



**RAPPORT  
ANNUEL**

**2018**



Construction de l'hôpital CUF Tejo  
LISBONNE - PORTUGAL

# RAPPORT ANNUEL

## **2018**





# Sommaire

006	Identification de la Société
007	Introduction
009	Rapport de Gestion du Conseil d'administration
010	I. Le Groupe Teixeira Duarte en 2018
011	I.1 Profil
020	I.2 Temps forts
029	I.3 Principaux Indicateurs
034	II. Analyse des secteurs d'activité
036	II.1 Construction
046	II.2 Concessions et Services
054	II.3 Immobilier
058	II.4 Hôtellerie
062	II.5 Distribution
066	II.6 Commerce Automobile
069	III. Informations Non Financières
100	IV. Perspectives d'avenir
101	V. Proposition d'Affectation de Résultats
102	VI. Annexe du rapport de gestion du Conseil d'administration
107	Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2018
155	États financiers individuels 2018
187	États financiers consolidés 2018
267	Rapport, opinion et certification des organes de surveillance 2018

## Identification de la Société

### **Teixeira Duarte, S.A.**

Siège : Lagoas Park, Edifício 2 – 2740-265 Porto Salvo

Capital Social: 210 000 000 €

Numéro unique de personne morale et d'immatriculation au registre du commerce de Cascais (Oeiras) 500 234 526

# INTRODUCTION

## Rapport consolidé de gestion

En application des dispositions légales et réglementaires qui régissent les sociétés ouvertes à l'investissement public, le Conseil d'administration de « Teixeira Duarte, S.A. » (TD, SA) présente son rapport de gestion de l'exercice 2018.

Ce rapport analysera l'activité consolidée des filiales de TD, SA et il abordera également quelques aspects concernant la société seule, notamment en ce qui concerne la proposition d'affectation des résultats, ce qui va dans le sens de l'option prévue à l'article 508-C, §6 du Code portugais des sociétés commerciales de présenter un seul rapport.

Tout au long de ce texte, il sera pris en compte que chacune de ces filiales dispose de ses propres organes de gestion, qui se chargent, eux aussi, d'assurer l'information pertinente les concernant. Nous n'y ferons donc que quelques références afin de donner un meilleur aperçu de l'ensemble.

Au titre de la législation applicable, ce document est annexé de tableaux comportant plusieurs informations relatives aux participations financières sur le capital de TD, SA (notamment, en application des dispositions de l'article 447 du Code portugais des Sociétés commerciales et du Règlement de la CMVM n° 5/2008), dans sa version déjà modifiée par le Règlement n° 7/2018).

## Présentation des Informations Non Financières

Conformément à la législation en vigueur (décret-loi n° 89/2017, du 28 juillet 2017), un chapitre distinct est inclus dans le champ d'application du rapport de gestion, afin de rendre compte des « informations non financières ».

## Rapport du Gouvernement d'Entreprise

Cet ensemble comprend également un rapport détaillé sur la structure et les pratiques de gouvernement d'entreprise en 2018 (préparé conformément à l'article 245-A du Code des valeurs mobilières et au Règlement de la CMVM n° 4/2013), basé cette année sur le nouveau Code de gouvernement d'entreprise de l'Institut Portugais de Corporate Governance (IPCG), qui est entré en vigueur le 1er janvier 2018.

## États financiers individuels et consolidés

En outre, nous insérerons les états financiers individuels et consolidés, et leurs annexes. Les premiers ont été élaborés conformément au système de normalisation comptable, et les seconds conformément aux normes internationales d'information financière, telles qu'elles sont adoptées par l'Union européenne. Les rapports et opinions des organes de surveillance, les certifications légales des comptes et le rapport d'audit élaborés par un auditeur inscrit à la commission des valeurs mobilières (CMVM) seront également joints.

## Déclaration de conformité

Au titre de l'article 245, § 1, alinéa c) du Code des valeurs mobilières, les signataires déclarent que, pour autant qu'ils le sachent, le rapport de gestion, les comptes annuels et les autres écritures comptables annexées, ont été élaborés en conformité avec les normes comptables applicables. Ces pièces comptables rapportent une image sincère et appropriée de l'actif et du passif, de la situation financière et des résultats de TD, SA et des sociétés comprises dans son périmètre de consolidation. Elles exposent fidèlement l'évolution de leurs activités, leurs performances et les positions de chacune de ces sociétés, en décrivant les principaux risques et incertitudes auxquels elles se trouvent confrontées. Elles exposent fidèlement l'évolution de leurs activités, leurs performances et les positions de chacune de ces sociétés, en décrivant les principaux risques et incertitudes auxquels elles se trouvent confrontées.



**Teixeira Duarte**

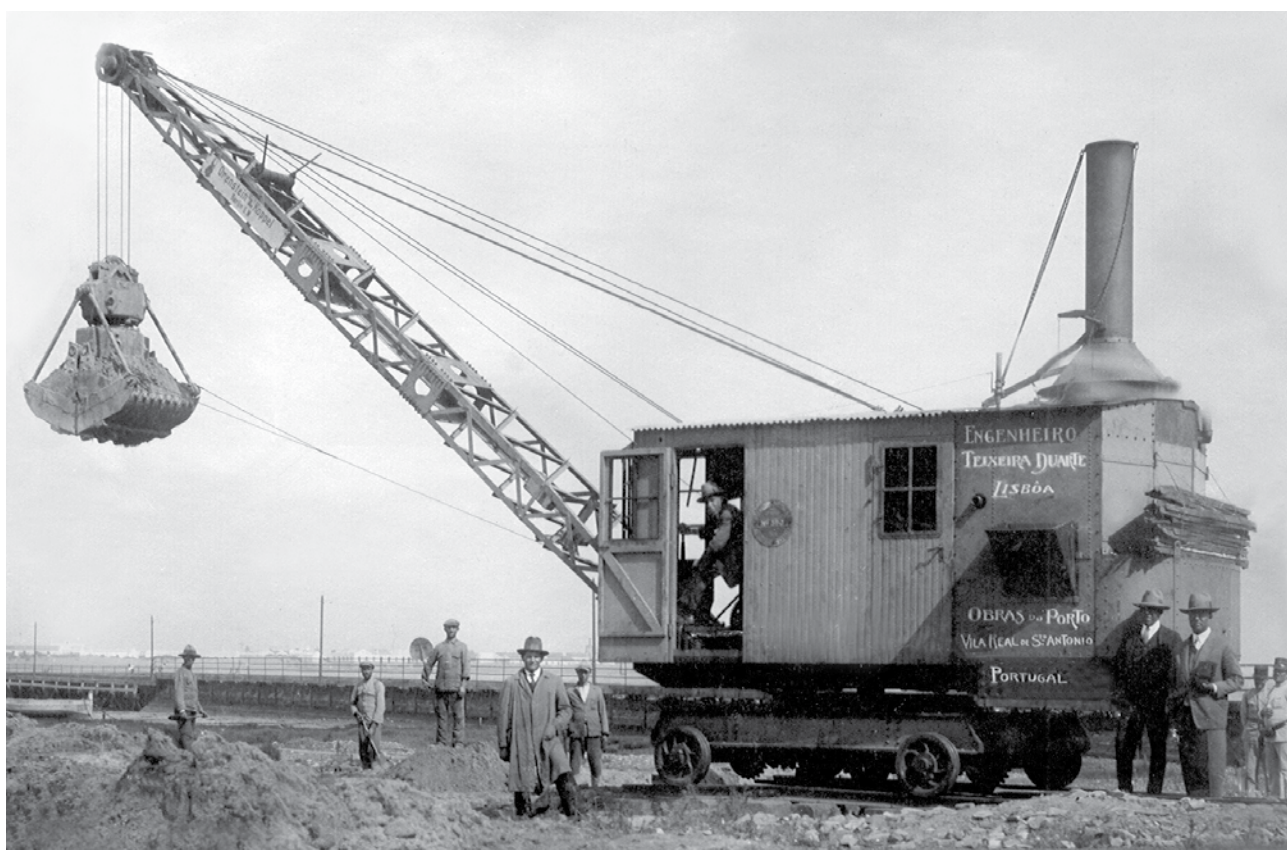
Rapport Annuel 2018

# Rapport de gestion du Conseil d'administration 2018



## I. LE GROUPE TEIXEIRA DUARTE EN 2018

# UN GROUPE PORTUGAIS FONDÉ SUR UN ÉTABLISSEMENT D'INGÉNIERIE



Teixeira Duarte est l'identité d'un Groupe d'entreprises qui se présente à travers son image de marque : un Groupe portugais fondé sur un établissement d'ingénierie - inhérent à sa genèse et à son fondateur - qui, avec un esprit entrepreneurial et le soutien de ses ressources humaines et techniques, a étendu depuis des décennies ses activités à d'autres secteurs et marchés avec une identité que tous vivent et défendent avec fierté, brio et affection, depuis près de cent ans.

M. Ricardo Esquível Teixeira Duarte, a commencé l'activité du Groupe Teixeira Duarte en 1921, la société aujourd'hui appelée « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » a égale-

ment été constituée par ses soins en 1934. Cette société a assumé depuis lors et jusqu'en 2010, le rôle de première entité du Groupe, elle est devenue société anonyme en 1987 pour devenir une entreprise cotée à la Bourse de Lisbonne en 1998.

« Teixeira Duarte, S.A. », constituée en 2009, a acquis en 2010 et dans le cadre d'une Offre Publique d'Échange, la totalité du capital social de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. », elle est ainsi devenue la société cotée tête du Groupe Teixeira Duarte, actuellement composé de plusieurs entités qui composent son périmètre de consolidation.

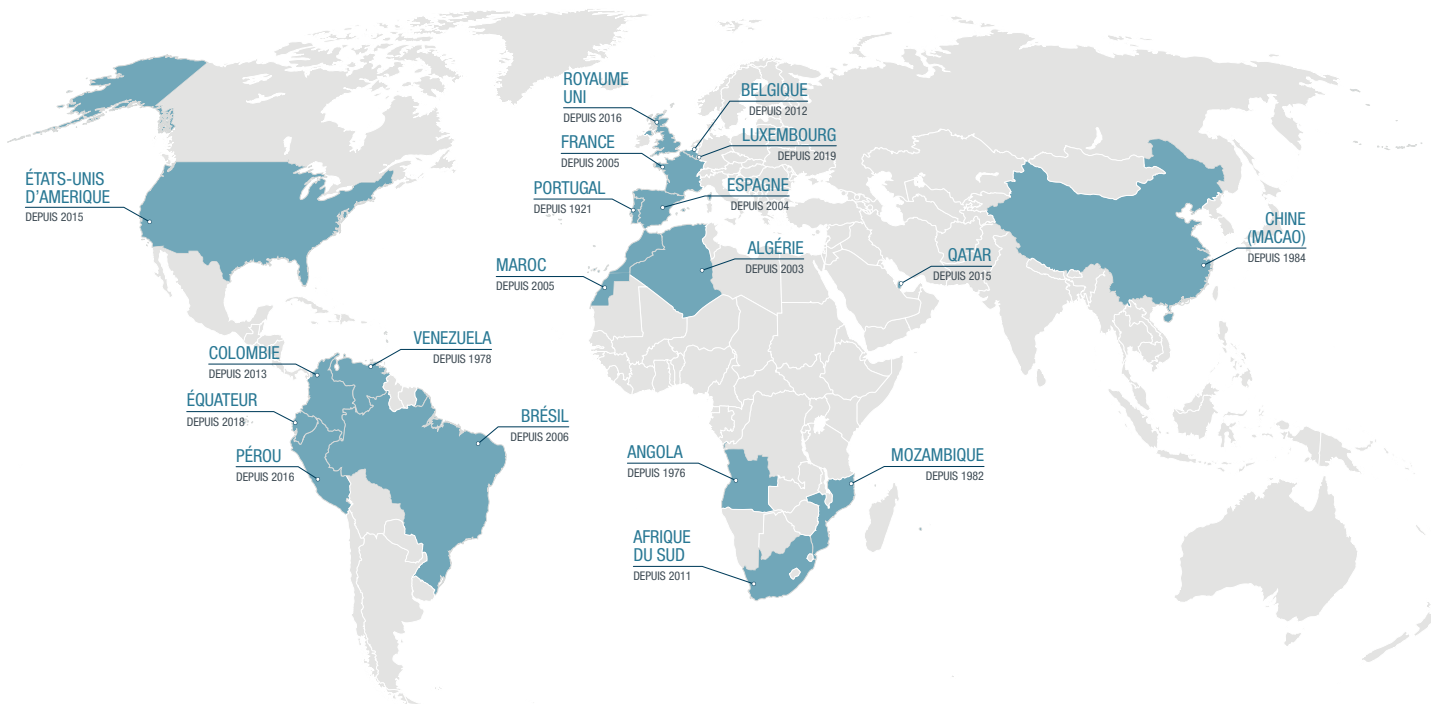
## I.1 PROFIL

PLUS DE  
**180**  
SOCIÉTÉS

**11.000**  
COLLABORATEURS

**4**  
CONTINENTS

**19**  
PAYS



**6**

## SECTEURS D'ACTIVITÉ

**CONSTRUCTION**  
DEPUIS 1921

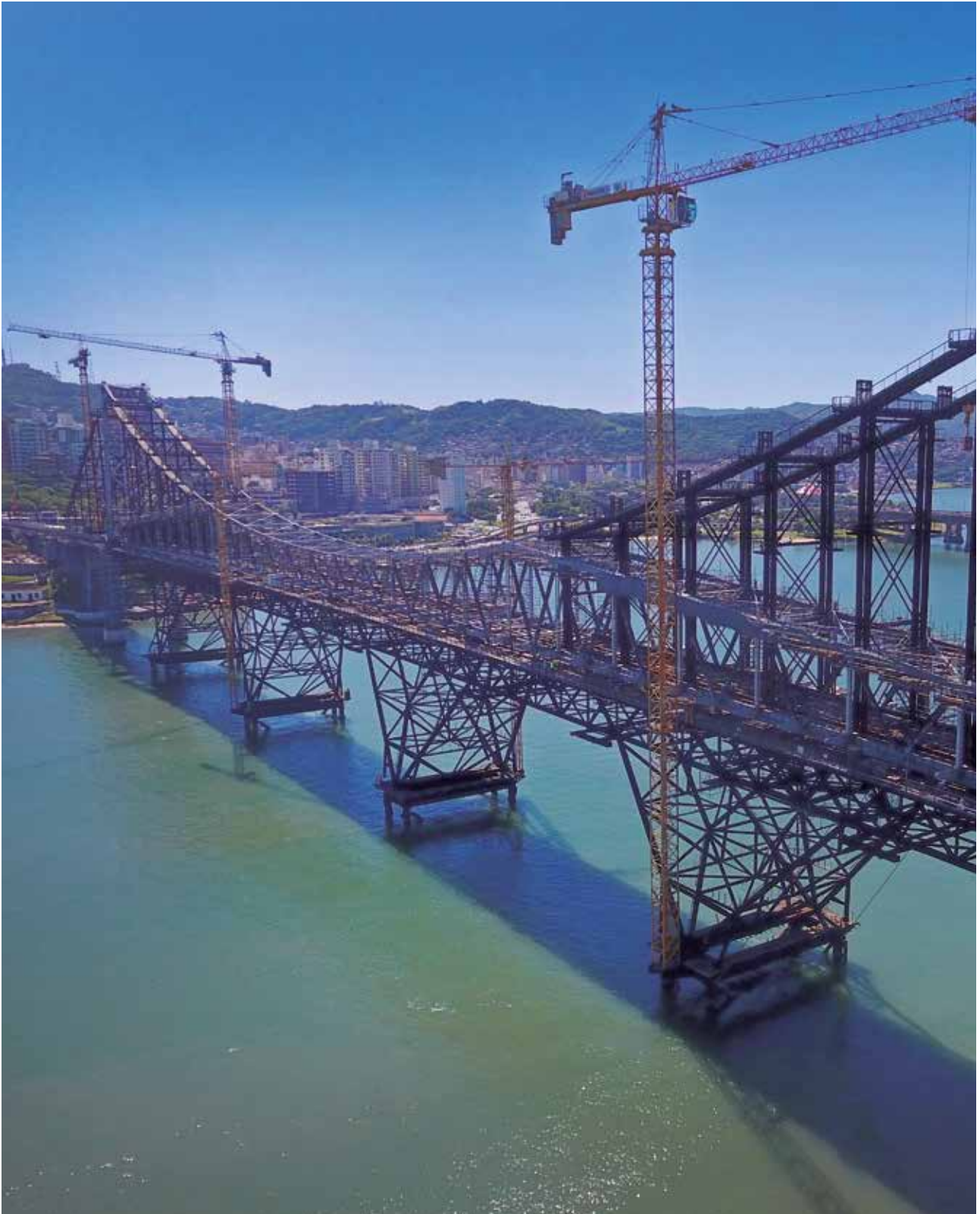
**IMMOBILIER**  
DEPUIS 1973

**GRANDE  
DISTRIBUTION**  
DEPUIS 1996

**CONCESSIONS  
ET SERVICES**  
DEPUIS 1984

**HÔTELLERIE**  
DEPUIS 1992

**COMMERCE  
AUTOMOBILE**  
DEPUIS 1991

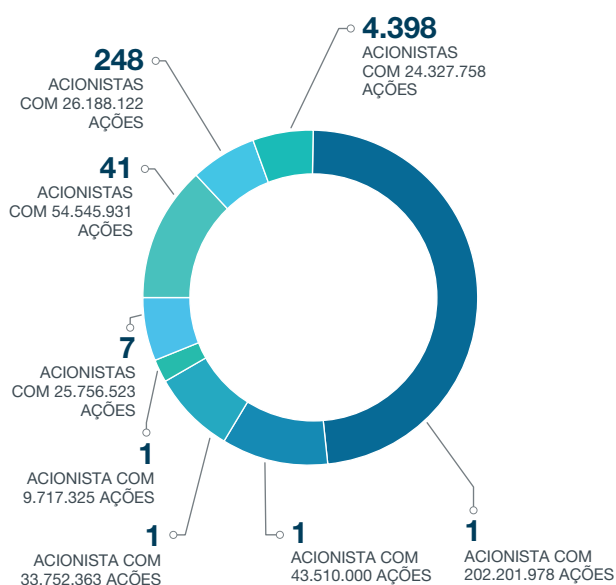


Restauration et réhabilitation du pont Hercílio Luz  
FLORIANÓPOLIS - BRÉSIL



## ACTIONNAIRES

La société tête du Groupe Teixeira Duarte est cotée à l'Euronext Lisbonne depuis 1998 et, depuis lors, elle est l'actionnaire majoritaire de la famille Teixeira Duarte. En effet, au 31 décembre 2018, les participations de « Teixeira Duarte, S.A. » étaient les suivantes :



Actions représentant le capital social de TD,SA réparties à la fin de l'exercice 2018 entre 4 697 actionnaires.

## MODÈLE DE GOUVERNANCE

La société cotée tête du Groupe Teixeira Duarte conserve depuis 1987 un modèle de gouvernance habituellement dénommé modèle unitaire : il possède un seul organe de gestion (le conseil d'administration), actuellement constitué de 5 membres, tous exécutifs et (depuis 2008) de 2 organes de surveillance : Un conseil de surveillance (constitué de 3 membres) et une société de commissaires aux comptes. Il s'agit de la structure des **organes sociaux** de « Teixeira Duarte, S.A. », dont les membres sont les suivants :

### Bureau de l'Assemblée Générale :

Président  
Dr. Rogério Paulo Castanho Alves  
Vice-président  
Dr. José Gonçalo Pereira de Sousa Guerra Constenla  
Secrétaire  
Dr. José Pedro Poiares Cobra Ferreira

### Conseil d'administration :

Président  
Dr. Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte  
Administrateurs  
Dr. Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte  
Joel Vaz Viana de Lemos  
Carlos Gomes Baptista  
Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo

### Conseil de surveillance :

Président  
Dr. Óscar Manuel Machado de Figueiredo  
Membres  
Dr. Mateus Moreira  
Miguel Carmo Pereira Coutinho  
Suppléant  
Dr. Rui Pedro Ferreira de Almeida

### Commissaire aux comptes :

« Moore Stephens & Associados, SROC S.A. »  
représentée par António Gonçalves Monteiro

### Secrétaire de la société :

Effectif  
Dr. José Pedro Poiares Cobra Ferreira  
Suppléant  
Maria António Monteiro Ambrósio

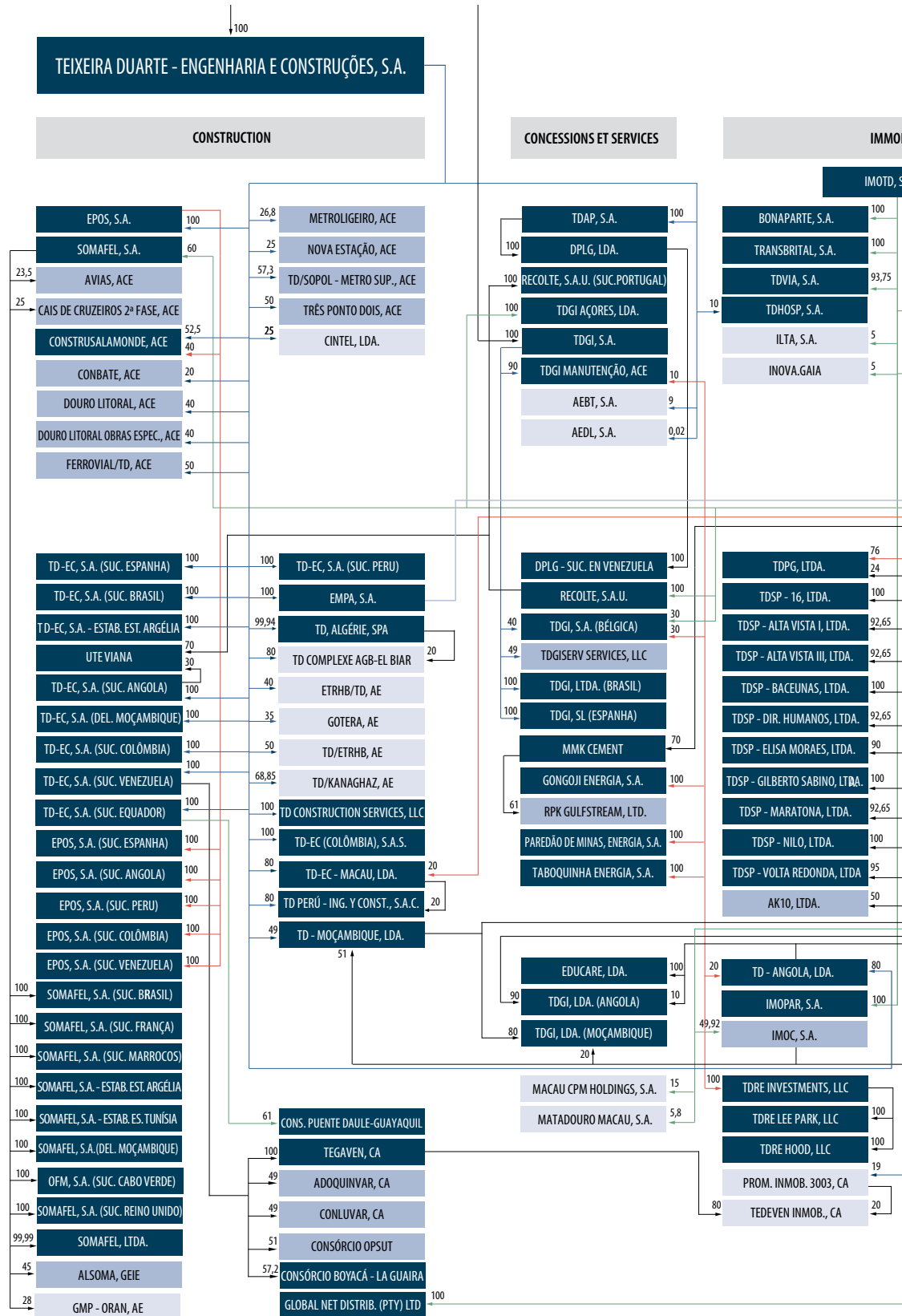
### Représentant chargé des relations avec le marché :

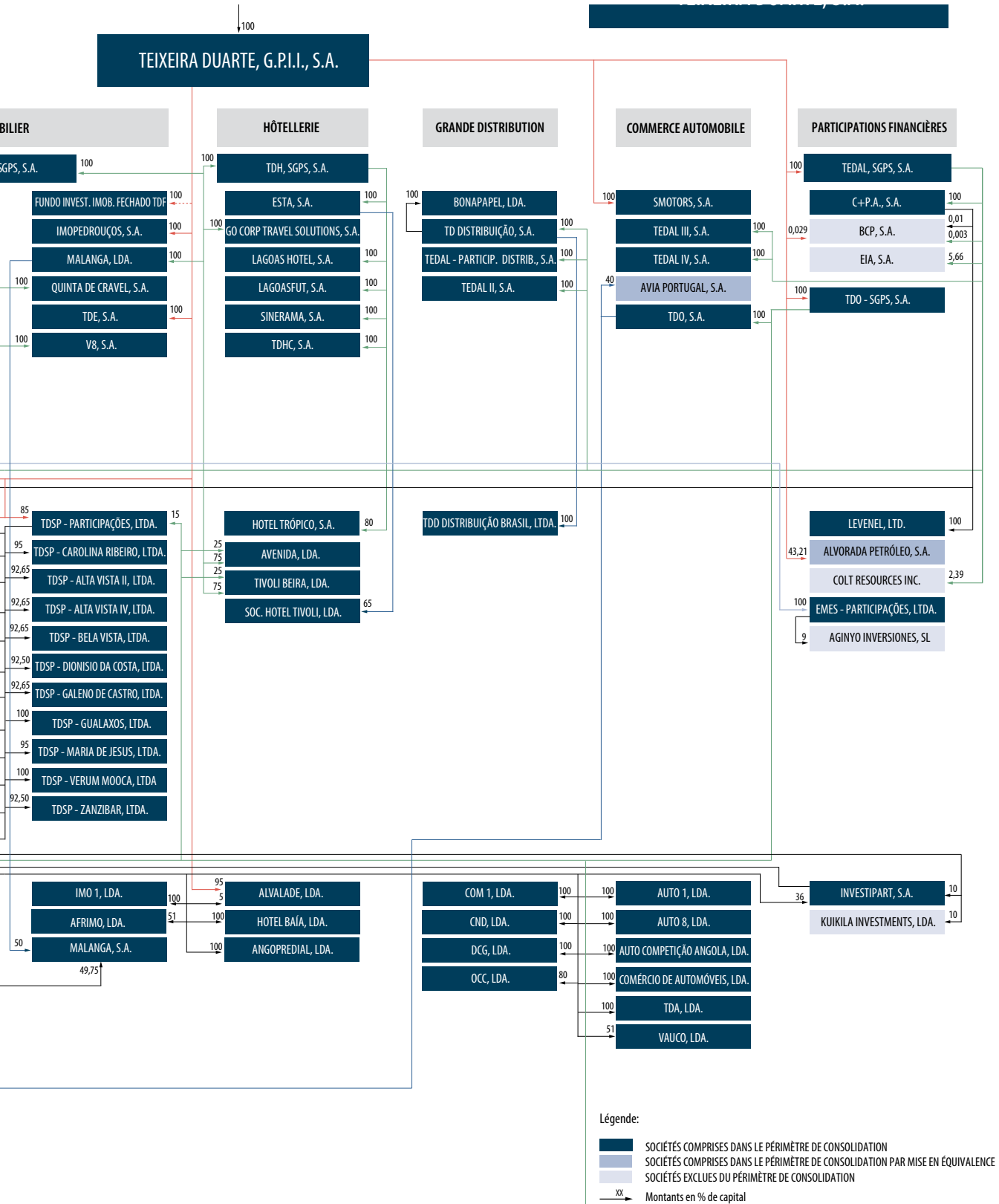
José Pedro Poiares Cobra Ferreira

**GRUPO TEIXEIRA DUARTE  
2018**

**Portugal**

**Autres Marchés**





## MODÈLE ORGANISATIONNEL

Outre les organes sociaux de « Teixeira Duarte, S.A. » et des autres entités intégrées dans son périmètre de consolidation, ainsi que les responsables des différents secteurs d'activité dans lesquels ces filiales opèrent, il convient de souligner la structure organisationnelle de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » (ci-après dénommée Teixeira Duarte - Engenharia e Construções) qui, étant la principale société intégrée dans le Groupe, exerce son activité dans différents domaines d'activité du secteur de la construction, qui répartissent les compétences de production et qui sont essentielles à la formation des cadres supérieurs et au suivi de leur carrière et qui comprennent les Centres d'exploitation et les directions. Cette filiale dispose également d'un ensemble de structures de support spécifiques à ce secteur de la construction, notamment le Coffrage et la Précontrainte, la Gestion des Équipements et la Logistique des soumissions et un Laboratoire de matériaux.

Également intégrées à Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, il existe deux autres structures qui, bien que destinées principalement à l'activité de la construction, apportent également leur concours à d'autres pôles d'activité du Groupe, celui des Systèmes de gestion et de technologie et celui des Approvisionnements.

Au-delà de ces unités qui sont liées plus directement au secteur opérationnel du Groupe, il existe des structures centralisées et des services chargés d'apporter une aide transversale aux activités exercées dans les différents secteurs d'activité, qui constituent le domaine d'entreprise chargé de stimuler l'uniformisation des procédures et l'assistance auprès des unités qui opèrent à l'étranger dans ces domaines qui sont communs aux différentes activités.

Ainsi, au sein des différentes entités qui composent le Groupe Teixeira Duarte, il existe un certain nombre de collaborateurs qualifiés faisant partie de la Direction Générale qui sont responsables de différentes sociétés, secteurs, domaines d'activité ou d'autres structures organisationnelles, qui sont identifiés dans l'organigramme ci-dessous :

## ORGANIGRAMME TEIXEIRA DUARTE

### ÁREA CORPORATIVA

#### Auditoria Interna

Dr. Mário Faria

#### Contabilidade

Dr. Alexandre de Jesus  
Dr. Sérgio Castro

#### Finanças

Dr. Sérgio Pereira

#### Jurídicos

Dr.<sup>a</sup> Maria António Ambrósio

#### Recursos Humanos

Dr.<sup>a</sup> Isabel Amador

#### Secretaria Corporativa

Dr. José Pedro Cobra Ferreira

#### Tecnologias de Informação

Dr. Rui Pedroso  
Eng.<sup>o</sup> Rui Miranda

### SETORES DE ATIVIDADE

## Construção

#### Geotecnia e Reabilitação

#### Obras Marítimas

#### I Centros de Exploração

Eng.<sup>o</sup> Hélder Matos  
Eng.<sup>o</sup> João Pedro Lopes  
Eng.<sup>o</sup> António Diniz

#### I Direção de Estudos e Projetos

Eng.<sup>o</sup> Paulo Serradas  
Eng.<sup>o</sup> Baldomiro Xavier  
Eng.<sup>o</sup> Pinto Guedes

#### Edificações

#### I Centros de Exploração

Eng.<sup>o</sup> Fernando Martins  
Eng.<sup>o</sup> Luís Santos  
Eng.<sup>o</sup> Carlos Timóteo  
Eng.<sup>o</sup> Luís Mendonça  
Eng.<sup>o</sup> Carlos Guedes  
Eng.<sup>o</sup> Luís Carreira  
Eng.<sup>o</sup> Gustavo Lebreiro

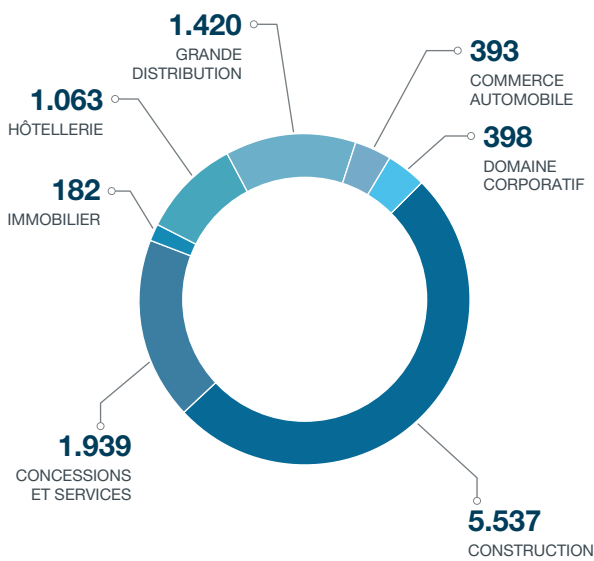
#### I Direção de Estudos

Eng.<sup>o</sup> Garcia Fernandes  
Eng.<sup>o</sup> Pedro Nunes

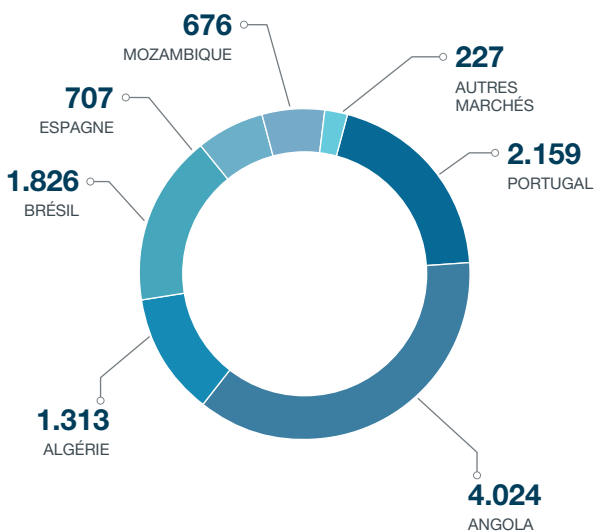
		Concessões e Serviços	Hotelaria
Infraestruturas	Cofragens e Pré-Esforço	Facilities Management	Eng.º Luís Vicente
Centros de Exploração Eng.º Ricardo Acabado Eng.º Rosa Saraiva Eng.º Correia Leal Eng.º Júlio Filho Eng.º Amílcar Teresinho Eng.º Pedro Ferreira	Eng.º Marques dos Santos Aprovisionamentos Eng.ª Rosa Almeida Gestão de Equipamento Eng.º Rodrigo Ouro	Eng.º Rogério Fonseca Eng.º Rodolfo Valentim Eng.ª Mariana Coimbra	
Direção de Estudos Eng.º Fernando Frias	Sistemas de Gestão e Tecnologia Eng.º Ivo Rosa	Ambiente Eng.º Rogério Fonseca Eng.º António Carlos Teixeira Duarte	Distribuição
Metalomecânica	Logística das Propostas	Educação	Eng.º Diogo Rebelo Eng.º Hugo Santos
Eng.º Henrique Nicolau	Eng.º Magalhães Gonçalves	Eng.º Diogo Rebelo	Automóvel
Obras Subterrâneas			Eng.º Pedro Medo
Eng.º Dias de Carvalho Eng.º Carlos Russo		Imobiliária	
Obras Ferroviárias		Eng.º Alfredo Silva Eng.º Guilherme Silva	
Eng.º Paulo Serradas Eng.º Rui Costa			

## COLLABORATEURS

En tant qu'activité principale de l'ensemble des sociétés du Groupe Teixeira Duarte et leur principal actif, le nombre total de collaborateurs de ces entités est d'environ 11 000, répartis au 31 décembre 2018 entre les secteurs et les pays suivants :



Distribution de Collaborateurs par secteur d'activité



Distribution de Collaborateurs par Marché

## MISSION E VALEURS

Le comportement des collaborateurs des sociétés du Groupe Teixeira Duarte se caractérise, depuis près d'un siècle, par une éthique qui est source de fierté et d'encouragement pour sa croissance. Le cœur de cette éthique repose sur sa mission et ses valeurs, décrites somme suit :

### LA MISSION

## CRÉER, TOUT EN CONTRIBUANT À LA CONSTRUCTION D'UN MONDE MEILLEUR.

Elle définit ce qui motive ses collaborateurs au quotidien et elle constitue l'objectif partagé par tous indépendamment des domaines d'action, de la géographie ou de l'équipe de travail.

« Réaliser », parce qu'on souhaite toujours mener à bien nos projets.

« Tout en contribuant », parce que nous devons comprendre qu'on ne fait rien tout seul.

À la « Construction » dont nous faisons partie.

D'« un monde meilleur », qui est l'objectif que nous partageons tous au sein et en dehors de Teixeira Duarte.

### VALEURS

Les Valeurs, elles correspondent à la manière d'agir pour atteindre cet objectif et elles caractérisent l'implication de l'entreprise avec toutes les parties liées. Il s'agit :

## INGÉNIOSITÉ

Valeur reposant sur l'origine et la mission de l'entreprise : « Un établissement d'ingénierie », où, à travers la recherche et la maîtrise des principes de la science, on innove et développe les connaissances et les techniques à mettre en œuvre, de manière efficace et avec un moindre gaspillage, dans la résolution de questions pratiques, en formant, en encourageant et en faisant confiance aux personnes « de la maison ».

## VÉRITÉ

Cela consiste à apprécier les faits à leur juste valeur, en exposant les choses telles qu'elles sont, de bonne foi et avec rigueur, en assumant les erreurs et les contraintes mais également les succès et les capacités en se rapportant toujours de manière transparente et adéquate aux domaines d'activité et aux responsabilités de l'entreprise.

## ENGAGEMENT

Cela correspond à la manière responsable et dévouée avec laquelle sont acceptés les défis et les responsabilités, il se base sur l'importance de la « parole donnée » et sur le respect de toutes les obligations, envers des tiers, mais également envers les collègues et l'entreprise, en matière de loyauté et de complicité, dans le respect de son prochain et de la dignité de toute personne humaine et de la durabilité de la communauté.

### CODE D'ÉTHIQUE ET DE CONDUITE DU GROUPE TEIXEIRA DUARTE

À la suite d'un long travail réalisé en 2017, comprenant l'implémentation d'un système de gestion de *compliance* au sein du Groupe Teixeira Duarte, la société « Teixeira Duarte, S.A. » a approuvé en février 2018, et adopté par l'ensemble des sociétés intégrées du Groupe, le « Code d'éthique et de conduite du Groupe Teixeira Duarte ». Ce Code est une version revue et actualisée au regard des nouvelles réalités juridiques et conjoncturelles, de développements et d'adaptations du Code existant depuis 2015. Ce nouveau document doit être respecté par l'ensemble des collaborateurs des sociétés concernées.

## I.2 TEMPS FORTS

2018 a été une année importante pour le Groupe Teixeira Duarte, en voici les temps forts.

### HÔPITAL CUF TEJO



« Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » - entreprise du Groupe José de Mello Saúde – pour l'exécution de travaux de construction de l'hôpital CUF Tejo, à Alcântara, Lisbonne. Le délai prévu pour la réalisation des travaux est de 16 mois, pour un montant total de l'ouvrage estimé à 52,3 millions d'euros.

Le contrat d'entreprise signé le 13 février 2018 comprend l'exécution de la structure, les installations spéciales, le second-œuvre et les aménagements extérieurs du nouvel Hôpital CUF Tejo, qui disposera de six étages au-dessus du sol et quatre étages en sous-sol. La surface brute de construction d'environ 73 000 m<sup>2</sup> comprendra des zones destinées au stationnement, étages -4 à -2, des centres de spécialité et des services répartis dans les autres étages.

Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, a commencé à participer à ce grand projet en 2016 avec la phase d'excavation, de soutènement périphérique et de structure jusqu'au niveau 0. La valeur globale des deux ouvrages totalisera un montant de 65,4 millions d'euros.

### AÉROPORT DE SALVADOR



Un consortium dirigé par Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A., a débuté en 2018, pour « Concessionária do Aeroporto de Salvador, S.A. » – entreprise du Groupe Vinci Airports –, les travaux associés au « Contrat d'ingénierie, de fourniture et de construction de l'extension de l'aéroport de Salvador, sous le régime de la construction générale, selon la modalité EPC (*Engineering, Approvisionnement and Construction*) clés en main au prix forfaitaire », dans le cadre de l'exécution, de la refonte et de l'extension de l'Aéroport de Salvador, comprenant l'exécution du projet, la construction d'un nouveau terminal et de ses passerelles d'embarquement, la construction d'un bâtiment reliant le nouveau terminal à l'ancien terminal existant, et la refonte du terminal existant, ainsi que l'amélioration des pistes d'atterrissage et de décollage et des voies de taxis.

Le délai prévu pour la réalisation des travaux est de 20 mois, pour un montant total de l'ouvrage d'environ 600 millions de réaux, soit 149,6 millions d'euros.

Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, dirige ce consortium dans lequel elle détient une participation de 32,99 %.



#### ROUTE BR-116/BA



Un consortium constitué de sa filiale indirecte à 100% « EMPA, S.A. Serviços de Engenharia » a commencé, pour le département national des infrastructures de transports – DNIT, les travaux associés au contrat d'« Élaboration des projets basiques et d'exécution en ingénierie et exécution des travaux de doublement, implantation de voies latérales, adéquation de capacité, restauration avec améliorations et ouvrages d'arts spéciaux, sur la route BR-116/BA, Lot 06 », entre le kilomètre 387,41 et le kilomètre 427,75, soit une distance de 40,34 km.

Le délai prévu pour la réalisation des travaux est de 1.350 jours pour un montant de 297 millions de réaux, soit 74 millions d'euros, «EMPA, S.A. Serviços de Engenharia» détenant une participation de 45 %, soit l'équivalent de 33,3 millions d'euros.

#### BARRAGE ITABIRUÇU



Sa filiale indirecte à 100 % « EMPA, S.A. Serviços de Engenharia » a commencé, pour l'entreprise « VALE S.A. », les travaux associés au contrat de « Chantier complet d'exécution de travaux de rehausse du massif du barrage Itabiruçu jusqu'à une hauteur de 850 mètres, incluant la fourniture de matériels, municipalité de Itabira/MG », pour un montant de 26,6 millions d'euros et un délai prévu de 514 jours.

### PONT DAULE-GUAYAQUIL



Un consortium dirigé par Teixeira Duarte - Engenharia e Construções à 61%, a signé, le 31 août 2018, en Équateur, avec « los Gobiernos Autónomos Descentralizados Municipales de Guayaquil y Daule », le contrat d'exécution de la « Construcción del Puente Daule-Guayaquil, incluye accesos y pasos altos en Av. Leon Febres Cordero y en Av. Narcisa de Jesus Martillo Morán ».

Le délai prévu pour la réalisation des travaux est de 480 mois, pour un montant total de l'ouvrage estimé à environ 59,2 millions de dollars US.

### PORT DE NACALA



La société mozambicaine « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções Moçambique, Lda », filiale indirecte de « Teixeira Duarte, S.A. » et intégrée de son périmètre de consolidation, a signé un contrat de sous-traitance avec le consortium japonais « Penta Ocean/Toa » pour la réalisation, pour « Caminhos de Ferro de Moçambique », des ouvrages maritimes « Construction of Port Facilities for Nacala Port Development Project Phase I & II », à Nacala, Mozambique. La durée du contrat est estimée à 36 mois et pour un montant s'élevant à environ 123,2 millions de dollars US, soit 105,2 millions d'euros, la filiale précitée du groupe Teixeira Duarte étant responsable de 50 % de cette valeur.

## INDUSTRIE MINIÈRE AU BRÉSIL



EPOS – Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A. (EPOS) a signé un contrat de développement minier avec l'une des plus grandes sociétés minières du monde, Anglo Gold Ashanti, pour l'exécution de travaux d'excavation et de soutènement dans une mine d'or au Brésil, située dans l'État du Minas Gerais, près de la ville de Caeté, appelée la mine Sabará. Il s'agit d'une mine ancienne et de grande profondeur qui pose de grands défis en termes d'exécution et de logistique.

Il s'agit du premier contrat d'EPOS au Brésil, pour un montant total d'environ 90 millions de dollars et une période d'exécution de 60 mois.

## RÉFÉRENCE DANS LE DOMAINE DE LA GESTION DES BIENS IMMOBILIERS



Dans les Concessions et Services, il convient de noter la consolidation de TDGI en tant que référence mondiale dans le domaine de la gestion des biens immobiliers, elle conserve et signe de nouveaux contrats avec des clients multinationaux prestigieux sur différents continents, en particulier :

- De nouveaux clients importants au Portugal, comme Sport-TV, Novo Banco, Coca-Cola, Microsoft et Tetrapak ;
- La présence consolidée au centre de l'Europe, avec des clients tels que le Conseil européen et le Parlement européen et l'extension, déjà en 2019, à une clientèle privée multinationale au Luxembourg ;
- Après trois ans d'activité au Qatar, TDGI a pu réaliser un chiffre d'affaires et des résultats très intéressants, elle est déjà une marque reconnue par de grands clients tels que la Qatar Foundation, Qatar Petroleum et Ooredoo.



#### BON NIVEAU D'ACTIVITÉ DANS LE SECTEUR IMMOBILIER



Bon niveau d'activité dans le secteur immobilier au Portugal, tant dans la vente d'actifs que dans le développement urbain de projets en portefeuille, il est à noter :

- La réalisation de tous les actes d'achat liés aux fractions résidentielles du complexe immobilier « Villa Torrinha », Rua de Pedrouços, à Lisbonne ;
- Le début de la construction et du lancement commercial du complexe immobilier « ONE Living », en construction sur les terrains des anciennes arènes de Cascais, il s'agit de 84 logements et d'une zone commerciale ;
- La délivrance de la licence pour le lotissement du complexe immobilier « Factory 1921 », situé à Benfica, Lisbonne, où l'on prévoit la construction d'environ 48 000 m<sup>2</sup> de surface hors sol, cela représente plus de 160 logements et de zones complémentaires de vente au détail et d'équipement ;
- La délivrance de la licence pour le lotissement du complexe immobilier « Vila Rio », situé à Póvoa de Santa Iria, sur un terrain de 17 hectares, sur lequel seront construits plus de 600 logements et 32 200m<sup>2</sup> de surface destinées au commerce et aux services.

#### RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL AVENIDA



Dans l'hôtellerie, outre la fourniture régulière des unités hôtelières du Groupe au Portugal, en Angola et au Mozambique, on a réalisé dans ce dernier pays la rénovation de l'hôtel Avenida, à Maputo, pour un investissement de 3,7 millions d'euros.

#### NOUVELLE MAXI VIA EXPRESSO



Dans le secteur de la distribution, nous soulignons l'ouverture de la « Maxi » Via Espresso avec environ 2 500 m<sup>2</sup> de surface de vente, près de la localité de Zango, dans la ville de Luanda.

#### RÉFÉRENCE SUR LE MARCHÉ AUTOMOBILE EN ANGOLA



Dans le secteur automobile, nous soulignons, d'une part, la régularisation des processus de commande auprès des constructeurs, après la mise en place de mécanismes de crédit documentaire et, d'autre part, le fait que la marque Renault - que le Groupe Teixeira Duarte représente également en Angola - a gagné progressivement en importance dans ce pays, il a conclu l'année 2018 avec une part de marché de 9,7 %, grâce notamment à sa capacité à adapter les produits au marché angolais et à un bon rapport qualité prix.

### RÉCUPÉRATION DES NIVEAUX DE LIQUIDITÉ



Afin d'atteindre l'objectif visant à programmer la vitesse de la réduction de la dette bancaire du Groupe et de garantir ainsi des niveaux de liquidité adéquats, Teixeira Duarte, S.A. et d'autres entités du Groupe Teixeira Duarte ont signé le 24 avril 2018 un « Accord-cadre portant sur la dette du Groupe Teixeira Duarte » avec Banco Comercial Português, S.A., Caixa Geral de Depósitos, S.A. et Novo Banco, S.A., qui prévoit essentiellement une réduction significative du passif bancaire dans le cadre d'un programme de cession d'actifs d'un montant d'environ 500 millions d'euros, ainsi qu'une augmentation de l'échéance des financements et une optimisation du coût du financement.

### CESSION D'ACTIFS



En conséquence, le Groupe a signé un contrat de cession de la totalité du capital social de la société « Lagoas Park, S.A. » à une filiale du fonds européen de « private equity » Kildare. Cette opération, ainsi que la vente de 90 % de « TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A. » et de 7,5 % de « LUSOPONTE - Concessionária da Travessia do Tejo, S.A. », ont permis au Groupe Teixeira Duarte de céder, en seulement 8 mois et avec des gains significatifs, des actifs pour un total d'environ 450 millions d'euros sur les 500 millions qu'il était prévu de céder dans le cadre de ce programme.

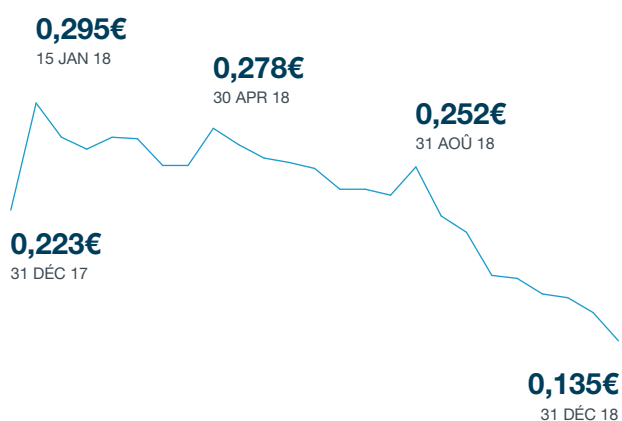
## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE



Suite à la réunion de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 mai 2018, toutes les propositions soumises à la discussion ont été approuvées, notamment l'approbation des comptes consolidés et individuels, la proposition d'affectation des résultats présentée par le Conseil d'administration et celle concernant l'appréciation de la direction générale et de la surveillance de la société, la proposition relative à la déclaration sur la politique de rémunération des membres des organes de direction et de surveillance de la société, la proposition sur la politique de diversité appliquée par la société quant à ses organes de direction et de surveillance, ainsi que la proposition d'acquisition et de cession d'actions propres, également présentée par le Conseil d'administration.

En vertu de la proposition d'affectation du résultat présentée par le Conseil d'administration, les résultats nets individuels de TD,SA obtenus pendant l'exercice 2017, négatifs à hauteur de 15 359 540,30€ (quinze millions trois cent cinquante-neuf mille cinq cent quarante euros et trente centimes) ont été affectés aux résultats reportés. À cet égard, il est à noter que la même Assemblée Générale a également adopté la proposition de transférer au poste Résultats reportés la somme de 13 660 115,78 euros correspondant à une partie des réserves libres incluses dans le poste Autres réserves de la Société.

## ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION



Évolution du cours de l'action de Teixeira Duarte, S.A. entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018

Au cours de 2018, les actions ont subi une dévalorisation de 39 %, elles ont baissé de 0,223 € au 31 décembre 2017 à 0,135 € au 30 décembre 2018.

En ce qui concerne la liquidité et le chiffre d'affaires réalisés pendant cet exercice, le nombre d'actions négociées en bourse fut de 65 413 800 actions, pour un chiffre d'affaires de 15 431 048,94 €, et en 2017 le nombre d'actions négociées en bourse fut de 54 288 820 actions, pour un chiffre d'affaires de 16 738 648,59 €.

L'évolution du cours des actions pendant l'exercice 2018 est illustrée dans le graphique ci-dessous.

Au 31 décembre 2018, le cours était de 0,135 €, tandis qu'à ce jour, le 22 avril 2019, il est de 0,145 €.



### JOURNÉE DE L'ENTREPRISE



Le 15 octobre - date anniversaire du fondateur de la société, M. Ricardo Esquível Teixeira Duarte - Teixeira Duarte a célébré la Journée de l'entreprise et rendu hommage aux collaborateurs qui, en 2018, ont accompli 30 ans de service chez Teixeira Duarte.

Après une messe célébrée à l'église de Porto Salvo, en hommage au fondateur et à tous les collaborateurs décédés, un dîner a suivi au Lagoas Park Hotel Congress Centre, au cours duquel l'administration et la direction de la société ont reçu les actionnaires de « Teixeira Duarte, S.A. » qui avaient été présents à l'assemblée générale annuelle, ainsi que les collaborateurs honorés mentionnés ci-dessus.

### PROGRAMME TODOS DAMOS (DONNER EST L'AFFAIRE DE TOUS)



Dans le cadre du programme TODOS DAMOS en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018, plusieurs personnes ont été soutenues par le cofinancement de sociétés du Groupe Teixeira Duarte, quant à des projets ou des institutions à caractère social que leurs propres collaborateurs ont également soutenus directement, dans une union d'efforts entre les sociétés du Groupe et leurs collaborateurs, en faveur d'une responsabilité sociale favorisant le bien-être des personnes.



## I.3. PRINCIPAUX INDICATEURS

**PRODUITS  
OPÉRATIONNELS** **1 014 millions €**

**CHIFFRE  
D'AFFAIRES** **874 millions €**

**EBITDA** **143 millions €**  
Marge de 16 %

**RÉSULTAT NET** **11 millions €**  
Attribuables aux détenteurs  
du capital

**DETTE  
NETTE** **689 millions €**  
Ratio Dette  
Nette / EBITDA de 4,8x

**AUTONOMIE  
FINANCIÈRE** **21,7 %**

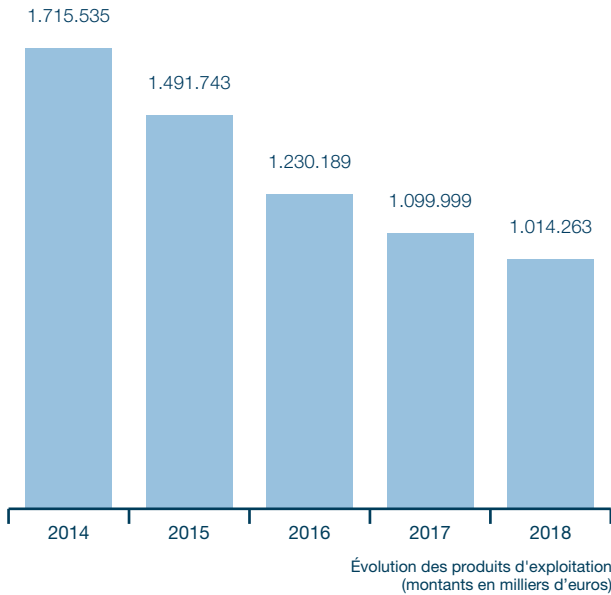
**CARNET DE  
COMMANDES** **1 794 millions €**  
Pour le secteur de la  
construction

	2018	2017	Var. %
Produits d'exploitation	1.014.263	1.099.999	(7,8%)
Coûts d'exploitation	(871.582)	(918.645)	5,1%
<b>EBITDA</b>	<b>142.681</b>	<b>181.354</b>	<b>(21,3%)</b>
Amortissements et dépréciations	(43.546)	(56.223)	22,5%
Provisions et pertes de valeur	(15.258)	8.614	-
<b>EBIT</b>	<b>83.877</b>	<b>133.745</b>	<b>(37,7%)</b>
Résultats financiers	(54.702)	(102.443)	46,6%
Résultats avant impôts	29.175	31.302	(6,8%)
Impôt sur le revenu	(19.679)	(34.534)	43,0%
<b>Résultat net</b>	<b>9.496</b>	<b>(3.232)</b>	<b>-</b>
Attribuable aux :			
Détenteurs de capital	11.127	(4.650)	-
Intérêts minoritaires	(1.631)	1.418	-

(Montants en milliers d'euros)

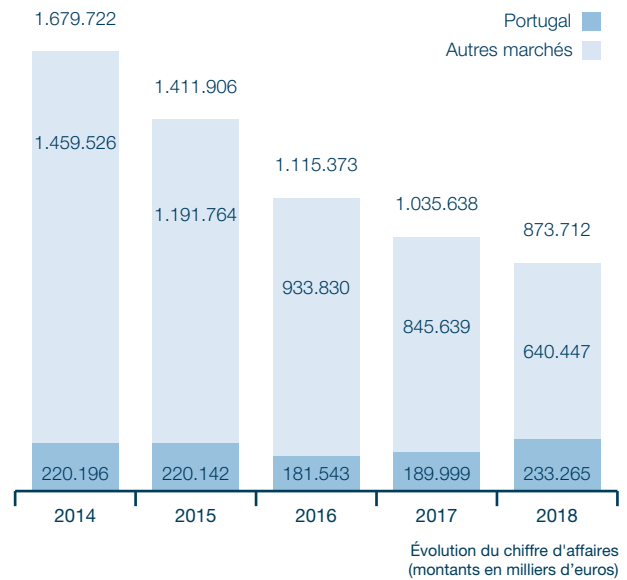


**APPRÉCIATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE**



Les **produits d'exploitation** ont enregistré une baisse de 7,8 % par rapport à 2017, pour atteindre un montant correspondant à 1 014 263 000 euros. Malgré les contributions positives des secteurs de la construction et de l'immobilier, les baisses enregistrées dans les autres secteurs d'activité n'ont pas pu être compensées, notamment celles des secteurs de la distribution et de l'automobile.

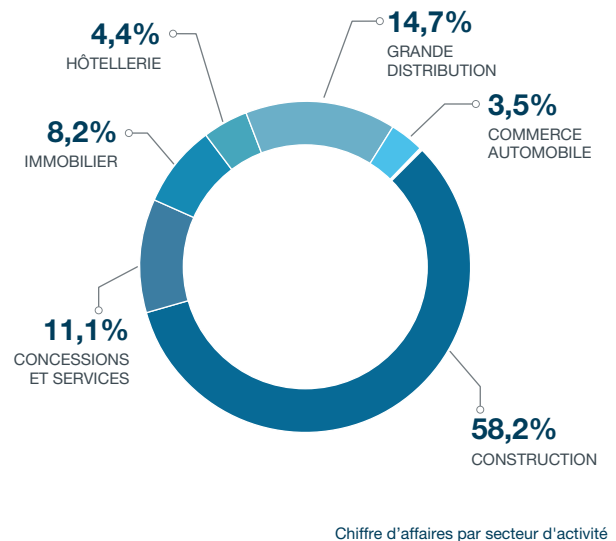
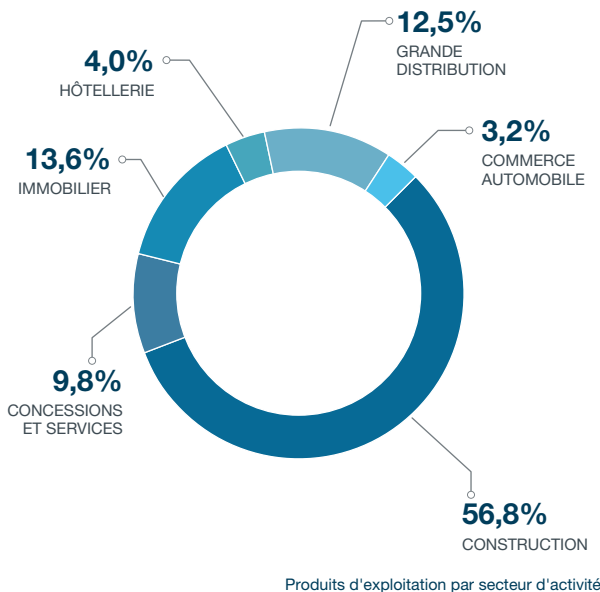
Si l'on analyse cet indicateur par marché, il convient de noter la croissance de 33,7 % au Portugal, tandis que les marchés extérieurs, dans leur ensemble, ont baissé de 19,3 % par rapport à la même période de l'année précédente.

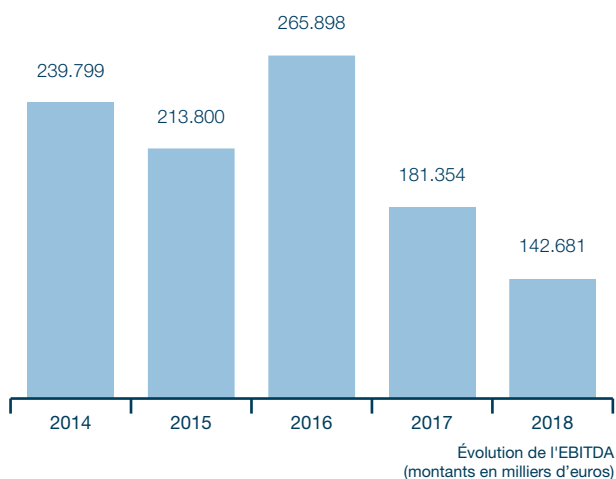


Le **chiffre d'affaires** a atteint 873,712 millions d'euros, ce qui représente une diminution de 15,6 % par rapport à l'exercice précédent. Dans l'ensemble, tous les secteurs d'activité ont enregistré des baisses, il convient toutefois de noter la légère croissance du secteur des Concessions et Services.

Le marché intérieur a enregistré une hausse de 22,8 % du chiffre d'affaires, ce qui est considéré comme positif, tandis que les marchés extérieurs, en général, ont diminué, à l'exception du marché algérien qui a progressé de 33,8 %.

Dans ce contexte, les marchés extérieurs, qui représentaient 81,7 % du chiffre d'affaires du Groupe en 2017, représentent désormais 73,3 % du chiffre d'affaires du Groupe Teixeira Duarte.





L'EBITDA a atteint 142,681 millions d'euros, soit une baisse de 21,3 % par rapport à l'année précédente. Cet indicateur a été influencé par certains faits qui méritent d'être soulignés :

- Cession de la participation détenue à 100 % « Lagoas Park, S.A », avec une plus-value de 24,898 millions d'euros ;
- Cession de 90 % de la société « TDHOSP – Gestão de Edifício Hospital, S.A. », avec une plus-value 19,202 millions d'euros ;
- Écarts de change opérationnels, avec un effet positif de 18,385 millions d'euros, alors qu'ils étaient négatifs de 2,204 millions en 2017 ;
- Dépréciations nettes de clients de 33,339 millions d'euros - qui s'élevaient à 2,821 millions d'euros l'année précédente - et qui résultent de la notation financière de certains marchés sur lesquels le Groupe était présent en 2018, notamment au Venezuela
- Autres charges d'exploitation non récurrentes de 7,348 millions d'euros.

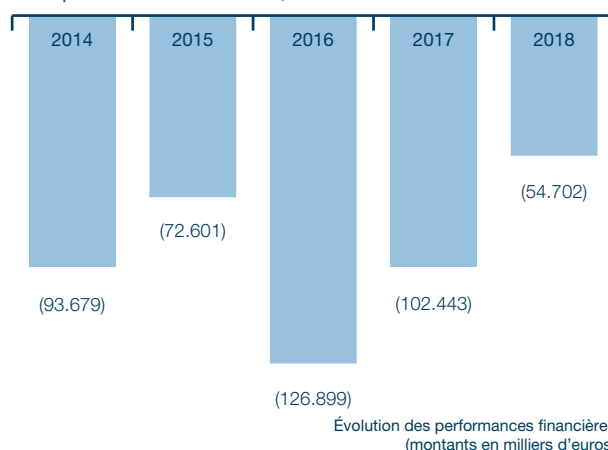
EBITDA par Activité	2018	2017	Var. %
Construction (*)	55.927	52.922	5,7%
Concessions et Services	8.169	7.935	2,9%
Immobilier (*)	54.902	60.236	(8,9%)
Hôtellerie (*)	12.428	13.887	(10,5%)
Distribution (*)	10.235	25.164	(59,3%)
Commerce automobile	10.379	26.518	(60,9%)
Non affectés à des segments	(9.684)	(5.309)	(82,4%)
Éliminations	325	1	s.s.
	142.681	181.354	(21,3%)

(Montants en milliers d'euros)  
(\*) montants 2017 reclassés

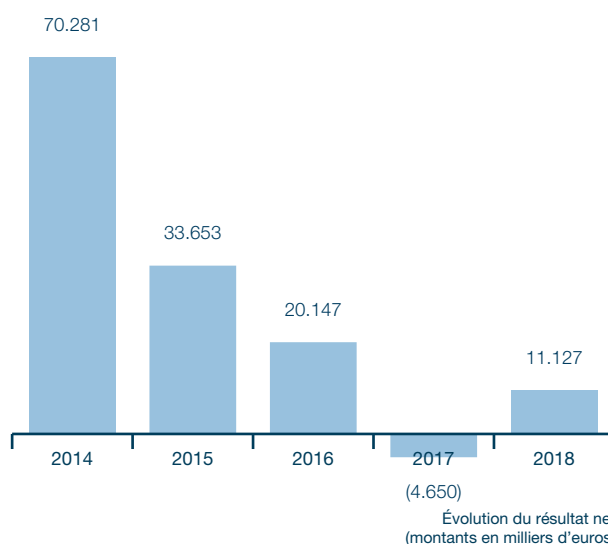
La marge EBITDA / chiffre d'affaires a connu une baisse par rapport à l'année précédente, elle est passée de 17,5 % à 16,3 % en 2018.

Les résultats financiers se sont révélés négatifs de 54,702 millions d'euros, ils ont néanmoins enregistré une amélioration de 47,741 millions d'euros par rapport à l'exercice 2017.

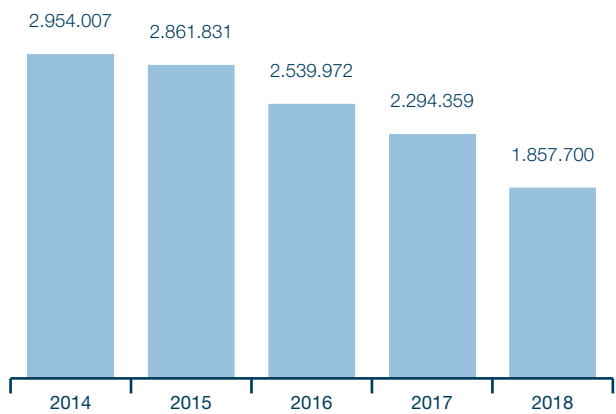
Concernant cette amélioration, nous soulignons la réduction des charges d'intérêts pour un montant de 38,590 millions d'euros et la variation des plus-values sur cessions d'actifs financiers pour un montant de 19,206 millions d'euros.



Les résultats nets attribuables aux détenteurs de capital furent positifs de 11,127 millions d'euros, en comparaison avec les résultats négatifs enregistrés en 2017, correspondant à un montant 4,650 millions d'euros.



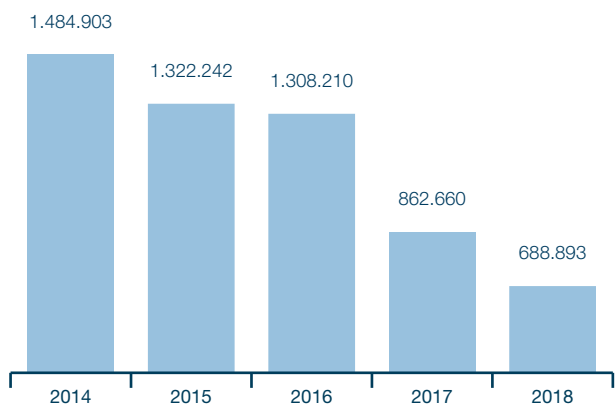
Outre le développement normal de l'activité, cet indicateur a également été influencé par des écarts de change défavorables qui, en 2018, étaient négatifs à hauteur de 68,172 millions d'euros, contre 15,363 millions d'euros en 2017, et par l'effet positif de 38,445 milliers d'euros de la situation financière nette résultant de l'application de l'IAS 29 aux sociétés situées en Angola et au Venezuela.



Évolution de l'actif net (montants en milliers d'euros)

Le total de l'actif s'élève à 1 857 700 000 euros, soit une diminution de 436,659 millions d'euros, due essentiellement à la cession des sociétés « Lagoas Park, S.A. », « TDHOSP, S.A. » et « LUSOPONTE, S.A. ».

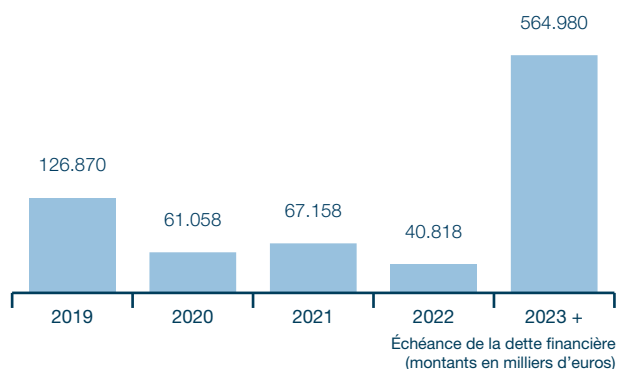
Malgré la situation qui prévaut au Venezuela, le Conseil d'administration estime qu'il convient de renforcer la conviction que la valeur nette des actifs détenus dans ce pays est entièrement recouvrable.



Évolution de la dette financière nette (Montants en milliers d'euros)  
 (\*) - Dont 171,991 millions d'euros du poste trésorerie et équivalents de trésorerie.  
 (\*\*) - N'inclut pas la dette financière nette des actifs détenus en vue de la vente.

La dette financière nette a diminué de 173,767 millions d'euros, pour se fixer à 688,893 millions d'euros, soit une réduction de 20,1 % par rapport à fin 2017, suite à la mise en œuvre de la stratégie de désendettement du Groupe Teixeira Duarte.

Le 24 avril 2018, Teixeira Duarte a signé avec Banco Comercial Português, S.A., Caixa Geral de Depósitos, S.A. et Novo Banco, S.A. un accord-cadre qui a permis d'allonger les échéances de la dette financière, comme indiqué dans le graphique.



Échéance de la dette financière (montants en milliers d'euros)

Le ratio Dette Financière Nette / EBITDA correspondait à 4,8x à la fin 2018.

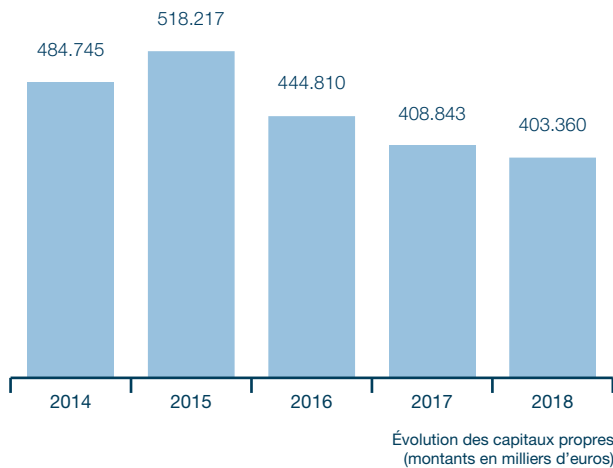
Les Capitaux propres attribuables aux actionnaires ont enregistré un montant équivalent à celui du 31 décembre 2017, soit 367,624 millions d'euros.

Les méthodes comptables doivent tenir compte du fait que le Groupe Teixeira Duarte exerce ses activités dans plusieurs zones géographiques, en particulier en Angola, un marché particulièrement important en matière de montant des actifs correspondants et de contribution au chiffre d'affaires du Groupe.

Jusqu'en 2018, le Groupe a adopté le modèle du coût comme méthode comptable pour l'évaluation de ses immobilisations corporelles.

Compte tenu de la volatilité de la monnaie locale et de l'importante dévaluation qu'elle a présentée par rapport à l'euro - la monnaie de présentation du Groupe -, la valeur à laquelle les actifs concernés ont été convertis dans les états financiers consolidés du Groupe présentait des écarts significatifs par rapport à leur valeur de marché, ce qui a été jugé pertinent de signaler dans les communications précédentes au marché.

En vue d'une présentation plus appropriée des états financiers du Groupe, le Conseil d'administration a décidé de modifier la méthode comptable d'évaluation d'une catégorie homogène d'immobilisations corporelles, notamment les bâtiments des secteurs de l'Hôtellerie, de la Distribution et de l'Automobile, en passant du modèle du coût au modèle de la réévaluation. Cette évolution a eu un effet positif sur les capitaux propres, nets d'impôts, de 166,473 millions d'euros.



Le **total des capitaux propres** a atteint 403,360 millions d'euros, soit une baisse de 1,3 %, essentiellement influencée par les facteurs suivants :

- Résultat net de 9,496 millions d'euros ;
- Effet négatif du change de 247,986 millions d'euros, découlant de la dévalorisation des devises avec lesquelles le Groupe travaille par rapport à l'euro ;
- Revalorisation d'immobilisations corporelles, avec un effet positif de 166,473 millions d'euros ;
- Effet positif de l'application de la norme IAS 29 aux sociétés angolaises et vénézuéliennes, pour un montant de 59,405 millions d'euros, au 1er janvier 2018.

L'effet de ces effets, notamment en termes de réduction de la dette financière nette et de variations des capitaux propres, s'est traduit par une amélioration significative de l'**autonomie financière** qui, au 31 décembre 2018, a atteint 21,7 %.

## II. ANALYSE DES SECTEURS D'ACTIVITÉ

Nous allons à présent présenter l'activité exercée par les sociétés du Groupe Teixeira Duarte dans tous les secteurs, qui seront ensuite exposés suivant le même enchaînement : d'abord, la contextualisation du secteur au sein du Groupe Teixeira Duarte, puis le chiffre d'affaires et l'EBITDA consolidés et la contribution de ce secteur d'activité pour le Groupe. Pour terminer, nous présenterons l'activité au cours de l'année 2018, étayée par des indicateurs non consolidés qui permettent d'analyser et d'avoir un aperçu sur l'activité globale et pas seulement sur la contribution finale aux chiffres consolidés.







## II.1. CONSTRUCTION

La Construction représente le cœur de métier et la genèse des sociétés du Groupe Teixeira Duarte qui, dans ce secteur, opèrent dans les domaines de la géotechnique et des fondations, de la réhabilitation, des ouvrages maritimes, des bâtiments, des infrastructures, de la construction métallique, des travaux souterrains et ferroviaires. Ces zones opérationnelles bénéficient de l'appui d'un Centre Opérationnel de Coffrage et de Précontrainte et d'un ensemble de Structures d'Appui dans les domaines de la Gestion des Équipements, des Systèmes de Gestion et de Technologie, des Approvisionnements et de la Logistique des soumissions, ainsi que d'un Centre Opérationnel et un Laboratoire de Matériaux, installés à Montijo, sur une superficie de plus de 130 000 m<sup>2</sup>, ce qui constitue une énorme valeur ajoutée pour l'activité et les services fournis à la clientèle.

Son fondateur, M. Ricardo Esquível Teixeira Duarte a obtenu son diplôme d'ingénieur à l'issue du premier cours de génie civil dispensé par l'Instituto Superior Técnico de Lisbonne. Il a été bâtonnier de l'ordre des ingénieurs et ses pairs lui ont toujours reconnu sa grande compétence technique et innovante.

Teixeira Duarte a poursuivi son activité et s'est toujours comportée comme un véritable établissement d'ingénierie. Imprégnée de cette empreinte, Teixeira Duarte a poursuivi son activité et s'est toujours comportée comme un véritable établissement d'ingénierie. Depuis les grandes infrastructures, telles que ponts, barrages, routes et autres travaux publics, en passant par les hôpitaux et les bâtiments de grande envergure qui font histoire, notamment au Portugal, invoquer Teixeira Duarte revient au même que de parler d'un excellent savoir-faire et d'une expérience avérée, qui marque constamment le marché de la construction de sa présence.

Au-delà de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções - qui est la principale société du Groupe - il existe d'autres filiales qui opèrent dans des domaines spécifiques de la construction, notamment dans les ouvrages souterrains et ferroviaires. Il existe également plusieurs groupements complémentaires d'entreprises et d'autres organisations similaires qui sont chargés de projets particuliers.

En 2018, ce secteur de Teixeira Duarte a opéré sur les marchés du Portugal, de l'Angola, de l'Algérie, du Brésil, de la Colombie, de l'Équateur, de l'Espagne, des États-Unis, de la France, du Maroc, du Mozambique, du Pérou, du Royaume-Uni et du Venezuela.

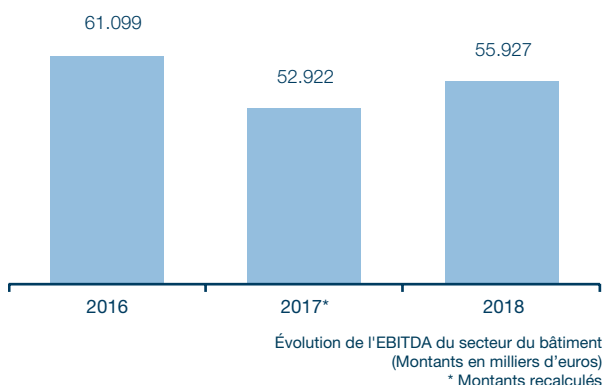
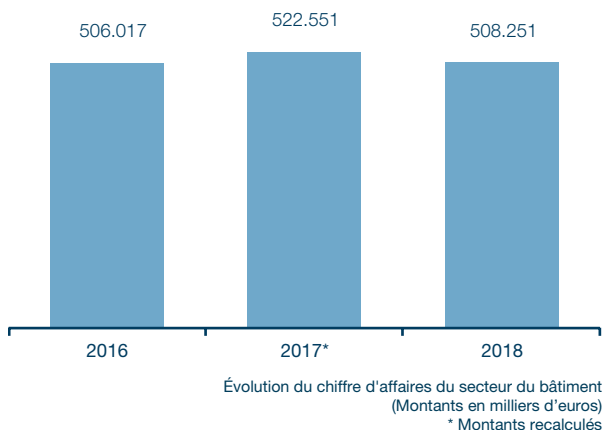






Ministère des Transports et des Communications du Mozambique - Construction des installations portuaires du port de Nacala  
NACALA - MOZAMBIQUE

**APPORT DE CE SECTEUR AUX RÉSULTATS DU GROUPE**



Le chiffre d'affaires du secteur de la construction a diminué de 2,7 % par rapport à la même période en 2017.

Le Portugal a enregistré une augmentation de 29,1 % par rapport à l'année précédente, essentiellement en raison de la bonne performance obtenue sur le marché privé de la Construction. Cela n'a toutefois pas suffi à compenser la baisse globale de 10,9 % enregistrée sur les marchés extérieurs par rapport à 2017.

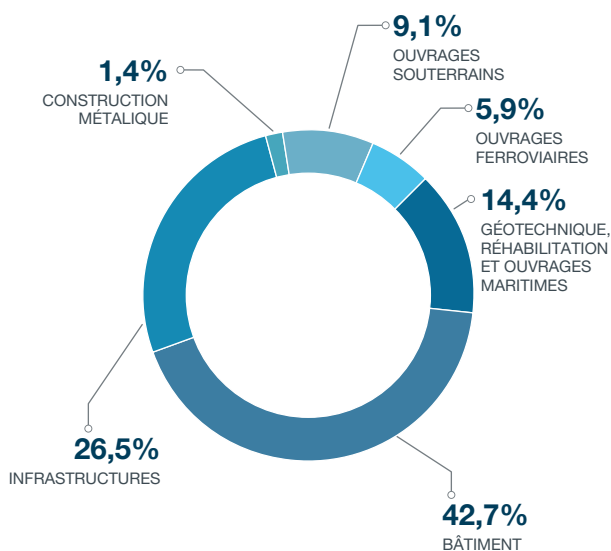
En fait, les augmentations enregistrées en Angola et en Algérie n'ont pas dépassé les baisses enregistrées au Brésil et au Mozambique.

L'activité au Brésil et au Mozambique a reculé respectivement de 38,3 % et 55,8 % par rapport à la même période de l'année précédente, pour le Brésil cette baisse est également due à la dévaluation du réal.

En Angola et en Algérie, les sociétés du Groupe Teixeira Duarte ont respectivement augmenté leur activité de 25,1 % et 33,8 %, et il convient de noter que ces hausses n'ont pas été plus importantes dans la mesure où le montant en euros des volumes réalisés à la fin de cette année dans ces pays a été pénalisé par la dévaluation des devises de ces marchés.

L'activité réalisée sur les marchés étrangers représente ainsi 73 % du chiffre d'affaires de la Construction, au lieu des 79,6 % qu'elle représentait en 2017.

En ce qui concerne les différents domaines d'activité des sociétés du Groupe Teixeira Duarte en 2018, il convient de noter que les contributions, en termes consolidés, de chacune d'entre elles sont les suivantes :



Poids des domaines d'activité dans le chiffre d'affaires de la construction

L'EBITDA de la Construction a enregistré une hausse de 5,7 % par rapport à la même période de 2017, pour atteindre un montant de 55,927 millions d'euros auquel ont également contribué :

- La plus-value de 19,202 millions d'euros enregistrée sur la vente de 90 % de « TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A. », qui opère dans un autre secteur du Groupe, était détenue à 100 % par « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » ;
- Dépréciations de clients pour un montant global de 33,428 millions d'euros.



DGRNSS - Réhabilitation de la jetée orientale du port de Tavira  
TAVIRA - PORTUGAL

## ACTIVITÉ EN 2018

D'un point de vue non consolidé et pour donner un aperçu de l'ensemble de l'activité de 2018, nous informons que les produits d'exploitation atteints par les sociétés du Groupe dans le secteur de la construction correspondent à un montant global de 636,061 millions d'euros, soit une augmentation de 4,5 % par rapport à l'année précédente.

### GÉOTECHNIQUE ET FONDATIONS, RÉHABILITATION ET OUVRAGES MARITIMES

Le département de la **géotechnique et des fondations** se charge des études techniques portant sur le génie des fondations, les études géologiques, la prospection minière, les parois moulées, les pieux, les micropieux, les clouages, les tirants d'ancrages, les consolidations, les injections, le *jet-grouting*, le béton projeté, entre autres travaux, puis il les réalise.

Le domaine de la **réhabilitation** réalise des travaux spécialisés dans la réhabilitation de structures et la conservation des monuments et du patrimoine architectural bâti, et dans les contrôles et le diagnostic de structures.

Le domaine des **ouvrages maritimes** réalise différents types

d'ouvrages d'infrastructures portuaires, tels que ports commerciaux, de pêche et de plaisance, travaux de construction et de réhabilitation des protections côtières telles que jetées, digues, plages artificielles et travaux de défense contre la mer, remblais hydrauliques, émissaires, ainsi que les opérations de dragage et autres ouvrages maritimes et fluviaux.

Le département d'**études** développe et se charge des études et des projets techniques d'ingénierie de tout le Groupe Teixeira Duarte. Ils revêtent une grande importance pour présenter des soumissions et des études techniquement bien justifiées. Cette structure coordonne également la mise en œuvre du BIM (*Building Information Modeling*) pour tout le groupe Teixeira Duarte, en consolidant la formation interne et externe, en développant des projets dans cette technologie et en créant des procédures internes.

Dans l'ensemble, contrairement à la tendance des années précédentes, l'activité exercée dans les domaines de la géotechnique et de la réhabilitation et dans celui des ouvrages maritimes, a enregistré en 2018 une baisse des recettes totales.

En effet, l'activité a diminué au Portugal, en Angola, au Brésil et aux États-Unis, et elle a augmenté en Algérie, en Colombie et





Groupe ETRHB - Fondations d'immeubles de bureaux  
BAB EZZOUAR - ALGÉRIE

au Mozambique, pour atteindre environ 64,3 millions d'euros, ce qui correspond à une baisse de 18,5 % par rapport à 2017.

Au **Portugal**, en raison des conditions du marché, d'une part, et du fait qu'en 2017, il y a eu de davantage de grands projets, comme l'hôpital CUF Tejo à Lisbonne, d'autre part, les recettes ont considérablement diminué pour atteindre 12,3 millions d'euros, contribuant ainsi à 19,1% du revenu total réalisé dans ces secteurs d'activité.

En **Angola**, la performance dans ces secteurs de la construction a été à nouveau conditionnée par la crise financière et économique qui a affecté le pays ces dernières années, avec une baisse d'environ 30 % du chiffre d'affaires, qui s'est élevé en 2018 à environ 6,6 millions d'euros.

En **Algérie**, la crise énergétique continue d'affecter cet important marché, conditionnant l'ouverture des marchés publics à de nouvelles infrastructures. Malgré les difficultés rencontrées, 2018 a été une année de reprise de l'activité grâce à l'attribution d'un important projet maritime dont les recettes ont plus que doublé par rapport à l'année précédente.

Un fort taux d'occupation des équipements est prévu pour 2019, on s'attend donc à une hausse significative des produits d'exploitation dans ce secteur par rapport à l'exercice 2018.

Au **Brésil**, l'année a été marquée par les élections présidentielles d'octobre, et l'incertitude et les attentes concernant le nouveau gouvernement ont conduit à ce que 2018 soit une année au cours de laquelle les investissements publics et les investisseurs potentiels du secteur privé sont restés à des niveaux bien inférieurs aux attentes du pays en matière de projets d'infrastructures.

Cet conjoncture économique a conditionné l'activité et s'est traduite par une baisse de 22,4 % du chiffre d'affaires dans ce secteur d'activité par rapport à l'année précédente, pour atteindre un montant de 23,7 millions d'euros.

En **Colombie**, l'activité dans ces domaines a connu une croissance remarquable, les différents travaux en cours s'étendent sur toute la période analysée et permettent ainsi un taux significatif d'occupation des équipements ainsi qu'un chiffre d'affaires atteignant plus de 5,7 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 170 % par rapport à l'année précédente.



IMOHEALTH - Hospital CUF Tejo  
LISBONNE - PORTUGAL

Aux **États-Unis**, au cours de l'exercice en question, le contrat d'assistance technique a été conclu avec l'entreprise de construction nord-américaine « EIC Associates, Inc », débuté en 2016, il ne devrait pas continuer à opérer dans ce domaine sur ce marché.

Au **Mozambique**, l'année 2018 a été marquée par des signes de reprise par rapport à la crise macroéconomique et politique qui a caractérisé les années précédentes, ces signes se traduisent dans l'activité de la construction, avec un chiffre d'affaires de 5,6 millions d'euros, soit une croissance de 62,1 % par rapport à l'année précédente.

En 2019, compte tenu des travaux en portefeuille et des perspectives à court terme, nous prévoyons que les recettes totales de ce secteur d'activité pourraient doubler par rapport à l'année précédente.

### BÂTIMENTS

Dans le domaine des bâtiments, l'entité ayant apporté sa plus grande contribution est Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., elle conserve une activité importante recouvrant la

construction et la réhabilitation de tout type de bâtiment, notamment les très grands bâtiments ainsi que les bâtiments complexes, publics ou privés et destinés à différentes utilisations. En 2018, le Groupe a exercé dans ce domaine au Portugal, en Angola, en Algérie, au Brésil et au Mozambique.

Sur le marché portugais, la tendance à la croissance, initiée en 2017, du volume de travail réalisé dans le secteur de la construction s'est poursuivie, soutenue principalement par les investissements privés dans le segment de la réhabilitation et de la construction de bâtiments résidentiels et d'unités de santé, qui se sont traduits par une augmentation des revenus de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. d'environ 19 % par rapport à 2017.

Néanmoins, près de 74 % du total des travaux ont été réalisés sur les marchés extérieurs, avec des augmentations en Angola et en Algérie et des baisses au Brésil et au Mozambique.

Globalement, les recettes dans ce secteur d'activité s'élèvent à 241,2 millions d'euros, soit une diminution de 4,6 % par rapport à l'année 2017.



Pour 2019, compte tenu du volume de travail actuellement concédé et des processus qui sont à un stade avancé de négociation, il est prévu d'atteindre un volume de chiffre d'affaires dans ce secteur d'activité supérieur à celui réalisé en 2018.

## INFRASTRUCTURES

Dans le domaine des **Infrastructures**, les sociétés du Groupe Teixeira Duarte réunissent dans leur portefeuille de réalisations tous les types de travaux, elles ont notamment déjà réalisé des routes et des autoroutes, des ponts et des viaducs, des barrages, des tunnels, des voies ferrées, des gares ferroviaires et des interfaces, des ouvrages portuaires, des constructions environnementales et également des infrastructures d'eau et de gaz naturel.

L'activité menée dans ce secteur a accompagné les variations cycliques des principaux marchés où opèrent les sociétés du Groupe.

L'activité commerciale est restée concentrée sur un effort de croissance soutenue et, après s'être considérablement intensifiée, elle a réussi à obtenir des résultats à la hauteur des objectifs fixés pour l'année en question.

En 2018, le Groupe a exercé dans ce secteur d'activité au Por-



DNIT - Construction de la route BR235  
ÉTAT DE BAHIA - BRÉSIL

tugal, en Angola, en Algérie, au Brésil, en Équateur et au Venezuela, elle a également poursuivi l'activité technique et commerciale au Moyen-Orient et dans certains pays d'Amérique latine, d'Afrique et de d'Europe, qui ont permis de pressentir, à court ou moyen terme, l'attribution de certains contrats.

Le total des recettes réalisées par le Groupe dans ce secteur d'activité a diminué de 7,4 % par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 125,2 millions d'euros. Cette valeur a été pénalisée par la baisse significative de l'activité en Algérie et au Brésil, en raison des contraintes financières et des dévaluations des taux de change, mais elle a été partiellement compensée par une augmentation importante de l'activité en Angola.

Pour 2019, compte tenu du volume des travaux en cours et des perspectives à court terme, nous estimons que les recettes totales réalisées dans ce secteur d'activité pourraient augmenter de 50 % par rapport à l'année précédente.

## CONSTRUCTION MÉTALLIQUE

Dans le domaine de la **construction métallique**, les filiales du Groupe Teixeira Duarte concilient l'aspect de la construction métallique avec le haut savoir-faire dans le domaine de la mécanique et de l'oléohydraulique, en développant des solutions et en réalisant des travaux très complexes, notamment dans le



Infraestruturas de Portugal - Modernisation de la ligne ferroviaire de l'est  
ELVAS - PORTUGAL

déplacement et le montage des grandes structures.

Grâce à cet avantage, le Groupe a réalisé au fil des années des travaux de construction et de réhabilitation de ponts métalliques et mixtes, sur des viaducs métalliques et mixtes, des bâtiments et diverses structures métalliques ainsi que des équipements hydromécaniques.

En 2018, on a développé l'activité au Portugal, en Angola, en Algérie et au Brésil, il convient de souligner que l'augmentation significative de l'activité au Portugal a compensé la baisse en Angola, en raison de la conjoncture macroéconomique présente dans ce pays.

Le résultat total réalisé par les sociétés du Groupe au cours de l'exercice s'élève à 29,3 millions d'euros, soit une croissance de 5 %.

#### TRAVAUX SOUTERRAINS

Dans les ouvrages souterrains, le Groupe Teixeira Duarte intègre une société spécialisée, « E.P.O.S. - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A. » (EPOS, S.A.), qui, forte d'une grande expérience, intervient dans le domaine du génie civil et des mines.

En 2018, le total des recettes a augmenté de 32,7 % , pour atteindre 50,9 millions d'euros, dont 88,6 % obtenus sur le marché intérieur.

Au Portugal, EPOS a maintenu la forte composante de sa production dans les travaux destinés à l'industrie minière, elle a même augmenté la valeur des ventes, qui ont atteint environ 85 % du total des recettes d'exploitation obtenues. Par rapport à l'année précédente, les recettes des travaux de génie civil ont diminué en raison de la fin de la participation dans les travaux d'aménagement hydroélectrique de Gouvães.

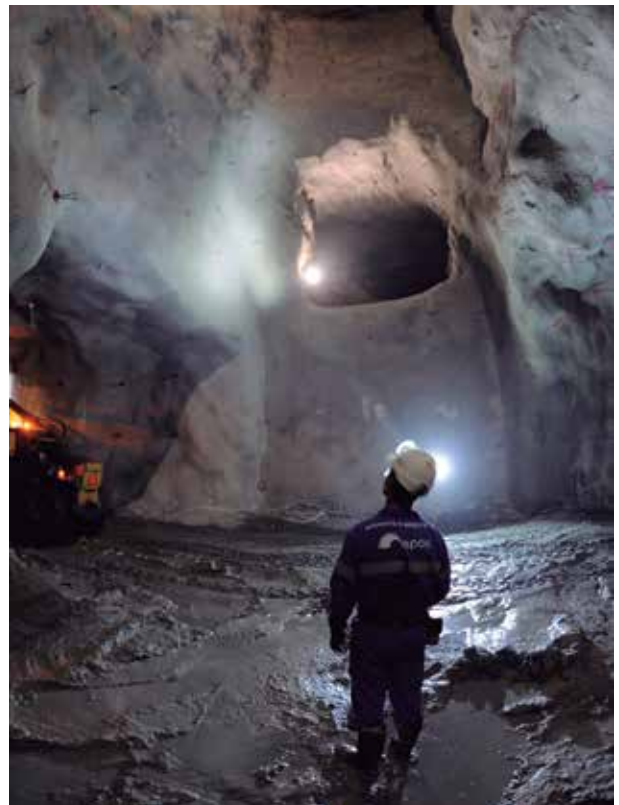
Les recettes obtenues sur le marché étranger ont légèrement augmenté grâce à l'activité développée en Espagne - exclusivement concentrée sur le secteur minier -, qui a compensé positivement la baisse enregistrée au Pérou.

En Angola, les travaux réalisés sur le circuit hydraulique de l'aménagement hydroélectrique de Laúca, réalisés pour « Construtora Norberto Odebrecht, S.A., Sucursal Angola », ont donné lieu à un contrat de prestation de services de location d'un robot de projection de béton.

Au Pérou, un contrat a été signé pour l'exécution de travaux dans le métro de Lima, déjà réalisés à hauteur de 70 %, et à la fin de l'année, un nouveau contrat a été signé avec le même



ADA - Gare H'Madna  
ALGÉRIE



SOMINCOR - Mines de Neves Corvo - Chambre de broyage ZEP  
CASTRO VERDE - PORTUGAL



client pour l'exécution de travaux d'excavation et autres, dans un délai de 15 mois et pour un montant estimé à 12,7 millions d'euros.

Ce marché présente un fort potentiel minier qui a été exploité au niveau commercial, il offre de très bonnes perspectives de travail en 2019.

#### TRAVAUX FERROVIAIRES

Dans le secteur des **travaux ferroviaires**, « SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A. » est la société, filiale du Groupe Teixeira Duarte à 60 %, dédiée à la construction, la rénovation et la conservation des infrastructures ferroviaires, y compris leur électrification (caténaire), qui opère directement, par ses succursales et aussi par sa filiale brésilienne « SOMAFEL - Obras Ferroviárias e Marítimas, Ltda » - toutes ci-après dénommées SOMAFEL.

Dans ce secteur, SOMAFEL a consolidé son activité opérationnelle dans ce secteur ferroviaire, aujourd'hui concentrée au Portugal, en Algérie, au Brésil, en France, au Maroc, au Mozambique et au Royaume-Uni. Des mesures ont été prises pour optimiser les performances dans ces pays, qui utilisent quatre écartements de rails différents.

Au cours de l'exercice 2018, le total des revenus dans ce domaine a atteint 33,6 millions d'euros, après avoir subi une variation négative de 21,9 % par rapport à 2017.

Sur l'activité développée par les filiales dans ce domaine, le marché domestique a fortement progressé, il représente 53 % et le marché international 47 %, dont 30 % au Brésil et 12,8 % en Algérie.

Par rapport à 2017, l'activité a augmenté de 57,5 % au Portugal, alors qu'elle a diminué de 40,8 % en Algérie et de 50,2 % au Brésil, ce dernier cas étant également influencé par la dévaluation du réal.

Les contrats qui ont le plus contribué à cette variation positive au niveau national ont été la fourniture de services de maintenance de voie et de caténaire du Lot 5 et l'électrification de la Ligne du Minho pour IP-Infraestruturas de Portugal.

Au niveau international, plus particulièrement au Brésil, il convient de souligner le contrat d'exécution des services liés au dédoublement de la voie ferrée de Carajás, dans l'État du Pará, pour « VALE, SA ».

L'activité au Mozambique a été pratiquement nulle, à l'instar de



Crossrail South East Section Project  
BARKING RIVERSIDE EXTENSION - ANGLETERRE

ce qui s'était déjà produit en 2017, le Royaume-Uni et la France ont été les deux marchés où l'activité de la SOMAFEL a été la plus faible, avec des revenus respectifs de 0,3 million d'euros et 0,1 million d'euros.

Sur le plan commercial, SOMAFEL reste active en Amérique latine, notamment sur les marchés colombien et péruvien, et on attend également de nouveaux développements en Argentine.

En Afrique, nous recherchons des projets liés à l'industrie minière, comme au Gabon, où la négociation d'une proposition de maintenance ferroviaire pour une société française a déjà commencé fin 2018, et nous recherchons toujours des opportunités sur de nouveaux marchés, notamment dans les pays scandinaves, comme la Suède, où SOMAFEL a déjà présenté une proposition commerciale, ainsi qu'en Finlande et en Norvège.



Pôle Opérationnel Teixeira Duarte  
MONTIJO - PORTUGAL



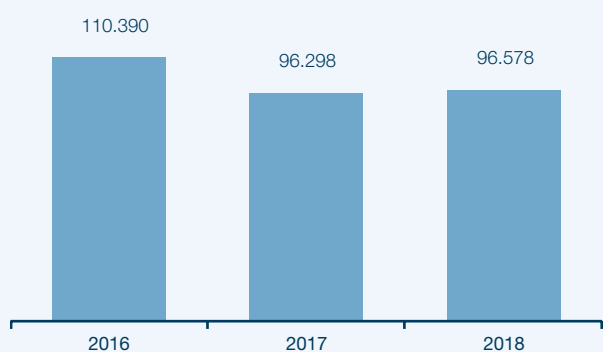
## II.2. CONCESSIONS ET SERVICES

Le Groupe Teixeira Duarte a commencé d'opérer dans ce secteur en 1984, à Macao, par le biais de la participation qu'il détenait, et détient toujours, sur « CPM - Companhia de Parques de Macau, S.A. » Puis, il a étendu ces activités au Portugal, en Angola, au Brésil, en Belgique, en Espagne, au Mozambique, au Qatar et au Venezuela.

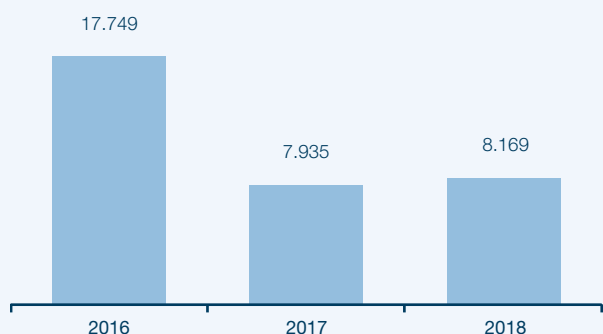
Dans le cadre des concessions et services, les sociétés du Groupe se consacrent à des secteurs d'activité bien distincts, tels que la gestion des biens immobiliers (*Facilities Management*), l'entretien des installations (*Facilities Services*), l'environnement, l'enseignement en Angola, les petites centrales hydroélectriques (PCH) au Brésil, l'utilisation et la gestion d'un port au Venezuela.

Dans ce secteur, Teixeira Duarte détient plusieurs participations minoritaires dans d'autres sociétés dont la gestion n'est pas pilotée par les structures de notre Groupe et qui, dans pratiquement tous les cas, ne sont pas incluses dans son périmètre de consolidation. Les plus importantes feront néanmoins l'objet de quelques considérations à la fin de ce chapitre.

### APPORT DE CE SECTEUR AUX RÉSULTATS DU GROUPE



Évolution du chiffre d'affaires des concessions et services (Montants en milliers d'euros)



Évolution de l'EBITDA Concessions et Services (Montants en milliers d'euros)







Collecte des déchets  
GALICE - ESPAGNE

Dans le secteur des Concessions et services, le **chiffre d'affaires** a enregistré des chiffres similaires à ceux réalisés en 2017, bien que le Groupe ne compte plus sur la contribution de ses filiales dans le domaine environnemental au Portugal (Recolte, S.A. et Recolte (Porto), S.A.), elle ont été vendues en juillet 2017 et avaient contribué à cet indicateur à hauteur de 6,157 millions d'euros cette même année.

Au Portugal, il convient de souligner que, abstraction faite de la contribution de ces filiales, ce marché dans ce secteur a enregistré une augmentation de 10,2 millions d'euros.

Sur les autres marchés sur lesquels le Groupe opère dans ce secteur, de bonnes performances ont été réalisées, à l'exception du marché angolais qui, également pénalisé par la dévaluation du Kwanza, enregistre une baisse de 26,8 % par rapport à la même période en 2017.

L'**EBITDA** des Concessions et services a augmenté de 2,9 % par rapport à l'année précédente.

## ACTIVITÉ EN 2018

Au plan non consolidé, et afin de donner un aperçu sur l'ensemble de l'activité 2018, nous informons que les produits d'exploitation du Groupe dans le secteur des concessions et des services se sont élevés à 100,679 millions d'euros, dont 60,9% se rapportent à l'activité menée à l'étranger. Ces chiffres reflètent une hausse de 4.1% par rapport à 2017. Pour donner une notion du poids des principaux pôles d'activité du Groupe dans ce secteur, il faut savoir que parmi les produits d'exploitation non consolidés qui viennent d'être indiqués, 59% proviennent des *Facilities Management* et 32% de l'environnement.

### GESTION DES BIENS IMMOBILIERS / ENTRETIEN DES INSTALLATIONS (FACILITIES MANAGEMENT / SERVICES)

Depuis l'an 2000, « TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A. » (TDGI, S.A.) opère dans le domaine du *Facilities Management* / *Facilities Services*.

Les principaux domaines de TDGI sont (i) la gestion intégrée de *hard* et de *soft services*, (ii) la maintenance technique, (iii) l'analyse, le diagnostic et les solutions concernant l'énergie et (iv) la gestion des espaces et des travaux.

Étant une société de *gestion de biens immobiliers*, elle répond avant tout aux besoins de ses clients en créant un ensemble de solutions différenciées et personnalisées, en menant de front le pari sur des activités spécifiques complémentaires permettant une approche plus large des besoins du client, telles que la restauration collective sous la marque *SmartFood*, la gestion de

parkings sous la marque *AutoPark* et la gestion de copropriétés d'entreprises sous la marque *SpacePartners*.

Il s'agit également d'une entreprise d'ingénierie à l'origine de la création de facteurs de différenciation, notamment par le développement de compétences techniques spécifiques et par des solutions technologiques adaptées à un objectif parallèle d'optimisation des frais, d'efficience des opérations et d'amélioration de la qualité. Il convient ainsi de souligner les projets menés en interne ou en partenariat, tels que ceux des marques *Glose EAM*, *Inergy* et *Controlo 24*.

Sur le plan international, cette activité est mise en œuvre par d'autres sociétés du Groupe Teixeira Duarte qui opèrent dans les huit marchés actuels et utilisent la marque TDGI, en bénéficiant des moyens et des ressources de TDGI, S.A. Cela permet de consolider une enseigne puissante, dotée de solides valeurs d'ingéniosité, de vérité et d'engagement, reconnues par le marché. Cette reconnaissance des partenaires et des clients de multinationales est l'un des facteurs à l'origine du développement de l'activité de la marque TDGI à d'autres pays. TDGI doit maintenant relever de nouveaux défis sur les nouveaux fronts où ces partenaires et clients opèrent.

Au Portugal, en 2018, suivant la tendance des années précédentes, le nombre de clients n'a cessé de croître, que ce soit par le renforcement des relations contractuelles existantes ou par la passation de nouveaux contrats.

Dans les domaines de la **gestion intégrée de *hard* et *soft services*** et de **maintenance technique**, qui représentent le **cœur de métier**, l'augmentation du chiffre d'affaires de l'entreprise s'est révélée significative sur les différents segments de marché où la société opère.

Le secteur **Analyse et diagnostic/solutions énergétiques**, a également vu son chiffre d'affaires augmenter, en particulier dans les domaines des audits techniques et des certifications énergétiques. L'entreprise se positionne auprès de ses clients comme un partenaire technique et stratégique qui fournit un service continu, notamment pour réduire les consommations énergétiques. De plus en plus de clients demandent à TDGI d'effectuer des *due-diligences* techniques sur les bâtiments qui seront acquis, afin de connaître l'état réel des installations et des équipements.

Le secteur de la **gestion des espaces et des travaux** poursuit le développement de processus significatifs dans le cadre de la transformation des espaces intérieurs, dans le domaine des bâtiments comme dans celui de l'environnement industriel.

Les nouveaux concepts de lieu de travail et de bien-être ont



Microsoft - Gestion des biens immobiliers & Maintenance  
LISBONNE - PORTUGAL

créé de nouvelles tendances et de nouveaux styles d'architecture spatiale. Les sociétés cherchent ainsi à suivre les nouvelles tendances.

En **Angola**, qui reste l'un des plus grands marchés de TDGI au niveau mondial et un engagement fort, l'année 2018 a été marquée par le renouvellement de plusieurs contrats importants avec des clients de renom tels que CHEVRON et TOTAL, ainsi que par l'élargissement du champ d'action de plusieurs clients et la conclusion de nouvelles affaires.

L'année 2018 en Angola a également été marquée par l'engagement dans la formation de l'équipe. TDGI a dispensé plusieurs formations techniques dans le but d'augmenter la capacité de l'équipe locale d'un point de vue technique. C'est l'un des vecteurs stratégiques de TDGI sur les différents marchés.

L'activité de TDGI en **Algérie** au cours de l'année 2018 a essentiellement consisté à accompagner la fin de la construction du nouveau bâtiment du siège social de Banco AGB, dont la maintenance sera assurée par TDGI pendant une période de deux ans après la fin des travaux.

Au cours de l'année 2018, TDGI en **Belgique** a consolidé ses ac-

tivités en cours, notamment dans les bâtiments des institutions européennes, en élargissant le champ d'action de certaines de ces activités - ce qui a même permis une croissance du chiffre d'affaires global de l'entreprise sur ce marché -, elle a également lancé des contrats de maintenance avec des entités privées qui offrent de bonnes perspectives de développement des activités sur ce marché.

Au **Brésil**, la croissance des années précédentes s'est maintenue, principalement grâce à l'augmentation des travaux des clients existants, mais aussi grâce à de nouveaux contrats et à des travaux d'aménagement intérieur.

En **Espagne**, l'année 2018 a représenté une année de consolidation des contrats existants, ainsi qu'un engagement clair en faveur de la diffusion de la marque TDGI et de ses services. Sur la base de l'analyse des besoins de ce marché et des demandes des clients, TDGI s'est également engagé en 2018 dans le développement du Département d'Analyse et de Diagnostic, avec l'acquisition d'équipements techniques nouveaux et modernes permettant d'effectuer la maintenance corrective à l'aide de son propre personnel, ainsi que dans la création et le développement du Département de Services IT, ce qui devrait se traduire





Royal Hideaway Sancti Petri, Barceló Hotel Group - Entretien des jardins  
CADIX - ESPAGNE

en 2019 par une augmentation consolidée du nombre de clients et du chiffre d'affaires sur ce marché.

Au Mozambique TDGI a poursuivi le développement de son activité de façon durable, en cherchant en permanence à créer de la valeur et, ainsi, à se démarquer comme une entreprise de référence dans le secteur de la maintenance et de la *gestion des biens immobiliers*.

En ce qui concerne le Qatar, TDGI opère au travers de sa société de droit local « TDGISERV », constituée avec une entreprise locale, « PETROSERV », ayant plus de 30 ans d'expérience dans les services liés au secteur *pétrolier et gazier*, essentiellement par un contrat à grande échelle concernant les bâtiments de *Qatar Foundation*.

L'année 2018 a été une année de forte croissance, non seulement grâce aux contrats existants, mais aussi grâce à la signature de nouveaux et importants contrats avec des entités d'une grande importance sur le marché. En ce qui concerne le contrat de la *Qatar Foundation*, qui fut le contrat de démarrage de l'entreprise sur ce marché, il convient de souligner l'ouverture au public du *Sidra Medical & Research Centre*, qui a entraîné

une augmentation significative de l'équipe locale en raison de l'augmentation du champ d'action du contrat.

En conclusion, et malgré les bonnes performances de ces autres marchés, qui permettent souvent de renforcer l'entreprise auprès des grandes multinationales, il faut souligner que plus de 60 % de l'activité de TDGI se situe au Portugal.

#### ENVIRONNEMENT

« RECOLTE - Servicios y Medioambiente, S.A.U » (RECOLTE, S.A.U), détenue à 100% par le Groupe Teixeira Duarte, se consacre à la prestation de services liés à l'environnement, notamment sur le marché de la gestion globale des déchets solides urbains et industriels, le lavage et la désinfection des conteneurs de déchets solides urbains, le nettoyage de la voirie, la conception, construction et entretien des parcs, le nettoyage et l'entretien des plages et des zones côtières, ainsi que les opérations de nettoyage et d'entretien des bois et des voies de communication.

En 2018, RECOLTE S.A.U. a enregistré des profits s'élevant à 29,7 millions d'euros, soit près de 10,4 % de plus que l'année précédente.



Collège São Francisco de Assis  
LUANDA SUL - ANGOLA

La vente de crédits sur la clientèle, qui a permis d'adapter le bilan de RECOLTE, S.A.U. à l'activité exercée, s'est révélée très pertinente.

En ce qui concerne l'activité technico-commerciale, plus de 150 soumissions totalisant plus de 20 millions d'euros ont été déposées en réponse à des appels d'offres publics et privés, ce qui permet d'envisager des niveaux d'activité identiques pour 2019.

#### ENSEIGNEMENT

« EDUCARE - Actividades Educativas e Culturais, Lda. » est une société détenue à 100 % par le Groupe Teixeira Duarte, constituée en 2007, qui a, dès sa création, a eu pour but de développer le « Colégio S. Francisco de Assis Luanda Sul », situé à Talatona, Luanda sud, en Angola.

Il s'agit d'un établissement d'enseignement reconnu par le ministère de l'éducation portugais qui va de l'école maternelle à la fin du secondaire, dans le but de proposer un enseignement de qualité et de diffuser la langue et la culture portugaises dans l'excellence.

Son modèle d'enseignement étant à caractère constructiviste/

positiviste, parallèlement à sa fonction éducative proprement dite, il met au service de la communauté où il est inséré un certain nombre de services. Son projet éducatif a conduit les familles angolaises à l'élire comme l'espace et l'environnement idéal pour l'éducation de leurs enfants.

En 2018, le « Colégio S. Francisco de Assis Luanda Sul » s'est classé 49ème au classement national des examens de 11ème et 12ème années, sur un total de 634 écoles (à noter qu'en Biologie et Géologie, Physique-Chimie A et Philosophie, il a respectivement occupé la 4ème, 7ème et 8ème place), et 1er dans les écoles portugaises à l'étranger.

Aux épreuves finales de la 9ème année, il s'est classé 175ème au niveau national, sur un total de 1 053 écoles, et 1er dans les écoles portugaises à l'étranger.

En septembre 2018, il a débuté l'année scolaire avec 692 élèves, son enseignement secondaire propose des cours de sciences et technologies, de langues et des humanités, et de sciences socio-économiques, à l'exception de la 12e année l'année où seuls les cours de sciences et technologies et de sciences socio-économiques continuent le programme de la 11ème année.



En 2019, nous poursuivons la gestion rigoureuse des différents secteurs et ressources du « Colégio São Francisco de Assis Luanda Sul » et nous continuerons le solide travail grâce auquel ce collège est devenu une référence éducative au niveau national et international.

### PETITES CENTRALES HYDROÉLECTRIQUES

« PAREDÃO DE MINAS Energia, S.A. », GONGOJI Montante Energia, S.A. et TABOQUINHA Energia, S.A., sont trois sociétés de droit brésilien détenues par le Groupe Teixeira Duarte, qui détiennent des projets liés à la construction de trois petites centrales hydroélectriques (PCH). Mais ce secteur d'activité n'est pas considéré comme étant stratégique pour le Groupe.

Lors de l'exercice 2018, des démarches ont été entamées en vue de céder des projets. En outre, les prix de vente de l'énergie et les intérêts pratiqués pour les financements nécessaires constituent une conjoncture défavorable à la vente de ces projets.

### OPÉRATION PORTUAIRE AU VENEZUELA

Grâce à la licence qui lui a été attribuée, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, a procédé à la commercialisation, la conservation, l'utilisation, l'administration, la construction et l'aménagement du « terminal especializado de contenedores (Muelles 27 y 28- Sector Oeste) del Puerto de la Guaira ».

C'est le 30 mars 2017 que cette entreprise du Groupe a reçu cette autorisation dans le cadre de l'« Alianza Estratégica para la operación y gestión portuaria del terminal especializado de contenedores del Puerto de la Guaira » signée avec la société Vénézuélienne « Bolivariana de Puertos (BOLIPUERTOS), S.A. ».

Cette alliance visait à optimiser le développement et la croissance et l'activité du terminal en le convertissant en un port de transbordement de la mer des caraïbes et de l'Amérique latine. La société Teixeira Duarte - Engenharia e Construções se charge, pour une période de 20 ans, de la commercialisation, de la conservation, de l'utilisation, de l'administration, de la construction et de l'aménagement dudit terminal à conteneurs du port de la Guaira, d'une capacité de chargement et déchargement de 1 200 000 EVP/année, d'une superficie de 17 ha, disposant de 693 m de quai accostable, pour une profondeur de 15,2 m. Il est doté de matériel portuaire de dernière génération : 6 portiques de quai, 15 portiques de parc, 2 reach-stackers et 6 chariots élévateurs frontaux, 32 tracteurs de terminal et 40 plateformes, en plus de bureaux, de zones techniques et des aires de maintenance et de réparation du matériel et des équipements, sur une emprise totale de 5 ha.

Par la suite, le 13 septembre 2017, le champ d'application de « Alianza Estratégica » a été étendu aux « Muelles 1 al 9 – Sector Norte del Puerto de la Guaira ».

Malgré le fait que la conjoncture locale n'a pas permis le démarrage des opérations de transbordement, en 2018, le volume des recettes provenant des opérations portuaires a augmenté d'environ 40 % pour atteindre une valeur correspondant à environ 16 millions d'euros.

Les sociétés qui opèrent dans le secteur des concessions et services, dans lesquelles « Teixeira Duarte, S.A. » ne détient qu'indirectement des participations, c'est-à-dire dont la gestion n'est pas directement pilotée par le Groupe Teixeira Duarte, sont les suivantes :

« TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A. » est une société qui a pour objet la gestion de l'hôpital de Cascais sur une durée de 30 ans, englobant la conception, les études, la construction, le financement, l'entretien et la maintenance.

La construction du bâtiment de l'hôpital de Cascais ayant été terminée en février 2010, l'activité de TDHOSP s'est dès lors centrée sur la gestion et la maintenance du bâtiment hospitalier et sur la gestion et l'exploitation du parking.

Le 9 avril 2018, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções a conclu un contrat avec des filiales d'un fonds d'investissement géré par la société de gestion « 3i Investments plc » pour la cession de 90 % du capital social de « TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A. » (TDHOSP), qui s'est concrétisé le 20 décembre 2018.

Le prix global défini pour cette opération, y compris la transmission des actions et des droits de crédit existant sur TDHOSP, a représenté environ 19,4 millions d'euros, et il s'est répercuté sur les comptes de « Teixeira Duarte, S.A. » de 2018, à hauteur d'environ 19 millions d'euros dans les capitaux propres, entraînant une baisse du passif du Groupe de près de 75 millions d'euros.

« AEBT - Auto-Estradas do Baixo Tejo, S.A. », constituée le 15 janvier 2009, est une société dont Teixeira Duarte - Engenharia e Construções détient 9% du capital. Elle a signé avec la société le contrat de sous-concession avec l'IP - Infraestruturas de Portugal, S.A, le 24 janvier 2009, modifié par l'instrument de réforme daté du 28 avril 2010 et par les documents additionnels signés le 22 novembre 2011 et le 7 septembre 2012. Ce contrat de sous-concession porte sur une durée de 30 ans. Il a pour objet la conception, l'étude d'exécution, la construction, l'augmentation du nombre de voies, le financement, l'exploitation et l'entretien des sections autoroutières, des routes régionales et des voies d'accès dans le district de Setubal, à compter de la



TEC – Terminal à conteneurs  
LA GUAIRA - VENEZUELA

date de signature du contrat.

Il s'agit d'une participation déjà classée comme Actif destiné à la vente, pour laquelle le Groupe a effectué plusieurs démarches en vue de sa cession.

« **MTS - Metro Transportes do Sul, S.A.** », est une société qui déploie ses activités, en régime de concession, d'étude d'exécution, de construction, de fourniture d'équipements et de matériel roulant, de financement, d'exploitation, de maintenance et d'entretien de la totalité du réseau du métro léger de la rive sud du Tage, conformément au contrat de concession signé le 30 juillet 2002 avec l'État portugais, la concession ayant débuté le 12 décembre 2002, pour une période de 30 ans.

Le 19 novembre 2018, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções a cédé la participation de 9,11 % qu'elle détenait dans le capital social de cette filiale pour un montant de 1 050 000 €.

« **CPM - Companhia de Parques de Macau, S.A.** », dans laquelle le Groupe Teixeira Duarte détient une participation indirecte de 15 % depuis sa création qui a eu lieu au milieu des années 80, suite à un appel d'offres international, est une entreprise pionnière et demeure une référence en matière de construction et

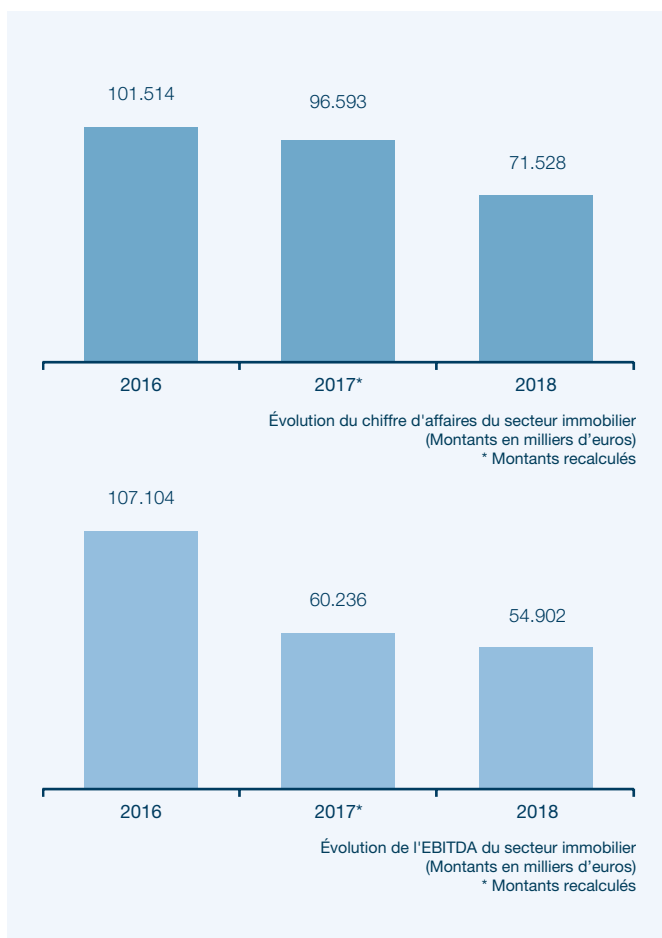
d'exploitation de parkings et des activités connexes, dans la région administrative spéciale de Macao.

En 2018, l'activité s'est accrue avec l'exploitation de nouveaux parkings, la poursuite de l'activité à un bon rythme, l'optimisation de l'exploitation et des structures, notamment par l'achèvement des travaux de restauration et d'entretien des parkings à étage public exploités par la société et l'introduction de systèmes plus avancés en matière d'orientation du stationnement, de reconnaissance des immatriculations et des paiements électroniques.

## II.3. IMMOBILIER

L'activité du Groupe Teixeira Duarte dans ce secteur remonte déjà au début des années soixante-dix. Elle recouvre actuellement un grand nombre d'entreprises qui opèrent principalement au Portugal, en Angola, au Brésil, en Espagne, au Mozambique et, plus récemment, aux États-Unis d'Amérique.

### APPORT DE CE SECTEUR AUX RÉSULTATS DU GROUPE



Le domaine de l'immobilier a enregistré une baisse de son chiffre d'affaires de 25,9 % par rapport à la même période l'an dernier.

Au Portugal, on a enregistré une augmentation de 24,2 % par rapport à 2017, ce qui est dû au fait que cette période correspond à la phase d'achèvement des ventes de propriétés avant leur commercialisation.

Néanmoins, il convient de noter que cette croissance au Portugal aurait été encore plus importante si les sociétés « BONAPARTE, S.A. », « TDHOSP, S.A. » et « LAGOAS PARK, S.A. » n'avaient pas été classées comme « Détenues en vue de la vente » au 31 décembre 2017 et que, par conséquent, leur chiffre d'affaires







Complexe immobilier « ONE Living »  
CASCAIS - PORTUGAL

respectif ne sont plus consolidés depuis cette date.

Il est à noter qu'en 2017 et alors que ces filiales incluaient toujours le périmètre de consolidation du Groupe, leur contribution au chiffre d'affaires de cet exercice s'est élevée à 28,612 millions d'euros.

Au Brésil, le Groupe a enregistré une baisse de 58,5 % par rapport à la même période de l'année précédente, cette baisse est également due à la dévaluation du Réal et au changement du cadre des normes comptables applicables.

L'**EBITDA** du domaine de l'immobilier a enregistré une baisse de 8,9 % par rapport à l'année précédente.

Cet indicateur a été influencé par certains faits qui méritent d'être soulignés :

- Cession de la participation détenue à 100 % « Lagoas Park, S.A », avec une plus-value de 24,898 millions d'euros ;
- Variation des gains de la juste valeur des immeubles de placement qui se sont élevés à 26,725 millions d'euros en 2018, tandis qu'en 2017, ils étaient de 16,039 millions d'euros ;
- Autres charges d'exploitation non récurrentes de 7,348 millions d'euros.

## ACTIVITÉ EN 2018

Au plan non consolidé et pour donner un aperçu sur l'ensemble de l'activité 2018, nous informons que les produits d'exploitation du Groupe dans le secteur immobilier ont atteint le montant global de 115,570 millions d'euros, soit une croissance de 10,3% par rapport à 2017. Les marchés extérieurs représentent désormais 39,7% de l'activité et le Portugal 60,3%.

Au Portugal, au cours de l'année 2018, tous les segments du marché immobilier ont connu une performance très positive, le pays étant considéré comme une destination d'investissement immobilier international.

Dans le segment des Bureaux, la vente de la totalité du capital social de « Lagoas Park S.A. », une société précédemment détenue à 100 % par le Groupe et spécifiquement dédiée à la gestion et à l'exploitation du complexe immobilier Lagoas Park, a été conclue.

Sur le marché résidentiel, en particulier dans les zones métropolitaines de Lisbonne et de Porto, il y a eu un certain ralentissement de la croissance des prix, après quelques années de forte croissance de la valeur des appartements en centre-ville.

Dans ce contexte, nous soulignons les bons niveaux d'activité, tant dans la vente d'actifs que dans le développement urbain des projets en portefeuille, dont :

- La réalisation de tous les actes d'achat liés aux fractions résidentielles du complexe immobilier « Villa Torrinha », Rua de Pedrouços, à Lisbonne ;
- Le début de la construction et le lancement commercial du complexe immobilier « ONE Living », en construction sur les terrains des anciennes arènes de Cascais, il s'agit de 84 logements et d'une zone commerciale.
- La délivrance de la licence pour le lotissement du complexe immobilier « Factory 1921 », situé à Benfica, Lisbonne, où l'on prévoit la construction d'environ 48 000 m<sup>2</sup> de surface hors sol, cela représente plus de 160 logements et des zones complémentaires de vente au détail et d'équipement.
- La délivrance de la licence pour le lotissement du complexe immobilier « Vila Rio », situé à Póvoa de Santa Iria, sur un terrain de 17 hectares, sur lequel seront construits plus de 600 logements et 32 200m<sup>2</sup> de surface destinées au commerce et aux services.

En Angola, compte tenu de l'environnement macroéconomique, le ralentissement du marché immobilier s'est poursuivi, il se caractérise par une faible demande et une baisse générale des prix de vente et de location.

Dans ce contexte, l'activité du secteur immobilier du Groupe a été marquée, essentiellement, par la gestion du patrimoine de placement, le développement de certains projets en portefeuille et, également, par le soutien aux activités d'expansion d'autres secteurs du Groupe, même si les niveaux d'activité sont inférieurs à ceux des années précédentes.

Au Brésil, les attentes concernant les mesures annoncées par le nouveau gouvernement ont provoqué un climat d'optimisme économique au cours des derniers mois de 2018, favorisant la vente de nouveaux logements résidentiels dans la ville de São Paulo - le principal marché - le nombre d'unités y est passé de 24 000 en 2017 à 30 000 en 2018. Le maintien des taux d'intérêt au niveau minimum historique, atteint début 2018, fait prévoir une reprise progressive du marché immobilier en 2019.

À São Paulo, en 2018, il convient de souligner l'achèvement de la construction et la livraison de deux complexes immobiliers, d'une surface de construction totale de 66 000 m<sup>2</sup>, et le début de la construction de deux autres complexes immobiliers d'une surface totale de 29 000 m<sup>2</sup>, ainsi que le début des ventes d'un autre complexe immobilier d'environ 25 000 m<sup>2</sup> de surface de



construction.

En **Espagne**, l'activité du secteur immobilier se concentre dans la région de Madrid et se limite à la gestion du « Parking Europa », parking doté d'une galerie marchande, situé sur l'avenida de Europa à San Sebastián de los Reyes, où nous continuons la gestion du contrat de concession administrative.

Au **Mozambique**, on note peu d'activité sur le marché immobilier en 2018, en raison de la conjoncture globale actuelle difficile dans le pays, de sorte que l'activité des sociétés du Groupe s'est concentrée sur le développement des projets d'exécution d'une zone commerciale sur le terrain Malanga, situé sur un des principaux accès routiers de la ville de Maputo, ainsi que sur la poursuite des études et du traitement des licences d'un projet « mixte » devant être développé sur le terrain de l'Avenida Armando Tivane, dans la capitale du Mozambique.

Aux **États-Unis**, Teixeira Duarte a poursuivi les processus d'octroi de licences pour les bâtiments de deux complexes résidentiels, « Insignia » et « Infinity », tous deux dans le quartier de Turtle Creek, dans la ville de Dallas, dont le terrain devrait être vendu en 2019.

Pour 2019, le développement des complexes immobiliers en portefeuille se poursuivra sur les différents marchés, on prévoit une légère baisse des recettes en raison de la vente de certains actifs à revenus et de la conclusion de la commercialisation des projets lancés les années précédentes.

Au Portugal, l'année sera caractérisée par une forte activité promotionnelle à travers la commercialisation et la construction du complexe immobilier « ONE Living » à Cascais ainsi que par le lancement et le début de la construction du complexe immobilier « Factory 1921 » à Lisbonne, sans oublier la poursuite des travaux préparatoires relatifs à la réalisation des infrastructures du projet « Villa Rio » à Vila Franca de Xira et au développement des projets de la première phase de ce complexe immobilier.

Au Brésil et dans la ville de São Paulo, deux nouveaux projets résidentiels, Loomi Paulista et Loomi Klabin, devraient être lancés, pour un total de 147 unités.

En Angola, en Espagne et au Mozambique, l'activité sera centrée sur la gestion du patrimoine bâti, dans le but de maintenir des niveaux de rentabilité adaptés aux cycles économiques actuels.



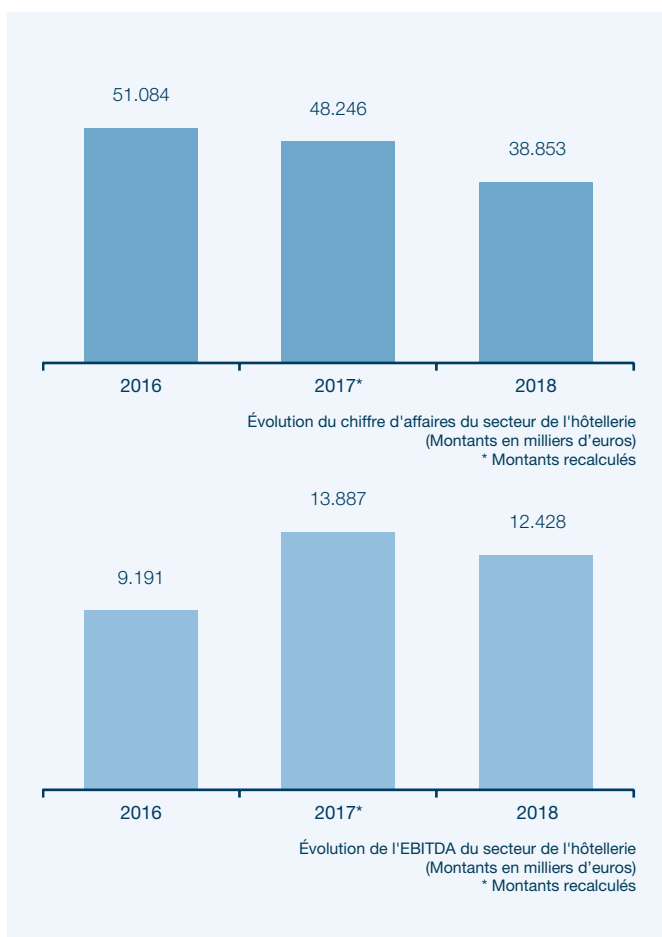
Unique Alta Vista  
SÃO PAULO - BRÉSIL

## II.4. HÔTELLERIE

Après une première expérience en Algarve en 1974, le Groupe Teixeira Duarte a repris son activité dans ce secteur à Sines, dans les années 90. Nous opérons actuellement au travers de 8 unités hôtelières, dont 2 au Portugal, 3 en Angola et 3 au Mozambique, qui totalisent 2 452 lits et 1 228 chambres.

Teixeira Duarte exerce également dans le domaine de la restauration en Angola.

### APPORT DE CE SECTEUR AUX RÉSULTATS DU GROUPE



Le **chiffre d'affaires** du secteur de l'hôtellerie a globalement diminué de 21 % par rapport à la même période en 2017.

Au **Portugal**, l'activité a diminué de 7,4 % par rapport à 2017.

En **Angola**, l'activité a connu une hausse de 27,4 %, mais en raison de la dévaluation du Kwanza, cet indicateur a enregistré une baisse de 23,8 % par rapport à la fin de l'année précédente.

Au **Mozambique**, l'activité a enregistré en 2018 une baisse de 18,3 % par rapport à la même période de l'année précédente, principalement due à la réduction du chiffre d'affaires de l'hôtel







Hall de l'Hôtel Avenida  
MAPUTO - MOZAMBIQUE

Avenida, dans lequel le Groupe a effectué des travaux de rénovation.

L'EBITDA de l'hôtellerie a enregistré une baisse de 10,5 % par rapport à l'année précédente.

### ACTIVITÉ EN 2018

Au plan non consolidé et pour donner un aperçu de l'ensemble de l'activité en 2018, nous informons que les produits d'exploitation du Groupe dans le secteur de l'hôtellerie ont atteint globalement 44,617 millions d'euros, les marchés extérieurs représentant 72 % de l'activité et le Portugal 28 %.

Au Portugal, le Groupe opère dans ce secteur avec deux unités hôtelières :

LAGOAS PARK HOTEL	Oeiras
Hôtel 4 étoiles	182 chambres
SINERAMA	Sines
Unité 3 étoiles	105 chambres

Globalement, le taux d'occupation de ces deux unités a enregistré une augmentation de 10%, essentiellement en raison de l'augmentation de la demande du monde des affaires et de la réservation en ligne, parallèlement à une augmentation de près de 2% du prix moyen. Les produits d'exploitation des hôtels

portugais ont donc enregistré une augmentation de 11% par rapport à 2017.

Dans le domaine de la remise en forme, en 2018, le Groupe a continué l'exploitation du « LAGOAS Health Club ».

En Angola, les sociétés du Groupe qui opèrent dans ce secteur ont totalisé 1 236 lits et 620 chambres répartis dans trois hôtels, comme suit :

HÔTEL TRÓPICO	Luanda
Unité quatre étoiles	280 chambres
HÔTEL ALVALADE	Luanda
Unité quatre étoiles	202 chambres
HÔTEL BAÍA	Luanda
Unité quatre étoiles	138 chambres

En 2018, le ralentissement économique se fait toujours sentir sur le marché angolais, à l'instar de 2017. Cette situation a affecté la demande et elle a eu une influence négative sur le prix moyen des unités hôtelières en Angola, ce qui a amené à une baisse des produits d'exploitation de logement. Malgré la conjoncture, les unités ont réussi à maintenir le taux d'occupation par rapport à 2017.

Le projet de rénovation de certaines parties de l'hôtel Alvalade s'est poursuivi au cours de l'exercice, il concerne notamment le



Hotel Avenida  
MAPUTO - MOZAMBIQUE



restaurant, le bar et certaines chambres. Ce travail s'achèvera en 2019.

Dans le domaine de la restauration, nous avons poursuivi l'exploitation des réfectoires du groupe.

Les sociétés du Groupe qui opèrent dans ce secteur au Mozambique totalisent 642 lits et 321 chambres, répartis dans les trois hôtels suivants :

HÔTEL AVENIDA	Maputo
Unité cinq étoiles	159 chambres
HÔTEL TIVOLI MAPUTO	Maputo
Unité trois étoiles	88 chambres
HÔTEL TIVOLI BEIRA	Beira
Unité trois étoiles	74 chambres

L'activité économique du Mozambique a continué de ralentir en 2018, ce qui, associé à une concurrence accrue dans ce segment, a eu un effet négatif sur la performance des unités hôtelières du Groupe dans ce pays, entraînant une baisse du taux d'occupation et une diminution des produits d'exploitation.

Il convient également de noter qu'en 2018, l'Hôtel Avenida a été remodelé, avec un investissement de 3,7 millions d'euros.

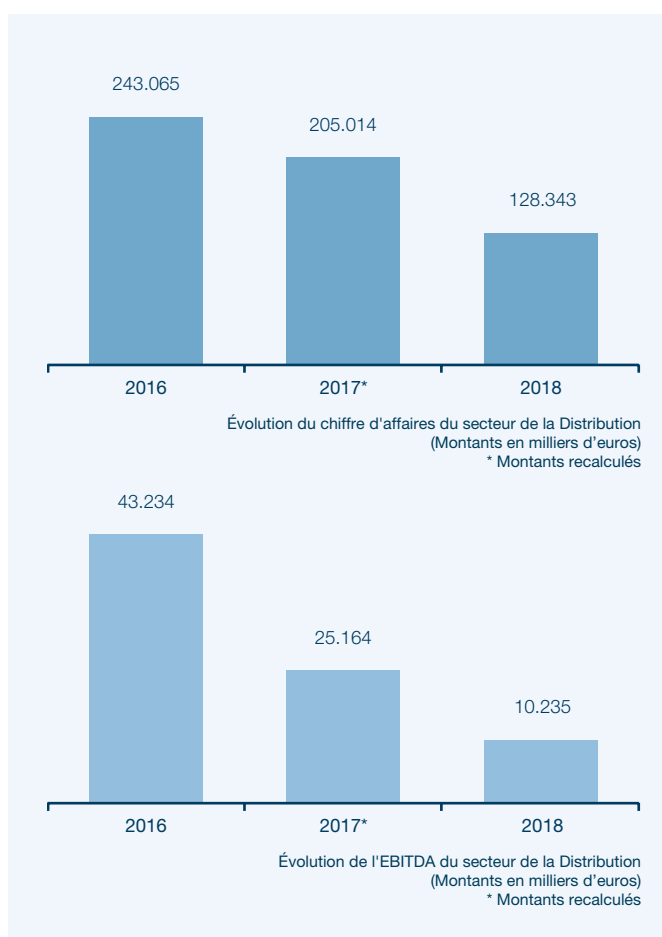


Restaurant de l'Hôtel Alvalade  
LUANDA - ANGOLA

## II.5. DISTRIBUTION

L'activité du Groupe Teixeira Duarte dans ce secteur a débuté en 1996 et se déploie actuellement à l'international. Elle est exercée au Portugal par « Teixeira Duarte Distribuição, S.A. », en Angola par les filiales « CND - Companhia Nacional de Distribuição, Lda », « DCG - Distribuição e Comércio Geral, Lda. » et « OCC - Operador Central de Comércio, Lda », et en Afrique du Sud par « Global Net Distributors, (PTY), Ltd. ».

### APPORT DE CE SECTEUR AUX RÉSULTATS DU GROUPE



En 2018, le secteur de la Distribution a vu son **chiffre d'affaires** diminuer de 37,4 % par rapport à la même période de l'année précédente, la raison se trouve dans la dévaluation du Kwanza. Sans cette dévaluation, ce secteur aurait enregistré une hausse de 5,6 %.

L' **EBITDA** de la Distribution a enregistré une diminution de 59,3 % par rapport à l'année précédente.





Dakaza, Avenida Primeiro Congresso  
LUANDA - ANGOLA



## ACTIVITÉ EN 2018

Au plan non consolidé et pour donner un aperçu sur l'ensemble de l'activité de 2018, nous informons que les produits d'exploitation du Groupe dans ce secteur de la distribution ont atteint les 160,302 millions d'euros, ce qui correspond à une diminution de 37,5% par rapport à 2017.

Au **Portugal**, le chiffre d'affaires de la filiale « Teixeira Duarte - Distribuição, S.A. » a diminué de 7 % par rapport à l'année précédente, en raison de la conjoncture difficile sur le marché angolais.

Dans le domaine des « Technologies de l'information » et de la « Chaîne d'approvisionnement », les processus et solutions technologiques ont été consolidés pour permettre une optimisation du fonds de roulement, une meilleure gestion des stocks et des ruptures tout au long de la chaîne de valeur et renforcer les outils de support au « CRM » et à la « Business Intelligence ».

Les relations avec les partenaires ont été renforcées dans le cadre de la représentation de marques exclusives afin d'adapter les différentes marques à la nouvelle réalité économique. L'année s'est achevée par la signature d'un contrat avec un nouveau partenaire pour une marque exclusive de boissons pour l'Angola.

En **Angola**, le Groupe Teixeira Duarte, grâce à plusieurs unités

opérationnelles, opère :

1) À travers l'entreprise « CND - Companhia Nacional de Distribuição, Lda. » :

1.1) Dans la vente au détail alimentaire sous l'enseigne Maxi ;

1.2) Dans la vente au détail spécialisée, dans le domaine de l'ameublement et de la décoration, sous l'enseigne Dakaza, et dans le domaine de la santé et du bien-être sous l'enseigne Farmácia Popular et dans le domaine de la restauration sous l'enseigne Nilo ;

2) Dans la représentation de marques exclusives, à travers « DCG – Distribuição e Comércio Geral, Lda » ;.

3) Dans la vente en gros de boissons, à travers la société « OCC - Operador Central de Comércio, Lda. », qui opère sous l'enseigne TEFAC.

L'activité des différentes unités opérationnelles a été dans l'ensemble affectée par le difficile contexte économique en Angola.

Dans le secteur de la **vente au détail alimentaire**, Maxi a atteint un meilleur niveau d'approvisionnement en produits importés au cours de l'année que les années précédentes. Avec une concurrence également bien approvisionnée et certains opérateurs de premier prix en plein essor, le nombre de clients « L4L » (*like-for-like*) a été similaire à celui de l'année précédente (+1%) et une



Boulangerie au Maxi Via Expresso  
LUANDA - ANGOLA



croissance de 7 % des ventes en monnaie locale a été enregistrée, mais elle reste insuffisante pour compenser la dépréciation de la monnaie face à l'euro. Enfin, soulignons l'ouverture d'un nouveau point de vente en octobre, avec environ 2 500 m<sup>2</sup> de surface de vente, près du carrefour autoroutier de Zango, dans la ville de Luanda.

Dans la vente au détail spécialisée dans le domaine de l'Ameublement et de la Décoration, Dakaza a maintenu une performance économique satisfaisante malgré la forte baisse de la consommation des biens non essentiels. Le plan d'expansion s'est poursuivi et un nouveau point de vente d'environ 1 300 m<sup>2</sup> de surface de vente a été inauguré en janvier 2019 dans le centre de Luanda .

Dans la vente au détail spécialisée dans le domaine de la Santé et du Bien-être, à travers Farmácia Popular, les processus de gestion opérationnelle, d'inventaire et de chaîne logistique de cette activité ont été consolidés, ce qui a eu un effet positif sur la performance économique de la marque.

Dans la vente au détail spécialisée dans le domaine de la restauration, soulignons l'inauguration d'un nouveau point de vente Nilo, inséré dans le MaxiPark du carrefour routier de Zango, comme mentionné ci-dessus. Le développement des ventes « B2B » (*business-to-business*) de l'usine de Nilo dans le centre de distribution de Morro Bento et l'amélioration des processus de gestion opérationnelle dans les différents points de vente se

poursuivent.

Dans la Représentation de Marques Exclusives, DCG a poursuivi la stratégie de renforcement de la notoriété des marques représentées, en mettant l'accent sur la distribution moderne, tant dans l'unité des boissons que dans celle des snacks. Après une année de ralentissement de l'activité, nous entendons renouer avec la croissance, en nous concentrant sur le rétablissement total de la chaîne d'approvisionnement et sur l'ajustement de l'offre/positionnement des produits, tant avec nos partenaires actuels que par le biais de nouvelles unités opérationnelles.

Dans le commerce de gros de boissons, la société opérant sous la marque « TEFAC » a poursuivi la consolidation des procédures, des équipes et des infrastructures. L'entreprise a légèrement réduit sa dépendance à l'égard des emballages consignés à environ 60 % et de la bière à environ 70 %, tout en augmentant la diversité de l'offre tout au long de l'année.

En Afrique du Sud, la recherche de nouvelles opportunités commerciales s'est poursuivie, notamment pour les produits de premier prix et les produits périssables et frais.



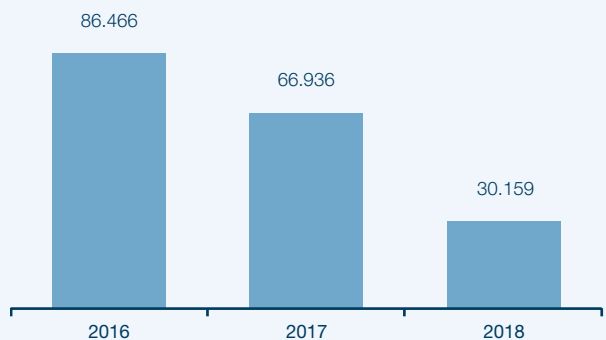
Maxi Via Expresso  
LUANDA - ANGOLA

## II.6. AUTOMOBILE

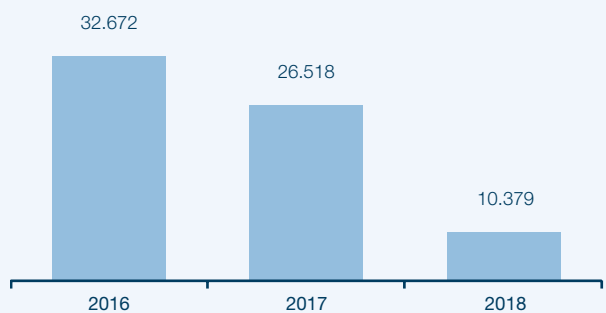
Les sociétés du Groupe Teixeira Duarte opèrent depuis plus de vingt-cinq ans dans le secteur Automobile, elles poursuivent aujourd'hui leur activité à travers la commercialisation de produits de différents constructeurs internationaux, elles exercent dans les segments de marché suivants :

- Véhicules légers : Nissan, Renault, Peugeot, Mahindra, Honda, JMC, Ssangyong, Chevrolet, Isuzu et Suzuki ;
- Poids lourds Renault Trucks, UD Trucks et Randon ;
- Motocycles : Honda, Piaggio, Vespa, Gilera et Derby ;
- Équipements : Denyo et Pramac.

### APPORT DE CE SECTEUR AUX RÉSULTATS DU GROUPE



Évolution du chiffre d'affaires du commerce automobile (Montants en milliers d'euros)



Évolution de l'EBITDA du commerce automobile (Montants en milliers d'euros)

Dans le secteur Automobile, le Groupe a enregistré une baisse de 54,9 % de son chiffre d'affaires par rapport à 2017, principalement en raison des difficultés d'importation de véhicules et de pièces détachées en Angola et de la dévaluation monétaire du Kwanza.

L'EBITDA du domaine de l'automobile a enregistré une baisse de 60,9 % par rapport à 2017.





Stands Nissan et Renault au Pôle TDA Talatona  
LUANDA SUL - ANGOLA

## ACTIVITÉ EN 2018

En termes non consolidés et pour donner un aperçu de l'ensemble de l'activité de 2018, nous informons que les produits d'exploitation du Groupe dans le secteur de la distribution ont atteint 43,848 millions d'euros, ce qui correspond à une baisse de 53,4 % par rapport à 2017.

Au **Portugal**, la société SMOTORS détient la représentation exclusive de la marque Suzuki pour le district de Lisbonne. Au cours de l'année 2018, cette société a continué à consolider la marque comme une référence en matière de qualité et de fiabilité automobile, en développant l'activité dans la commercialisation de véhicules, l'assistance technique après-vente et la vente de pièces au comptoir, et en exploitant également un centre de collision multimarques situé à São João da Talha.

En **Angola**, l'année s'est caractérisée par la confirmation de la tendance à la baisse généralisée de l'activité sur les pôles d'activité, véhicules légers, poids lourds, motocyclettes et matériels, en raison de la persistance de la crise économique.

Le marché angolais des voitures, et plus spécifiquement le segment des véhicules légers, a connu une réduction de 42%, en passant de 3.969 unités vendues en 2017 à seulement 2.298

en 2018.

En 2018, une gestion minutieuse du niveau des *stocks* a été maintenue dans tous les pôles d'activité, en ajustant la livraison des différentes marques en fonction de la baisse attendue des ventes. Dans le même temps, le Groupe a porté son attention sur les améliorations des services d'assistance technique, en continuant de renforcer les compétences des différentes équipes et en améliorant l'organisation des ateliers.

En ce qui concerne l'assistance technique des véhicules légers, il convient de souligner une décroissance de 36 % du chiffre d'affaires, suite à l'acquisition de pièces, au ralentissement de l'activité des sociétés et à la chute du pouvoir d'achat des particuliers.

Compte tenu de la conjoncture économique angolaise actuelle, les prévisions pour 2019 tablent sur une stabilisation, en baisse, de l'activité sur ce marché. Par conséquent, nous poursuivrons la gestion minutieuse des stocks, l'optimisation des ressources et la consolidation des procédures d'organisation des différents secteurs de cette activité.



Stand Renault au Pôle TDA Talatona  
LUANDA SUL - ANGOLA



### III. INFORMATIONS NON FINANCIÈRES

#### DURABILITÉ AU SEIN DU GROUPE TEIXEIRA DUARTE

Pour les sociétés du Groupe Teixeira Duarte, la durabilité correspond à une manière d'être et d'agir, accompagnée d'un sens des responsabilités que l'on retrouve dans ses relations avec ses partenaires.

Cette vision d'entreprise est inscrite dans la Mission du Groupe - Réaliser, tout en contribuant à la construction d'un monde meilleur - et dans ses Valeurs - Ingéniosité, Vérité et Engagement - qui reflètent une manière d'agir profondément ancrée dans plusieurs générations, et qui contribuent à une durabilité globale, dans ses perspectives économiques, sociales et environnementales. Les collaborateurs des sociétés du Groupe perpétuent ces valeurs et intègrent ainsi la durabilité dans leur quotidien.

Bien que l'univers des sociétés du Groupe Teixeira Duarte reflète une grande diversité de secteurs d'activité, opérant dans plusieurs pays, la gestion durable des ressources humaines, de l'environnement et des communautés est assurée par chaque secteur d'activité en raison de la proximité des opérations et d'une plus grande efficacité des actions.

Chaque filiale répond ainsi aux enjeux du développement durable au sein de ses activités et elle est guidée par le Groupe en ce qui concerne les objectifs opérationnels généraux et les

priorités spécifiques de chaque pays en matière de développement durable.

Par ailleurs, les secteurs corporate de Teixeira Duarte promeuvent la coordination des politiques communes entre les filiales, en identifiant les pratiques et les synergies qui aident les différentes activités à évoluer de manière durable et à innover.



Programme Maxi Saúde  
ANGOLA

#### NOTRE MISSION

**CRÉER, TOUT EN CONTRIBUANT À LA CONSTRUCTION D'UN MONDE MEILLEUR.**

#### COMMENT TRAVAILLONS-NOUS ?

**AVEC INGÉNIOSITÉ, VÉRITÉ ET ENGAGEMENT**

#### NOUS CONTRIBUONS À QUOI ?

**OBJECTIFS**  **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### À NOS PRIORITÉS

**DÉFINIES POUR CHAQUE PAYS**

## RESPECT DES ACCORDS INTERNATIONAUX

Les activités des sociétés du Groupe Teixeira Duarte sont basées sur leur mission et sont conformes aux Déclarations des Nations Unies sur les droits de l'homme, aux Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), à l'Organisation internationale du travail (OIT), aux législations nationales et internationales et aux 10 Principes du Pacte mondial des Nations Unies touchant les droits de la personne, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., au Portugal, a également obtenu la certification volontaire de la Norme internationale SA 8000, démontrant l'engagement de l'organisation à développer, maintenir et appliquer des pratiques responsables dans des domaines tels que le travail forcé et le travail des enfants, la santé et la sécurité au travail, la liberté d'association et de négociation collective, la discrimination, les pratiques disciplinaires, les horaires de travail, les salaires et les systèmes de gestion.

## ÉTHIQUE ET CONDUITE

Le 5 février 2018, Teixeira Duarte, S.A. a approuvé un nouveau Code d'éthique et de conduite qui remplace la version précédente élaborée en 2015.

Le Code d'éthique et de conduite s'étend à toutes les entités de son périmètre de consolidation et de son périmètre de gestion, dans tous les pays où elles opèrent, et il consacre les principes transversaux d'action de tous les collaborateurs des sociétés du Groupe et donc l'engagement de Teixeira Duarte, S.A. avec les parties liées, constituant ainsi un renforcement et un développement de ses Mission et Valeurs.

Le Code est destiné à tous les administrateurs, travailleurs et autres représentants de la société, tous ces collaborateurs ayant, en outre, pour mission non seulement de connaître et d'intérioriser, de mettre en œuvre de manière institutionnelle et de défendre extérieurement le Code, mais aussi de promouvoir l'application des règles respectives de la part des tiers dans le domaine et l'exécution des relations que ceux-ci maintiennent avec toutes entités du Groupe Teixeira Duarte.

En résumé, en vertu de ce Code, l'ensemble des collaborateurs des sociétés du Groupe se sont engagés à respecter, défendre et faire respecter, y compris auprès des destinataires indirects, la législation et la réglementation en vigueur dans les zones où elles opèrent, en tenant compte des accords globaux ou sectoriels et des règles déontologiques spécifiques de chaque professionnel, ainsi que de l'ensemble des engagements pris par

contrat.

Le Code d'éthique et de conduite actuel, qui est communiqué à l'ensemble des collaborateurs, est disponible à l'adresse [www.teixeiraduarte.com](http://www.teixeiraduarte.com).

## LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En 2018, une nouvelle évaluation a été faite sur la façon dont les sociétés de l'univers Teixeira Duarte abordent la gestion durable et sur la façon dont le modèle suivi pourrait s'adapter davantage à un groupe économique et à une société en constante évolution.

Cette étude a montré de grandes affinités entre la vision d'entreprise de Teixeira Duarte et les objectifs de développement durable des Nations Unies définis dans l'Agenda 2030.

La résolution de l'Organisation des Nations Unies (ONU) intitulée « Transformer notre monde : L'Agenda 2030 pour le développement durable », entrée en vigueur le 1er janvier 2016, se compose de 17 objectifs de développement durable (ODD), répartis en 169 mesures qui ont été approuvées à l'unanimité par 193 États membres de l'ONU. La réalisation de ces objectifs dépend de chacun, y compris des sociétés.

Les principaux marchés de Teixeira Duarte - Portugal, Angola, Brésil, Algérie et Mozambique - se sont également engagés à intégrer le développement durable dans leurs processus nationaux de planification, politiques et stratégiques.

Ainsi, en 2018, Teixeira Duarte a entamé un processus d'adoption des ODD comme cadre global pour façonner, conduire, communiquer et rapporter les actions et les objectifs de ses filiales dans le cadre du Développement Durable.

## L'INFORMATION AVEC LES PARTENAIRES

Les parties prenantes avec lesquelles le Groupe Teixeira Duarte entretient des relations dans toutes ses sociétés sont très diverses. Pour mieux comprendre leurs attentes et communiquer plus efficacement avec ces différents groupes, les sociétés utilisent les outils suivants :

### Collaborateurs

Études sur le climat social, Portail d'entreprise, Journée de l'entreprise, Réunions du personnel, Déjeuner de Noël, Canal d'éthique.

### Clients et public en général

Sites Web, centres d'appels, réseaux sociaux, systèmes de suggestions et de réclamations, canal éthique.

**Investisseurs**

Assemblées générales, rapports financiers, réponses à des questionnaires spécifiques, communiqués.

**Fournisseurs**

Visites et audits, formation réciproque, évaluation des performances, canal éthique.

**Organisations professionnelles**

Participation à différentes organisations

**Entités réglementaires et gouvernementales**

Participation à différentes associations sectorielles

**Communautés**

Partenariats avec des institutions représentatives, projets de soutien communautaire, canal éthique.

**Établissements d'enseignement et entités des systèmes scientifiques et technologiques**

Participation à des événements académiques, des conférences, des salons de l'emploi et des partenariats

**Média**

Communiqués, réponses à des questions spécifiques

**NOTE MÉTHODOLOGIQUE SUR LA COUVERTURE DES INDICATEURS**

Les indicateurs Ressources Humaines, Communautés et Environnement présentés ici couvrent, dans la mesure du possible, 100 % de l'univers des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe Teixeira Duarte.

Toutefois, compte tenu de la diversité des secteurs et des circonstances locales de leurs zones d'opération, la portée de la couverture peut varier pour certains indicateurs et ce fait est mentionné, le cas échéant, dans l'élaboration du présent chapitre.

**GESTION ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

Les collaborateurs représentent l'actif le plus important des sociétés de l'univers du Groupe Teixeira Duarte pour le développement de ses activités.

Au-delà de la préoccupation visant à assurer un traitement digne et à respecter les droits de l'homme et du travail, ainsi qu'à fournir des conditions de travail adaptées et à garantir le bien-être des collaborateurs, parallèlement aux conditions d'hygiène, de santé et de sécurité, le développement des compétences et la conservation des talents, sont les aspects les plus importants dans toutes les activités.

Dans la gestion et le développement des ressources humaines, la performance des filiales a permis à Teixeira Duarte de contribuer principalement à 3 ODD :



**Les ressources humaines en 2018**

Au 31 décembre 2018, les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de Teixeira Duarte comptaient 10 932 collaborateurs, répartis en différents types d'activités, de compétences et de marchés. Il s'agit d'une variation positive de 7 % par rapport à 2017, générée en partie par la reprise de l'activité de la construction en Algérie.

Au 31 décembre 2018, les filiales opérant dans le secteur de la construction représentaient 51 % de l'effectif général.

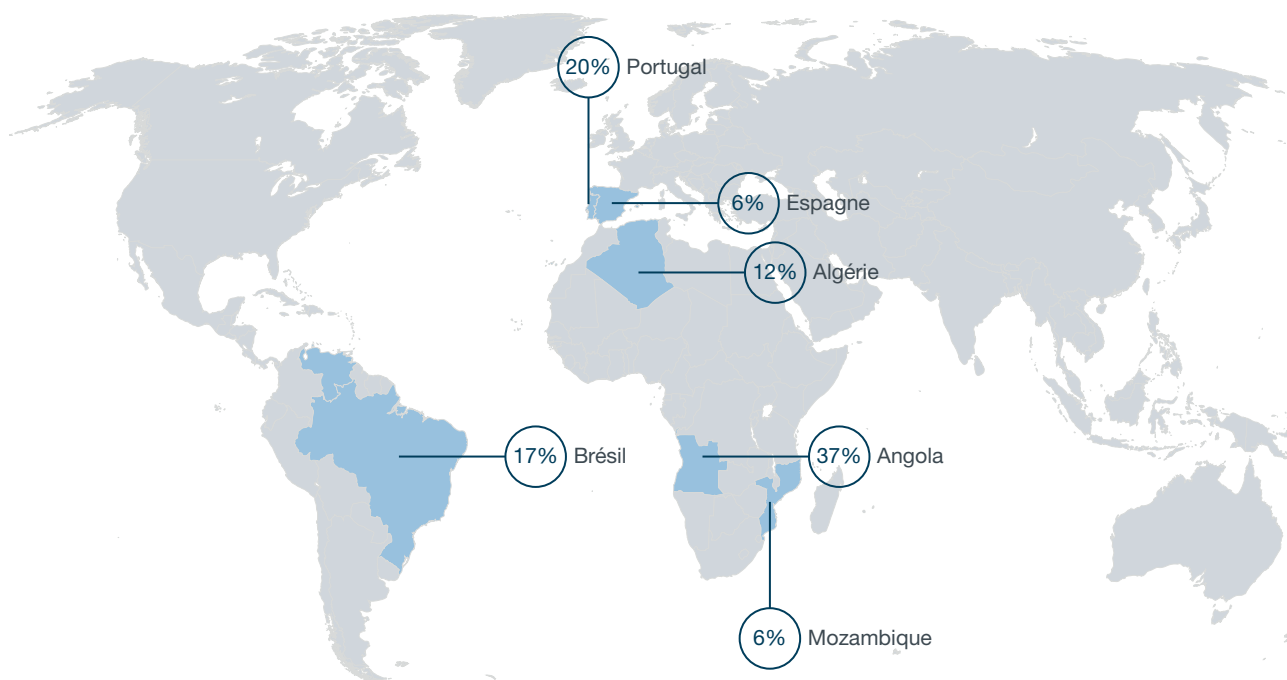


Déjeuner de Noël du Groupe Teixeira Duarte 2018 PORTUGAL

	Espace Entreprise	Construction	Concessions et Services		Immobilier	Hôtellerie	Distribution	Commerce automobile	Total 2018	Total 2017
			FM et Environnement	Enseignement						
Portugal	174	1.181	534		48	148	39	35	2.159	2.160
Angola	80	968	289	153	105	690	1 381	358	4.024	4.112
Algérie	23	1.283	7						1.313	790
Brésil	68	1.546	188		24				1.826	1.734
Espagne	13	85	609						707	561
Mozambique	40	284	126		1	225			676	636
Autres marchés		190	33		4				227	252
<b>Total</b>	<b>398</b>	<b>5.537</b>	<b>1.786</b>	<b>153</b>	<b>182</b>	<b>1 063</b>	<b>1.420</b>	<b>393</b>	<b>10.932</b>	<b>10.245</b>

Effectifs au 31 décembre 2018

L'Angola, le Portugal et le Brésil étaient les 3 marchés comptant le plus grand nombre de collaborateurs, avec respectivement 37 %, 20 % et 17 %, sur les 18 pays où les filiales opéraient à cette date.



Répartition géographique des effectifs dans les principaux marchés sur lesquels nous opérons au 31 décembre 2018

Comme les années précédentes, en 2018, la majorité des collaborateurs étaient des hommes, ce qui n'est pas sans rapport avec les secteurs d'activité des filiales du Groupe, en effet, les secteurs de la Construction et du *Facilities Management* prédominent, ils représentent ensemble 67 % de l'effectif général.



	Espace		Concessions et Services		Immobilier	Hôtellerie	Distribution	Commerce automobile	Total 2018	Total 2017
	Entreprise	Construction	FM et Environnement	Enseignement						
Femmes	40%	7%	14%	79%	42%	40%	40%	18%	19%	20%
Hommes	60%	93%	86%	21%	58%	60%	60%	82%	81%	80%

Pourcentage de collaborateurs par genre au 31 décembre 2018

En 2018, la majorité des collaborateurs des sociétés du Groupe Teixeira Duarte se situaient dans la tranche d'âge 30-50 ans. Dans le total global de Teixeira Duarte, ce groupe de collaborateurs a augmenté de 5 pp par rapport à 2017.

	Espace		Concessions et Services		Immobilier	Hôtellerie	Distribution	Commerce automobile	Total 2018	Total 2017
	Entreprise	Construction	FM et Environnement	Enseignement						
< 30 ans	20%	20%	19%	24%	24%	26%	45%	27%	24%	30%
De 30 à 50 ans	60%	62%	61%	72%	68%	63%	51%	62%	61%	56%
> 50 ans	20%	18%	20%	5%	8%	11%	4%	11%	15%	14%

Pourcentage de collaborateurs par tranche d'âge au 31 décembre 2018

La majorité des collaborateurs étaient en contrat à durée déterminée, l'Angola, l'Algérie et l'Espagne étant les marchés qui présentent la plus grande tendance pour ce régime contractuel en fonction des caractéristiques des activités exercées sur ces marchés.

	Espace		Concessions et Services		Immobilier	Hôtellerie	Distribution	Commerce automobile	Total 2018	Total 2017
	Entreprise	Construction	FM et Environnement	Enseignement						
Contrat à durée indéterminée	66%	41%	25%	1%	33%	25%	10%	6%	32%	36%
Contrat à durée déterminée	34%	59%	75%	99%	67%	75%	90%	94%	68%	64%

Pourcentage de collaborateurs par situation contractuelle au 31 décembre 2018

### Recrutement, sélection et employabilité de personnes potentiellement talentueuse

Le recrutement est un élément clé dans le développement du capital humain d'une organisation qui se veut innovatrice et dynamique, puisqu'il constitue le point de départ de la chaîne de valeur de la gestion des ressources humaines.

De nombreuses filiales du Groupe se positionnent sur leurs marchés comme des employeurs reconnus, notamment en vue de promouvoir l'emploi des jeunes, avec des talents potentiels, car elles offrent à cette tranche d'âge des conditions et perspectives de développement personnel et professionnel qu'elles valorisent et dont l'apport s'avère stratégique pour l'affirmation des sociétés du Groupe.

Le maintien de ce positionnement nécessite une activité remarquable de la part de ces organisations dans le domaine du recrutement et de la sélection, y compris l'extension permanente des sources de référence et le renforcement des partenariats.

Dans ce contexte, soulignons la participation à des événements académiques, la signature de protocoles et l'octroi de stages, qui favorisent les candidatures de stagiaires, d'étudiants et de professionnels diplômés de ces institutions partenaires.

Au second semestre 2018, un nouveau système de suivi des candidats a également été adopté par plusieurs sociétés du Groupe Teixeira Duarte. Grâce à cette plateforme, les organisations ont commencé à gérer plus efficacement les offres d'emploi et les candidats, et le réseau de recherche de talents a été étendu en intégrant le système aux portails d'emploi.

Dans le cadre du recrutement, soulignons également le rôle du recrutement interne qui, soutenu par une performance au mérite reconnu, a permis à différents collaborateurs d'exercer leur carrière professionnelle.

En ce qui concerne l'absentéisme, les différentes sociétés du Groupe ont des taux qui varient selon les secteurs d'activité et les pays dans lesquels elles opèrent.

	Espace		Concessions et Services			Immobilier	Hôtellerie	Distribution	Commerce automobile	Global 2018
	Entreprise	Construction	FM et Environnement	Enseignement						
Portugal	3,2 %	3,1%	1,7%			0,6%	2,9%	3,1%	3,6%	2,5%
Angola	1,0 %	3,2 %	1,845	4,7%		1,845	2,6%	2,2%	3,1%	2,6%
Algérie	0,4%	3,2 %	0,8%							3,2 %
Brésil	2,0%	3,9%	2,1%			2,8%				3,6%
Espagne	6,6%	4,3%	8,7%							8,2%
Mozambique	1,2%	0,5%	0,6%				0,4%			0,5%
Autres marchés		3,6%								3,4%
Total	2,1%	2,7 %	3,3%	5,8%		1,0 %	0,5%	0,3%	3,1%	2,1%

Taux d'absentéisme au 31 décembre 2018

L'absentéisme global en 2018 était de 2,1 %, en baisse de 3 pp par rapport à 2017.

#### Respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT)

La promotion des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et des droits de l'homme est inscrite dans le Code d'éthique et de conduite de Teixeira Duarte, S.A., elle s'étend à toutes les entités comprises dans son périmètre de consolidation.

Le Code exprime l'engagement des filiales du Groupe en faveur de la reconnaissance du droit d'association et à la négociation collective. Leurs pratiques internes protègent les droits des tra-

vailleurs et favorisent des milieux de travail sûrs et sains pour tous les travailleurs.

Bien que dans certains pays il ne soit pas possible d'identifier tous les collaborateurs syndiqués, ce sont les sociétés affiliées qui opèrent sur les marchés du Mozambique et du Brésil qui ont obtenu le pourcentage le plus élevé de collaborateurs couverts par des conventions collectives, compte tenu des contrats collectifs, des conventions collectives et des accords d'entreprise. Au Brésil, il est à noter que, jusqu'en 2017, la cotisation syndicale était obligatoire, et qu'elle a cessé de l'être en 2018, ce qui explique la baisse significative des collaborateurs syndiqués identifiés.

	Espace		Concessions et Services			Immobilier	Hôtellerie	Distribution	Commerce automobile	Total 2018	Total 2017
	Entreprise	Construction	FM et Environnement	Enseignement							
Portugal		1%	1%							1%	1%
Angola	1%	5%					29%	10%	26%	12%	12%
Algérie											
Brésil		46%	77%							47%	75%
Espagne			20%							17%	19%
Mozambique	48%	62%	34%				63%			56%	58%
Autres marchés		3%								2%	
Total	5%	17%	18%				32%	10%	23%	17%	22%

Pourcentage de collaborateurs syndiqués au 31 décembre 2018

Dans les données ci-dessus, les collaborateurs couverts par les associations professionnelles ne sont pas inclus.

#### Protection et promotion de la santé et de la sécurité

La vision d'entreprise du Groupe Teixeira Duarte a toujours intégré une forte stratégie de gestion des ressources humaines, en prenant des mesures visant à améliorer la qualité de vie de tous ceux qui collaborent avec ses filiales, afin d'optimiser le binôme travail / vie personnelle et de fidéliser les collaborateurs, indépendamment de l'activité des sociétés et des marchés où ils opèrent.

Cette vision se reflète dans l'attitude socialement responsable de ses filiales en matière de promotion de la santé, de la sécurité et de l'hygiène au travail.

En ce qui concerne la santé au travail, il est important de souligner la politique de surveillance de la santé des travailleurs, qui passe par la réalisation généralisée d'examens médicaux, de visites aux postes de travail et de suivi des situations de maladie.

	Espace Entreprise	Construction	Concessions et Services		Immobilier	Hôtellerie	Distribution	Commerce automobile	Total 2018	Total 2017
			FM et Environnement	Enseignement						
Portugal	100%	98%	99%	100%	100%	99%	100%	100%	99%	99%
Angola	100%	68%	83%	90%	90%	98%	88%	91%	85%	54%
Algérie		51%							51%	52%
Brésil	96%	98%			100%				98%	98%
Espagne	80%		65%						67%	100%
Mozambique	100%	100%	77%		100%	95%			94%	92%
Autres marchés		50%							50%	18%

Taux de couverture des collaborateurs ayant effectué des examens médicaux dans les sociétés du Groupe au 31 décembre 2018  
Remarque : Indicateur calculé sur 99 % des collaborateurs.

Des mécanismes d'appui sont mis à disposition sur les différents marchés, dans le cadre de la médecine curative, directement (services internes) ou indirectement (protocoles avec des cliniques privées et/ou des assurances santé).

L'existence d'un service interne de médecine curative permet un suivi plus efficace des situations les plus problématiques en matière de santé et, parallèlement, elle améliore la capacité d'action dans des situations d'urgence et de grande gravité.

Elle permet aux collaborateurs d'accéder à des services médicaux et pharmaceutiques qui, face à la réalité de certains pays dans lesquels les sociétés du Groupe opèrent, sont fondamentaux quant au suivi clinique et à l'accès aux soins de santé de première nécessité. Cet accès se fait parfois en recourant à des cliniques privées avec lesquelles sont établis des partenariats, en cherchant à rendre les soins de santé plus efficaces et moins onéreux.

Dans le cas de l'Angola et du Mozambique, par exemple, les sociétés du Groupe ont défini une politique d'assistance médicale et de médication qui inclut l'accès à des consultations médicales pour tous les collaborateurs et leurs parents au premier degré.

Au Mozambique, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. contribue à hauteur de 8 500 Mzn par an aux frais médicaux par collaborateur et leurs proches, et à l'acquisition de lunettes correctrices.

Dans le cadre de la promotion de la santé, diverses activités sont également promues dans les sociétés du Groupe, telles que le dépistage, les actions de formation/éducation en santé, individuelles et collectives.

Au Portugal, en 2018, les sociétés du Groupe ont assuré à leurs collaborateurs :

- 1 871** consultations médicales dans le cadre de la Médecine du travail ;
- 1 801** consultations en soins infirmiers professionnels ;
- 464** consultations en médecine curative ;
- 11 578** examens de diagnostic complémentaires.



Poste médical de Teixeira Duarte à Luanda  
ANGOLA

Issu du secteur de la Construction, le Groupe Teixeira Duarte a ancré une culture d'entreprise d'investissement constant dans la sécurité et, par conséquent, dans la lutte contre les risques. Les filiales de Teixeira Duarte ont la même posture, elles s'engagent dans des politiques de prévention qui visent à assurer la préservation des vies humaines.

Au cours de l'exercice 2018, il n'y a pas eu de décès dans les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de Teixeira Duarte, S.A..

En ce qui concerne les accidents du travail sur les principaux marchés sur lesquels les sociétés de Teixeira Duarte opèrent, l'évolution de 2017 à 2018 en termes de fréquence (nombre d'accidents du travail x 10 000 000 / nombre d'heures travaillées) et de gravité (nombre de jours perdus x 100 000 / nombre d'heures travaillées) des accidents est indiquée dans les tableaux suivants.

	Nombre d'accidents du travail	Taux de fréquence des accidents	Taux de gravité des accidents
<b>PORTUGAL</b>			
<b>Espace Entreprise</b>			
2017	0	0	0
2018	1	3	0
<b>Construction</b>			
2017	58	21	408
2018	45	27	603
<b>Concessions et Services</b>			
Facilities Management			
2017	38	50	1033
2018	26	33	1275
<b>Immobilier</b>			
2017	1	15	328
2018	0	0	0
<b>Hôtellerie</b>			
2017	8	37	173
2018	8	36	483
<b>Distribution</b>			
2017	0	0	0
2018	0	0	0
<b>Commerce automobile</b>			
2017	1	17	702
2018	0	0	0

Accidents du travail au 31 décembre 2018 au Portugal

	Nombre d'accidents du travail	Taux de fréquence des accidents	Taux de gravité des accidents
<b>ANGOLA</b>			
<b>Espace Entreprise</b>			
2017	1	7	0
2018	1	6	0
<b>Construction</b>			
2017	30	13	76
2018	23	10	66
<b>Concessions et Services</b>			
Facilities Management			
2017	6	11	5
2018	11	18	90
Enseignement			
2017	0	0	0
2018	0	0	0
<b>Immobilier</b>			
2017	2	6	74
2018	3	34	0
<b>Hôtellerie</b>			
2017	4	3	32
2018	8	6	8
<b>Distribution</b>			
2017	19	6	26
2018	19	6	43
<b>Commerce automobile</b>			
2017	10	12	65
2018	11	11	39

Accidents du travail au 31 décembre 2018 en Angola

	Nombre d'accidents du travail	Taux de fréquence des accidents	Taux de gravité des accidents
<b>ALGÉRIE</b>			
<b>Construction</b>			
2017	42	18	608
2018	27	18	393

Accidents du travail au 31 décembre 2018 en Algérie



BRÉSIL	Nombre d'accidents du travail	Taux de fréquence des accidents	Taux de gravité des accidents
Construction			
2017	22	10	242
2018	17	12	206
Concessions et Services			
Facilities Management			
2017	3	9	9
2018	(sans objet)	(sans objet)	(sans objet)
Immobilier			
2017	0	0	0
2018	0	0	0

Accidents du travail au 31 décembre 2018 au Brésil

ESPAGNE	Nombre d'accidents du travail	Taux de fréquence des accidents	Taux de gravité des accidents
Concessions et Services			
Facilities Management			
2017	2	38	0
2018	(sans objet)	(sans objet)	(sans objet)

Accidents du travail au 31 décembre 2018 en Espagne

MOZAMBIQUE	Nombre d'accidents du travail	Taux de fréquence des accidents	Taux de gravité des accidents
Construction			
2017	0	0	0
2018	3	8	122
Hôtellerie			
2017	3	5	24
2018	2	3	17

Accidents du travail au 31 décembre 2018 au Mozambique

Remarque : les indicateurs d'accidents du travail couvrent 97 % des collaborateurs

Dans le cas du Portugal, de l'Algérie et du Brésil, les bonnes pratiques des filiales où les risques sont plus élevés en matière de santé et de sécurité des collaborateurs sont renforcées par la certification des systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail selon la norme OHSAS 18001, elle permet une gestion plus complète et efficace des risques opérationnels et contribue à la protection des collaborateurs et à une meilleure performance.

**Effectifs couverts par les systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail (norme OHSAS 18001) au 31 décembre 2018 :**

- Portugal : **1 355 collaborateurs**
- Algérie : **1 176 collaborateurs**
- Brésil : **1 157 collaborateurs**
- Mozambique : **323 collaborateurs**

Les actions de prévention des maladies et/ou de promotion de la santé développées en 2018 dans les sociétés opérant dans les secteurs de la construction et du *Facilities Management* au Portugal, en Angola, au Brésil et au Mozambique reposaient sur les facteurs de risque identifiés, notamment les comportements à risque, le bruit au travail, les conditions de travail, les procédures d'urgence, entre autres, pour un total dépassant les 100 actions.

En 2018, une étude a été réalisée auprès des collaborateurs travaillant au Portugal dans les différentes sociétés du Groupe afin d'évaluer les facteurs de risques psychosociaux, dans le but de déterminer quelles conditions de travail peuvent influencer la santé et le bien-être des collaborateurs.

L'évaluation a consisté à appliquer un questionnaire visant à mesurer les indicateurs d'exposition (risques psychosociaux) et les indicateurs d'effet (sur la santé, la satisfaction et le *stress*). La participation était volontaire, le taux d'adhésion a été d'environ 58 %.

Dans un premier temps, les résultats ont été présentés aux responsables des sociétés et les principales conclusions ont été partagées avec les collaborateurs, en vue de recommander d'éventuelles propositions d'amélioration.

Conformément aux dispositions de la législation des pays dans lesquels les sociétés du Groupe sont implantées, tous les collaborateurs ont droit à la protection de la parentalité. Dans le cas du Portugal, les collaborateurs ont à leur disposition un ensemble de congés de maternité/paternité, conformément à la sous-section IV de la loi 7/2009 du 12 février 2009, telle que définie aux articles 33 à 65.

	Espace Entreprise	Construction	Concessions et Services		Immobilier	Hôtellerie	Distribution	Commerce automobile	Total 2018	Total 2017
			FM et Environnement	Enseignement						
<b>Portugal</b>										
Femmes	5	3	4		1	4	2	2	21	19
Hommes	5	44	27		4	4	3	1	88	71
<b>Angola</b>										
Femmes	2	4	3	12	1	14	51	9	96	111
Hommes	1	3	1				1	2	8	2
<b>Algérie</b>										
Femmes		4							4	6
Hommes		32							32	16
<b>Brésil</b>										
Femmes	3	8			3				14	15
Hommes		3			1				4	0
<b>Espagne</b>										
Femmes	1	1	2						4	6
Hommes	1	4	16						21	14
<b>Mozambique</b>										
Femmes	2				1	4			7	4
Hommes			1						1	0
<b>Autres marchés</b>										
Femmes		1							1	1
Hommes									0	0
<b>Total</b>	<b>20</b>	<b>107</b>	<b>54</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>26</b>	<b>57</b>	<b>14</b>	<b>301</b>	<b>265</b>

Nb de collaborateurs ayant pris un congé parental en 2018  
Remarque : cet indicateur couvre 99 % du total des collaborateurs.

### Autres avantages pour les collaborateurs

Dans les sociétés de Teixeira Duarte, il existe également d'autres avantages pour les collaborateurs, tels que :

#### a) L'assurance maladie et l'assurance vie

La plupart des sociétés du Groupe proposent une assurance maladie à leurs collaborateurs selon des critères définis, dont la possibilité d'étendre l'assurance à leur famille.

Dans certaines filiales, outre l'assurance maladie, l'assurance vie est également disponible pour garantir une protection en cas d'accident personnel, de décès ou d'invalidité.

Ces assurances complètent ainsi les protections obligatoires en vigueur dans chaque pays, en matière de Sécurité sociale et de législation du travail.

### b) Protocoles et partenariats

Un ensemble de protocoles et de partenariats avec des entités externes est mis à la disposition des collaborateurs des sociétés du Groupe, dans différents domaines d'activité tels que les télécommunications, la banque, les établissements d'enseignement, les concessions automobiles, les agences de voyages et les compagnies aériennes, permettant aux collaborateurs d'accéder aux biens et services dans des conditions de marché plus avantageuses.

#### Qualification pour l'expression du talent: développement et formation

Dans l'univers des sociétés du Groupe Teixeira Duarte, et tout au long de son histoire presque centenaire, une culture de l'éthique, du travail et du mérite a toujours été maintenue et approfondie, cette culture est largement reconnue et systématiquement appliquée à tous les niveaux.

Guidées par les Valeurs d'Ingéniosité, de Vérité et d'Engagement et par la Mission « Réaliser, tout en contribuant à la construction d'un monde meilleur », les sociétés du Groupe ont toujours promu l'acquisition de connaissances et le développement des compétences de leurs collaborateurs, il s'agit d'un axe stratégique pour la durabilité de leurs activités.

La diversité des activités présentes actuellement au sein du Groupe Teixeira Duarte et la dispersion géographique à travers plusieurs pays ont nécessité un modèle de plus en plus robuste de transmission efficace des valeurs et des pratiques qui constituent la vision d'entreprise du Groupe Teixeira Duarte pour tous les secteurs d'activité qui existent en son sein.

En 2018, une nouvelle matrice de fonctionnement de la Politique de Développement des Compétences du Groupe Teixeira Duarte a été systématisée afin de rétablir des lignes directrices générales s'appliquant de manière universelle. Ces lignes directrices générales sont revues périodiquement et assistées par des indicateurs que les métiers doivent suivre. La matrice intègre une composante commune/transversale à tous les secteurs d'activité et une composante spécifique, elle s'adapte ainsi à tout secteur, marché et catégorie professionnelle dans lesquels le collaborateur se trouve.

Les secteurs d'activité, à leur tour, définissent, mettent en œuvre et évaluent les plans de développement des compétences (PDC) de leurs collaborateurs. Il s'agit de programmes de formation continue qui permettent de former chaque collaborateur dans la durée, notamment en vue d'actualiser des compétences et l'évolution professionnelle.

Afin de renforcer l'aide au développement des compétences des collaborateurs des sociétés du Groupe, en adaptant les modèles de coordination pour un meilleur suivi, un Comité de coordination pour la qualification professionnelle a également été mis en place en 2018, dont la mission est de soutenir en permanence les processus transversaux et la promotion de projets clés dans ces domaines, tels que le *e-learning* et le *b-learning*, moteurs de l'innovation dans ces matières. En 2018, le Comité comprenait des représentants des secteurs d'activité des marchés du Portugal, de l'Angola, de l'Algérie et du Brésil.

Alignées sur la nécessité de développement personnel et professionnel des collaborateurs comme un moyen privilégié de répondre aux défis nombreux, divers, exigeants et complexes auxquels ils sont confrontés dans une économie de plus en plus globale, compétitive, technologique, les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation de Teixeira Duarte, S.A. ont réalisé, en 2018, des activités qualifiantes (ci-après, activités) qui ont concerné 42 385 stagiaires et totalisé 155 117 heures de volume de formation enregistré, ce qui, par rapport à 2017, représente

une diminution de 8 %, compensée par l'augmentation de 2 % du nombre de stagiaires.

Les principaux indicateurs relatifs à la qualification professionnelle des collaborateurs, par marché et par secteur d'activité, sont présentés ci-dessous. Il est à noter que, pour la comptabilisation de ces indicateurs en 2018, le Groupe Teixeira Duarte a commencé à prendre en compte le marché sur lequel le collaborateur est implanté, quelle que soit la localisation de l'entreprise à laquelle il appartient, par conséquent, ce critère a également été reflété dans la comptabilisation de 2017.



Formation des collaborateurs TDHotels ANGOLA

	Espace Entreprise	Construction	Concessions et Services		Immobilier	Hôtellerie	Distribution	Commerce automobile	Total 2018	Total 2017
			FM et Environnement	Enseignement						
Portugal	147	4.860	471		66	191	32	23	5.790	7.921
Angola	143	4.348	3.962	224	283	5.268	8.276	1.648	24.152	26.550
Algérie	2	2 721							2.723	1.236
Brésil	150	7.226	42		193				7 611	2.988
Espagne	33	40	572						645	829
Mozambique	28	312	128			985			1.453	1.941
Autres marchés		11							11	7
<b>Total</b>	<b>503</b>	<b>19.518</b>	<b>5.175</b>	<b>224</b>	<b>542</b>	<b>6.444</b>	<b>8.308</b>	<b>1.671</b>	<b>42.385</b>	<b>41.472</b>

Nb de stagiaires couverts par les activités de qualification en 2018

	Espace Entreprise	Construction	Concessions et Services		Immobilier	Hôtellerie	Distribution	Commerce automobile	Total 2018	Total 2017
			FM et Environnement	Enseignement						
Portugal	1.351	37.744	2.277		2.918	839	1.210	292	46.631	66.730
Angola	555	9.513	8.092	1.021	1.536	15.639	27.969	9.809	74.134	68.678
Algérie	10	3.429							3.439	3.195
Brésil	343	17.438	89		357				18.226	10.093
Espagne	664	298	5.366						6.327	5.930
Mozambique	73	474	328			5.367			6.241	13.314
Autres marchés		119							119	61
<b>Total</b>	<b>2 994</b>	<b>69.015</b>	<b>16.151</b>	<b>1.021</b>	<b>4.811</b>	<b>21.845</b>	<b>29.179</b>	<b>10.101</b>	<b>155.117</b>	<b>168.000</b>

Nb d'heures de volume de formation en 2018

	Espace Entreprise	Construction	Concessions et Services		Immobilier	Hôtellerie	Distribution	Commerce automobile	Total 2018	Total 2017
			FM et Environnement	Enseignement						
Portugal	7,8	32,0	4,3		60,8	5,7	10,6	8,3	21,2	30,9
Angola	6,9	9,8	28,0	6,7	14,6	22,7	22,1	27,4	19,1	16,7
Algérie	0,4	2,7							2,6	4,0
Brésil	5,0	11,3	0,5		14,9				10,0	5,8
Espagne	51,0	3,5	8,8						8,9	10,6
Mozambique	1,8	1,7	2,6			23,9			9,2	20,9
Autres marchés									0,9	0,5
<b>Total</b>									<b>14,4</b>	<b>16,4</b>

Nombre moyen d'heures de formation par an et par collaborateur.

En 2018, les filiales ont réalisé un total de 14,4 heures de formation par collaborateur, il convient de souligner positivement la performance des activités au Portugal et en Angola notamment.

Au **Portugal**, des activités regroupant 5 790 stagiaires ont été développées, pour un total de 46 631 heures de formation. 76 % de ce volume de formation proviennent d'activités d'acquisi-

tion de compétences techniques en génie civil et construction, y compris sur le tas, ainsi qu'en sécurité, hygiène et santé au travail.

Toujours en ce qui concerne le marché portugais, il convient de noter :



- La continuité des activités liées à l'acquisition de compétences en *Building Information Modeling* (BIM). En mai 2018, la 2ème édition du Congrès portugais de BIM (PTBIM) s'est tenue à l'Instituto Superior Técnico, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. y était présente dans le cadre de la présentation des travaux réalisés pour l'hôpital da Luz - Clínica de Oeiras ;
- Les activités relatives à l'acquisition et à la mise à jour des connaissances dans le domaine de la *compliance*, du nouveau Règlement général sur la protection des données (RGPD) et des systèmes de gestion en vigueur, qui ont concerné 329 stagiaires et totalisé 655 heures de volume de formation, ce qui contribue au respect des exigences et obligations inhérentes ;
- Le maintien de la certification de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. comme organisme de formation, délivrée par la DGERT - Direção Geral do Emprego e das Relações de Trabalho.

En Angola, les activités qualifiantes réalisées dans les sociétés du Groupe Teixeira Duarte, au cours de l'année 2018, ont concerné 24 152 stagiaires et ont totalisé un volume de formation de 74 134 heures enregistrées, dont 61 % dans le cadre des domaines techniques des activités.

Le Centre de Développement Professionnel de Teixeira Duarte reste l'un des principaux piliers du Groupe dans la construction d'un écosystème d'apprentissage tout au long de la vie pour les collaborateurs en Angola, il concentre la plupart des activités qualifiantes développées par les sociétés du Groupe sur ce marché.

Réunissant des conditions très favorables aux apprentissages promus, tant au niveau de la couverture atteinte que de la qualité pédagogique, le Centre de développement professionnel (CDP) de l'Angola s'est vu certifier en 2018, par l'Institut national pour l'emploi et la formation professionnelle (INEFOP), 7 nouveaux cursus de qualification développés conformément à la nouvelle matrice de développement des compétences. Avec ces nouveaux cursus, le CDP a dépassé en 2018 la barre des 30 offres de formation agréées par cette entité.

2018 a également été une année de consolidation des nouvelles méthodes d'apprentissage en Angola, notamment grâce aux plates-formes d'*e-learning*, à travers lesquelles s'effectue l'évaluation des connaissances à l'issue des sessions, ainsi qu'aux initiatives de *assessment centre* promues par les différentes activités du Groupe, qui ont pour but d'évaluer les connaissances, les compétences et les profils des candidats à recruter, afin de

permettre une sélection plus rigoureuse des futurs collaborateurs.

Dans les domaines de l'employabilité, de la qualification professionnelle et de la responsabilité sociale du Groupe en Angola, le projet « Fazer Pescar » (enseigner à pêcher) s'est poursuivi avec la qualification de 64 participants, de sorte que depuis le début de ce projet, il y a 6 ans, 364 jeunes ont été diplômés. Soulignons la diversité des matières enseignées dans ce programme ainsi que la participation de 88 formateurs de diverses spécialités.

## LE CENTRE DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL TEIXEIRA DUARTE



**1 500 m<sup>2</sup>** de surface totale de construction estimée.

**6 salles** destinées aux formations théoriques.

**1 salle** destinée à l'informatique.

**2 laboratoires** (Électricité et Électronique et Génie Civil).

**2 ateliers** destinés aux formations pratiques dans les domaines de l'Automobile et de la Distribution.

**1 auditorium** et un réfectoire pouvant accueillir plus de 100 personnes.

Soulignons :

**7 sociétés ayant des activités de formation** : Construction, *Facilities Management*, Éducation, Immobilier, Hôtellerie, Distribution et Automobile.

**30 cursus** destinés à la formation certifiés par l'INEFOP.

**1er Centre Certifié** par Renault en Afrique subsaharienne.

**800 000 heures** de formation annuelle potentielle.

## ENSEIGNER À PÊCHER



### Principaux projets de développement durable



#### Contexte(s)

- Employabilité
- Qualification professionnelle
- Responsabilité sociale

#### Destinataires

Jeunes en situation de détresse sociale.

#### Défi

Profiter des moyens et des instruments axés sur la formation et le développement professionnel des collaborateurs des différentes filiales du Groupe Teixeira Duarte pour former les bénéficiaires et leur donner la possibilité de s'insérer sur le marché du travail.

#### Caractérisation

« Apprenez à un homme à pêcher et vous le nourrirez pour la vie » Lao Tseu .

« Fazer Pescar » (Enseigner à pêcher) est une initiative qui vise à créer des opportunités pour les jeunes en les formant pour qu'ils deviennent de manière autonome une partie fondamentale dans

le développement des communautés où ils sont insérés.

Un programme éducatif de 3,5 mois qui comprend une composante d'intégration sociale, d'intégration dans l'entreprise et d'intégration dans le travail.

La participation est gratuite et les stagiaires bénéficient de repas quotidiens, d'une indemnité journalière de transport, d'une assurance accident personnelle, d'uniformes et de vêtements à usage individuel, de fournitures scolaires et d'une surveillance médicale régulière.

A l'issue de la formation, les stagiaires dont l'évaluation est positive sont intégrés dans les sociétés de l'univers du Groupe en Angola.

#### Secteurs / Sociétés du Groupe concernés

Tous les secteurs opérant en Angola.

#### Résultats :

- 26 éditions réalisées depuis 2013 (6 éditions en 2018) ;
- 364 jeunes diplômés intégrés dans les sociétés du Groupe depuis 2013 ;



Académie Maxi  
ANGOLA

En **Algérie**, les activités ont été développées dans différentes zones géographiques du pays, par l'intermédiaire de formateurs internes. Elles ont concerné 2 723 stagiaires, totalisant 3 439 heures de volume de formation enregistrées, ce qui représente respectivement, par rapport à l'année précédente, une augmentation de 120 % et 8 %.

En ce qui concerne les domaines des activités sociétés, 1 995 heures de volume de formation en matière de sécurité, d'hygiène, de santé au travail et d'environnement ont été dispensées, elles comprenaient également des processus d'intégration de nouveaux collaborateurs, ce qui a ainsi contribué à un meilleur accueil et, dans le même temps, à la satisfaction des différentes exigences.

Au **Brésil**, des activités ont été développées pour 7 611 stagiaires, totalisant 18 226 heures de volume de formation enregistré, ce qui montre, par rapport à 2017, une augmentation respective de 155 % et 81 %.

En ce qui concerne les domaines des activités menées, 15 596 heures de volume de formation ont été consacrées à l'acquisition de compétences dans le domaine de la sécurité, de l'hygiène et de la santé au travail, ainsi qu'à l'exercice d'une activité professionnelle, avec formation *sur le tas*.

En **Espagne**, des activités ont été mises en place pour 645 stagiaires, totalisant 6 327 heures de volume de formation, dont 5 048 dans les domaines de la sécurité, de l'hygiène et de la santé au travail, de l'environnement, des équipements, des langues et des systèmes d'information.

Au **Mozambique**, 1.453 apprenants ont été concernés par les actions de formation pour un total de 6.241 heures.

De ce volume, 6 037 heures correspondaient à des activités dans les domaines de la professionnalisation (*sur le tas*), dans les domaines spécifiques de l'hôtellerie, de la sécurité, de l'hygiène et de la santé au travail.

## PERFORMANCE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Les activités des filiales du Groupe Teixeira Duarte, quel que soit le secteur dans lequel elles opèrent, ont un effet sur le développement socio-économique des lieux où elles opèrent.

Afin de renforcer ces effets positifs et, d'autre part, d'atténuer les effets négatifs, le Groupe promeut une culture de l'éthique et de la qualité au sein de ses filiales, mais également un engagement dans le recrutement local et le développement des sous-traitants et fournisseurs locaux, dans le renforcement de leurs capacités technologiques et dans leur responsabilité sociale, notamment dans les pays en développement, en contribuant ainsi au développement durable des communautés.

### Lutte contre la corruption et les pots-de-vin, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

La corruption et les pots-de-vin sont des risques inhérents à toute activité économique. L'outil qui guide la gestion des filiales du Groupe dans ce domaine est le programme de *compliance*. Il s'agit d'établir et de mettre en œuvre un ensemble de mesures et de procédures fondées sur la politique de *Compliance*, sur le Code d'éthique et de conduite et sur la mission et les valeurs de Teixeira Duarte afin d'assurer avec une plus grande efficacité le respect de la loi et les règles internes, en contribuant à un climat d'intégrité et de culture éthique dans le développement des activités des sociétés du Groupe Teixeira Duarte.

Le système de *compliance* prévoit des processus d'évaluation des risques et des procédures de contrôle interne financiers et non financiers, y compris les démarches préalables de tiers et du personnel hautement responsable, un canal éthique grâce auquel tous les collaborateurs et les tiers doivent signaler toute irrégularité identifiée par rapport à toute réglementation externe ou interne, entre autres mesures.

### La chaîne éthique de Teixeira Duarte peut recevoir des plaintes par l'intermédiaire de :

- Correspondance adressée à l'entreprise à ses adresses respectives ;
- Message envoyé par courriel : [compliance@teixeiraduarte.pt](mailto:compliance@teixeiraduarte.pt) ;
- Message envoyé depuis le site web de Teixeira Duarte ([www.teixeiraduarte.com](http://www.teixeiraduarte.com)) ;
- Message envoyé depuis le portail des collaborateurs de Teixeira Duarte.

Le système assure également la mise en œuvre et l'évaluation de l'efficacité du Code d'éthique et de conduite, selon lequel

Dans le domaine socio-économique, la performance des filiales a permis à Teixeira Duarte de contribuer principalement à 3 ODD :



les collaborateurs doivent agir de façon à évaluer et éviter les éventuels conflits d'intérêts, et empêcher tout comportement relevant de la corruption, de manière active ou passive, y compris des versements ou des encaissements de facilitation ou la création, le maintien ou la promesse de situations irrégulières ou de faveur.

Les collaborateurs ont l'obligation de communiquer toute information en lien avec des actions constituant un comportement inadapté, y compris celles pouvant représenter d'éventuelles pratiques illégales ou illicites en matière financière et comptable, de fraude, de corruption et de blanchiment de capitaux, ainsi que toute action directement ou indirectement associée à des organismes terroristes ou pouvant viser ou soutenir des pratiques terroristes.

Il leur revient également d'agir pour que les destinataires indirects de ce Code en fassent de même.

Les collaborateurs doivent agir de façon à combattre activement d'éventuelles tentatives de blanchiment de capitaux en refusant de participer à des actes pouvant être considérés comme tel, en vertu des normes légales et réglementaires en vigueur, ainsi qu'à des tentatives, complicités, facilitations ou conseils liés à cette pratique.

Ils doivent également agir de façon à empêcher que l'activité d'une entreprise du Groupe Teixeira Duarte puisse fournir, récolter ou détenir des fonds ou des biens pouvant être utilisés pour financer et soutenir des activités criminelles, notamment terroristes.

### Relations avec les personnes et organisations concernées par les activités des sociétés du Groupe

L'une des mesures pertinentes en 2018 en matière de gestion des relations avec les personnes et les organisations a été la mise en place de systèmes de gestion de la protection des données personnelles (SGPD) dans les filiales du Groupe, impliquant le développement d'un ensemble de procédures et



de pratiques visant à défendre la vie privée et les droits et libertés des titulaires de données personnelles et le respect des dispositions du Règlement général de protection des données (RGPD). En 2019, les SGPD feront l'objet d'audits indépendants afin d'évaluer leur efficacité, leur robustesse, leur adéquation et leur conformité, sur la base des exigences des normes internationalement reconnues en matière de systèmes de gestion de la protection de la vie privée et des données, et des exigences légales de protection des données (RGPD).

#### a) Clients

La volonté d'améliorer en permanence la performance globale, l'intention de répondre aux besoins et aux attentes de leurs clients et d'augmenter leur satisfaction a conduit les sociétés du Groupe Teixeira Duarte à miser sur l'implémentation et la certification de Systèmes de gestion de la qualité conformément à la norme ISO 9001. Cette certification agit comme un facteur de consolidation et de durabilité de l'activité, elle contribue au pilier économique, qui permet, pour sa part, d'avoir la capacité et les moyens de réaliser d'autres initiatives de durabilité.

Marchés sur lesquels les sociétés du Groupe Teixeira Duarte ont mis en place, au 31 décembre 2018, des Systèmes de Gestion de la Qualité (ISO 9001) :

- **Construction** : Portugal, Algérie, Brésil et Mozambique ;
- **Concessions et Services** : Portugal, Espagne et Mozambique ;
- **Immobilier** : Portugal;
- **Distribution** : Angola.

#### b) Partenaires, Fournisseurs et Sous-traitants

**CND - Companhia Nacional de Distribuição, Lda, en Angola, a été la première entreprise de vente au détail alimentaire de ce pays à mettre en place un système de gestion qualité certifié selon la norme ISO 9001.**

Au Portugal, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., en conformité avec la norme SA 8000, promeut le respect des droits du travail et des environnements de travail sûrs et sains pour tous les travailleurs auprès des fournisseurs et des sous-traitants, elle exige le respect des critères en matière de responsabilité sociale, parmi lesquels :

- Ne pas utiliser ou soutenir le recours au travail des enfants, au travail forcé ou obligatoire ;
- Fournir un environnement sûr et sain pour l'exécution du travail ;
- Ne pas entraver la liberté d'association et le droit à la négociation collective ;

- Ne pas commettre ou soutenir un acte discriminatoire sous quelque forme que ce soit ;
- Ne pas exercer ou soutenir l'exercice de pratiques disciplinaires dures ou inhumaines ;
- Agir conformément aux lois applicables et aux normes du secteur d'activité respectif, en matière de temps de travail ;
- Rémunération jugée adéquate pour le travail effectivement effectué, toujours dans le respect des dispositions légales.

En fonction de la zone géographique dans laquelle le fournisseur opère, du type d'activité qu'il exerce et de la capacité de la Société à l'influencer, le potentiel risque social des fournisseurs est évalué par rapport au risque attendu et les cas les plus risqués sont ensuite contrôlés. Entre 2017 et 2018, 10 enquêtes ont été réalisées au Portugal, sur un ensemble de 450 sociétés avec lesquelles Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. entretient des relations de fourniture.

Dans le cas particulier des sous-traitants, les sociétés du Groupe dans le secteur de la construction disposent, outre les dispositions légales, de dispositions contractuelles obligatoires spécifiques en matière de santé et de sécurité au travail, y compris l'assurance accidents du travail, les équipements de protection individuelle, les accidents du travail, la formation et l'information, la prévention et le contrôle de l'alcoolisme, etc.

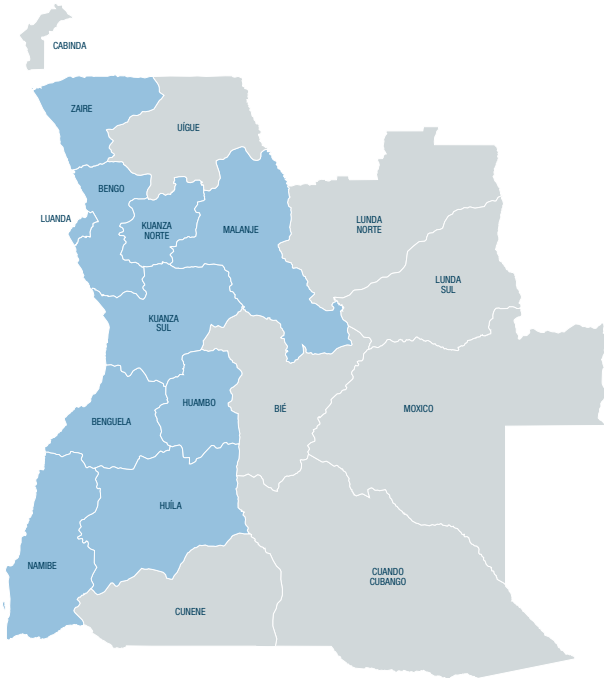
Dans le cadre de la mise en œuvre des systèmes de gestion des données à caractère personnel, des procédures ont également été définies pour garantir le respect de la vie privée et des droits des détenteurs de données à caractère personnel dans leurs relations avec leurs partenaires, fournisseurs et sous-traitants, lorsque des données personnelles peuvent y être traitées.

Dans le secteur de la distribution, en Angola, la filiale CND dispose, depuis 2012, d'un programme - « Fazenda Maxi » - visant à soutenir les activités agricoles et d'élevage, la création d'emplois et l'entrepreneuriat, et à encourager la formalisation et la croissance des micro, petites et moyennes sociétés. À travers « Fazenda Maxi », CND établit des partenariats avec des producteurs nationaux, en les soutenant et en assurant l'achat et la distribution de leurs productions, tout en mettant dans leurs magasins et à la disposition de la population des produits nationaux sûrs et de qualité.

En 2018, le programme « Fazenda Maxi » a maintenu un réseau de 35 producteurs membres dans 10 provinces. Malgré la conjoncture économique défavorable du pays, la quantité de produits achetés par CND a augmenté par rapport à l'année précédente.

Le programme « Fazenda Maxi », qui était à l'origine de nature agricole, est maintenant un programme agro-pastoral qui rassemble une communauté d'agriculteurs expérimentés et auto-

nomes, et où l'automatisation et la mécanisation de la production seront la prochaine étape.



Localisation géographique des producteurs associés à « Fazenda Maxi » au 31 décembre 2018

À noter également qu'un projet a été conçu dans le domaine de l'agro-industrie, CND ayant signé un contrat d'investissement avec l'UTAIP (Unité technique d'appui aux investissements privés). Avec l'activité de l'agro-industrie, les producteurs associés à « Fazenda Maxi » incluront les céréales et les légumineuses dans le calendrier de production de leurs exploitations, ce qui permettra d'augmenter les surfaces productives exploitées et de développer cette nouvelle zone dans le cadre du programme « Maxi Farm ».

En coordination avec le Gouverneur de la province de Kwanza Sul, l'administration de la municipalité de Wako Kungo a déjà alloué des terres, d'une superficie de 10 ha, pour la mise en œuvre du Pôle Industriel, 3 unités de production y sont prévues pour (1) le séchage et le stockage des céréales et des légumes ; (2) la mouture et (3) la sélection et le conditionnement des céréales et légumes secs.

Le volet agro-industriel de la « Fazenda Maxi » a les mêmes principes que ceux qui ont conduit à la création de ce programme en 2012 :

- Augmentation de la production nationale ;
- Réduction de la dépendance à l'égard des importations :

en vitesse de croisière, on estime qu'avec la mise en œuvre de ce projet, pour chaque dollar investi, au moins 4 dollars seront économisés sur les importations de produits en Angola ;

- Réduction et stabilisation des prix dans le secteur alimentaire ;
- Offrir à la population des produits de qualité et une sécurité alimentaire ;
- Développement des économies locales ;
- Création d'emplois contribuant au développement de la microéconomie rurale.

Dans un premier temps, on produira du maïs jaune en grains, de la farine de maïs jaune et du son pour l'industrie de l'élevage et des haricots pour la vente au détail alimentaire.

Le projet du Pôle agro-industriel prévoit une croissance sur 5 ans d'environ 500 postes de travail fixes, cette augmentation est liée à l'augmentation des surfaces de production et du volume de production en tonnes.



**INITIATIVE PHARE**

**FAZENDA MAXI**



**Principaux projets de développement durable**



**Contexte(s)**

- Employabilité
- Économie inclusive
- Qualité et sécurité alimentaire
- Qualification professionnelle
- Pratiques responsables dans la chaîne de valeur

**Destinataires**

Producteurs agricoles, surtout ceux de petite et moyenne dimension.

Consommateurs en général.

**Défi**

Réduire les difficultés liées à l'activité de vente au détail alimentaire de CND, pour obtenir des produits agricoles de qualité, à des prix accessibles à tous, de manière cohérente et durable, en profitant de ses moyens et instruments axés sur la formation et le développement professionnel des travailleurs directement et indirectement liés à cette activité.

**Caractérisation**

Programme créé en 2012 et promu par CND à travers sa marque « Maxi », qui établit des partenariats avec les producteurs, dans le but de développer la production nationale et de rendre accessibles à toute la population les meilleurs produits agricoles nationaux .

« Fazenda Maxi » assure aux producteurs l'écoulement des produits dans les magasins Maxi, leur collecte et leur transport, ainsi que des conseils techniques tout au long du processus de production et des actions de formation spécialisée visant à améliorer la qualité et la régularité de leur production.

Les économies réalisées grâce à la réduction de la chaîne de distribution sont répercutées sur le client final.

Dans le cadre de ce programme, CND assure le suivi technique des producteurs, l'approvisionnement, la logistique, la qualité et la sécurité alimentaire des produits, en allouant une flotte de véhicules réfrigérés d'une capacité de 8 tonnes, des caisses de transport spécialement étudiées et le soutien opérationnel de sa structure centrale, y compris le centre de distribution moderne de la société située à Morro Bento.

**Secteurs / Sociétés du Groupe concernés**

Secteur de la distribution en Angola.

**Résultats :**

- 14 700 tonnes achetées aux producteurs en 5 ans ;
- 12 % de croissance annuelle moyenne de la production ;
- Cela représente 70 % du volume de la catégorie Fruits et Légumes dans les magasins « Maxi » ;
- Diminution du taux d'importation dans la catégorie « Fruits et légumes » des magasins « Maxi », il est passé de 65 % en 2011 à 15 % en 2018 ;
- 42 % des achats sont effectués auprès de petits et moyens producteurs ;
- 5 550 emplois permanents et saisonniers en moyenne par an ;
- 46 produits différents fabriqués ;
- Transfert de connaissances et de savoir-faire ;
- Renforcement des capacités techniques des producteurs pour qu'ils puissent évoluer vers des modes de production plus durables ;
- Développement professionnel des petits entrepreneurs agricoles ;
- Création d'emploi ;
- Amélioration du bien-être économique des familles et, par conséquent, promotion de leur installation dans les zones rurales ;
- Offre de produits nationaux plus diversifiée et de grande qualité.



Toujours en matière d'appui aux fournisseurs locaux, en 2018, il convient de souligner le lancement d'une autre initiative de CND, une société de distribution du groupe Teixeira Duarte en Angola. À travers la marque de vente au détail spécialisée dans l'ameublement et la décoration « Dakaza », CND a établi des partenariats avec des artistes et artisans angolais pour pro-

mouvoir le rapprochement de ceux-ci avec la clientèle privée, à travers l'exposition, la promotion et la dynamisation de leurs articles dans les magasins et dans d'autres canaux de communication de la marque. Au cours de cette première année de l'initiative, 10 créateurs ont participé et environ 1 700 articles ont été vendus.

## INITIATIVE PHARE

### Racines



#### Principaux projets de développement durable



#### Contexte(s)

- Renforcement de l'identité culturelle nationale
- L'esprit d'entreprise
- Économie inclusive

#### Destinataires

Artistes et petits et moyens artisans nationaux.  
Consommateurs en général.

#### Défi

Accroître les facteurs de différenciation de l'activité de vente au détail spécialisée de CND en incluant l'offre d'articles originaux fabriqués localement, en intégrant des artistes et des artisans nationaux dans le commerce de détail organisé.

#### Caractérisation

Programme créé en 2018 et promu par CND à travers sa marque « Dakaza », qui établit des partenariats avec des artistes et artisans angolais, dans le but de promouvoir la créativité, l'innovation et l'entrepreneuriat des créateurs nationaux.

Le programme « Raízes » permet aux clients de « Dakaza » d'acheter des objets d'art et d'artisanat nationaux.

Les artistes et les artisans disposent d'un espace dans les magasins de l'enseigne pour exposer leurs articles et organiser des présentations et des ateliers avec la participation des clients. « Dakaza » promeut également la réputation des créateurs en plus de la vente de leurs produits.

#### Secteurs / Sociétés du Groupe concernés

Secteur de la distribution en Angola.

#### Résultats:

- 10 artistes et leurs expositions en 2018 ;
- 1 700 articles vendus ;
- 30 000 visiteurs concernés ;
- Offre de produits nationaux plus diversifiée et de grande qualité.



#### d) Soutiens aux communautés

La mission et les valeurs énoncées, notamment la valeur Engagement, reflètent la préoccupation du Groupe Teixeira Duarte envers la responsabilité sociale, qui se trouve également renforcée par les principes et les règles établies dans le Code d'éthique et de conduite s'appliquant surtout au capital humain et par la vision et le modèle de durabilité qui affirment le dessein de contribuer au développement des communautés.

Dans le cadre du soutien aux projets sociaux et aux organisations de solidarité sociale, il convient de noter que Teixeira Duarte a voulu adopter une position institutionnalisée à travers des initiatives qui ne sont ni exclusives ni centrées sur la décision du Conseil d'administration, mais qui impliquent plutôt tous les collaborateurs dans une action directe.

C'est dans cet esprit qu'en 2015, le Programme TODOS DAMOS a été promu pour la première fois, il s'agit d'un projet préparé pour les sociétés de ce Groupe et qui vise à soutenir les personnes par le cofinancement d'institutions sociales que leurs propres collaborateurs soutiennent directement.

En 2018, 40 candidatures ont été acceptées (dont 37 collaborateurs du Portugal, de l'Angola, du Brésil et du Mozambique).

Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., au Portugal, est une **entreprise certifiée en responsabilité sociétale** selon la norme SA 8000.

Au total, 37 449 €, répartis entre 35 institutions, ont été collectés auprès des collaborateurs et par l'intermédiaire des dons faits par les sociétés du Groupe Teixeira Duarte.

En Angola, les sociétés du groupe Teixeira Duarte ont mis en place et maintiennent divers programmes de soutien aux communautés, notamment dans les domaines de la promotion de la santé (programme « MaxiSaúde »), de la production agro-industrielle nationale (programme « Fazenda Maxi ») et de la culture locale (programme « Raízes »).

Le Programme « MaxiSaúde », lancé en 2016 par la société CND - Companhia Nacional de Distribuição, Lda, vise à promouvoir la santé des Angolais par des actions de sensibilisation, de prévention, de dépistage et de traitement dans les communautés situées aux alentours des magasins « Maxi », avec une attention particulière portée aux écoles. En 2018, les actions du programme ont concerné environ 8 000 enfants, notamment sur les thèmes du paludisme et de l'hygiène bucco-dentaire.



Programme « MaxiSaúde » - Action de santé orale  
ANGOLA

## DONNER EST L'AFFAIRE DE TOUS



### Principaux projets de développement durable



### Contexte(s)

- Responsabilité sociale

### Destinataires

Institutions sociales qui aident les personnes sur les marchés où opèrent les sociétés du Groupe Teixeira Duarte.

### Défi

Soutenir des projets et des institutions de solidarité sociale à travers des initiatives qui impliquent les collaborateurs dans une action directe et non exclusive ou centrée sur la décision du Conseil d'administration.

### Caractérisation

Le Programme TODOS DAMOS est un projet préparé pour les sociétés du Groupe Teixeira Duarte qui vise à soutenir les personnes, par le cofinancement d'institutions sociales que leurs propres collaborateurs soutiennent directement.

La candidature à TODOS DAMOS donne aux collaborateurs la

possibilité de renforcer leur soutien aux institutions, en ajoutant au montant de leurs dons le double du montant avec lequel ils contribuent directement.

Tout collaborateur des sociétés du Groupe peut s'inscrire au Programme en indiquant une institution sociale à laquelle il souhaite contribuer ou à laquelle il a déjà cotisé. Si la demande est acceptée, l'entreprise en lien professionnel avec le collaborateur fournit une contribution aux institutions retenues d'un montant équivalent au double du montant que les collaborateurs ont l'intention d'apporter.

La remise du montant avec lequel le collaborateur a l'intention de contribuer à l'institution peut se faire directement par le collaborateur ou par une déduction de ce montant sur le prochain salaire mensuel.

Le programme TODOS DAMOS pour 2018 était en vigueur entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018.

Les dons des collaborateurs et des sociétés du Groupe Teixeira Duarte, ont permis de totaliser un budget total de 100 000 € pour le programme en 2018.

### Secteurs / Sociétés du Groupe concernés

Toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de Teixeira Duarte.

### Résultats :

- 40 candidatures en 2018 ;
- 35 institutions soutenues au Portugal, en Angola, au Brésil et au Mozambique en 2018 ;
- Les dons des collaborateurs et des sociétés du Groupe Teixeira Duarte, ont totalisé 37 449 € en 2018 ;

## MAXISAÚDE



### Principaux projets de développement durable



#### Contexte(s)

- Santé publique
- Information
- Responsabilité sociale

#### Destinataires

Communautés angolaises défavorisées.

Partenaires.

#### Défi

Créer un effet positif dans les communautés, en profitant des ressources humaines et logistiques de « Maxi » et des capacités techniques inhérentes au réseau de magasins « Farmácia Popular », tous deux appartenant à la filiale CND.

#### Caractérisation

Programme de responsabilité sociétale créé en 2016 et promu par CND à travers ses marques « Maxi » et « Farmácia Popular », qui opère dans les communautés défavorisées situées aux alentours de ces magasins, en menant des actions de prévention, de conseil, de dépistage et de traitement des maladies, en complément des actions d'information et de sensibilisation aux habitudes alimentaires et à l'hygiène, visant à améliorer la qualité de vie des populations cibles.

Les principaux thèmes traités par « MaxiSaúde » sont le pa-

ludisme - principale cause de décès en Angola -, le diabète, les maladies cardiovasculaires, la santé bucco-dentaire et une alimentation saine.

Ce programme est développé avec le soutien des collaborateurs bénévoles de la société CND et d'autres entités partenaires.

#### Secteurs / Sociétés du Groupe concernés

Secteur de la distribution en Angola.

#### Résultats :

- 8 000 personnes concernées par le programme en 2018 ;
- 16 000 personnes concernées dans plus de 40 actions menées depuis le début du programme ;
- Des relations plus étroites menées avec les écoles, les églises et les communautés locales en général ;
- Extension des partenariats ; en 2018, Clínica Girassol s'est associée pour la première fois ;

## Recherche, Développement et Innovation (RDI)

Le Groupe Teixeira Duarte promeut fortement la recherche et l'innovation, en fournissant aux filiales les conditions visant l'adoption de divers instruments et infrastructures qui améliorent les résultats de cet engagement.

Dans le cas particulier des sociétés opérant dans le secteur de la construction, notamment au Portugal, il convient de souligner la performance du **Centre d'innovation et de développement technologique (CIDT)**, dont la mission est de stimuler les activités de RDI en identifiant les éléments qui peuvent être intégrés comme projets de RDI et qui peuvent avoir un effet utile sur un secteur d'activité.

Ces projets pourront être développés au sein de l'univers des filiales et/ou en partenariat avec des universités et des laboratoires de recherche nationaux et internationaux.

En 2018, 8 projets de RDI ont été soumis au CIDT. Parmi ceux-ci, soulignons la reprise d'un projet de 2015, qui a depuis été soumis à nouveau et approuvé dans le cadre de Portugal 2020 : le **projet SHELTER - Structural Hyper-resisting Element for Life Threatening Earthquake Risk** (abri structurel de sauvetage pour la protection contre les tremblements de terre graves).

Le projet concerne en interne les domaines de la construction métallique dans le développement de prototypes, et de Bâtiments, dans la construction de modèles partiels de bâtiments en maçonnerie de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A.. A l'extérieur, outre l'Institut Supérieur Technique (IST), le Laboratoire National de Génie Civil (LNEC) sera impliqué dans la réalisation d'essais sur table sismique, et l'IADE - Universidade Europeia sera chargée du *design* et de l'intégration architecturale de l'abri.

L'objectif du projet SHELTER vise à développer une solution d'abri sismique pour des fractions de bâtiments existants (maisons, bureaux, centres de santé, appartements touristiques,

Au Portugal, les sociétés Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, EPOS, SOMAFEL et TDGI utilisent un **système de gestion de RDI conforme à la norme portugaise 4457**, qui leur permet de canaliser toutes leurs connaissances et leur créativité et de les concrétiser plus efficacement en innovation.

etc.), qui peut être entièrement intégrée individuellement et de manière autonome, sans intervention au niveau du renforcement structurel des bâtiments, ce qui permet une installation rapide et à des coûts réduits.

### a) Propriété intellectuelle

Afin de garantir la protection de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle générés par les activités de RDI, et d'élaborer un portefeuille d'invention, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. a obtenu plusieurs brevets au Portugal, parmi lesquels soulignons :

- Un système d'assemblage de tabliers de ponts et/ou de viaducs par avancée progressive, avec réaction sur les poutres de support temporaires situées à l'intersection et glissement sur matière plastique ;
- Procédé de protection de la fixation des caoutchoucs dans les joints de dilatation des ponts/viaducs et leur assemblage ;
- Échafaudage suspendu aux câbles funiculaires d'un pont suspendu équipé de moyens permettant son déplacement et la transposition des pinces existantes sur les câbles suspendus de ce pont ;

Au cours de l'exercice 2018, aucun nouveau brevet d'invention n'a été déposé.

En ce qui concerne les marques, l'univers des sociétés du Groupe Teixeira Duarte dispose d'un grand nombre de **marques**

	Espace Entreprise	Construction	Concessions et Services		Immobilier	Hôtellerie	Distribution	Commerce automobile	Total 2018	Total 2017
			FM et Environnement	Enseignement						
Portugal	2	2	8		55	8	27	1	103	98
Angola	8	7	2	1	37	3	160	68	286	282
Algérie	1	1	1			1			4	4
Brésil		4	1		22	17	8		52	52
Espagne									0	0
Mozambique	8	6	2		6	3	2		27	27
Autres marchés	20	8	2		8	1	7		46	46
<b>Total</b>	<b>39</b>	<b>28</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>128</b>	<b>33</b>	<b>204</b>	<b>69</b>	<b>518</b>	<b>509</b>

Procédures d'enregistrement des marques terminées et en cours au 31 décembre 2018



protégées à usage exclusif dans plusieurs pays. La somme des marques protégées par ces sociétés dépasse, depuis 2017, les 500 marques.

#### b) Contribution à l'activité normative du secteur de la construction

La normalisation est un moyen de différenciation concurrentielle qui favorise les sociétés qui exercent leurs activités dans le respect des règles de l'art et des normes nationales et internationales au détriment des sociétés opérant dans le sens inverse.

Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. a participé aux groupes de travail de la *European Federation of Foundation Contractors* (EFFC) et *CO2 Foundations – Geotechnical Carbon Calculator* pour le calcul de l'empreinte carbone des travaux géotechniques, ainsi qu'au *Technical Working Group* (TWG), qui vise la coopération et le développement de guides et de normes de réalisation des travaux géotechniques.

Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. participe également aux activités de normalisation du Comité technique portugais de normalisation CT156 - la géotechnique en génie civil, présidant la sous-commission SC10, organe technique dont le rôle est de produire des avis scientifiques sur les normes et de traduire les normes européennes émanant de la CEN sur les essais sur les structures géotechniques et sur la réalisation d'ouvrages géotechniques spéciaux. Elle fait également partie du WG3 du comité technique TC182 de l'ISO, groupe de travail chargé de l'élaboration de la norme ISO 22477-5 *Geotechnical investigation and testing - Testing of geotechnical structures - Part 5: Testing of grouted anchors*, dont le texte final a été publié en août 2018.

#### c) Partenariats avec les entités du système scientifique et technologique du secteur de la construction

Consciente du rôle actif dans l'innovation et le développement technologique du secteur où elle opère, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. développe des activités de RDI en partenariat avec des institutions du système scientifique et technologique et d'autres sociétés similaires.

Principaux partenariats au Portugal :

#### PTPC - Plate-forme technologique portugaise pour la construction

La PTPC réunit des sociétés, des concepteurs, des universités et d'autres entités du Système Scientifique et Technologique National (SCTN) et des entités publiques, avec pour mission

**Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. assure la présidence de la PTPC depuis sa constitution (2011).**

de promouvoir la réflexion sur le secteur de la construction, de mettre en œuvre des initiatives et des projets de Recherche, Développement et Innovation, de contribuer à l'augmentation de leur compétitivité dans le cadre général de l'économie et de promouvoir la coopération entre sociétés, entités SCTN, associations, fédérations, confédérations, entités publiques ou privées, le secteur du bâtiment et travaux publics ou liés à celui-ci.

En 2016, la PTPC a été reconnue par le gouvernement portugais comme l'entité gestionnaire du Cluster AEC - Architecture, Ingénierie et Construction.

La PTPC a en cours des projets financés qui, en 2018, s'élevaient à 583 000 euros.

#### Cluster CEA - Architecture, Ingénierie et Construction

Les objectifs du Cluster AEC sont d'opérer dans le secteur économique de l'Architecture, de l'Ingénierie et de la Construction et dans leur filière ou chaîne de valeur respective, en favorisant la réalisation de niveaux élevés d'innovation, de développement technologique et de capacité compétitive, la coopération et la mise en réseau et la promotion de l'internationalisation du cluster à travers, en particulier, sa participation aux réseaux internationaux.

**Associação Portuguesa de Engenharia de Estruturas (APEE), qui constitue le groupe portugais de l'International Association for Bridge & Structural Engineer (IABSE).**

Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., à travers la PTPC, participe à cette association qui a pour but le développement et la promotion de l'ingénierie des structures au niveau international. Elle est en charge de l'organisation de grands congrès et des conférences internationales.

Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. a également établi des protocoles avec les entités suivantes du système scientifique et technologique national : Faculté d'ingénierie de l'Université de Porto (FEUP), Institut Supérieur Technique (IST), Laboratoire National d'Ingénierie Civile (LNEC) et l'Université du Minho (UM).

Principaux partenariats internationaux :

#### ENCORD - European Network of Construction for Research and Development

Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. a été admise à l'ENCORD en 2014. Cependant, en raison d'un changement statutaire, elle est considérée comme un membre fondateur de l'ENCORD, une association fondée en 1989.

L'ENCORD est l'association de contact avec la Commission européenne en matière d'innovation dans la construction et

**Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. est membre du Conseil stratégique de l'ENCORD et participe, entre autres, au groupe « Foresight ».**

elle supervise (*High Level Group*) l'activité de l'ECTP - *European Construction Technology Platform*. Son rôle comprend la veille technologique (*Foresight*), l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, la définition des priorités européennes en matière de RDI dans le secteur de la construction, motiver la rentabilité économique des investissements en RDI dans la construction (promotion de l'innovation et collecte de fonds européens).

Les plus grandes sociétés de construction en Europe participent à la promotion de l'innovation et de la compétitivité.

#### ECTP – European Construction Technology Platform

En tant que Président de la PTPC, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. participe au *Steering Comité* de l'ECTP, au *Vision Group* et au *Working Group Heritage and Regeneration*. L'ECTP est une association similaire à la PTPC au niveau européen.

### GESTION ENVIRONNEMENTALE

La gestion des aspects environnementaux au sein du Groupe Teixeira Duarte est directement liée aux effets environnementaux des activités de ses filiales et à la performance environnementale des bâtiments et des infrastructures qu'elles construisent et entretiennent souvent pour leurs clients, notamment dans le secteur de la construction.

Le respect des exigences légales en vigueur se révèle donc obligatoire, de même pour celles associées aux aspects environnementaux identifiés et celles tendant à minimiser les effets environnementaux faisant suite aux activités dans les différents secteurs d'activité, pour garantir ainsi un développement durable des activités des sociétés.

Dans le cadre du Code d'éthique et de conduite, qui s'étend à toutes les entités intégrées dans son périmètre de consolidation et de gestion, le Groupe déclare que la préservation et le respect de l'environnement doivent constituer des principes essentiels dans le travail des collaborateurs des filiales, qui devront également les transmettre aux destinataires indirects du présent instrument.

Compte tenu de la grande diversité des activités de ces sociétés, ainsi que du fait que l'activité la plus représentative - la construction - est soumise aux fortes fluctuations des effets provoqués en fonction des travaux en cours (type, quantité et phase) - ce qui limite la comparabilité annuelle des données -, le choix d'un panel d'indicateurs et d'une approche de rapport

appropriée reflétant la performance des différentes activités du Groupe est en partie conditionné.

La gestion de la performance environnementale des filiales a permis à Teixeira Duarte de contribuer principalement à 3 ODD :



#### Systèmes de gestion environnementale

Les principes transversaux d'action environnementale des collaborateurs des filiales, inscrits dans le Code d'éthique et de conduite, se concrétisent dans plusieurs de ces sociétés par l'adoption de systèmes de management environnemental permettant une gestion efficace des risques environnementaux et contribuant aux objectifs des domaines d'activité.

La norme ISO 14001 est une référence mondiale en matière de systèmes de management environnemental, dont se servent plusieurs sociétés du Groupe Teixeira Duarte afin de soutenir leurs pratiques en vue d'obtenir une amélioration continue de leurs performances environnementales, en intégrant des processus spécifiques pour identifier et gérer les principaux risques environnementaux.

En 2018, les sociétés du secteur de la Construction, *Facilities Management* et Environnement (Concessions et Services) détenaient des systèmes de management environnemental certifiés selon la norme ISO 14001 dans les pays suivants :

- **Construction** : Portugal, Algérie et Brésil ; en cours d'élargissement pour l'Angola ;
- **Concessions et Services** : Portugal et Espagne.

Dans les autres sociétés du Groupe, les risques environnementaux paramétrés et sauvegardés sont essentiellement ceux indexés aux aspects légaux, cependant, au-delà de la gestion indexée au contrôle des risques de conformité légale, du point de vue de l'efficacité opérationnelle sont également implémentées des mesures/investissements qui se reflètent dans les gains, notamment concernant la consommation d'énergie, la gestion des déchets, entre autres.

#### Provisions et garanties financières sur les risques environnementaux

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe opérant dans le secteur de la construction et dans des domaines complémentaires sont exposées à des risques environnementaux. Il faut également noter, afin de se conformer aux obligations légales en vigueur dans le cadre de la responsabilité pour dommages environnementaux, issues de la Directive n° 2004/35/CE, modifiée par la Directive n° 2006/21/CE, que les sociétés du Groupe Teixeira Duarte couvertes par cette législation ont opté, au Portugal, pour la constitution de garanties financières d'un montant de 114 300 €.

En Espagne, seule une entreprise est couverte par cette législation, une assurance de responsabilité civile couvrant les dommages environnementaux ayant été souscrite.

On considère ainsi que le risque de survenue d'éventuels dommages environnementaux issus des activités de ces sociétés est dûment pris en compte.

### Énergie

En mettant l'accent sur l'efficacité opérationnelle, particulièrement au sein des sociétés détenant une certification environnementale, où cette efficacité complète la recherche continue d'amélioration de la performance environnementale, les filiales du Groupe Teixeira Duarte ont agi afin de minimiser les consommations énergétiques et, par conséquent, les émissions de gaz à effet de serre.

En ce sens, des mesures de rationalisation énergétique ont été mises en œuvre pour réduire la consommation spécifique par utilisateur dans les installations fixes des sociétés, notamment dans les bureaux et les centres opérationnels, ce qui inclut la sensibilisation des collaborateurs à l'utilisation réglementée de l'énergie et aux bonnes pratiques à prendre en compte.

Dans les projets en cours de développement au sein de l'activité immobilière des sociétés du Groupe, des solutions énergétiques de plus en plus performantes sont également retenues, afin d'optimiser la consommation dans les phases opérationnelles des projets.

### Ressources hydriques

Dans le cadre des systèmes de gestion environnementale, les différentes sociétés du Groupe Teixeira Duarte évaluent les effets environnementaux résultants de l'utilisation de ressources hydriques, en cherchant à agir sur la réduction de la consommation et sur la minimisation de la charge de pollution déchargée sur le sol ou en milieu hydrique.

Dans le développement des activités de construction des filiales, les ressources en eau peuvent être consommées à par-

tir de différentes sources - réseau d'approvisionnement public, collecte des eaux souterraines, collecte des eaux pluviales, citerne remplie à partir de l'extérieur - cette consommation est soumise à des fluctuations importantes selon le type, la quantité et la phase des travaux.

Dans les activités de construction, il est habituel de réutiliser l'eau pour des activités parallèles telles que l'arrosage, l'aspersion sur des surfaces pulvérulentes, le lavage des essieux à la sortie du chantier, le lavage de bétonnières, entre autres. Ce thème est largement diffusé par des actions de formation et de sensibilisation, l'objectif vise à éliminer les déchets tout en maximisant les ressources disponibles sur le chantier. Néanmoins, la majeure partie de l'eau consommée provient du réseau d'alimentation.

Les activités qui se déroulent en principe le long des lignes d'eau font conduire à un contrôle des ressources hydriques superficielles afin d'identifier toute modification quantitative ou qualitative. Parallèlement, des contrôles sont effectués sur les captages et les déversements d'eau sur le sol ou en milieu hydrique, dès lors qu'ils peuvent avoir un effet sur l'environnement.

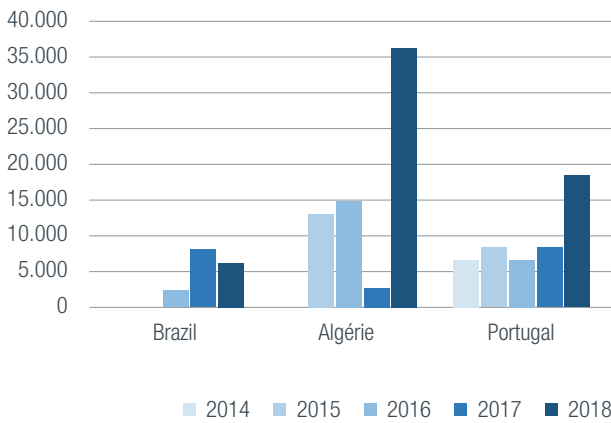
La mise en œuvre de bonnes pratiques et la recherche d'une amélioration constante dans la réduction et la réutilisation de l'eau a conduit à la mise en œuvre de bonnes pratiques, qui comprennent des mesures de réutilisation de l'eau, l'optimisation des moments de consommation et des actions de sensibilisation des collaborateurs.

Dans les projets menés par les sociétés du secteur immobilier du Groupe, la préoccupation du choix des équipements permettant de réduire la consommation d'eau est de plus en plus ancrée (ex. toilettes avec chasse d'eau contrôlée, robinets munis d'un aérateur), ils offrent des consommations plus efficaces au cours de leur vie.

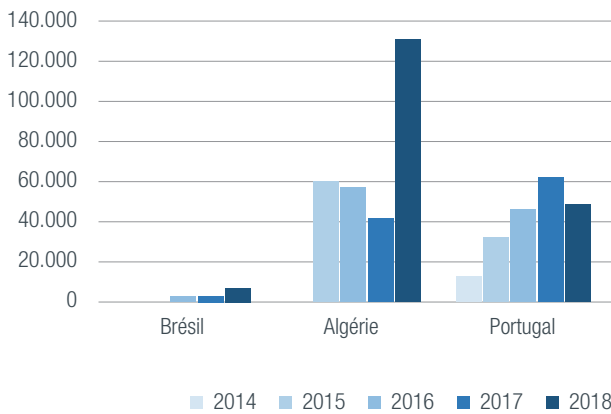
### Consommation de matériaux

La consommation de matériaux dans le secteur de la construction est également directement liée à la quantité, à la taille et au type de travaux réalisés.

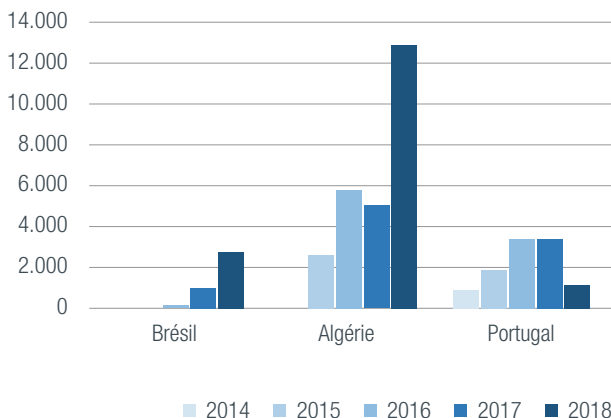
Dans le cadre de ses systèmes de management environnemental, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. a suivi l'évolution de cette consommation sur trois marchés - Portugal, Algérie et Brésil - en montrant comment les variations d'activité influencent la consommation des matières premières.



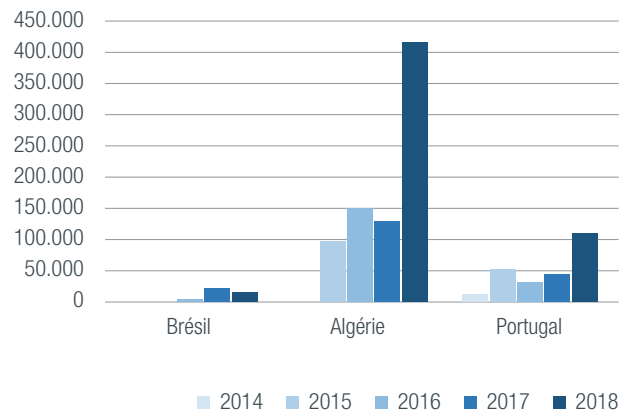
Consommation d'acier (t) de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., par pays.



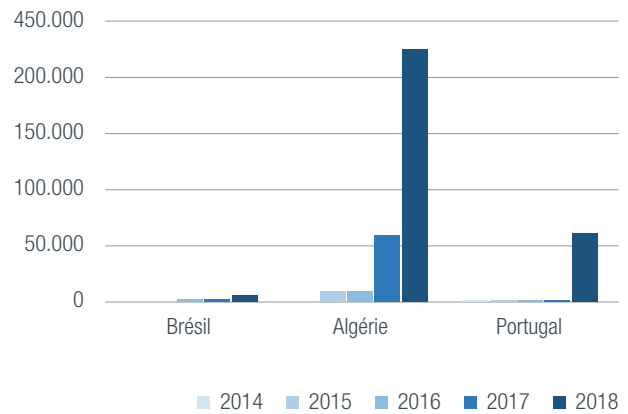
Consommation de béton (m³) de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., par pays.



Consommation de ciment (t) de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., par pays.



Consommation d'agrégats (t) de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., par pays.

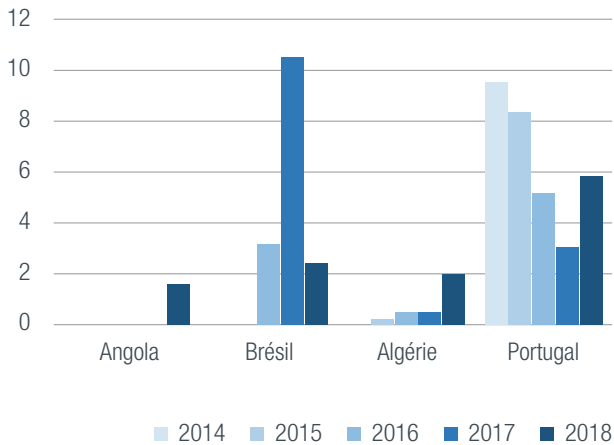


Consommation de bois (t) de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., par pays.

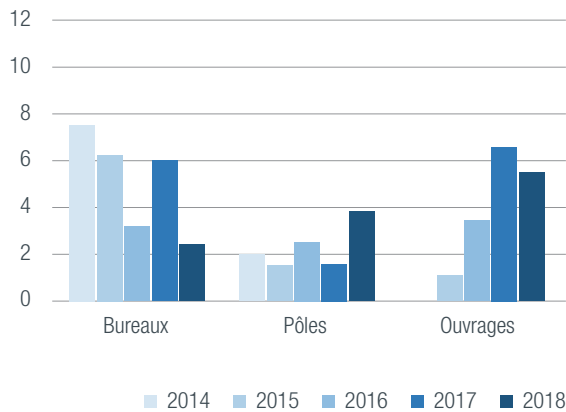
Au cours de l'année en question, soulignons l'augmentation de la consommation de divers matériaux en Algérie, compte tenu de la reprise des activités de l'entreprise sur ce marché.

Dans le cadre général de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., la consommation de papier a diminué dans les bureaux et sur les OU. Cette réduction a été obtenue malgré l'inclusion des données de l'Angola, dont la mise en œuvre du système de management environnemental était en cours d'élargissement cette année.





Consommation de papier (t) de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., par pays.



Consommation de papier (t) de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., par type d'établissement.

En ce qui concerne la consommation de papier, les sociétés du Groupe ont poursuivi une série de mesures visant à réduire la consommation de papier.

**Bruit**

Le bruit lié à l'activité de construction peut constituer un facteur de risque environnemental et social pour certaines phases et types de travaux. Ainsi, les activités les plus bruyantes réalisées à proximité de zones sensibles sont planifiées de façon à minimiser leur effet - dans la mesure du possible, les activités bruyantes sont planifiées pour être réalisées en journée et en dehors des samedis, dimanches et jours fériés.

Si cela s'avère impossible, un permis spécial de nuisance sonore est sollicité.

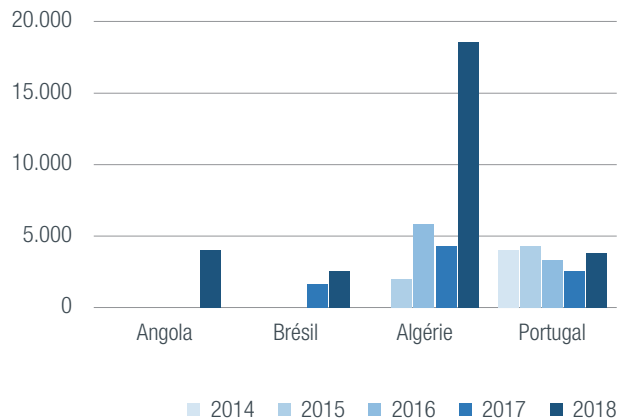
La préoccupation à lutter contre le bruit pour des projets où il existe des sources de bruit élevé à proximité est patente dans l'activité immobilière. Les projets sont donc élaborés dans l'ob-

jectif de transmettre au minimum le bruit à l'intérieur des bâtiments.

**Émissions**

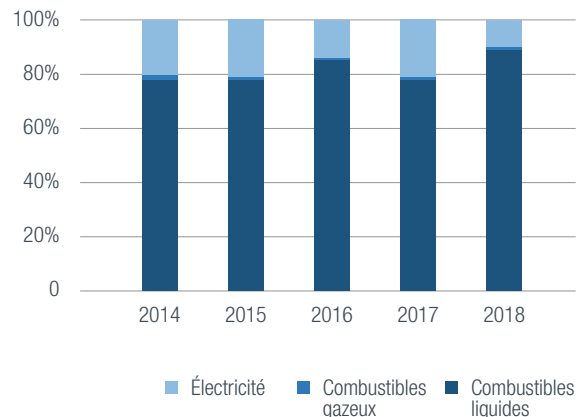
Que ce soit dans les bureaux ou dans les installations opérationnelles, les sociétés du Groupe Teixeira Duarte s'efforcent de réduire leur empreinte écologique en réduisant les émissions de CO2e inhérentes à leurs activités.

Dans le cadre des systèmes de management environnemental de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., la collecte de données sur les émissions de CO2e provenant de deux sources principales a commencé en 2018 : les déplacements effectués au service de la Société (avion, train et voiture) et la consommation énergétique (électricité, gaz et combustibles liquides).



Émissions totales par pays et concernant les sociétés incluses dans le périmètre de certification de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A.

La source d'énergie qui représente la plus grande part des émissions produites par Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. sont les combustibles liquides, d'origine fossile, utilisés pour réaliser les travaux.



Émissions totales par type de source d'énergie et concernant les sociétés incluses dans le périmètre de certification de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A.

Pour lutter contre les émissions de CO2e dues aux transports utilisés par les occupants de leurs complexes immobiliers, les sociétés du secteur immobilier du Groupe Teixeira Duarte misent principalement sur des solutions de mobilité innovantes et sur le dialogue avec les autorités locales.

Ainsi, à Lagoas Park, centre d'affaires construit et actuellement géré par les sociétés du Groupe, plusieurs mesures ont été prises en 2018 pour favoriser l'adoption de solutions de mobilité plus durables par ses 6 000 utilisateurs, dont les collaborateurs des sociétés du Groupe Teixeira Duarte basées dans ce même parc de bureaux.

Parmi ces nouvelles options, mentionnons :

- *Carsharing*: « DriveNow » ; en 2017, « 24/7 City by HERTZ » déjà installée dans le parc en 2017 ;
- *Carpooling*: Application mobile « Be Lagoas » ;
- Autobus partagés : BusUp ;
- Transports publics : accès au système d'information multimodal de l'agglomération de Lisbonne grâce à l'application mobile « Be Lagoas » ;

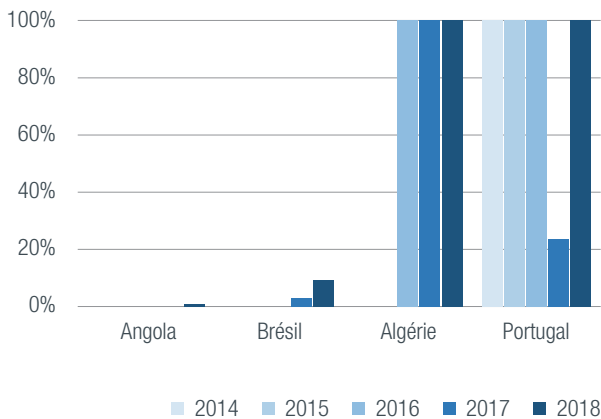


### Résidus

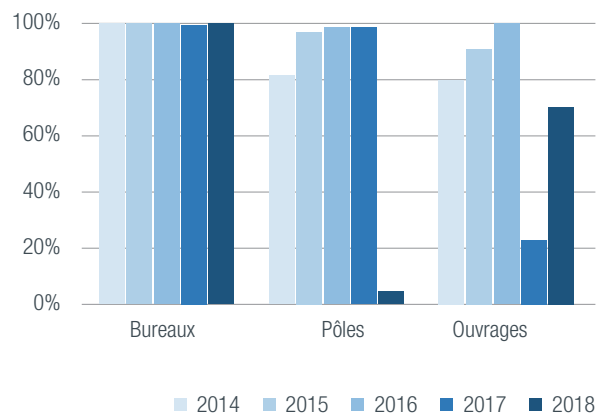
La production de déchets est un des aspects environnementaux les plus importants pour le secteur de la Construction. Les sociétés du Groupe Teixeira Duarte ont développé, dans ce domaine, des campagnes de sensibilisation et de formation visant à promouvoir le tri et la valorisation des déchets. Ces campagnes ne visent pas seulement les collaborateurs du Groupe mais également l'ensemble des parties intéressées et des intervenants dans la gestion des déchets, notamment les sous-traitants et les fournisseurs.

Lorsqu'il n'est pas possible de garantir des solutions de recyclage et/ou de valorisation des déchets, ceux-ci sont acheminés dans des locaux dûment autorisés selon chaque zone géographique.

Dans le périmètre certifié de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., l'évolution du pourcentage de déchets valorisés est présentée dans les graphiques suivants.



Pourcentage de déchets valorisés par pays dans les sociétés comprises dans le périmètre de certification de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A.



Pourcentage de déchets valorisés par type d'établissement dans les sociétés comprises dans le périmètre de certification de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A.

Il convient de noter que la baisse significative du taux de valorisation des déchets au Portugal et sur les ouvrages, en 2017, était principalement due à un projet notable, où, conformément à la législation, une partie importante du terrain n'était pas soumise à valorisation. En excluant ces travaux, la valorisation des déchets aurait été de 83 %.

D'autre part, la diminution significative du taux de valorisation des déchets au sein des pôles et ouvrages de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., en 2018, est due au début de l'incorporation des données provenant d'Angola où les solutions de valorisation sont en phase de développement.

### Villes durables

Plus de la moitié de la population mondiale vit aujourd'hui dans des zones urbaines et il faut donc trouver des stratégies pour leur permettre de continuer à croître en assurant un plus grand progrès social, tout en réduisant la pollution et en assurant l'utilisation durable des ressources naturelles.

Conscientes de ce défi global, les filiales du Groupe Teixeira Duarte, en particulier les sociétés de Construction, *Facilities Management* et Immobilier, collaborent avec les collectivités locales, les autorités locales et les autres parties prenantes pour identifier les moyens de relever les défis sociaux et environnementaux des villes.

### Partenariats en recherche environnementale

Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., membre de la *European Federation of Foundation Contractors* (EFFC), a participé aux groupes de travail de cette association pour la création d'un outil de calcul des émissions de CO2 en matière de travaux de fondations et géotechnique. Le *CO2 Foundations - Geotechnical Carbon Calculator* est le premier outil standardisé pour calculer les émissions de CO2 pour ce type de travaux. Le calculateur permet de comparer différentes approches techniques d'un même projet et de prévoir leurs émissions de CO2. De plus, il peut être utilisé tout au long de l'élaboration d'un projet pour comparer le rendement réel à celui attendu.

## IV. PERSPECTIVES D'AVENIR

### FAITS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Les sociétés du Groupe Teixeira Duarte ont poursuivi leur activité dans les secteurs et marchés où elles opèrent. Des faits marquants, soulignant, de la fin de l'exercice à ce jour, les faits suivants :

Le carnet de commandes du Groupe Teixeira Duarte dans le secteur de la construction a évolué positivement du 31 décembre à ce jour, avec un volume de travaux adjugés d'environ 50 millions par rapport au 31 décembre 2018.

TDGI a signé un contrat avec le réseau de magasins de mode « H&M » au Luxembourg pour assurer la maintenance préventive et corrective des 10 magasins que la multinationale suédoise possède dans ce pays. Les services comprennent la maintenance des installations électriques, des installations CVC, des installations sanitaires, des éléments architecturaux et de la construction civile.

Au Brésil, le projet « Loomi Paulista », comprenant 98 unités, a été lancé dans la région d'Aclimação, ville de São Paulo.

Inauguration du « flagship store » de Dakaza, dans un emplacement de choix au centre de la ville de Luanda.

Nissan reste l'une des marques automobiles les plus importantes en Angola, elle a atteint en mars 2019 le leadership commercial en Angola, avec une part de marché de 17 %.

### PERSPECTIVES D'AVENIR

Tout porte à croire qu'en 2019, l'activité va croître dans plusieurs pays où Teixeira Duarte a une présence notoire.

Au-delà d'éventuels nouveaux contrats, le secteur de la construction du Groupe a tenu un bon rythme d'activité sur le marché extérieur. Bien que le carnet de commandes du Groupe Teixeira Duarte dans le domaine de la construction ait diminué de 4.8% par rapport à la fin 2017, il s'élève dans l'ensemble à 1.794.498 millions d'euros au 31 décembre 2018, dont 548.932 millions d'euros se rapportent à l'année 2022 et suivantes.

Pour une analyse plus détaillée des exercices les plus proches, c'est-à-dire pour les 1.245.566 millions d'euros restants, relatifs aux travaux faisant déjà l'objet de contrats et dont l'exécution est prévue pour 2019, 2020 et 2021, nous présentons ci-après un tableau où figurent les éléments supplémentaires et leur répartition par pays :

	2019		2020		2021	
	Valeur		Valeur		Valeur	
Portugal	158.362	25,1%	36.702	8,8%	18.961	9,6%
Angola	59.785	9,5%	49.538	11,9%	1.441	0,7%
Algérie	173.752	27,5%	204.969	49,2%	101.582	51,4%
Brésil	167.407	26,5%	85.698	20,6%	66.703	33,7%
Mozambique	28.406	4,5%	27.786	6,7%	8.259	4,2%
Autres marchés	43.207	6,8 %	12.137	2,9%	871	0,4%
Total	630.918	100%	416.831	100%	197.817	100%

Pour 2019, Teixeira Duarte prévoit d'atteindre des produits d'exploitation consolidés de près de 1,100 million d'euros.



## V. PROPOSITION D'AFFECTATION DE RÉSULTATS

### DISTRIBUTION DES RÉSULTATS AUX MEMBRES DE L'ORGANE D'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL

L'intention ayant été exprimée de distribuer aux collaborateurs et aux membres du conseil d'administration une partie des résultats de l'exercice, cette somme de 950 000 € (neuf cent cinquante mille euros) a été comptabilisée, conformément aux textes normatifs actuellement en vigueur, en tant que charge de l'exercice 2018, et a été déduite du poste résultats nets des états financiers annexés au présent rapport, et eux aussi soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Par conséquent, en approuvant ce Rapport annuel d'activité, Messieurs les Actionnaires donnent également leur accord à cette distribution de résultats aux collaborateurs et aux membres du conseil d'administration, le dernier cas devant être décidé par le comité des rémunérations.

À ce sujet, les sociétés filiales, notamment TD-EC, ont exprimé leur souhait de distribuer une partie de leurs résultats de 2018 aux membres de leurs conseils d'administration et de leur personnel, pour un total 4 764 000 € euros (quatre millions sept cent soixante-quatre mille euros). Elles ont également comptabilisé ce montant en tant que charge de l'exercice 2018, et les réductions afférentes sur les postes des résultats nets.

### PROPOSITION D'AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le montant de 950 000 € (neuf cent cinquante mille euros), prévu comme susceptible d'être distribué aux collaborateurs et administrateurs, ayant été, conformément à la réglementation applicable, comptabilisé en charges de l'exercice 2018 dans les états financiers inclus dans le présent rapport de gestion, avec l'approbation de ces documents, les actionnaires confirment, d'une part, leur accord pour distribuer les résultats aux collaborateurs et administrateurs, d'autre part, que le bénéfice net soumis à une proposition pour l'emploi du bénéfice est de 4 671 723,84 (quatre millions six cent soixante et onze mille sept cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quatre centimes).

En outre, Teixeira Duarte a également pour politique de privilégier le renforcement des fonds propres de la société en augmentant d'autres réserves, sachant que Teixeira Duarte a déjà constitué la totalité de la réserve légale.

Sur la base de ces hypothèses, le Conseil d'administration propose de conserver le bénéfice net de « TEIXEIRA DUARTE, S.A. » pour 2018, soit 4 671 723,84 € (quatre millions, six cent soixante et onze mille, sept cent vingt-trois euros et quatre-vingt quatre cents) pour le renforcement des autres réserves.

Fait à Lagoas Park, le 22 avril 2019

Le Conseil d'administration,

*Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte*

*Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte*

*Joel Vaz Viana de Lemos*

*Carlos Gomes Baptista*

*Diogo Bebiano Branco de Sâ Viana Rebelo*

## VI. ANNEXE DU RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### NOMBRE DE VALEURS MOBILIÈRES DES MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX

Obéissant aux devoirs d'information stipulés par plusieurs textes réglementaires en vigueur, Teixeira Duarte, S.A. présente plus bas la liste des valeurs mobilières émises par la société et par les sociétés qu'elle contrôle ou qui font partie du groupe, qui sont détenues par des membres des organes sociaux, ainsi que toutes les acquisitions, les nantissements ou transmissions qui eurent lieu au cours de l'exercice 2018, en spécifiant le montant, la date du fait et la contrepartie payée ou perçue.

#### I. Nombre d'actions détenues par les membres des organes sociaux au 31 décembre 2017 :

Prénom	Société	Qualité	Nb. d'actions
Rogério Paulo Castanho Alves	Teixeira Duarte, S.A.	Président du bureau de l'Assemblée générale	-
José Gonçalo Pereira de Sousa Guerra Constenla	Teixeira Duarte, S.A.	Vice-président du bureau de l'Assemblée générale	-
José Pedro Poiares Cobra Ferreira	Teixeira Duarte, S.A.	Secrétaire du bureau de l'Assemblée générale	-
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil d'administration	42.000
Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	5.149.575
Joel Vaz Viana de Lemos	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	433.862
Carlos Gomes Baptista	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	62.671
Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	31.160
Óscar Manuel Machado de Figueiredo	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil de surveillance	-
Mateus Moreira	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	-
Miguel Carmo Pereira Coutinho	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	(a) 10.000
Rui Pedro Ferreira de Almeida	Teixeira Duarte, S.A.	Suppléant du Conseil de surveillance	-
Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.	Teixeira Duarte, S.A.	Commissaire aux comptes	-

**II. Opérations sur des actions détenues, directement ou indirectement, par les membres des organes sociaux pendant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 :**

Prénom	Phase	Société	Date	Nb. d'actions	Prix par action
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	03/12/2018	(b) 1.000	0,17
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	04/12/2018	(b) 1.000	0,1615
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	05/12/2018	(b) 1.000	0,15
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	06/12/2018	(b) 1.000	0,145
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	07/12/2018	(b) 1.000	0,142
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	10/12/2018	(b) 1.000	0,139
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	12/12/2018	(b) 2.000	0,147
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	13/12/2018	(b) 5.000	0,16
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	13/12/2018	5.000	0,16
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	14/12/2018	(b) 5.000	0,154
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	14/12/2018	(b) 5.000	0,154
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	17/12/2018	(b) 10.000	0,151
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	17/12/2018	500	0,153
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	17/12/2018	4.500	0,1505
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	18/12/2018	(b) 5.000	0,152
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	19/12/2018	(b) 5.000	0,148
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	20/12/2018	(b) 5.000	0,144
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	21/12/2018	(b) 2.152	0,1385
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	21/12/2018	(b) 2.848	0,139
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	24/12/2018	(b) 5.000	0,134
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	27/12/2018	(b) 5.000	0,135
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Cession	Teixeira Duarte, S.A.	27/12/2018	C) 35.000	Échange contre des actions TD-SGPS

## II. Nombre d'actions détenues le 31 décembre 2018 par les membres des organes sociaux :

Prénom	Société	Qualité	Nb. d'actions
Rogério Paulo Castanho Alves	Teixeira Duarte, S.A.	Président du bureau de l'Assemblée générale	-
José Gonçalo Pereira de Sousa Guerra Constenla	Teixeira Duarte, S.A.	Vice-président du bureau de l'Assemblée générale	-
José Pedro Poiães Cobra Ferreira	Teixeira Duarte, S.A.	Secrétaire du bureau de l'Assemblée générale	-
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil d'administration	(a) 60.000
Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	5 030 575
Joel Vaz Viana de Lemos	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	433.862
Carlos Gomes Baptista	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	62.671
Diogo Bebiano Branco de Sâ Viana Rebelo	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	31.160
Óscar Manuel Machado de Figueiredo	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil de surveillance	-
Mateus Moreira	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	-
Miguel Carmo Pereira Coutinho	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	(b) 10.000
Rui Pedro Ferreira de Almeida	Teixeira Duarte, S.A.	Suppléant du Conseil de surveillance	-
Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.	Teixeira Duarte, S.A.	Commissaire aux comptes	-

(a) 42 000 actions détenues directement par elle et 18 000 actions détenues par la société qu'elle contrôle « PACIM - Gestão e Investimentos, Lda. » qui, dès 2019, a échangé toutes ces actions contre des actions de Teixeira Duarte - SGPS, S.A.  
 b) détenues en régime de copropriété avec son épouse.



## LISTE DES DETENTEURS DE PARTICIPATIONS QUALIFIEES AU 31 DECEMBRE 2018

Obéissant aux dispositions légales et réglementaires applicables et se fondant sur les registres de la société et les informations reçues, TEIXEIRA DUARTE, S.A. porte ici à la connaissance du public la liste des détenteurs de participations qualifiées de son capital social au 31 décembre 2018, en indiquant le nombre de titres détenus et le pourcentage des droits de vote correspondant, calculé conformément à l'article 20 du Code des valeurs mobilières

	Nb. d'actions le 31/12/2018	% Capital social ayant droit de vote
<b>Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.</b>		
Directement	202 201 978	48,14%
Par le biais des membres du Conseil d'administration de « Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. »	9 058 048	2,16%
Total imputable	211 260 026	50,30%
<b>Miguel Calainho de Azevedo Teixeira Duarte</b>		
Directement	198.070	0,05%
Par le biais de la société qu'elle détient directement « MIDINVEST - Gestão e Investimentos, Sociedade Unipessoal, Lda. »	43 510 000	10,36%
Total imputable	43 708 070	10,41%
<b>Banco Comercial Português, S.A. *</b>		
Directement	-	-
Par le biais du Fundo de Pensões do Grupo Banco Comercial Português qu'elle détient	33 752 363	8,04%
Total imputable	33 752 363	8,04%
<b>João Afonso Calainho de Azevedo Teixeira Duarte</b>		
Directement	9 717 325	2,31%
Total imputable	9 717 325	2,31%

\* Soulignons que, le 5 avril 2019, le Fonds de Pension du Groupe Banco Comercial Português a réduit sa participation dans le capital social de la société Teixeira Duarte, S.A. de 21 078 470 actions représentant environ 5,018 % du capital social et des droits de vote respectifs, à 20 929 397 et environ 4,983 % respectivement.



S2

BOLIVAR

ZPMC

S2

VIKING MERLIN

Hapag-Lloyd

Hapag-Lloyd

Hapag-Lloyd

**Teixeira Duarte**

Rapport Annuel 2018

# Rapport sur le gouvernement d'entreprise 2018



# I. INFORMATIONS SUR LA STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT, L'ORGANISATION ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

## A. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

### I. Structure de capital

1. Structure du capital (capital social, nombre d'actions, distribution du capital aux actionnaires, etc.) avec l'indication des actions non admises à la négociation, les différentes catégories d'actions, les droits et devoirs qui y sont rattachés et le pourcentage de capital représenté par chaque catégorie (Art. 245-A, § 1, al. a).

Le capital social de « Teixeira Duarte, S.A. » (ci-après intitulée TD,SA) est de 210.000.000 € (deux cent dix millions d'euros). Il est totalement libéré et est représenté par 420.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,50€ (cinquante centimes) chaque.

Les actions sont toutes ordinaires, dématérialisées, nominatives et admises à la négociation sur le marché réglementé (EURONEXT LISBON). Les actions appartiennent à une seule catégorie, qui correspondent chacune à une voix et il n'existe pas d'actions ayant des droits ou des devoirs spéciaux.

Selon les éléments obtenus, les actions qui représentent le capital de TD,SA étaient réparties à la fin de l'exercice 2018 sur 4.697 actionnaires de la façon suivante :

- Actionnaires possédant au plus 42.000 actions : 4.398
- Actionnaires possédant entre 42.001 et 420.000 actions : 248
- Actionnaires possédant entre 420.001 et 4.200.000 actions : 41
- Actionnaires possédant entre 4.200.001 et 42.000.000 actions : 8
- Actionnaires possédant plus de 42.000.000 actions : 2

2. Restrictions à la transmission des actions, telles que des clauses d'agrément de cession, ou limitations du nombre d'actions détenues (Art. 245-A, § 1, al. b).

Il n'existe aucune restriction à la transmission des actions, notamment de clauses d'agrément de cession d'actions, ou de limitations du nombre d'actions détenues.

3. Nombre d'actions propres, pourcentage du capital correspondant et pourcentage des droits de vote auquel correspondraient les actions propres (Art. 245-A, § 1, al. a).

Il n'existe pas d'actions propres.

4. Accords importants auxquels la société est partie et qui entreraient en vigueur, seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la société en conséquence d'une offre publique d'achat, ainsi que leurs effets, sauf si, de

par leur nature, leur divulgation porterait un préjudice sérieux à la société, sous réserve que la société ne soit spécifiquement tenue de divulguer ces informations en raison d'autres impératifs légaux (Art. 245-A, § 1, al. j).

TD,SA n'est partie d'aucun accord important qui entrerait en vigueur, qui serait modifié ou qui prendrait fin en cas de changement de contrôle de la société, exception faite des situations prévues par des contrats de financement, conformément à la pratique normale du marché. En effet, en cas de changement de contrôle de la société, quelques-uns d'entre eux prévoient la possibilité pour l'établissement financier de demander le remboursement anticipé.

5. Régime auquel est assujéti le renouvellement ou l'annulation de mesures défensives, en particulier celles qui prévoient la limitation du nombre de voix pouvant être détenues ou exercées par un seul actionnaire, de façon individuelle ou en concertation avec d'autres actionnaires.

Il n'existe aucune disposition statutaire prévoyant des mesures défensives qui prévoient la limitation du nombre de voix pouvant être détenues ou exercées par un seul actionnaire, de façon individuelle ou en concertation avec d'autres actionnaires.

6. Pactes d'actionnaires qui seraient connus de la société et qui pourraient conduire à des restrictions en matière de transmission de valeurs mobilières ou de droits de vote (Art. 245-A, § 1, al. g).

La société n'a pas connaissance de pactes d'actionnaires, notamment de ceux qui pourraient conduire à des restrictions en matière de cession de valeurs mobilières ou de droits de vote.

Soulignons qu'aucune mesure qui aurait pour effet d'exiger que TD,SA ait à payer ou à assumer des charges en cas de transfert de contrôle ou de changement de la composition de l'organe d'administration n'a été adoptée, et aucune mesure non plus qui pourrait porter atteinte à la liberté de cession des actions et à la libre appréciation par les actionnaires de la performance des membres de l'organe d'administration.

### II. Titres de participation et obligations détenues

7. Identification des personnes physiques ou morales qui détiennent, directement ou indirectement, des participations qualifiées (Art. 245-A, § 1, al. c) et d) et Art. 16), avec l'indication détaillée du pourcentage du capital et du droit de vote et de la source et des raisons de ce droit.

Nous informons qu'au 31 décembre 2018, les participations qualifiées, calculées en vertu de l'article 20 du Code des valeurs mobilières, étaient les suivantes :



	Nb. d'actions le 31/12/2018	% Capital social ayant droit de vote
<b>Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.</b>		
Directement	202 201 978	48,14%
Par le biais des membres du Conseil d'administration de « Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. »	9 058 048	2,16%
Total imputable	211 260 026	50,30%
<b>Miguel Calainho de Azevedo Teixeira Duarte</b>		
Directement	198.070	0,05%
Par le biais de la société qu'elle détient directement « MIDINVEST - Gestão e Investimentos, Sociedade Unipessoal, Lda. »	43 510 000	10,36%
Total imputable	43 708 070	10,41%
<b>Banco Comercial Português, S.A. *</b>		
Directement	-	-
Par le biais du Fundo de Pensões do Grupo Banco Comercial Português qu'elle détient	33 752 363	8,04%
Total imputable	33 752 363	8,04%
<b>João Afonso Calainho de Azevedo Teixeira Duarte</b>		
Directement	9 717 325	2,31%
Total imputable	9 717 325	2,31%

\* Soulignons que, le 5 avril 2019, le Fonds de Pension du Groupe Banco Comercial Português a réduit sa participation dans le capital social de la société Teixeira Duarte, S.A. de 21 078 470 actions représentant environ 5,018 % du capital social et des droits de vote respectifs, à 20 929 397 et environ 4,983 % respectivement.

## 8. Indications du nombre d'actions et d'obligations détenues par les membres des organes de direction et de surveillance.

[NOTE : l'information doit être fournie en application des dispositions de l'art. 447, §5 447 du CSC]

TD, S.A. présente plus bas la liste des valeurs mobilières émises par la société et par les sociétés qu'elle contrôle ou qui font partie du groupe, qui sont détenues par des membres des organes sociaux, ainsi que toutes les acquisitions, les nantissements ou transmissions qui eurent lieu au cours de l'exercice 2018, en spécifiant le montant, la date du fait et la contrepartie payée ou perçue.

**I. Nombre d'actions détenues par les membres des organes sociaux au 31 décembre 2017 :**

Prénom	Société	Qualité	Nb. d'actions
Rogério Paulo Castanho Alves	Teixeira Duarte, S.A.	Président du bureau de l'Assemblée générale	-
José Gonçalo Pereira de Sousa Guerra Constenla	Teixeira Duarte, S.A.	Vice-président du bureau de l'Assemblée générale	-
José Pedro Poiares Cobra Ferreira	Teixeira Duarte, S.A.	Secrétaire du bureau de l'Assemblée générale	-
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil d'administration	42.000
Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	5.149.575
Joel Vaz Viana de Lemos	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	433.862
Carlos Gomes Baptista	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	62.671
Diogo Bebiano Branco de Sâ Viana Rebelo	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	31.160
Óscar Manuel Machado de Figueiredo	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil de surveillance	-
Mateus Moreira	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	-
Miguel Carmo Pereira Coutinho	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	(a) 10.000
Rui Pedro Ferreira de Almeida	Teixeira Duarte, S.A.	Suppléant du Conseil de surveillance	-
Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.	Teixeira Duarte, S.A.	Commissaire aux comptes	-

**II. Opérations sur des actions détenues, directement ou indirectement, par les membres des organes sociaux pendant la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2018 :**

Prénom	Phase	Société	Date	Nb. d'actions	Prix par action
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	03/12/2018	(b) 1.000	0,17
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	04/12/2018	(b) 1.000	0,1615
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	05/12/2018	(b) 1.000	0,15
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	06/12/2018	(b) 1.000	0,145
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	07/12/2018	(b) 1.000	0,142
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	10/12/2018	(b) 1.000	0,139
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	12/12/2018	(b) 2.000	0,147
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	13/12/2018	(b) 5.000	0,16
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	13/12/2018	5.000	0,16
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	14/12/2018	(b) 5.000	0,154
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	14/12/2018	(b) 5.000	0,154
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	17/12/2018	(b) 10.000	0,151
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	17/12/2018	500	0,153
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	17/12/2018	4.500	0,1505
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	18/12/2018	(b) 5.000	0,152
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	19/12/2018	(b) 5.000	0,148
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	20/12/2018	(b) 5.000	0,144
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	21/12/2018	(b) 2.152	0,1385

Prénom	Phase	Société	Date	Nb. d'actions	Prix par action
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	21/12/2018	(b) 2.848	0,139
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	24/12/2018	(b) 5.000	0,134
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Acquisition	Teixeira Duarte, S.A.	27/12/2018	(b) 5.000	0,135
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Cession	Teixeira Duarte, S.A.	27/12/2018	C) 35.000	Échange contre des actions TD-SGPS

b) Ces opérations ont été effectuées par la société qu'elle contrôle, PACIM - Gestão e Investimentos, Lda.  
(c) Cette opération a été réalisée par la société PACIM - Gestão e Investimentos, Lda. qui, pour 35 actions TEIXEIRA DUARTE, S.A. vendues, a reçu 1 action représentant le capital social de TEIXEIRA DUARTE - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.

### III. Nombre d'actions détenues le 31 décembre 2018 par les membres des organes sociaux :

Prénom	Société	Qualité	Nb. d'actions
Rogério Paulo Castanho Alves	Teixeira Duarte, S.A.	Président du bureau de l'Assemblée générale	-
José Gonçalo Pereira de Sousa Guerra Constenla	Teixeira Duarte, S.A.	Vice-président du bureau de l'Assemblée générale	-
José Pedro Poiães Cobra Ferreira	Teixeira Duarte, S.A.	Secrétaire du bureau de l'Assemblée générale	-
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil d'administration	(a) 60.000
Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	5 030 575
Joel Vaz Viana de Lemos	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	433.862
Carlos Gomes Baptista	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	62.671
Diogo Bebiano Branco de Sâ Viana Rebelo	Teixeira Duarte, S.A.	Administrateur	31.160
Óscar Manuel Machado de Figueiredo	Teixeira Duarte, S.A.	Président du Conseil de surveillance	-
Mateus Moreira	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	-
Miguel Carmo Pereira Coutinho	Teixeira Duarte, S.A.	Membre du Conseil de surveillance	(b) 10.000
Rui Pedro Ferreira de Almeida	Teixeira Duarte, S.A.	Suppléant du Conseil de surveillance	-
Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.	Teixeira Duarte, S.A.	Commissaire aux comptes	-

(a) 42 000 actions détenues directement par elle et 18 000 actions détenues par la société qu'elle contrôle « PACIM - Gestão e Investimentos, Lda. » qui, dès 2019, a échangé toutes ces actions contre des actions de Teixeira Duarte - SGPS, S.A.  
b) détenues en régime de copropriété avec son épouse.

**9. Pouvoirs spéciaux de l'organe d'administration, notamment en ce qui concerne les délibérations sur l'augmentation du capital (Art. 245-A, § 1, al. i), en indiquant la date où ces pouvoirs lui ont été conférés, la date butoir où cette compétence peut être exercée, le plafond de l'augmentation du capital, le montant déjà émis au titre de l'attribution des pouvoirs et le mode de concrétisation des pouvoirs attribués.**

Au-delà d'autres attributions et compétences qui lui sont conférées par la loi, par les statuts, ou par délégation de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration doit notamment :

- exercer les plus larges pouvoirs d'administration de la société et pratiquer tous les actes et toutes les opérations nécessaires à la poursuite de son objet social ;
- négocier et signer tous les contrats, quelle que soit leur portée, leur forme et leur nature, où la société est partie ;
- représenter la société, devant et en dehors des tribunaux, de façon active et passive, agir en justice, répliquer, transiger ou abandonner les poursuites dans tout procès et se soumettre à tout type d'arbitrage ;
- élaborer son règlement intérieur, s'il le juge utile, et définir les règles et procédures de son fonctionnement ;
- procéder à la répartition des portefeuilles entre ses membres et les charger de s'occuper particulièrement de certaines matières de sa compétence ;
- déléguer à un ou plusieurs de ses membres les pouvoirs nécessaires pour, individuellement ou collectivement, remplir certaines tâches ou missions particulières ;

- nommer les mandataires de la société pour effectuer des actes ou des catégories d'actes déterminés, avec les pouvoirs et les attributions qui figurent dans les procurations établies à cet effet ;
- désigner le secrétaire de la société et son suppléant ;
- déplacer le siège social dans un autre lieu, sur le territoire portugais, créer, transférer ou fermer des bureaux de représentation, des agences, des succursales, ou toute autre forme de représentation de la société, au Portugal ou à l'étranger, où et quand il le juge utile ;
- délibérer que la société acquiert, cède et grève tout bien immobilier et tous droits de propriété industrielle, autorisations et agréments, ainsi que toutes parts sociales, actions, obligations ou d'autres titres ;
- délibérer que la société participe à la constitution d'autres sociétés, sociétés, groupements complémentaires ou partenariat de toute espèce, qu'elle en souscrit le capital, y prend des intérêts ou y prend part, et coopère, collabore ou crée un consortium avec toute autre entité, et fournit des services techniques d'administration et de gestion ou d'assistance en ressources humaines et financières à des sociétés filiales ou à toute société avec qui elle a signé un contrat de subordination ; et
- fournir des cautions ou des garanties personnelles ou réelles pour la société, notamment des avals ou d'autres modes de garantie.

Le Conseil d'administration veille à ce que la Société agisse conformément à ses objectifs et qu'elle ne délègue pas ses pouvoirs en ce qui concerne i) la définition de la stratégie et des principales politiques de la Société ; ii) l'organisation et la coordination de la structure de l'entreprise ; iii) les questions qui doivent être considérées comme stratégiques en raison de leur montant, des risques et des caractéristiques particulières.

Les statuts de la société ne confèrent aucun pouvoir au Conseil d'administration en matière d'augmentation éventuelle du capital social.

#### 10. Information sur l'existence de relations importantes de nature commerciale entre les détenteurs de participations qualifiées et la société.

Il n'existe aucune autre relation importante de nature commerciale entre les détenteurs de participations qualifiées et la société.

Étant donné que l'actionnaire qui détient une participation qua-

liée dans le capital de TD,SA « Fundo de Pensões do Grupo Banco Comercial Português », sa participation a été imputée à la banque « Banco Comercial Português, S.A. ».

Depuis 1985, les sociétés qui intègrent le Groupe Teixeira Duarte entretiennent des relations commerciales courantes avec la « Banco Comercial Português, S.A. » et ses filiales, dans les conditions normales du marché. Au 31 décembre 2018, le montant total de financements souscrits auprès de cet établissement s'élevait à près de 246 millions d'euros, soit 28% du passif bancaire total du Groupe.

Les garanties bancaires souscrites auprès de la « Banco Comercial Português, S.A. » et de ses filiales totalisaient 26 millions d'euros, ce qui représente 6% du montant global des garanties souscrites par le Groupe.

Il n'existe aucune autre relation importante de nature commerciale entre les détenteurs de participations qualifiées et la société.

Étant donné la nature des relations indiquées ci-dessus et qu'elles sont circonscrites dans un domaine qui est déjà très réglementé et supervisé par plusieurs entités, il n'existe, quant à nous, aucune raison qui justifie que l'organe de surveillance établisse des procédures et des critères pour déterminer le niveau d'importance des conventions établies avec des actionnaires détenteurs de participation qualifiée - ou avec des entités qui auraient avec eux une quelconque relation, dans le sens de l'article 20, paragraphe 1, du Code des valeurs mobilières -, et encore moins que les conventions revêtant une importance significative soient soumises à l'avis préalable de l'organe de surveillance.

## LES ORGANES SOCIAUX ET LES COMITÉS

### I. L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

#### a) Composition du bureau de l'Assemblée générale

#### 11. Identité des membres du bureau de l'Assemblée générale, leur fonction et mandat (début et fin).

Actuellement, le bureau de l'Assemblée générale est constitué des membres suivants :

Président : Me Rogério Paulo Castanho Alves, avocat, ayant domicile professionnel à Avenida Álvares Cabral, 61 - 4º, 1250-017 Lisbonne, Portugal ;

Vice-président : Me José Gonçalo Pereira de Sousa Guerra Costenla, avocat, ayant domicile professionnel à Avenida Álvares Cabral, 61 - 4º, 1250-017 Lisbonne, Portugal ; et



Secrétaire Me José Pedro Poiaras Cobra Ferreira, avocat, ayant domicile professionnel à Lagoas Park, Edifício 2, 2740-265 Porto Salvo, Oeiras, Portugal.

Tous les membres du bureau de l'Assemblée générale identifiés ci-dessus ont été élus en Assemblée générale annuelle, le 30 mai 2015, pour exercer leurs fonctions au sein de cet organe pour la période quadriennale 2015/2018.

#### b) Exercice du droit de vote

**12. Éventuelles restrictions en matière de droit de vote, notamment de limitations de l'exercice du vote selon un nombre ou un pourcentage d'actions détenues, de délais imposés pour l'exercice du droit de vote ou de systèmes fondés sur des droits à caractère patrimonial (Art. 245-A, § 1, al. f).**

Il n'existe aucune restriction en matière de droit de vote, notamment de limitations de l'exercice du vote, en fonction du nombre ou du pourcentage d'actions détenues. Quant aux délais imposés pour l'exercice du droit de vote, les seules limitations sont celles indiquées plus bas relatives au cas du vote par correspondance.

Conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, qui conque disposera des actions lui conférant une voix au moins, à la date de l'enregistrement, soit à 0 heure (GMT) du 5ème jour de négociation précédant le jour de l'Assemblée, pourra participer à l'Assemblée générale, prendre part aux débats et aux votes.

Chaque action, obéissant aux conditions ci-dessus, équivaut à une voix. Bien que les statuts prévoient à leur article 7 l'existence d'actions sans droit de vote, ce type d'actions n'existe pas et n'a en fait jamais existé.

Afin qu'il soit possible d'exercer le droit de vote par correspondance et de procéder aux autres procédures figurant dans les statuts, la société a pris les dispositions nécessaires à cet effet, en particulier sur son site Internet et au siège social, en mettant à disposition tous les formulaires, notamment des modèles de lettres et du bulletin de vote, ainsi que des instructions pour les remplir.

TD,SA estime que les exigences spécifiques de sécurité inhérentes au processus de vote par voie électronique ou à la participation par voie télématique des actionnaires à l'assemblée générale sont très importantes, notamment en ce qui concerne les moyens techniques nécessaires pour vérifier l'authenticité des déclarations de vote correspondantes ou des participations par voie télématique aux assemblées générales et pour garantir

l'intégrité et la confidentialité des contenus respectifs, ainsi que pour reconnaître le niveau élevé de sécurité et de fiabilité opérationnelle requis pour recevoir ces déclarations.

En outre, TD,SA considère que la participation des actionnaires aux Assemblées générales a été pleinement garantie, même lorsqu'ils ne peuvent être présents, que ce soit au moyen du vote par correspondance, ou par des mécanismes de représentation existants. Elle n'a jamais reçu de demande visant à adopter ce système ni de remarque sur l'éventuelle difficulté à participer aux Assemblées générales et à exercer les droits de vote.

Ces considérations et le fait que les Assemblées générales de TD,SA, en tant que société cotée tête du groupe Teixeira Duarte donnent généralement lieu à une très forte représentation du capital social sont les raisons pour lesquelles l'Entreprise n'a pas envisagé la possibilité d'exercer le droit de vote par des moyens électroniques.

En outre, TD,SA n'a établi aucun système fondé sur des droits à caractère patrimonial ni aucun mécanisme qui aurait pour effet de provoquer le décalage entre le droit à percevoir des dividendes ou le droit à souscrire de nouvelles valeurs mobilière et le droit de vote de chaque action ordinaire.

**13. Indication du pourcentage maximum des droits de vote qui peuvent être exercés par un seul actionnaire ou par des actionnaires qui ont avec lui une des relations visées au paragraphe 1 de l'art. 20.**

Les statuts de TD,SA ne fixent aucun pourcentage maximum ou nombre de droits de vote maximum qui peuvent être détenus ou exercés par un seul actionnaire (de façon individuelle ou en concertation avec d'autres actionnaires) ou par des actionnaires qui ont avec lui une des relations visées au paragraphe 1 de l'article 20 du Code des valeurs mobilières.

**14. Identification des délibérations des actionnaires qui, par imposition statutaire, être uniquement prises à la majorité qualifiée, au-delà des dispositions légales, et indication de ces majorités.**

Au-delà des règles prévues légalement, il n'existe pas de dispositions statutaires qui imposeraient des quorums de majorités qualifiées autorisant les actionnaires à délibérer sur des thèmes donnés.

En effet, l'article 16 des statuts dispose en effet que « les délibérations de l'Assemblée générale sont prises à la majorité des voix, sous réserve des dispositions légales qui, dans certains cas, peuvent exiger des majorités qualifiées ou fixer d'autres formes d'adoption des propositions ».

## II. L'ADMINISTRATION ET LA SURVEILLANCE

(Conseil d'administration, Conseil d'administration exécutif et Conseil général de surveillance)

### a) Composition

#### 15. Indiquer le modèle de gouvernance adopté.

Depuis sa constitution, le 30 novembre 2009, TD,SA a adopté un modèle de gouvernement d'entreprise connu sous le terme de moniste unifié, en vertu duquel elle est dotée, en plus de l'Assemblée générale et de son bureau, d'un Conseil d'administration et de deux organes de surveillance autonomes: le Conseil de surveillance et le cabinet d'audit.

Il nous semble important de mettre ici l'accent sur la collaboration existante entre toutes ces structures du Groupe et sur les avantages qui découlent de ces synergies, car c'est le moyen le plus sûr et le plus efficace d'atteindre des objectifs considérés par tous comme collectifs.

Le modèle de gouvernance adopté remplit intégralement les objectifs poursuivis, c'est-à-dire, faire en sorte que TD,SA dispose d'organes sociaux qui exercent leurs fonctions avec de bons niveaux de fonctionnement et d'efficacité, de façon autonome et en collaborant les uns avec les autres. Il s'avère être adapté au *modus operandi* de TD,SA, de ses structures et des membres qui composent les organes sociaux, notamment ceux du Conseil d'administration.

#### 16. Règles statutaires sur les exigences procédurales et les conditions matérielles qui s'appliquent à la nomination et au remplacement des membres, selon le cas, du Conseil d'administration, du Conseil d'administration exécutif et du conseil général et de supervision (Art. 245-A, § 1, al. h).

En ce qui concerne les règles applicables à la désignation et au remplacement des membres de l'organe d'administration, rappelons qu'ils sont élus par l'Assemblée générale selon le scrutin de liste, pour une durée de quatre ans qui coïncide avec les exercices comptables. Ils peuvent être reconduits dans leurs fonctions une fois ou plus, dans les conditions et les limites fixées par la loi. Ils prennent leurs fonctions dès leur élection, sans autres formalités.

Conformément aux règles particulières sur l'élection prévues par la loi, TD,SA a adopté le système qui permet qu'un des administrateurs puisse être élu parmi les personnes proposées sur des listes souscrites et présentées par des groupes d'actionnaires, dès lors qu'aucun de ces groupes ne possède des actions représentant plus de vingt pour cent et moins de dix pour cent du capital social. L'administrateur élu dans le cadre de cette option

remplace automatiquement celui qui figure en dernière place sur la liste gagnante à l'élection des administrateurs.

Les statuts ne prévoient aucun administrateur suppléant, mais ils fixent à cinq par mandat le nombre d'absences aux réunions, consécutives ou espacées dans le temps, sans justification acceptée par le Conseil, qui conduit à la situation d'absence définitive d'un administrateur, avec les conséquences prévues par la loi.

En dehors de ces cas, les statuts ne prévoient aucune règle spécifique pour le remplacement des membres du Conseil d'administration. Aussi est-il fait application du régime général prévu en la matière par le Code des sociétés commerciales. Le Conseil d'administration peut ainsi procéder au remplacement de l'administrateur qui cesse d'exercer ses fonctions pour une des causes prévues par la loi, notamment la renonciation ou l'accumulation d'absences, et recourir s'il le souhaite à la cooptation dans les conditions applicables. Celle-ci doit être ratifiée au cours de la première Assemblée générale suivante.

#### 17. Composition, selon le cas, du Conseil d'administration, du Conseil d'administration exécutif e du conseil général et de supervision, en indiquant le nombre minimum et maximum de membres et la durée de leur mandat établis par les statuts, le nombre des membres titulaires, la date de leur première désignation et la date de la fin du mandat de chaque membre.

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts, le Conseil d'administration est composé de cinq membres au moins et de onze membres au plus. Lorsque l'Assemblée générale élit ce Conseil, elle définit le nombre d'administrateurs qui le composera dans les limites imposées. À chaque mandat, le nombre doit être complet et les administrateurs désigneront, parmi eux, le membre qui exercera les fonctions de Président. Les statuts ne prévoient pas l'existence de membres suppléants.

Conformément au paragraphe 2 de l'article 10 des statuts, les membres des organes sociaux sont élus pour une durée de quatre ans, comme mentionné plus haut.

Tout au long de l'année 2018, le Conseil d'administration était composé de cinq membres, tous permanents, avec un Président et quatre membres :

**Président :**  
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte

**Administrateurs :**  
Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte  
Joel Vaz Viana de Lemos  
Carlos Gomes Baptista

Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo

Le président du Conseil d'administration, Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte, et les administrateurs Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte, Joel Vaz Viana de Lemos et Carlos Gomes Baptista ont été désignés pour la première fois lors de la constitution de la société, le 30 novembre 2009, afin qu'ils exercent leurs fonctions pendant le mandat 2009/2010. Ils ont ensuite été réélus pour le mandat 2011/2014 et en Assemblée générale du 30 mai 2015, ils ont encore été réélus pour exercer leurs fonctions jusqu'à la fin du mandat en cours 2015/2018.

L'administrateur, Monsieur Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo a été élu pour la première fois en Assemblée générale du 20 mai 2011, pour exercer ses fonctions pendant le mandat 2011/2014. Puis, il a été réélu en Assemblée générale du 30 mai 2015 pour exercer ses fonctions jusqu'à la fin du mandat en cours 2015/2018.

Depuis lors, aucun autre membre du Conseil d'administration ou des autres organes sociaux n'a été élu, de sorte que la recommandation V.4.1. ne s'applique pas à TD,SA.

**18. Indiquer les membres exécutifs et non exécutifs du Conseil d'administration et, en ce qui concerne les membres non exécutifs, identifier les membres qui peuvent être considérés comme indépendants, ou, le cas échéant, identifier les membres indépendants du Conseil général et de supervision.**

**18.1. L'indépendance des membres du Conseil général et de supervision et des membres du comité d'audit est déterminée par la législation en vigueur. Quant aux autres membres du Conseil d'administration, quiconque n'est associé à aucun groupe d'intérêts particuliers dans la société ni se trouve dans aucune situation susceptible de porter atteinte à la probité de son analyse ou de sa décision, est considéré comme indépendant, notamment :**

- a. Avoir été collaborateur de la société ou d'une société qu'elle contrôle ou fait partie du groupe depuis ces trois dernières années;
- b. Avoir, les trois dernières années, fourni des services ou établi une relation commerciale importante avec la société ou avec une société qui est contrôlée par elle ou qui fait partie du groupe, que ce soit directement ou en tant qu'associé, administrateur, gérant ou dirigeant d'une personne morale ;
- c. Bénéficier d'une rémunération payée par la société ou par une société qu'elle contrôle ou fait partie du groupe, en plus de la rémunération perçue pour l'exercice des fonctions d'administrateur ;

d. Vivre en union de fait ou être conjoint, parent ou similaire en ligne directe jusqu'au 3e degré, et même en ligne collatérale, d'administrateurs ou de personnes physiques détentrices directement ou indirectement d'une participation qualifiée;

e. Être détenteur d'une participation qualifiée ou représenter un actionnaire détenteur de participation qualifiée.

Le Conseil d'administration est composé exclusivement de membres exécutifs, ce qui garantit leur parfaite connaissance des matières qui leurs sont confiées et leur efficacité opérationnelle.

TD,SA a décidé de continuer à confier des fonctions exécutives à tous ses administrateurs, car les fonctions qui seraient attribuées à d'éventuels administrateurs non exécutifs - notamment la supervision, la surveillance et l'évaluation de l'activité des membres exécutifs - sont exercées par le Conseil de surveillance, le comité des rémunérations et l'Assemblée générale.

Dans le même temps, la totale indépendance des membres du Conseil de surveillance et l'absence d'incompatibilité leur permettent d'intervenir de façon indépendante et utile dans la surveillance de l'activité de la société, non seulement dans le domaine comptable - dans lequel intervient régulièrement le cabinet d'audit - mais aussi dans une perspective politique, dans ce cas dans les limites et les conditions adaptées à la mission essentielle que constitue le respect des normes légales et réglementaires en vigueur. Tout ceci vise à parvenir à une transparence permanente et à atteindre les niveaux requis de publicité de l'information en direction du marché dans son ensemble et des actionnaires, et en particulier au sein de l'Assemblée générale.

Compte tenu du modèle de gouvernance adopté par la société et du mode de fonctionnement de ses organes sociaux, notamment du caractère exécutif du Conseil d'administration et de l'indépendance du Conseil de surveillance et du cabinet d'audit, sans délégation de compétences entre eux ou pour d'autres comités, TD,SA considère que la désignation de membres non exécutifs pour exercer des fonctions au sein du Conseil d'administration n'apporterait aucun avantage significatif pour le bon fonctionnement du modèle adopté, qui s'est avéré adéquat et efficace.

Ainsi donc, le choix de TD,SA de ne pas avoir au sein du Conseil d'administration de membres non exécutifs dont les fonctions seraient de suivre, surveiller et évaluer l'activité des autres membres de cet organe social. Par conséquent, étant donné que tous les membres du Conseil d'administration exercent des fonctions exécutives, cette norme réglementaire ne s'applique pas à la réalité de TD,SA. est justifié.

Mais, il convient d'indiquer qu'en ce qui concerne l'indépendance de ses membres, le Conseil d'administration considère qu'aucun d'entre eux ne se trouve dans une situation susceptible de remettre en cause la probité de son analyse ou de sa décision.

Il faut souligner également la bonne collaboration qui existe entre tous les organes sociaux, non seulement entre le cabinet d'audit et le Conseil de surveillance, qui tiennent des réunions périodiques, mais aussi entre ces derniers et le Conseil d'administration, tous les administrateurs ont fourni les informations demandées par les autres membres des organes sociaux en temps utile et de manière appropriée, et tous reçoivent de la Société les informations et documents essentiels à l'analyse et à la décision quant aux questions qui relèvent de leur compétence dans l'exercice de leurs fonctions.

Le commissaire aux comptes coopère avec l'organe de surveillance en l'informant immédiatement des irrégularités importantes pour l'exercice des fonctions de l'organe de surveillance qu'il a relevées ainsi que des difficultés qu'il a pu rencontrer dans l'exercice de ses fonctions.

Soulignons également que, sur le principe de l'étroite collaboration entre les organes sociaux, le président du Conseil de surveillance est convoqué à toutes les réunions périodiques et d'approbation des pièces comptables du Conseil d'administration, dont il reçoit des copies des convocations et des procès-verbaux de toutes les réunions de cet organe.

Ces pièces ne sont toutefois pas remises directement par le président du Conseil d'administration. Sur indication du président du Conseil d'administration, ces tâches sont accomplies par le secrétaire de la société qui, sur son indication, remet au président du Conseil de surveillance les copies des convocations et des procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration, une fois signés en bonne et due forme.

En outre, bien que le président de l'organe d'administration exerce des fonctions exécutives, étant donné qu'il n'y a aucun administrateur non exécutif - et qu'aucun d'entre eux, conformément aux critères du Règlement CMVM, n'est considéré comme indépendant -, les dispositions de la recommandation n° III.1. ne s'applique pas à TD,SA., recommandation qui prévoit que, vu que le président de l'organe de direction exerce des fonctions exécutives, cet organe doit indiquer parmi ses membres un administrateur indépendant qui assurerait la coordination des travaux des autres membres non exécutifs ainsi que les conditions pour que ces derniers puissent décider de façon indépendante et informée ou trouver un autre mécanisme équivalant qui assure cette coordination.

**19. Qualifications professionnelles et autres formations et expérience significatives de chacun des membres ou du Conseil d'administration ou du Conseil général et de supervision et du Conseil d'administration exécutif, le cas échéant.**

**Président du Conseil d'administration : Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte**

Diplômé en gestion d'entreprises, Universidade Católica Portuguesa, 1977, où il a exercé la fonction de d'assistant en mathématiques générales jusqu'en 1981

Nommé pour la première fois en 2009, lors de la constitution de la société, il a été élu pour la dernière fois en 2015 pour exercer ses fonctions pour le mandat 2015/2018.

Ajoutons qu'il est administrateur depuis 1987 de la société tête du Groupe (qui était « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » jusqu'en 2010).

En tant que président du Conseil d'administration, il était tenu d'exercer au 31 décembre 2018, entre autres, les fonctions suivantes :

- assurer le fonctionnement de ce Conseil d'administration, notamment la coordination de la performance de ses membres et la réalisation des réunions ;
- coordonner l'activité des membres du Conseil d'administration de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » et des membres du Conseil d'administration de l'actionnaire unique TD,SA ;
- superviser l'activité de la direction centralisée Affaires juridiques , en compagnie de l'attaché de direction Monsieur António Manuel Costeira Faustino ;
- suivre et communiquer, avec les autres membres du Conseil d'administration, les activités exercées par les filiales du secteur de la Construction ;
- suivre et communiquer, avec les autres membres du Conseil d'administration, les activités exercées par les filiales du secteur des Concessions et Services dans les domaines du *Facilities Management* et de l'Environnement ;

Il a intégré les effectifs de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » en 1978. En 1987, il est devenu administrateur délégué de la société qui était alors tête du Groupe. Puis, en 2008, il a exercé les fonctions de président du Conseil d'administration.

Parallèlement, en 2009, dès la constitution de Teixeira Duarte, S.A., qui est devenue à partir de 2010 la société cotée tête du



Groupe Teixeira Duarte, il y a exercé les fonctions de président du Conseil d'administration.

Tout au long des années, il a occupé des postes dans de nombreuses autres entités. Parmi elles, indiquons en particulier :

- À plusieurs reprises et depuis 1991, il a accompli plusieurs mandats comme membre du Conseil d'administration de Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. - une société détenue par des membres de la famille Teixeira Duarte à laquelle est imputée une participation de plus de 50 % dans le capital de TD,SA - et dont il fut Président de 2011 au 11 avril 2019 ;
- La fonction de responsable de l'organe de gestion de PASIM - Sociedade Imobiliária, Lda. depuis sa constitution jusqu'à cette date ;
- Membre du Conseil d'administration de « CIMPOR - Cimentos de Portugal, S.G.P.S., S.A. » entre 2001 et août 2009 ; et
- Diverses fonctions dans les corps sociaux de la banque « Banco Comercial Português, S.A. » où de 1985 à 2013, il exerça plusieurs fonctions au sein des organes sociaux, en particulier de vice-président du Conseil supérieur, vice-président du Conseil général et de supervision et de vice-président du Conseil d'administration.

#### **Administrateur : Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte**

Diplômé en Droit, faculté de Droit de l'université de Lisbonne, 1989.

Nommé pour la première fois en 2009, lors de la création de la société, il a été élu en 2015 pour la exercer ses fonctions pour le mandat 2015/208.

Ajoutons que depuis 2005, il est administrateur de la société cotée tête du Groupe (qui était « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » jusqu'en 2010).

Sans porter atteinte aux dispositions légales et statutaires qui déterminent le caractère collégial du conseil d'administration ni à la pratique instituée de contact et de consultation régulière entre tous ses membres, au 31 décembre 2018 cet administrateur était chargé de :

- superviser les activités de la direction centralisée Finances et Comptabilité, des services du secrétariat général, de Consolidation des Comptes et des services d'Audit interne ;
- suivre et communiquer, avec les autres membres du Conseil d'administration, les activités exercées par les filiales du secteur de la Construction ;

- suivre et communiquer, avec les autres membres du Conseil d'administration, les activités exercées par les filiales du secteur des Concessions et Services dans les domaines du *Facilities Management* et de l'Environnement ;

- suivre et communiquer les activités du pôle des concessions et services quant à l'activité des sociétés participant à des projets de petites centrales hydroélectriques au Brésil, MMK Cement, CPM – Companhia de Parques de Macau, S.A. ;

- suivre et communiquer les activités développées par les filiales du secteur de l'hôtellerie ;

- suivre et communiquer les autres participations financières.

De 1989 à 1996, il avait son propre bureau d'avocat/conseil juridique.

Du 30.06.1992 au 22.04.2005, il fut administrateur de « TDF - Sociedade Gestora de Fundos de Investimento Imobiliário, S.A. », où il exerçait des fonctions de surveillance et contrôle, de décisions d'investissement, dans le cadre des compétences qui sont attribuées aux membres du Conseil d'administration par le Code portugais des sociétés commerciales et par les statuts de la société. Il était également en charge des relations avec la Commission du marché des valeurs mobilières.

En 1993, il a intégré les effectifs du Groupe Teixeira Duarte, en tant que consultant juridique et chargé de la gestion de plusieurs sociétés, notamment du secteur immobilier.

Il a fait partie des organes sociaux de nombreuses sociétés du Groupe Teixeira Duarte, puis en avril 2005, il est devenu membre du Conseil d'administration de la société cotée tête du Groupe, qui était alors « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » et désormais TD,SA, fonctions qu'il continue d'exercer.

À plusieurs reprises et depuis 1991, il a accompli plusieurs mandats comme membre du Conseil d'administration de Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. - une société détenue par des membres de la famille Teixeira Duarte à laquelle est imputée une participation de plus de 50 % dans le capital de TD,SA - et dont il fut Administrateur de 2011 au 11 avril 2019 ;

#### **Administrateur : Joel Vaz Viana de Lemos**

Diplômé en génie civil, faculté d'ingénierie de l'université de Porto, 1977.

Nommé pour la première fois en 2009, lors de la constitution de la société, il a été élu pour la dernière fois en 2015 pour exercer ses fonctions pour le mandat 2015/2018.

Ajoutons que depuis 2005, il est administrateur de la société cotée tête du Groupe (qui était « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » jusqu'en 2010).

Sans porter atteinte aux dispositions légales et statutaires qui déterminent le caractère collégial du conseil d'administration ni à la pratique instituée de contact et de consultation régulière entre tous ses membres, au 31 décembre 2018 cet administrateur était chargé de :

- superviser les activités de la direction centrale de l'informatique - qui sera suivie par l'administrateur Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo -, de la direction centrale des Ressources Humaines - qui sera suivie par la même personne Monsieur Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo dans le secteur de la qualification professionnelle. En outre, il suit la participation des sociétés du Groupe qui opèrent dans le secteur de la construction auprès des associations auxquelles elles sont liées, notamment en les représentant et en assurant leur représentation ;
- suivre et communiquer, avec les autres membres du Conseil d'administration, les activités exercées par les filiales du secteur de la Construction ;
- suivre et communiquer, avec les autres membres du Conseil d'administration, les activités exercées par les filiales du secteur des Concessions et Services dans les domaines du *Facilities Management* et de l'Environnement ;

Dès qu'il eut terminé en 1978 le cours de spécialisation en mécanique des sols/géotechnique de l'Universidade Nova de Lisboa, il a débuté sa carrière professionnelle chez « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. », où il fut directeur de travaux et concepteur-projeteur dans le secteur de la géotechnique et des fondations jusqu'en 1983.

De 1983 à 1984, il a fait partie du département technico-commercial où il a élaboré de nombreuses études et soumissions, portant surtout sur les ponts, barrages et agrandissements d'infrastructures aéroportuaires.

De 1984 à 1992, il a été détaché par « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » dans l'important groupement complémentaire d'entreprises « FERDOURO, ACE », qui avait été constitué pour la construction du pont São João, sur le Douro. Il a exercé les fonctions de chef du bureau technique (1984/88), directeur technique/directeur de production (1988/89) et directeur général adjoint avec la direction technique et de production (1989/92).

De 1992 à 1997, chez « Teixeira Duarte - Engenharia e Constru-

ções, S.A. », il a exercé les fonctions de directeur de centre de production du secteur intitulé alors « Travaux Publics », où il coordonnait plusieurs marchés de projets hydrauliques (barrages, STEP, stations de relevage), d'hôpitaux, de routes et d'infrastructures générales.

À partir de 1997, il est devenu directeur du centre d'exploitation dans ce même secteur des « Travaux Publics ».

Depuis lors, il a commencé à occuper des fonctions dans les organes sociaux de plusieurs sociétés, groupements, consortiums et partenariats auxquels participe le Groupe Teixeira Duarte, dont il conserve encore quelques-unes même après son élection en 2005 comme administrateur de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. ».

Il n'exerce aucune activité professionnelle, et n'occupe aucun poste hors du Groupe Teixeira Duarte.

#### Administrateur : Carlos Gomes Baptista

Diplômé en génie civil, « Instituto Industrial de Lisboa », 1973.

Nommé pour la première fois en 2009, lors de la constitution de la société, il a été élu pour la dernière fois en 2015 pour exercer ses fonctions pour le mandat 2015/2018.

Ajoutons que depuis 2005, il était administrateur de la société cotée tête du Groupe (qui était « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » jusqu'en 2010).

En novembre 2013, il a cessé d'être membre du Conseil d'administration de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. », poste auquel il a de nouveau été élu en 2018.

Sans porter atteinte aux dispositions légales et statutaires qui déterminent le caractère collégial du conseil d'administration ni à la pratique instituée de contact et de consultation régulière entre tous ses membres, au 31 décembre 2018 cet administrateur était chargé de :

- suivre et communiquer, avec les autres membres du Conseil d'administration, les activités exercées par les filiales du secteur de la Construction ;
- suivre et communiquer, avec les autres membres du Conseil d'administration, les activités exercées par les filiales du secteur des Concessions et Services dans les domaines du *Facilities Management* et de l'Environnement ;

Une référence de sa carrière professionnelle fut son passage chez « M.S.F., S.A. » de 1975 à 1979 où, en tant que chef de services, il a collaboré à plusieurs projets, notamment de nature hydraulique (conduite et barrage).

En février 1980, il est admis chez « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. », en tant que directeur de travaux du secteur du bâtiment, désigné alors construction civile.

De 1982 à 1983, il a été détaché au Venezuela où il a suivi plusieurs marchés d'immeubles résidentiels et de bureaux.

En 1984, de nouveau au Portugal, il a occupé les fonctions de directeur de zone. Il avait des responsabilités dans plusieurs projets des secteurs suivants : tourisme, routes, habitation, bâtiments, en particulier pour les établissements bancaires.

En 1989, il devient directeur de centre de production et en 1992 directeur de centre d'exploitation du pôle « Bâtiment », dont il était le coordinateur de 1998 à 2005, année où il devient administrateur de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » jusqu'en novembre 2013.

Depuis 2000, il accompagne l'activité de la société du Groupe Teixeira Duarte qui opère dans le secteur de la gestion des biens immobiliers (Facilities Management), intitulée « TDGI - Tecnologias e Gestão de Imóveis, S.A. », dont il est le président du Conseil d'administration.

Il n'exerce aucune activité professionnelle, et n'occupe aucun poste hors du Groupe Teixeira Duarte.

#### Administrateur : Diogo Bebiano Branco de Sâ Viana Rebelo

Diplômé en génie civil, « Instituto Superior Técnico » de Lisbonne, 1992.

Nommé pour la première fois en 2011, par délibération de l'Assemblée générale, il a été élu pour la dernière fois en 2015 pour exercer ses fonctions lors du mandat 2015/2018.

En tant qu'administrateur et sans porter atteinte aux dispositions légales et statutaires qui déterminent le caractère collégial du conseil d'administration ni à la pratique instituée de contact et de consultation régulière entre tous ses membres, au 31 décembre 2018 :

- suivre l'administrateur Joel Vaz Viana de Lemos dans le cadre de la supervision des activités de la direction centralisée de l'informatique et dans le pôle de la qualification professionnelle ;
- suivre et communiquer, avec les autres membres du Conseil d'administration, les activités exercées par les filiales du secteur de la Construction ;
- suivre et communiquer, avec les autres membres du Conseil d'administration, les activités exercées par les filiales du secteur des Concessions et Services dans les domaines du *Facilities Management* et de l'Environnement ;

- suivre et communiquer les activités développées par les filiales du pôle des concessions et services, notamment quant à l'activité de « TDHOSP – Gestão de Edifício Hospitalar, S.A. » et de « EDUCARE - Actividades Educativas e Culturais, Lda. » ;
- suivre et communiquer les activités développées par les filiales du secteur immobilier ;
- suivre et communiquer les activités développées par les filiales du secteur de la distribution ;
- suivre et communiquer les activités développées par les filiales du secteur de l'automobile ;

Il a travaillé chez « PROFABRIL, S.A. » en tant qu'ingénieur concepteur du département des bâtiments, où il a participé à des études sur les structures en béton armé - octobre 1992 à mai 1993.

Dans le Groupe Teixeira Duarte :

D'octobre 1993 à novembre 1999, il faisait partie des équipes de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » du centre d'exploitation Bâtiment - désigné alors construction civile. Il a exercé les fonctions de directeur de travaux adjoint, puis directeur de travaux de plusieurs projets au Portugal.

De novembre 1999 à mai 2011, il a fait partie des équipes du secteur immobilier du Groupe Teixeira Duarte, où il était responsable du secteur technique dans la mise en œuvre d'études de projets immobiliers, notamment étude de viabilité, conception de solutions immobilières, coordination des études, obtention d'autorisations, coordination des chantiers, définition des produits de marketing associés, gestion du patrimoine en location, coordination des équipes de ventes.

Il était responsable de tous les segments du secteur: résidentiel, bureaux, espaces commerciaux, hôtellerie, santé et loisir, industrie/logistique et parkings. Il se consacrait également à l'expansion d'espaces affectés à d'autres pôles d'activités du Groupe, notamment à la construction, l'hôtellerie, la distribution et le secteur automobile.

En 2010, il a commencé de coordonner l'activité du Groupe dans les pôles de la distribution et du commerce automobile. En mai 2011, il a été élu comme administrateur de la société cotée tête du Groupe Teixeira Duarte, TD,SA.

Il n'exerce aucune activité professionnelle, et n'occupe aucun poste hors du Groupe Teixeira Duarte.

**20. Relations familiales, professionnelles ou commerciales, habituelles et significatives, si applicable, des membres du Conseil d'administration, du Conseil général et de supervision et du Conseil d'administration exécutif avec des actionnaires qui détiendraient une participation qualifiée supérieure à 2% des droits de vote.**

Le Président du Conseil d'administration, Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte, est actionnaire de « Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. » et frère de Miguel Calainho de Azevedo Teixeira Duarte. Les relations commerciales qu'il entretient avec la « Banco Comercial Português, S.A. » ne sont pas significatives.

L'administrateur, Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte, est actionnaire de « Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. », et cousin de Miguel Calainho de Azevedo Teixeira Duarte. Les relations commerciales qu'il entretient avec la « Banco Comercial Português », S.A. ne sont pas significatives.

Quant aux autres membres du Conseil d'administration, aucun d'entre eux n'a de relations familiales, professionnelles ou commerciales, habituelles et significatives avec des actionnaires qui détiendraient une participation qualifiée supérieure à 2% des droits de vote.

**21. Organigrammes ou tableaux fonctionnels sur la répartition des compétences entre les divers organes sociaux, comités et/ou départements de la société, indiquant les délégations de compétences, en particulier en ce qui concerne la gestion courante de la société.**

Les statuts de la société définissent les compétences de chacun des organes sociaux, notamment aux articles 12 (Assemblée générale), 19 (Conseil d'administration) et 23 (Conseil de surveillance et cabinet d'audit).

Aucun des organes sociaux, notamment le Conseil d'administration, ne répartit ni délègue ses compétences à un quelconque comité spécialisé, en particulier à un comité exécutif.

Ceci résulte essentiellement du fait que le Conseil d'administration est exclusivement composé de membres exécutifs, ce qui se traduit par une efficacité de leur activité et parfaite connaissance des matières qui leur sont confiées, et rend superfétatoire et contre-productive toute délégation dans ce domaine.

Il appartient donc au Conseil d'administration de veiller à ce que la Société agisse en conformité avec ses objectifs, afin que cet organe ne délègue pas ses pouvoirs en ce qui concerne i) la définition de la stratégie et des principales politiques de la So-

ciété ; ii) l'organisation et la coordination de la structure de la Société ; iii) les questions qui doivent être considérées comme stratégiques en raison de leur montant, des risques et des caractéristiques particulières.

En effet, c'est le Conseil d'administration qui définit les grandes lignes du Groupe, qui se reflètent dans l'organigramme suivant :



## DOMAINE CORPORATIF

---

Audit Interne  
Comptabilité  
Finances  
Juridique  
Ressources Humaines  
Corporate Secretariat  
Informatique

## SECTEURS D'ACTIVITÉ

---

### Construction

---

Géotechnique and Réhabilitation  
Ouvrages Maritimes  
| Centres d'Exploitation  
| Direction d'Etudes  
et Projects

#### Bâtiment

| Centres d'Exploitation  
| Direction d'Etudes

#### Infrastructures

| Centres d'Exploitation  
| Direction d'Etudes

#### Construction Métallique

#### Ouvrages Souterrains

#### Ouvrages Ferroviaires

#### Coffrages et Précontrainte

#### Approvisionnements

#### Gestion des Équipements

#### Systemes de Gestion et Technologie

#### Logistique des Soumissions

### Concessions et Services

---

Facilities Management  
Environnement  
Éducation

### Immobilier

---

### Hôtellerie

---

### Grande Distribution

---

### Commerce Automobile

---

## b) Fonctionnement

22. Existence de règlements de fonctionnement, selon le cas, du Conseil d'administration, du Conseil général et de supervision et du Conseil d'administration exécutif et lieu où ils peuvent être consultés.

Il n'existe aucun règlement de fonctionnement.

Étant donné le modèle de gouvernance adopté, la composition du Conseil d'administration (dont tous les membres sont exécutifs) et que les compétences et les responsabilités de cet organe ne peuvent être déléguées à aucun autre organe, ni à aucun comité spécialisé ou département, le mode de fonctionnement du Conseil d'administration est très simplifié. En outre, le nombre des membres faisant partie de cet organe n'est pas suffisamment large pour justifier que des règles supplémentaires de fonctionnement soient stipulées par un règlement.

Les compétences individuelles de chacun de ses membres sont fixées et décidées par le Conseil d'administration lui-même. Par ailleurs, ses membres sont régulièrement en contact, conformément à ce qui est stipulé légalement, ce que nous considérons comme suffisant à cet effet.

Sans préjudice de ce qui précède, il est précisé que par résolution du Conseil d'administration de TD,SA du 5 février 2018, le nouveau « Code d'éthique et de conduite du Groupe Teixeira Duarte » a été approuvé, il s'applique également obligatoirement à tous les administrateurs, sans toutefois que, dans aucune partie de ce code, figurent des dispositions réglementaires pour le fonctionnement des organes sociaux ou d'autres dispositions pertinentes dans ce contexte.

Des procès-verbaux détaillés des réunions du Conseil d'administration et des autres organes sociaux de TD,SA sont toujours établis.

Bien que cela ne soit pas prévu dans les statuts ou dans d'autres mécanismes spécifiques à cet effet, il est garanti que, dans les limites de la législation applicable, les membres des organes de direction et de surveillance ont en permanence accès à toutes les informations et à tous les collaborateurs de la société pour évaluer la performance, la situation et les perspectives de développement de la société, notamment les procès-verbaux, la documentation appuyant les décisions prises, les convocations, les archives des réunions d'administration exécutif, sans préjudice de l'accès aux autres documents ou personnes à qui pourraient demander des clarifications.

23. Nombre de réunions réalisées et degré d'assiduité de chaque membre, selon le cas, du Conseil d'administration,

du Conseil général et de supervision et du Conseil d'administration exécutif.

Au cours de l'exercice de 2018, le Conseil d'administration de TD,SA s'est réuni 33 fois.

Nous informons que l'assiduité de chacun des membres de cet organe a été la suivante :

Le Président du Conseil d'administration, Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte, a assisté à toutes les réunions de cet organe.

L'administrateur Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte était présent à trente-et-une réunions du Conseil d'administration. Il s'est fait représenter par le Président du Conseil d'administration à deux réunions où il n'a pas pu être présent.

L'administrateur Joel Vaz Viana de Lemos a assisté à vingt-neuf réunions du Conseil d'administration, il a été représenté par le Président du Conseil d'administration à trois des quatre réunions auxquelles il n'a pu assister, son absence ayant été préalablement annoncée et justifiée par d'autres engagements professionnels pris antérieurement, le tout en liaison avec les autres membres du Conseil.

L'administrateur Carlos Gomes Baptista a assisté à trente-deux réunions du Conseil d'administration, il a été représenté par le Président du Conseil d'administration à la seule réunion à laquelle il n'était pas présent.

L'administrateur Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo, a assisté à trente et une réunions du Conseil d'administration, il a été représenté par le Président du Conseil d'administration aux deux réunions auxquelles il n'a pu assister.

24. Indiquer les organes de la société compétents pour évaluer la performance des administrateurs exécutifs.

L'organe compétent pour évaluer la performance des administrateurs de la société, tous exécutifs, est l'Assemblée générale. En vertu des dispositions de l'article 376, paragraphe 1er du Code des sociétés commerciales, elle procède annuellement à l'appréciation générale de la direction et de la surveillance de la société.

Conformément à ce qui est prévu et décrit dans ce document, le Conseil de surveillance suit l'activité du Conseil d'administration, en veillant à la bonne application de plusieurs matières. Puis, il établit un avis annuel sur le rapport annuel qu'il soumet en Assemblée générale à l'appréciation de Messieurs les actionnaires.

De plus, le comité des rémunérations, s'étayant sur la politique

de rémunérations approuvée en Assemblée générale, procède à l'évaluation de l'activité de chacun des administrateurs, en vue de fixer leur rémunération.

Par ailleurs, étant donné le modèle organisationnel et fonctionnel pratiqué entre les différents organes sociaux, nous pensons que rien ne justifie de créer des comités dont le but serait de garantir une évaluation compétente et indépendante de la performance des administrateurs exécutifs et de l'ensemble de leur performance (de comités qui, comme indiqué, n'existent pas).

En effet, compte tenu du modèle adopté et de l'organisation et composition des organes sociaux, ces fonctions sont expressément attribuées à l'Assemblée générale, au Conseil de surveillance et au comité des rémunérations, conformément à ce qui est indiqué plus haut.

Ainsi et pour les mêmes raisons, nous pensons que rien ne justifie de créer des comités pour réfléchir sur le système, l'organisation et les pratiques de gouvernance adopté, vérifier son efficacité et proposer aux organes compétents les mesures à prendre en vue de l'améliorer.

Ces attributions sont exercées par chacun des organes sociaux qui, mieux que tout autre organisme créé uniquement à cet effet, parviennent à identifier les éventuels obstacles et difficultés rencontrés, et collaborent entre eux pour évaluer le modèle de gouvernement d'entreprise adopté, en rapportant et surmontant les éventuelles difficultés de fonctionnement et de coordination.

En dernière analyse, l'évaluation globale de l'activité des organes sociaux reviendra toujours à Messieurs les actionnaires en Assemblée générale.

**25. Indication des critères prédéterminés servant à l'évaluation de la performance des administrateurs exécutifs.**

Il n'existe pas de critères prédéterminés pour l'évaluation ou l'autoévaluation de la performance des administrateurs exécutifs. En effet, tous les administrateurs sont évalués en fonction de leur prestation au cours de l'exercice, à partir des objectifs fixés et atteints, des résultats de l'entreprise et de divers paramètres lesquels, en raison de leur diversité et variation au cours des années, ne devraient pas, quant à nous, être limitatifs mais plutôt adaptables aux circonstances de chaque période et de chaque situation concrète, en prenant pour base la politique des rémunérations qui est approuvée tous les ans par l'Assemblée générale.

À ce propos, nous renvoyons à la politique des rémunérations des organes sociaux visée au paragraphe 69 *ci-dessous*.

**26. Mentionner la disponibilité de chacun des membres, selon le cas, du Conseil d'administration, du Conseil général et de supervision et du Conseil d'administration exécutif, en indiquant les fonctions exercées en simultanément avec d'autres sociétés, au sein et hors du Groupe, et autres activités significatives exercées par les membres de ces organes au cours de l'exercice.**

Tous les membres du Conseil d'administration de TD,SA sont « de la maison » depuis des dizaines d'années. Leurs parcours professionnels a été fait quasi exclusivement au sein du Groupe Teixeira Duarte. C'est donc en fonction des secteurs d'activité du Groupe qu'ils supervisent ou suivent qu'ils ont été désignés à d'autres postes, ce qui leur permet même d'informer TD,SA sur les activités de ces mêmes sociétés.

Il existe toutefois quelques situations ponctuelles de postes occupés dans des sociétés ne faisant pas partie du Groupe Teixeira Duarte. Le fait est qu'aucun administrateur ne perçoit de ces sociétés une quelconque rémunération ou n'entretient un lien professionnel, ou n'est soumis à une situation qui empêcherait sa disponibilité totale pour exercer la fonction de membre du Conseil d'administration de TD,SA.

**Président du Conseil d'administration : Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte**

Au 31 décembre 2018, il exerçait les fonctions ci-dessous dans d'autres sociétés du Groupe Teixeira Duarte :

– Président du Conseil d'administration de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A ».

Dans des sociétés extérieures au Groupe Teixeira Duarte :

– Président du Conseil d'administration de « Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. » ;

– Gérant de « PACIM - Gestão e Investimentos, Lda. » ;

– Gérant de « PASIM - Sociedade Imobiliária, Lda. » ;

– Gérant de « PACIM - CAXALP, Gestão e Investimentos, Lda. » ;

– Gérant de « Foros dos Olivais, Lda. » ;

– Gérant de « Mourinha de Cima - Atividades Imobiliárias e Turísticas, Lda. » ;

– Gérant de « Terras da Mourinha, Lda. » ;

– Gérant de « Terras da Mourinha de Baixo, Lda. » ;

– Gérant de « Terras da Serrinha - Atividades Agrícolas, Lda. » ;

- Gérant de « Terras do Pico - Atividades Agrícolas, Lda. » ;
- Gérant de « Terras da Montoito, Lda. » ;
- Gérant de « Sociedade Agrícola Monte da Casa Alta, Lda. » ;
- Gérant de « SOPOGAR - Sociedade Portuguesa de Gado de Raça e de Agricultura, Lda. » ;

**Administrateur : Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte**

Au 31 décembre 2018, il exerçait les fonctions ci-dessous dans d'autres sociétés du Groupe Teixeira Duarte :

- Administrateur de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « C+P.A. - Cimento e Produtos Associados, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « ESTA - Gestão de Hotéis, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « IMOTD - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « Lagoas Hotel, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « LAGOASFUT - Equipamento Recreativo e Desportivo, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « SINERAMA - Organizações Turísticas e Hoteleiras, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « TD VIA - Sociedade Imobiliária, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « TDH - Sociedade Gestora de Participações, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « TDHC - Instalações para Desporto e Saúde, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « TDO - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « TEDAL - Participações e Distribuição, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « TEDAL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « TEDAL II - Distribuição e Investimentos, S.A. » ;

- Président du Conseil d'administration de « TEDAL III - Automóveis e Investimentos, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « TEDAL IV - Participações e Automóveis, S.A. » ;
- Président de Conseil d'administration de « Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. » ;
- Administrateur de AVIA PORTUGAL - Produtos Petrolíferos, S.A.
- Administrateur de « CPM - Companhia de Parques de Macau, S.A. » ;
- Administrateur de TDAP - Atividades Portuárias, S.A.
- Administrateur de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções (Macau), Limitada » ;
- Gérant de DPLG - Desenvolvimento do Terminal Especializado de Contentores do Porto de La Guaira, Sociedade Unipessoal Lda.

Dans des sociétés extérieures au Groupe Teixeira Duarte :

- Administrateur de « Teixeira Duarte - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « ILTA - Urbanizadora da Ilha de Tavira, S.A. ».

**Administrateur : Joel Vaz Viana de Lemos**

Au 31 décembre 2018, il exerçait les fonctions ci-dessous dans d'autres sociétés, toutes au sein du Groupe Teixeira Duarte :

- Administrateur de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration d'« E.P.O.S. - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « Groupement Maritime Portugais GMP - ORAN » ;
- Administrateur suppléant d'« AVIAS - Grupo Ferroviário para a Alta Velocidade, ACE » ;
- Administrateur de « Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. » ;



**Administrateur : Carlos Gomes Baptista**

Au 31 décembre 2018, il exerçait les fonctions ci-dessous dans une autre société du Groupe Teixeira Duarte :

- Administrateur de « Teixeira Duarte – Engenharia e Construções, S.A. »

**Administrateur : Diogo Bebiano Branco de Sâ Viana Rebelo**

Au 31 décembre 2018, il exerçait les fonctions ci-dessous dans d'autres sociétés du Groupe Teixeira Duarte :

- Président du Conseil d'administration de « BONAPARTE - Imóveis Comerciais e Participações, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « IMOPEDROUÇOS - Sociedade Imobiliária, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « Quinta de Cravel Imobiliária, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « TDE - Empreendimentos Imobiliários, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « TDO - Investimento e Gestão, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « Teixeira Duarte - Distribuição, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « TRANSBRITAL - Britas e Empreendimentos Imobiliários, S.A. » ;
- Président du Conseil d'administration de « V8 - Gestão Imobiliária, S.A. » ;
- Administrateur de « IMOTD - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. » ;
- Administrateur de « TD VIA - Sociedade Imobiliária, S.A. » ;
- Administrateur de « Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. » ;
- Gérant de « BONAPAPEL - Artigos de Papelaria e Equipamentos Informáticos - Unipessoal, Lda. » ; et
- Gérant de « Malanga - Investimentos Imobiliários, Unipessoal Lda. » ;

Dans des sociétés extérieures au Groupe Teixeira Duarte :

- Administrateur d'« ILTA - Urbanizadora da Ilha de Tavira, S.A. ».

**c) Comités au sein de l'organe d'administration ou de supervision et administrateurs délégués**

**27. Mentionner les comités créés au sein, selon le cas, du Conseil d'administration, du Conseil général et de supervision et du Conseil d'administration exécutif et le lieu où peuvent être consultés leurs règlements de fonctionnement.**

Actuellement, il n'existe aucun comité particulier en charge de l'administration ou de la surveillance et, en vertu de l'article 20 des statuts, le comité exécutif prévu ne peut même pas être constitué.

Compte tenu du nombre réduit de membres du Conseil d'administration et du fait qu'il s'agit de dirigeants et de personnes qui surveillent l'activité des sociétés du Groupe depuis plus de 25 ans et, par conséquent, les actions des cadres supérieurs, la nomination des personnes qui composent ces postes se fait directement par le Conseil d'administration. Toujours dans ce contexte, la création de comités est dispensée, notamment en matière de contrôle et de soutien à ces nominations, comme le suggère la recommandation V.4.2.

En l'absence de comité de nomination, la recommandation V.4.4. ne s'applique pas à TD, SA, de sorte que le Conseil d'administration est chargé de mener à bien des processus de sélection devant être, comme le prévoit la présente recommandation, transparents et incluant des mécanismes efficaces d'identification de candidats potentiels. Seuls ceux ayant le plus de mérite, les mieux adaptés aux exigences de la fonction et promouvant, dans l'organisation, une diversité appropriée, incluant le genre, seront choisis.

**28. Indiquer la composition, le cas échéant, du comité exécutif et/ou identifier l'(les) administrateur(s) délégué(s).**

Étant donné qu'il n'existe pas de comité exécutif ni d'administrateur délégué, cette règle ne s'applique pas à TD,SA.

**29. Indiquer les compétences de chacun des comités créés et présenter la synthèse de leurs activités dans l'exercice de ces compétences.**

Étant donné qu'il n'existe pas de comité créé au sein du Conseil d'administration, comme indiqué au paragraphe 27 ci-dessus, cette règle ne s'applique pas à TD,SA.

**III. SURVEILLANCE**

**(Conseil de surveillance, comité d'audit ou Conseil général et de supervision)**

a) Composition

**30. Identifier l'organe de surveillance (Conseil de surveillance, comité d'audit ou Conseil général et de supervision) correspondant au modèle adopté.**

Le modèle de gouvernance adopté est connu sous le terme de moniste unifié. Par conséquent, le choix a été porté sur un Conseil de surveillance, comme organe de surveillance.

**31. Indiquer la composition, selon le cas, du Conseil de surveillance, du Comité d'audit, du Conseil général et de supervision ou du comité chargé des affaires financières, en mentionnant le nombre minimum et maximum de membres et la durée de leur mandat établis par les statuts, le nombre des membres titulaires, la date de leur première désignation et la date de la fin du mandat de chaque membre. Au titre des dispositions du paragraphe 18, il est possible de renvoyer au paragraphe du rapport où cette information figure déjà.**

En vertu des dispositions de l'article 24 des statuts de TD,SA, le Conseil de surveillance est obligatoirement constitué de trois membres titulaires et d'un suppléant, qui devront obéir aux exigences établies par la loi et disposeront des pouvoirs qu'elle leur confère. Lors de l'élection des membres de ce Conseil, l'Assemblée générale désignera obligatoirement parmi eux celui qui exercera les fonctions de président.

À l'instar des membres des autres organes sociaux et au titre du §2 de l'article 10 des statuts, les membres de ce Conseil de surveillance sont élus par l'Assemblée générale, selon le scrutin de liste, pour une durée de quatre ans, qui coïncide avec les exercices comptables. Ils pourront être reconduits une fois ou plus, suivant les dispositions et les limites établies légalement.

Le Conseil de surveillance est constitué actuellement des membres suivants :

**Président : Óscar Manuel Machado de Figueiredo**  
**Membres : Mateus Moreira**  
**Miguel Carmo Pereira Coutinho**  
**Suppléant : Rui Pedro Ferreira de Almeida**

Monsieur le président du conseil de surveillance a été élu par Messieurs les actionnaires le 31 mai 2014, en tant que membre suppléant de cet organe. Suite à la renonciation présentée par le président précédent, il a occupé le poste de membre titulaire le 7 novembre 2014, puis désigné comme président du conseil de surveillance lors de la réunion de cet organe du 5 décembre 2014. Il a été élu président du conseil de surveillance lors de l'Assemblée générale du 30 mai 2015, pour exercer ses fonctions pendant le mandat en cours 2015/2018.

Les membres du conseil de surveillance, Messieurs Mateus Moreira et Miguel Carmo Pereira Coutinho, ont été désignés pour la première fois lors de la constitution de la société, qui eut lieu le 30 novembre 2009, pour exercer leurs fonctions pendant le mandat 2009/2010. Lors de l'Assemblée générale annuelle du 30 mai 2015, ils ont été reconduits dans leurs fonctions pour le mandat 2015/2018.

Le membre suppléant du Conseil de surveillance, Monsieur Rui Pedro Ferreira de Almeida, a été lui aussi élu par l'Assemblée générale du 30 mai 2015 pour le mandat 2015/2018.

Ils possèdent tous les compétences exigées pour l'exercice de leurs fonctions, comme mentionné au paragraphe 33 *ci-dessous*.

**32. Identifier les membres, selon le cas, du Conseil de surveillance, du Comité d'audit, du Conseil général et de supervision ou du comité chargé des affaires financières, considérés comme indépendants, dans le sens de l'art. 414, § 5 CSC. Au titre des dispositions du paragraphe 19, il est possible de renvoyer au paragraphe du rapport où cette information figure déjà.**

Tous les membres actuels du Conseil de surveillance obéissent intégralement à toutes les exigences d'indépendance. Il n'existe aucune incompatibilité pour que chacun d'entre eux exerce ses fonctions, au sens du Code des sociétés commerciales.

Les faits mentionnés dans le paragraphe précédent font l'objet d'une évaluation périodique pour chaque membre du Conseil de surveillance.

**33. Indiquer les qualifications professionnelles de chacun des membres, selon le cas, du Conseil de surveillance, du Comité d'audit, du Conseil général et de supervision ou du comité chargé des affaires financières, et autres formations complémentaires et expérience professionnelle significatives. Au titre des dispositions du paragraphe 21, il est possible de renvoyer au paragraphe du rapport où cette information figure déjà.**

Les qualifications professionnelles et autres formations et expérience professionnelle significatives des membres du Conseil de surveillance sont les suivantes :

**Óscar Manuel Machado de Figueiredo** (Président du conseil de surveillance)

- Diplômé en Comptabilité et Administration, Instituto Superior de Contabilidade e Administração de Coimbra.
- Cours post-universitaire en Sciences économiques et commerciales de l'Université Catholique portugaise.
- Il est vice-président du comité directeur de l'Ordre des commissaires aux comptes.
- Président du Conseil de surveillance du Centro Hospitalar do Algarve.
- Membre du Conseil de surveillance de la Société de gestion de fonds de pension de Banco de Portugal ;
- Il fut vice-président du Comité exécutif de la commission de normalisation comptable portugaise (2015-2017).
- Il fut consultant en matière comptabilité et d'audit pour plusieurs projets réalisés en Angola et au Mozambique et formateur dans les mêmes domaines au Portugal et dans les PALOP (Pays africains de langue officielle portugaise).
- Il a été recruté chez Ernst & Young en janvier 1979, dont il a été associé de 1992 à 2006.

**Mateus Moreira** (Membre du Conseil de surveillance)

- Diplômé en Finances, « Institut Supérieur des Sciences Économiques et Financières », 1972.
- Retraité depuis le 30 septembre 2003 de Millennium BCP, où il occupait le poste de directeur central adjoint.
- Il fut membre du Conseil de surveillance de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » du 2 mai 2007 au 20 mai 2011.

**Miguel Carmo Pereira Coutinho** (Membre du Conseil de surveillance)

- 2ème année de l'Institut Supérieur d'Agronomie, 1952.
- Il fut chef d'entreprise.
- Actuellement, il est retraité.
- Il fut membre du Conseil de surveillance de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » du 2 mai 2007 au 20 mai 2011.

**Rui Pedro Ferreira de Almeida** (Membre suppléant du Conseil de surveillance)

- Diplômé en gestion, Instituto Superior de Economia e Gestão, 1997 ;
- A fréquenté le cours avancé en *Human Behaviour in Organizations* (AESE), 2007 ;
- Il a fréquenté le cours de doctorat en Fusions et Acquisitions (EGP-UPBS), 2009 ;
- Il est président du comité exécutif et membre du Conseil d'administration de MONERIS, SGPS, S.A. ;
- Il est membre du *Board of Directors da British-Portuguese Chamber of Commerce* ;
- Il est membre suppléant du conseil de surveillance de EDP Ventures - Sociedade de Capital de Risco, S.A. ;
- Il est membre du Conseil consultatif de Start-Up Portimão.

**b) Fonctionnement**

**34. Indiquer les règlements de fonctionnement, selon le cas, du Conseil de surveillance, du Comité d'audit, du Conseil général et de supervision ou du comité chargé des affaires financières, et lieu où ils peuvent être consultés. Au titre des dispositions du paragraphe 24, il est possible de renvoyer au paragraphe du rapport où cette information figure déjà.**

Comme mentionné plus haut au paragraphe 22 de ce rapport, il n'existe aucun règlement de fonctionnement des organes sociaux.

Sans porter atteinte à ce qui est mentionné ci-dessus, nous informons que par délibération du Conseil d'administration de TD,SA, du 5 février 2018, le nouveau « Code d'éthique et de conduite du Groupe Teixeira Duarte » a été approuvé conformément aux dispositions figurant dans ce document, et aux organes de surveillance, même si les dispositions réglementaires de fonctionnement des organes sociaux ou d'autres dispositions pertinentes dans ce domaine n'y figurent pas.

**35. Indiquer le nombre de réunions réalisées et le degré d'assiduité de chaque membre, selon le cas, du Conseil de surveillance, du Comité d'audit, du Conseil général et de supervision ou du comité chargé des affaires financières. Au titre des dispositions du paragraphe 25, il est possible de renvoyer au paragraphe du rapport où cette information figure déjà.**

Au cours de l'exercice 2018, le Conseil de surveillance a tenu huit réunions qui ont compté avec la participation de tous ses membres titulaires.

36. Mentionner la disponibilité de chacun des membres, selon le cas, du Conseil de surveillance, du Comité d'audit, du Conseil général et de supervision ou du comité chargé des affaires financières, en indiquant les fonctions exercées en simultané avec d'autres sociétés, au sein et à l'extérieur du Groupe, et autres activités significatives exercées par les membres de ces organes au cours de l'exercice. Au titre des dispositions du paragraphe 26, il est possible de renvoyer au paragraphe du rapport où cette information figure déjà.

Tous les membres du Conseil de surveillance ont la disponibilité nécessaire pour exercer leurs fonctions chez TD,SA, notamment pour participer aux réunions périodiques du Conseil d'administration et du Conseil de surveillance, pour suivre l'activité de la société et élaborer et publier les documents de reddition des comptes, en coordination avec l'activité du cabinet d'audit (Sociedade de commissaires aux comptes).

Les fonctions exercées par chacun des membres du Conseil de surveillance dans des sociétés au sein et à l'extérieur du Groupe sont indiquées ci-dessous :

**Óscar Manuel Machado de Figueiredo** (Président du conseil de surveillance)

Au 31 décembre 2018, il exerçait les fonctions ci-dessous :

- Président du Conseil de surveillance du Centro Hospitalar e Universitário do Algarve ;
- Membre du Conseil de surveillance de la Société de gestion de fonds de pension de Banco de Portugal ;
- Vice-président du comité directeur de l'Ordre des commissaires aux comptes.

**Mateus Moreira** (Membre du Conseil de surveillance)

- Au 31 décembre 2018, il n'exerçait aucune fonction dans aucune autre société.

**Miguel Carmo Pereira Coutinho** (Membre du Conseil de surveillance)

- Au 31 décembre 2018, il n'exerçait aucune fonction dans aucune autre société.

**Rui Pedro Ferreira de Almeida** (Membre suppléant du Conseil de surveillance)

- Au 31 décembre 2018, il était président du Comité exécutif et membre du Conseil d'administration de MONERIS , SGPS, S.A., membre du *Board of Directors da The British-Portuguese Chamber of Commerce*, membre suppléant

du conseil de surveillance de EDP Ventures - Sociedade de Capital de Risco, S.A. et membre du Conseil consultatif de Start-Up Portimão.

#### c) Compétences et fonctions

37. Décrire les procédures et les critères adoptés par l'organe de surveillance en vue d'acquiescer des services supplémentaires de l'auditeur externe.

Les seuls services fournis par l'audit externe sont ceux de la révision légale des comptes et d'audit. Par conséquent, cette norme ne s'applique pas à la réalité de TD,SA.

38. Indiquer les autres fonctions des organes de surveillance et, le cas échéant, du comité chargé des affaires financières.

Les organes de surveillance n'exercent que les fonctions qui sont décrites plus haut et définies par la législation.

#### IV. COMMISSAIRE AUX COMPTES

39. Identifier le commissaire aux comptes et l'associé commissaire aux comptes qui le représente.

Les fonctions de commissaire aux comptes sont exercées par le cabinet d'audit « Moore Stephens & Associados - SROC », représenté par Monsieur António Gonçalves Monteiro.

40. Indiquer depuis combien d'années le commissaire aux comptes exerce ses fonctions de façon successive auprès de la société et/ou du groupe.

Le commissaire aux comptes a été désigné pour la première fois par l'Assemblée générale du 30 mai 2015, pour exercer ses fonctions pendant la durée quadriennale 2015/2018.

41. Décrire les autres services fournis à la société par le CAC.

Les seuls services fournis à TD,SA par le commissaire aux comptes sont ceux de la révision légale des comptes et d'audit.

#### V. L'AUDITEUR EXTERNE

42. Identifier l'auditeur externe désigné au titre de l'art 8 et l'associé commissaire aux comptes qui le représente dans l'accomplissement de ces fonctions, ainsi que son numéro d'inscription à la Commission du marché des valeurs mobilières (CMVM).

Au titre de l'article 8 du Code des Valeurs Mobilières, l'auditeur externe désigné est le cabinet d'audit « Moore Stephens & Associados - SROC », représenté par Monsieur António Gonçalves Monteiro, qui est inscrit à l'ordre des CAC sous le numéro 173 et à la CMVM sous le numéro 20161476.



**43. Indiquer depuis combien d'années l'auditeur externe et son associé commissaire aux comptes qui le représente dans l'accomplissement de ces fonctions exercent des fonctions de façon successive auprès de la société et/ou du groupe.**

L'auditeur externe et son associé commissaire aux comptes qui le représente dans l'accomplissement de ces fonctions occupe ce poste chez TD,SA depuis qu'il a été élu par l'Assemblée générale du 30 mai 2015, c'est-à-dire, depuis 4 ans environ.

**44. Indication de la fréquence d'alternance de l'auditeur externe et de son associé commissaire aux comptes qui le représente dans l'accomplissement de ces fonctions.**

Il n'existe pas de politique définie concernant l'alternance de l'auditeur externe et de son associé commissaire aux comptes qui le représente dans l'accomplissement de ces fonctions. Il convient toutefois de noter à cet égard que l'auditeur externe en exercice a été élu au poste qu'il occupait pour la première fois pour le mandat 2015/2018.

**45. Indication de l'organe chargé d'évaluer l'auditeur externe et la fréquence de cette évaluation.**

L'activité de l'auditeur externe a été évaluée tous les ans par le Conseil de surveillance et par tous les autres organes sociaux de TD,SA et aucune circonstance n'a justifié sa révocation ou la résiliation du contrat de prestation de ses services pour juste motif.

À ce sujet, étant donné que le Conseil d'administration et les services sous sa dépendance sont intégrés directement dans la structure opérationnelle de TD,SA et qu'ils disposent des moyens matériel, de l'information et de la documentation, le Conseil d'administration et les services en relevant ont pris l'engagement de les procurer à l'auditeur externe afin qu'il ait toutes les conditions nécessaires à l'exercice de ses fonctions au sein de l'entreprise.

C'est le Conseil d'administration, et non pas le conseil de surveillance, qui est le principal interlocuteur et le premier destinataire des rapports de l'auditeur externe, comme stipulé dans la recommandation n° VII.2.2., puisque c'est l'interlocuteur de l'Entreprise par excellence et, comme indiqué ci-dessus, c'est également cet organe qui est directement intégré dans la structure opérationnelle de l'entreprise, ce qui facilite les communications et la circulation de l'information entre les différents organes et entités, sans toutefois jamais porter atteinte à l'indépendance de l'auditeur.

Ces procédures sont toutefois mises au point et établies en coordination avec le Conseil de surveillance qui, sans porter at-

teinte à cette situation, obtient toujours de l'auditeur externe et de son équipe les informations et les éléments qu'il considère nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

La rémunération de l'auditeur externe est fixée par le comité des rémunérations de l'entreprise, dans les conditions prévues dans les statuts, de la même façon que pour les autres organes sociaux, et il n'existe à l'heure actuelle aucun motif justifiant l'interférence du Conseil de surveillance dans cette matière.

Ce modèle, mis en place depuis déjà un certain nombre d'années au sein du Groupe Teixeira Duarte, s'est avéré adapté au bon fonctionnement des organes sociaux et constitue une garantie de transparence.

**46. Description des travaux, distincts de ceux d'audit, réalisés par l'auditeur externe pour la société et/pour les sociétés qui sont contrôlées par elle, indication des procédures internes visant à approuver l'acquisition de ces services et indications des raisons de leur acquisition.**

Ni l'auditeur externe, ni aucune autre société qui lui serait apparentée ou qui appartiendrait au même réseau, ne fournit à TD,SA des services autres que l'audit.

**47. Indication du montant de la rémunération annuelle payée par la société et/ou par des sociétés contrôlées ou en relation de groupe à l'auditeur et à d'autres personnes physiques ou morales appartenant au même réseau et détail du pourcentage concernant les services suivants (pour cette information, le concept de réseau découle de la recommandation de la Commission européenne n° C (2002) 1873, du 16 mai 2002).**

La rétribution payée par la société et/ou par des sociétés en relation de dominance ou de groupe à l'auditeur et à d'autres personnes physiques ou morales appartenant au même réseau est déterminée en fonction du volume et de la qualité des services fournis dans le cadre des missions qui lui sont confiées au titre de la législation et des statuts.

Par la société*		
Montant des services de contrôle légal des comptes	61 000,00	100 %
Montant des services de garantie de fiabilité-	-	-
Montant des services de conseil fiscal--	-	-
Services autres que le contrôle légal des comptes--	-	-
Par des sociétés comprises dans le Groupe*		
Montant des services de contrôle légal des comptes	260 710,00	100 %
Montant des services de garantie de fiabilité-	-	-
Montant des services de conseil fiscal--	-	-
Services autres que le contrôle légal des comptes--	-	-

## C. L'ORGANISATION INTERNE

### I. LES STATUTS

#### 48. Règles applicables à la modification des statuts de la société. (art. 245-A, § 1, al. h).

Il n'existe aucune règle particulière concernant d'éventuelles modifications des statuts de la société. C'est le régime général prévu par le Code des sociétés commerciales qui est appliqué, notamment les dispositions de ses articles 85, 383, paragraphes 2 et 386.

### II. L'INFORMATION D'IRRÉGULARITÉS

#### 49. Indiquer les moyens et les méthodes d'informations sur les irrégularités commises au sein de la société.

En 2018, la politique d'information sur de présumées irrégularités préexistantes a été ajustée afin de renforcer le système de *compliance* qui avait été développé en 2017. À la suite de l'approbation, le 5 février 2018, du nouveau « Code d'éthique et de conduite du Groupe Teixeira Duarte », la procédure actuellement en vigueur est décrite dans ce Code. S'agissant du contrôle de l'application de ses normes, elle stipule que c'est aux collaborateurs - et aux destinataires indirects, en vertu des dispositions susmentionnées - de veiller à ce que ce Code d'éthique et de conduite soit respecté, en le faisant connaître, en l'invoquant pour leur défense et en réclamant son application auprès des hiérarchies, y compris par elles-mêmes, et de rapporter d'éventuelles irrégularités en utilisant les moyens et les procédures adéquates développées par chaque entreprise et habituellement définis comme Canal d'éthique.

Sans porter atteinte à ces moyens, ce Code établit également que ces présumées irrégularités identifiées concernant toutes

normes externes ou internes devront être signalées par les moyens suivants :

- Correspondance adressée à l'organe de gestion ou de contrôle de l'entreprise ;
- Correspondance adressée au Conseil d'administration ou au Conseil de surveillance de « Teixeira Duarte, S.A. » ;
- Courriel adressé à un organisme indépendant créé dans le domaine du Groupe Teixeira Duarte dont l'adresse est [compliance@teixeiraduarte.pt](mailto:compliance@teixeiraduarte.pt).

L'entreprise assure la confidentialité des communications reçues, l'absence de représailles pour des dénonciations réalisées de bonne foi, la protection des données personnelles du dénonciateur et de la personne suspectée d'infraction. L'entreprise condamne les représailles pratiquées contre les dénonciateurs, celles-ci pourront donner lieu à l'ouverture de procédures disciplinaires à l'encontre de ses auteurs et des personnes les ayant autorisées.

### III. LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES

#### 50. Indiquer les personnes, organes ou comités chargés de l'audit interne et/ou de mettre en place des systèmes de contrôle interne.

Les services d'audit interne du Groupe Teixeira Duarte ont joué un rôle fondamental pour la mise en place de systèmes de contrôle interne.

Au 31 décembre 2018, ces services comptaient avec cinq collaborateurs qui relevaient, au plan hiérarchique et fonctionnel, de l'administrateur Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte. Ces travaux ont été coordonnés en réunions auxquelles ont participé les membres des organes de surveillance.

À ce sujet, il convient de souligner le rôle important joué en la matière par les services de la Direction Générale chargés de la consolidation des comptes et du secrétariat général en matière de publicité de l'information financière.

Il convient également de souligner le système de *Compliance* mis en place au sein du groupe Teixeira Duarte.

#### 51. Exposer, même par un organigramme, les relations de dépendance hiérarchique et/ou fonctionnelle par rapport à d'autres organes ou comités de la société.

Comme mentionné plus haut, au 31 décembre 2018, les services d'audit interne relevaient, aux plans hiérarchique et fonctionnel, de l'administrateur Manuel Maria Calainho de Azevedo

Teixeira Duarte, qui n'était pas considéré comme indépendant au regard des dispositions normatives applicables.

On peut cependant considérer que cet administrateur ne se trouve pas dans une situation susceptible de remettre en cause la probité de son analyse ou de sa décision.

Ajoutons que depuis leur création au sein du Groupe Teixeira Duarte, les services d'audit interne ont non seulement toujours été placés sous la dépendance hiérarchique du Conseil d'administration, mais ont toujours rendu compte, d'un point de vue fonctionnel, à l'administrateur chargé des affaires financières. Ce modèle s'est avéré adéquat, car il facilite la communication, la collaboration et l'échange d'informations entre ces services qui sont encadrés dans la structure organisationnelle de l'entreprise et par l'administrateur en charge, sans que, nous le réitérons, la probité d'aucun d'entre eux ne soit jamais remise en cause.

Dans ce contexte, c'est le Conseil d'administration - et non pas le conseil de surveillance, comme figure dans la recommandation n° III.12. - qui se prononce sur les plannings du service d'audit interne et sur les moyens qui lui sont alloués. C'est lui qui reçoit tous les rapports effectués par ce service, même quand il s'agit de matières ayant trait à la reddition des comptes, à des conflits d'intérêts qui ont été décelés ou à leur résolution et à de potentielles illégalités détectées, sans porter atteinte à la tenue de réunions de suivi organisées par le conseil de surveillance des travaux réalisés par les services d'audit, ni à l'accès du conseil de surveillance aux documents délivrés par ces services et au plan d'activités qu'ils ont prévu de développer l'année suivante.

C'est lui qui reçoit tous les rapports effectués par ce service, même quand il s'agit de matières ayant trait à la reddition des comptes, à des conflits d'intérêts qui ont été décelés ou à leur résolution et à de potentielles illégalités détectées. En ce qui concerne les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société, le Conseil d'administration est tenu en premier lieu de connaître les risques les plus significatifs encourus par la société, de les évaluer, puis de prendre les mesures nécessaires pour les prévenir.

Dans ce contexte, il appartient au Conseil d'administration de concevoir et d'élaborer les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques qui s'avèrent nécessaires et adaptés aux différentes situations identifiées, d'en contrôler la mise en œuvre et de suivre et d'évaluer leur fonctionnement.

En outre, c'est au Conseil d'administration - et non pas aux organes de surveillance, comme mentionné dans la recommandation n° III.11. Recommandation n° II.2.4 - qu'il appartient

d'évaluer le fonctionnement de ces systèmes et de proposer les ajustements à apporter pour répondre aux besoins de TD,-SA. En effet, il s'agit d'une matière qui, de par sa nature et les spécificités décrites plus haut, entre dans le champ d'action du Conseil d'administration et qui s'inscrit dans le contrôle et la supervision de ce Conseil sur les différentes directions des sociétés du Groupe.

Cette réalité est toutefois suivie de près par les membres des organes de surveillance qui, au-delà de suivre régulièrement l'activité du Groupe, se font représenter dans les réunions mensuelles du Conseil d'administration où sont rapportés plusieurs éléments de différentes natures avec des rapports d'information et de prévision de l'activité du groupe dans les différents marchés et secteurs.

## **52. Informer s'il existe d'autres secteurs fonctionnels ayant des compétences en matière de contrôle des risques.**

Il n'existe aucun autre secteur ayant des compétences exclusives en matière de contrôle des risques. Étant donné le modèle en vigueur dans le Groupe dans ce domaine, tous les secteurs ont leur quote-part de responsabilité conformément à ce qui vient d'être exposé et le Système de *Compliance* appliqué au Groupe Teixeira Duarte concerne tous les secteurs.

## **53. Identifier et décrire les principaux risques (économiques, financiers et juridiques) auxquels est exposée la société dans l'exercice de son activité.**

Les principaux risques économiques, financiers et juridiques auxquels est exposée la société dans l'exercice de son activité sont les suivants :

- changement des conditions économiques et du climat des affaires au Portugal et à l'étranger dans les pays où le Groupe est présent, notamment en Angola, en Algérie, au Brésil, au Mozambique et au Venezuela ;
- fluctuations et volatilité des taux d'intérêt, des *spreads* de crédit et des taux de change, ainsi que la disponibilité de devises convertibles dans les marchés où opère le Groupe ;
- modifications des politiques gouvernementales ;
- encadrement réglementaire et financier de l'activité bancaire ; et
- changements de l'environnement concurrentiel des secteurs d'activité où le Groupe Teixeira Duarte opère.

Ajoutons que l'activité du Groupe Teixeira Duarte dépend du contexte économique et des effets d'une situation macro-économique donnée sur les niveaux de confiance des différents

agents économiques, sur les volumes d'investissement, sur les exportations et sur l'ensemble du commerce, ainsi que sur le niveau de l'emploi et de la consommation.

Historiquement, les pôles d'activité du Groupe, notamment celui de la construction, évoluent en corrélation, plus ou moins directement, avec la performance macro-économique des pays ou des marchés où le Groupe Teixeira Duarte opère, en particulier avec l'évolution du produit intérieur brut (PIB) et des prix de marché respectifs. L'activité du Groupe, et par conséquent ses résultats, peut donc être affectée de façon significative par la performance des économies où opère le Groupe Teixeira Duarte, en particulier sous l'effet de la croissance ou de la contraction du marché de la construction, pôle d'activité représentant la plus grande part des produits d'exploitation du Groupe.

Le principal pôle d'activité du Groupe Teixeira Duarte étant la construction, notamment les branches de la géotechnique et de la réhabilitation, du bâtiment, des infrastructures et de la construction métallique, des ouvrages souterrains, ferroviaires et maritimes, les principaux risques inhérents à ce secteur sont décrits ci-dessous.

Le métier de la construction à grande échelle implique des moyens considérables, tant humains que matériels, et des coûts fixes élevés, non seulement pour créer les équipes nécessaires et leur donner formation, mais aussi pour investir de façon significative dans l'achat, la maintenance et l'adaptation du matériel.

Les sommes engagées pour répondre à de nombreux appels d'offres, aussi bien pour l'élaboration des soumissions que pour les assurances et les garanties et cautions qui doivent quelquefois être fournies, constituent un autre facteur de risque inhérent à cette activité, surtout si l'on tient compte des pénalités prévues dans les grands marchés publics auxquels participe le Groupe Teixeira Duarte.

En outre, la contraction de l'investissement public et des grands investissements privés s'est répercutée sur les rentrées de fonds, qui sont également souvent pénalisés par les délais et retards de paiement.

Par ailleurs, la nature du service fourni entraîne très souvent des changements des situations qui avaient été négociées au départ, fruit des vicissitudes des marchés en cause (changements climatiques, découverte de caractéristiques naturelles défavorables et différentes de celles qui étaient prévues, phénomènes naturels, sociaux et économiques résultant de l'effet de l'ouvrage) et des modifications des études de projets, souvent sur décision des maîtres d'ouvrage, ce qui oblige à une grande flexibilité pour réaliser correctement les ouvrages.

Un autre aspect important découle du grand nombre de fournisseurs de biens et d'équipements et de prestataires de services travaillant avec l'entreprise et qui peuvent entraîner des risques, par des actions ou des omissions dont ils seraient responsables, qui comprennent des interruptions ou des retards des services fournis ou de la fourniture de biens.

Du point de vue commercial, la globalisation a permis à d'autres grands groupes de réalisation d'entrer sur les principaux marchés où opère depuis plus longtemps Teixeira Duarte - notamment, au Portugal et en Angola - ce qui oblige à déployer plus d'efforts pour présenter des solutions et des offres et pour optimiser les coûts, de façon à accompagner la compétitivité de ces sociétés.

Les concessions sont généralement des projets à long terme qui comprennent toujours plus de composantes ayant trait aux études, à la conception, à la réalisation, au financement et à l'exploitation. En raison de leur complexité, qui oblige à établir des partenariats, et de la durée des processus, elles représentent un risque important lors de l'évaluation des actifs et des projets à long terme, dans un monde chaque fois plus dynamique et aux changements inattendus.

L'activité de l'immobilier du Groupe est atteinte par les exigences des nouveaux projets qui augmentent à tous les niveaux (administratif, économique, social, environnemental, entre autres), par les oscillations de la demande causées par la variation des taux d'intérêt et par les difficultés à recourir au crédit.

L'hôtellerie a connu au Portugal de petites oscillations. En Afrique, les hôtels sont évidemment exposés aux caractéristiques des pays où ils se trouvent et à la concurrence qui prend une dimension jamais connue auparavant.

En Angola, la distribution est très exposée aux caractéristiques qui sont propres au pays et aux difficultés logistiques de ravitaillement, de transport et de déplacement.

Le secteur du commerce automobile doit faire face actuellement à une forte concurrence, en particulier sur le marché angolais, où la compétitivité est de plus en plus féroce et l'investissement effectué par le Groupe oblige à optimiser fortement les activités et les coûts, dans un marché toujours plus exigeant et dépendant fortement de l'accès aux devises nécessaires aux procédures d'importation.

Quant aux participations financières, le risque dont il faut tenir compte est celui de la participation détenue sur « Banco Comercial Português, S.A. », qui résulte de l'actuelle volatilité des marchés financiers et du possible effet des respectives variations de cours sur les comptes du Groupe Teixeira qui, dans certaines circonstances, peut affecter les résultats.



Les risques décrits, s'ils surviennent, pourront avoir un effet négatif sur les résultats du Groupe Teixeira Duarte et sur sa situation financière.

TD,SA est exposée à des risques de stratégie: des prises de décisions stratégiques qui pourraient être inappropriées, une mise en œuvre défailante des décisions prises ou l'incapacité de répondre à l'évolution des conditions du marché.

L'activité internationale du Groupe Teixeira Duarte représente une part significative du chiffre d'affaires du Groupe (73,3% en 2018). Il n'est pas possible de garantir que les opérations réalisées sur les marchés extérieurs où opère le Groupe soient couronnées de succès. De plus, ces opérations sont exposées aux risques de change découlant d'éventuelles évolutions défavorables dans l'économie des pays où elles sont réalisées. Ces facteurs pourront affecter l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe Teixeira Duarte.

Le Groupe Teixeira Duarte opère dans plusieurs secteurs d'activité. En raison de leur apport aux produits d'exploitation du Groupe, il faut relever celui de la construction, mais également ceux de la distribution et du commerce automobile, qui peuvent être considérés comme des secteurs très compétitifs. Ce contexte concurrentiel, en cas de cycles défavorables dans les secteurs d'activité où opère le Groupe, peut avoir un effet négatif sur les marges commerciales de l'entreprise et sur ses résultats, et par conséquent sur sa situation financière.

La capacité du Groupe Teixeira Duarte de mettre en œuvre avec succès sa stratégie définie dépend de sa capacité à recruter et à retenir les collaborateurs les plus qualifiés et compétents pour chaque fonction. Bien que la politique des ressources humaines du Groupe Teixeira Duarte soit orientée de façon à atteindre ces objectifs, il n'est pas possible de garantir qu'à l'avenir il n'existera pas de limitations dans ce domaine. Cette circonstance pourra limiter ou retarder cette stratégie, ce qui pourra avoir un effet négatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Une aggravation des conditions économiques globales ou des adversités qui frappent les économies au niveau local peuvent mettre les clients du Groupe Teixeira Duarte dans l'incapacité d'honorer leurs engagements ou conduire à des retards importants, entraînant un dépassement des lignes de crédit. Ce scénario provoquerait des pertes qui affecteraient l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe Teixeira Duarte.

Le Groupe Teixeira Duarte pourra, à l'avenir, être partie dans plusieurs litiges se rapportant à son activité, y compris ceux dont la décision lui aura été, totalement ou partiellement, favorable. Ils pourront faire l'objet d'appel ou d'une action en annulation

par les parties adverses, conformément aux règles de procédure applicables, jusqu'à ce que ces jugements aient force de chose jugée. Le Groupe Teixeira Duarte ne peut pas garantir qu'il gagnera les actions concernant ses activités et une décision négative pourra avoir un effet néfaste important sur l'activité, sur la situation financière et sur les résultats du Groupe Teixeira Duarte.

Les activités de TD,SA exigent des investissements. Le Groupe finance une partie de ces investissements en utilisant les flux de trésorerie générés par ses activités opérationnelles. Toutefois, TD,SA et ses filiales financent la plus grande part de leurs investissements en ayant recours à des sources extérieures, tels que les emprunts bancaires et les offres sur les marchés de capitaux.

Le Groupe Teixeira Duarte est exposé à un ensemble de risques, tels que les risques de liquidité, de taux d'intérêt ou de taux de change, entre autres. En cas de scénario exceptionnellement adverses, les politiques et les procédures utilisées par TD,SA pour identifier, suivre et gérer les risques pourront ne pas s'avérer totalement efficaces.

Comme tout autre groupe économique intégré dans un environnement concurrentiel, le Groupe Teixeira Duarte est également soumis à des risques liés à la liquidité. Le Groupe considère qu'il est doté des moyens nécessaires pour contrôler efficacement le risque de son activité, compte tenu de l'efficacité de l'action de la Direction générale selon les éléments fournis par les services de consolidation des comptes et d'audit interne, et de l'action de la direction centralisée Finances et Comptabilité, à qui il appartient tout particulièrement de contrôler la liquidité du Groupe Teixeira Duarte, sous la supervision directe de l'administrateur chargé des affaires financières et le suivi des organes de surveillance.

TD,SA gère le risque de liquidité du Groupe par deux moyens : d'une part, en s'assurant que la dette financière du Groupe a une composante importante de moyen et long terme avec des dates d'échéance adaptées à la capacité attendue de générer des fonds et de négocier des facilités de crédits.

Dans le cours normal de son activité, le Groupe est soumis à des risques opérationnels déterminés, à savoir interruptions du service fourni ou retards de la prestation de services, fraudes, omissions, erreurs et retards dans la mise en place des instruments nécessaires à la gestion des risques. Ces risques sont suivis en permanence par le Groupe, à l'aide de systèmes administratifs et d'information, entre autres. Quelques-uns de ces risques opérationnels sont couverts par des polices d'assurance.

Les opérations du Groupe Teixeira Duarte dépendent du traitement informatique. Le traitement informatique comprend la

maintenance des registres, l'information financière et d'autres systèmes, comme des systèmes de surveillance et de contrôle des différentes opérations du Groupe, notamment pour la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et aussi logistique, administrative et des stocks. Bien que l'évaluation des systèmes informatiques nous conduise à penser qu'ils ont une capacité suffisante, il n'est pas possible de garantir aux potentiels investisseurs que tous les problèmes ayant trait aux systèmes de technologie de l'information seront totalement identifiés et corrigés en temps voulu par les systèmes des technologies de l'information, ni que les améliorations technologiques introduites seront systématiquement couronnées de succès.

Le coût de la plus grande partie de la dette financière contractée par le Groupe Teixeira Duarte est indexé à des taux de référence variables et TD,SA est pour cela même exposée au risque de taux d'intérêt.

La variation du taux de change de l'euro par rapport aux autres monnaies, notamment, au dollar américain, au kwanza angolais, au dinar algérien, au réal brésilien, au metical mozambicain et au bolivar vénézuélien, peut avoir un effet sur la situation financière de TD,SA. Le Groupe Teixeira Duarte opère sur différents marchés et enregistre des produits en monnaie étrangère. Il a également des actifs et des passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de l'euro.

Le Groupe Teixeira Duarte achète des biens divers, surtout dans les secteurs de la construction, de la distribution et du commerce automobile, dans des monnaies différentes de celle dans laquelle ils sont vendus ultérieurement, notamment en Angola, ce qui peut, indirectement, avoir une influence sur les résultats obtenus par le Groupe dans ces secteurs.

Il est important de mentionner l'importation et l'exportation de matériaux de construction et de produits essentiellement de consommation pour les sociétés de droit angolais qui opèrent dans le secteur de la distribution, et celles de véhicules automobiles, de pièces et de matériel, pour les différentes filiales locales qui opèrent dans le secteur du commerce automobile en Angola.

Des variations défavorables du prix du pétrole et des matières premières pourront affecter de façon significative les résultats et la situation financière du Groupe Teixeira Duarte.

La volatilité du prix des matières premières constitue un risque pour le Groupe Teixeira Duarte, car elle affecte l'activité opérationnelle du secteur de la construction, bien qu'elle soit ponctuellement atténuée par des contrats signés avec des fournisseurs qui pratiquent des prix fixes et par des contrats avec des clients qui permettent de répercuter ces variations dans les prix.

Le Groupe Teixeira Duarte est particulièrement exposé de façon indirecte au prix du pétrole. La capacité du Groupe à répercuter les augmentations du prix du pétrole sur les prix des biens de consommation finale et des services qu'il fournit est réduite. Par conséquent, elles pourront avoir des effets négatifs sur les marges directes des biens de consommation finale vendus et sur la contribution nette des services fournis. De plus, comme l'augmentation du prix du pétrole a un effet direct sur les frais de transport associés aux activités du Groupe, les variations défavorables des prix du pétrole pourront avoir un effet négatif tangible sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

Plus concrètement, l'évolution du prix du pétrole pourra affecter de manière significative les résultats du Groupe Teixeira Duarte, et ce pour trois raisons :

- les frais de transport sont l'un des postes de charges les plus importants des comptes d'exploitation du Groupe ;
- les coûts énergétiques ont également une certaine importance dans le prix des fournitures et des services extérieurs ;
- l'évolution du prix du pétrole a des répercussions sur le développement de l'économie même des marchés où opère le Groupe Teixeira Duarte, dont pour quelques-uns d'entre eux de façon assez significative, en raison de la force que représente ce produit dans le PIB de ces pays.

L'augmentation des impôts ou la réduction des avantages fiscaux pourront avoir un effet négatif sur l'activité du Groupe Teixeira Duarte.

Le Groupe Teixeira Duarte pourra être affecté par des modifications introduites dans la législation et autre réglementation fiscale applicable au Portugal, dans l'Union européenne et dans les différents pays où il exerce.

Les états financiers du Groupe Teixeira Duarte peuvent être influencés par la valorisation des participations financières détenues.

La situation nette, les capitaux propres et même, dans certaines situations de dépréciation, les résultats du Groupe Teixeira Duarte peuvent être influencés par la valorisation/dévalorisation des participations financières détenues, ce qui, dans le cas des participations détenues dans des sociétés admises à la négociation sur le marché réglementé (Banco Comercial Português, S.A.), dépend directement du cours de marché des actions concernées, ainsi que de la modification de la législation fiscale admise qui a trait à la détention et à la transaction de ces participations.

Les sociétés du Groupe Teixeira Duarte sont assujetties aux risques inhérents à toute activité économique, tels que les accidents, les dommages ou les catastrophes naturelles qui peuvent donner origine à des pertes sur les actifs du Groupe ou bien à des interruptions temporaires de l'activité. Ces risques peuvent également affecter les principaux clients et fournisseurs du Groupe Teixeira Duarte, avec un effet significatif sur les niveaux de rentabilité dans le cas où il ne serait pas possible de trouver des clients de substitution pour maintenir le chiffre d'affaires, ou des fournisseurs qui permettraient de conserver la même structure de coûts.

#### 54. Description de la procédure d'identification, d'évaluation, de suivi, de contrôle et de gestion des risques.

Les procédures internes mises en œuvre au niveau du contrôle interne et de la gestion des risques se caractérisent par l'autonomie conférée aux cadres de la société dans le pilotage et le suivi des affaires, en développant leur sens des responsabilités et en stimulant leur esprit d'entreprise.

Cette relation constante entre autonomie et sens des responsabilités exige de chacun de nos collaborateurs de faire preuve de réalisme et d'accomplir les tâches qui leur sont confiées avec rigueur et jugement. Ceci constitue un système de contrôle des risques solide, durable et efficace, dont les résultats pratiques sont jugés satisfaisants.

Il est important d'avoir toujours à l'esprit que les coûts du contrôle doivent être à la mesure des matières qu'on souhaite contrôler. Selon l'évaluation que nous faisons de notre société, de la façon dont elle est gérée, vu la composition des cadres et des directeurs des sociétés qui intègrent le Groupe Teixeira Duarte et les principes et les concepts fondamentaux qui sont appliqués, nous sommes arrivés à la conclusion que les coûts entraînés par la création d'éventuels comités en vue de l'efficacité et du contrôle seraient largement supérieurs aux avantages qui pourraient découler d'un contrôle réalisé par de tels comités. Le simple fait de créer des comités à cet effet finit, du point de vue formel, par entraîner de nouveaux obstacles d'ordre bureaucratique et sans aucun effet dans leur mise en pratique.

Bien que le système de contrôle interne et de gestion des risques mis en œuvre dans notre société n'obéisse pas intégralement aux exigences énumérées dans la recommandation n° VI.2, TD,SA est convaincue du bien-fondé du modèle décrit plus haut, car elle considère que les principales lignes de cette recommandation sont inadaptées au fonctionnement normal de l'entreprise. Elle pourrait créer plusieurs obstacles d'ordre formel et bureaucratique, qui ne sont compatibles ni avec l'exécution des procédures déjà mises sur pied ni avec la responsabilisation des structures organisationnelles du Groupe.

Bien que le Conseil d'administration discute du plan stratégique, de la politique de risque de la société et de la définition des niveaux de risque acceptables, y compris par la mise en œuvre d'un système de *Compliance* et d'une approche de la question dans les termes décrits ci-dessus, la vérité est qu'il ne se traduit pas dans un document et qu'il n'est pas formellement approuvé, puisque le modèle en vigueur a été efficace jusqu'ici.

Le Conseil d'administration évalue régulièrement le degré de conformité interne et la performance du contrôle et de la gestion des risques, ainsi que les perspectives d'évolution des cadres de risque, qui sont, en général, publiées chaque année dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

#### 55. Indiquer les principaux éléments des systèmes de contrôle interne et de gestion du risque institués dans la société, notamment quant au processus de publicité de l'information financière (art. 245-A, § 1, al. m).

Le processus de publicité de l'information financière est coordonné par le Conseil d'administration et est toujours suivi par les organes de surveillance. L'équipe des services de consolidation des comptes et celle du secrétariat général y travaillent. La première élabore et établit les comptes et les autres documents comptables et financiers, tandis que la deuxième se charge de préparer le document final et de le diffuser.

Ces deux services suivent l'évolution des textes réglementaires applicables, portant aussi bien sur les matières financières que juridiques et sont en contact avec la commission du marché des valeurs mobilières afin de mettre à jour les informations et les règlements complémentaires sur ces sujets, dont le Conseil d'administration est directement tenu informé.

Tous les collaborateurs qui travaillent dans les services de consolidation des comptes et ceux qui, dans les services du secrétariat général participent à la préparation et à la diffusion du document final, sont inscrits sur la liste prévue au paragraphe 7 de l'article 248 du Code des valeurs mobilières de l'article 18 du règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014. C'est-à-dire que ce sont des collaborateurs qui ont accès à l'information privilégiée. Ils sont tous informés par une lettre remise en main propre qu'ils font partie de cette liste et des conséquences légales qu'ils encourrent en cas de divulgation ou d'utilisation abusive de cette information privilégiée.

Bien que cela ne figure pas dans le règlement intérieur de l'organe de surveillance - qui n'existe pas - celui-ci contrôle, par le biais des réunions qu'il planifie avec l'auditeur externe et le commissaire aux comptes, le caractère adéquat du processus d'élaboration et de publication des informations financières par

l'organe d'administration, notamment le caractère adéquat des méthodes comptables, des estimations, des jugements, des informations pertinentes et leur application cohérente entre exercices, de façon dûment documentée et communiquée.

#### IV. L'AIDE À L'INVESTISSEUR

**56. Indiquer le service chargé de l'aide à l'investisseur, sa composition, ses fonctions, l'information mise à disposition par ces services et coordonnées de contact.**

En vue de renforcer la politique de publicité de l'information mentionnée plus haut, de favoriser le contact permanent avec le marché et de répondre aux demandes des investisseurs en temps utile, dans le respect rigoureux du principe de l'égalité entre les actionnaires et dans le but de prévenir d'éventuelles asymétries dans l'accès à l'information des investisseurs, la société dispose d'un bureau d'aide à l'investisseur. Il fonctionne sous la responsabilité de l'administrateur, Monsieur Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte, et sous la coordination de Me José Pedro Poiaras Cobra Ferreira, représentant chargé des relations avec le marché dûment enregistré auprès de la CMVM.

Toute l'information dont les investisseurs entendent avoir besoin et qui est disponible au titre des normes, des règlements et autres directives applicables, est fournie par ce bureau qui peut être contacté par les différents moyens ci-dessous :

Adresse:

Lagoas Park, Édifice 2, 2740-265 Porto Salvo, Oeiras

Tél. + 351 217 912 415

Télécopie : + 351 217 941 108

Courrier électronique : [representantmercado@teixeiraduarte.pt](mailto:representantmercado@teixeiraduarte.pt)

Le bureau d'aide à l'investisseur se charge également de tenir un registre des demandes faites par les *parties prenantes* et du traitement donné.

En outre, le représentant chargé des relations avec le marché susmentionné est également secrétaire de la Société et, en coordination avec le Conseil d'administration, il encourage la divulgation d'informations aux membres des organes de gestion et de surveillance.

**57. Représentant chargé des relations avec le marché.**

Comme mentionné au § 56 ci-dessus, les fonctions de représentant chargé des relations avec le marché sont exercées par Maître José Pedro Poiaras Cobra Ferreira.

**58. Dire quelle est la proportion des demandes d'information reçues au cours de l'année ou pendant des années précédentes et le délai de réponse.**

En 2018, le délai moyen de réponse aux demandes d'information fut de 4 jours.

#### V. LE SITE INTERNET

**59. Indiquer les adresse(s) web.**

L'adresse du site internet de TD,SA est la suivante:

[www.teixeiraduarte.pt](http://www.teixeiraduarte.pt).

Sur ce site, la société donne, en portugais et en anglais, les informations considérées comme importantes qui font connaître son évolution et sa réalité actuelle aux plans économique, financier et de gouvernance.

**60. Lieu où se trouve l'information sur la dénomination sociale, la qualité de société à capital ouvert, le siège et les autres éléments mentionnés à l'article 171 du Code des sociétés commerciales.**

Ces éléments peuvent être consultés sur :

[www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/identification-de-la-societe](http://www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/identification-de-la-societe).

**61. Lieu où se trouvent les statuts et les règlements de fonctionnement des organes et/ou des comités.**

Les Statuts de la société peuvent être consultés sur : [www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/status](http://www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/status).

Comme mentionné précédemment, il n'existe pas de règlement de fonctionnement des organes sociaux et/ou des comités.

**62. Lieu où se trouve l'information sur l'identité des membres des organes sociaux, du représentant chargé des relations avec le marché, du bureau d'aide à l'investisseur ou de la structure équivalente, leurs fonctions et les moyens de prendre contact avec eux.**

L'information sur l'identité des titulaires des organes sociaux peut être consultée sur :

[www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/organes-sociaux/](http://www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/organes-sociaux/).

L'information sur le représentant chargé des relations avec le marché et sur le bureau d'aide à l'investisseur peut être consultée sur :

[www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/bureau-daide-a-linvestisseur](http://www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/bureau-daide-a-linvestisseur).

**63. Lieu où se trouvent les documents relatifs à l'information financière, qui doivent être disponibles au moins pendant cinq ans, ainsi que le calendrier semestriel des événements de la**



société, publié au début de chaque semestre, comprenant, entre autres, les réunions de l'Assemblée générale, la publication des comptes annuels, semestriels e, le cas échéant, trimestriels.

L'information financière peut être consultée depuis 2009, année de constitution de la société, sur :

[www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/information-financiere](http://www.teixeiraduarte.pt/fr/investisseurs/information-financiere).

Le calendrier semestriel des événements de la vie de la société peut être consulté sur :

[www.teixeiraduarte.pt/calendario-do-investidor](http://www.teixeiraduarte.pt/calendario-do-investidor).

64. Lieu où se trouve la convocation à la réunion de l'Assemblée générale et toute l'information préparatoire et suivante la concernant.

Toutes les informations concernant les Assemblées générales de TD,SA peuvent être consultés sur :

[www.teixeiraduarte.pt/assembleias-gerais](http://www.teixeiraduarte.pt/assembleias-gerais).

65. Lieu où se trouve l'historique comportant les délibérations prises lors des réunions des Assemblées générales de la société, le capital social représenté et les résultats des suffrages, pour les 3 dernières années.

Ces éléments peuvent être consultés sur :

[www.teixeiraduarte.pt/assembleias-gerais](http://www.teixeiraduarte.pt/assembleias-gerais).

## D. LES RÉMUNÉRATIONS

### I. QUI A COMPÉTENCE POUR LES DÉTERMINER

66. Indiquer qui a la compétence pour déterminer la rémunération des organes sociaux, des membres du comité exécutif ou de l'administrateur délégué et des dirigeants de la société.

Au titre des dispositions de l'article 11 des statuts de TD,SA et en vertu de la politique de rémunération définie pour les organes d'administration et de surveillance de la société, c'est au comité des rémunérations qu'il incombe de déterminer la rémunération des organes sociaux.

En outre, comme indiqué plus haut, étant donné qu'il n'existe pas de comité exécutif ou d'administrateur délégué, cette question, sur cette partie, n'est pas applicable à TD,SA.

Toutefois, et sur la base du critère établi au paragraphe 25) du paragraphe 1 de l'article 3 du Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, les seuls

dirigeants de TD,SA sont ses propres dirigeants, puisqu'il n'y a pas d'administrateurs non exécutifs, il n'existe aucune règle sur cette question.

### II. LE COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS

67. Indiquer la composition du comité des rémunérations, notamment l'identité des personnes physiques ou morales qui apportent leur aide, ainsi que l'indépendance de chacun des membres et des assistants.

Actuellement, le comité des rémunérations est composé des personnes ci-dessous, élues en Assemblée générale tenue le 30 mai 2015 pour exercer leurs fonctions pendant le mandat 2015/2018:

- Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte
- António Carlos Calainho de Azevedo Teixeira Duarte
- Maria da Conceição Maia Teixeira Duarte

M. Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte n'est pas considéré comme indépendant par rapport aux membres du Conseil d'administration, car il est également Président de cet organe de direction.

TD,SA étant contrôlée par des sociétés détenues par des membres de la famille Teixeira Duarte, il est normal que ces personnes fassent partie du comité des rémunérations respectif. Telle a été la pratique courante, depuis des décennies, toujours dans le respect des règles et des recommandations sur les rémunérations des membres de l'organe d'administration fixées à chaque moment par la CMVM. Par conséquent, nous ne voyons aucune raison de la modifier.

Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'une société qui, suivant l'exemple de l'ancienne holding du Groupe (« Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. »), a sa façon d'agir très singulière et a imprimé aux affaires sa propre empreinte. Elle a adopté une façon d'être qui lui est propre et suit une politique de gestion saine qui est reconnue comme telle par le public et le marché.

Il convient d'ajouter que, bien que la Société soit disponible à cette fin, aucune personne physique ou morale n'a été engagée pour assister le Comité des rémunérations dans l'exercice de ses fonctions, par choix du Comité lui-même.

Nous informons encore que, dans le cadre de ses compétences, c'est à l'auditeur externe qu'il revient de vérifier si les politiques et les systèmes des rémunérations des organes sociaux sont appliqués, conformément à la recommandation n° VII.2.4..

Aux fins des dispositions figurant dans la recommandation n° V.2.5., il est à noter que le Président du Comité des rémunérations et les autres membres sont toujours présents lors des Assemblées générales annuelles de la Société.

**68. Indiquer quelles sont les connaissances et l'expérience des membres du comité des rémunérations en matière de politique des rémunérations.**

Messieurs Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte et António Carlos Calainho de Azevedo Teixeira Duarte ont les connaissances et l'expérience nécessaires en matière de politique de rémunération, dès lors qu'ils ont exercé ces fonctions pendant plusieurs années dans d'autres sociétés.

**III. LA STRUCTURE DES RÉMUNÉRATIONS**

**69. Décrire la politique de rémunération des organes d'administration et de surveillance visée par l'article 2 de la loi 28/2009, du 19 juin 2009.**

Le comité des rémunérations de TD,SA a fait sa déclaration sur la politique de rémunération des membres des organes d'administration et de surveillance, laquelle a été approuvée lors de l'Assemblée générale de la société, le 26 mai 2018, dont l'intégralité est reproduite ci-dessous :

**CADRE NORMATIF**

*En application de la loi n° 28/2009 du 19 juin 2009 et de l'article onze des statuts de la société, le comité des rémunérations est tenu de soumettre tous les ans à l'approbation de l'Assemblée générale une déclaration sur la politique des rémunérations des membres des organes de direction et de surveillance de cette société. Pour ce faire, il doit tenir compte, au-delà de ce texte de loi, de l'article 399 du Code des sociétés commerciales et d'autres réglementations applicables.*

**CHAMP D'APPLICATION DE LA DÉCLARATION :**

*Tenant compte du modèle de gouvernance adopté par Teixeira Duarte, S.A., cette déclaration concerne tous les membres du Conseil d'administration, du Conseil de surveillance et du cabinet d'audit.*

**INTRODUCTION :**

*Cette déclaration sur la politique de rémunérations des membres des organes d'administration et de surveillance a été élaborée en tenant compte des dispositions légales en vigueur mais également de la réalité historique et de la façon dont le thème abordé a été traité tout au long des années dans le cadre du Groupe Teixeira Duarte et, notamment par la filiale « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. ».*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

*En ce qui concerne le Conseil d'administration, le comité des rémunérations doit définir le montant de la composante fixe et celui de la variable de la rémunération de ses membres, selon des orientations qui les lient à la performance et aux résultats de l'entreprise dans son ensemble, ainsi qu'à l'activité de l'organe de direction dans sa globalité, en fonction des objectifs fixés, en tenant compte des conditions et des montants de rémunération des autres collaborateurs de Teixeira Duarte, S.A. et de la société qu'elle contrôle à 100%, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A.*

*La politique des rémunérations et sa concrétisation dans les conditions décrites ici doit tenir compte de la performance à long terme de la société, du respect des normes applicables à l'activité de l'entreprise, de la retenue dans la prise de risques et la connaissance du marché.*

*La somme variable est attribuée à chacun des membres du Conseil d'administration à titre de rémunération complémentaire et de prime de performance. Cette composante n'est absolument pas liée à l'évolution du cours des actions de la société, mais dépend plutôt de l'évolution des affaires de la société, des indicateurs financiers tels que l'endettement net et l'autonomie financière, du travail inlassable démontré par chacun des membres pour accomplir les tâches et atteindre les objectifs inhérents à leurs fonctions. Elle dépend également des résultats de l'exercice et de la politique de leur affectation qui privilégie l'augmentation des fonds propres de la Société et assure la distribution de dividendes aux actionnaires de façon continue et équilibrée. Aucun administrateur n'a droit à une composante variable de sa rémunération avant qu'elle n'ait été attribuée concrètement par le comité des rémunérations.*

*Aucun administrateur n'a droit à une composante variable de sa rémunération avant qu'elle n'ait été attribuée concrètement par le comité des rémunérations. Il n'est pas non plus prévu que le tout ou une partie de la composante variable soit payée après l'apurement des comptes des exercices correspondant à tout le mandat. Il n'existe pas non plus de mécanisme destiné à limiter la rémunération variable si les résultats du dernier exercice montrent une détérioration importante de la performance de l'entreprise ou quand une telle détérioration est prévisible pour l'exercice en cours.*

*Le comité doit toutefois peser si une partie significative de la rémunération variable doit être différée pendant une période de trois ans au moins et si elle doit être payée seulement si la performance de la société demeure positive au cours de cette période, situation entendue comme telle si au moins un des faits ci-dessous est avéré :*

- Augmentation des capitaux propres ;
- Moyenne EBITDA des exercices 2018 à 2020 supérieure à l'EBITDA enregistré en 2017 ;
- Moyenne des résultats nets consolidés des exercices 2018 à 2020 supérieure aux résultats nets consolidés de l'exercice 2017.

*Il n'existe aucun système d'attribution d'actions et/ou de droits d'achat d'options sur des actions, ni aucun autre système d'encouragement avec les actions.*

*Pour la totalité de la rémunération des membres du Conseil d'administration, aucune somme n'est payée sous forme de participation aux bénéfices.*

*Les administrateurs de Teixeira Duarte, S.A. ne doivent recevoir aucune rémunération, à quelque titre que ce soit, de la part des entités que le Groupe contrôle ou qui en font partie.*

*Il n'existe pas d'avantages non pécuniaires significatifs autres que ceux fixés par ce comité.*

*Les membres du Conseil d'administration percevront des indemnités journalières dont les conditions et les montants seront ceux définis pour les collaborateurs de Teixeira Duarte, S.A. et de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., notamment pour les déplacements effectués au service de l'Entreprise.*

*Aucune somme relative à la révocation d'un administrateur ou à la cessation de ses fonctions n'a été payée et n'est prévue d'être payée.*

#### CONSEIL DE SURVEILLANCE :

*En vertu du régime actuel fixé dans le Code des sociétés commerciales, tous les membres du conseil de surveillance devront percevoir une rémunération fixe pour l'exercice des fonctions inhérentes à leur poste. Celle-ci est déterminée par ce comité des rémunérations et aucun d'eux ne devra percevoir aucune autre rémunération de la part de Teixeira Duarte, S.A. ou d'une autre entité qu'elle contrôle ou qui fait partie du groupe, en particulier pour tout autre service fourni à ces sociétés.*

*De la même façon et à l'instar de ce qui a été mentionné plus haut concernant l'organe d'administration, il ne doit exister aucun régime d'attribution d'actions et/ou de droits d'achat d'options sur des actions et/ou tout autre système d'encouragement fondé sur les actions, ni aucune somme versée sous la forme de participation aux bénéfices, et encore moins d'autres avantages significatifs non pécuniaires.*

#### COMMISSAIRE AUX COMPTES :

*La rémunération du cabinet d'audit est déterminée en fonction du volume et de la qualité des services fournis dans le cadre des attributions qui lui sont conférées conformément à la loi et aux statuts.*

*Dans le cas de Teixeira Duarte, S.A., il appartient à cet organe de surveillance de procéder à tous les examens et à toutes les vérifications nécessaires au contrôle et à la certification légale des comptes de la société, tâche pour laquelle est fixée une somme globale annuelle qui sera versée dans les conditions et dans les délais fixés avec le Conseil d'administration en fonction du jugement qu'il porte sur l'activité de cet organe de surveillance qu'il suit attentivement.*

*Ce même cabinet d'audit fournit également des services exclusivement de même nature de contrôle légal des comptes et d'audit à d'autres sociétés du Groupe Teixeira Duarte. Il reçoit à cet effet des rémunérations, dont la somme globale est indiquée dans le Rapport sur le gouvernement d'entreprise, conformément aux dispositions législatives.*

*Étant donné que le Conseil de surveillance joue un rôle actif pour le suivi du travail du cabinet d'audit, il doit être consulté pour qu'il se prononce sur la fixation des rémunérations de ce dernier.*

#### CONCLUSION:

*C'est donc à partir de la politique de rémunérations exposée plus haut que ce comité doit fixer le montant exact des rémunérations des membres des organes de direction et de surveillance de la société, en fonction du jugement personnel des membres qui le composent, décision consignée dans un procès-verbal qui est communiqué au Conseil d'administration afin qu'elle soit mise en œuvre dans les conditions définies.*

*Lorsque la loi l'exige, ces sommes sont portées à la connaissance du public tous les ans, en particulier dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise.*

*Pour terminer, nous mettons en exergue que de nombreux aspects fixés plus haut visent à obéir aux textes réglementaires en vigueur et qu'ils pourront subir les éventuelles modifications qui seraient introduites dans ces règles.*

**70. Indiquer la façon dont la rémunération est structurée en vue de l'alignement des intérêts des membres de l'organe d'administration sur les intérêts à long terme de la société, et comment elle est étayée sur l'évaluation de la performance et comment elle décourage la prise excessive de risques.**

En plus de constituer la contrepartie de l'exercice de leurs fonctions, la rémunération des administrateurs vise également à aligner leurs intérêts sur ceux de la société. En effet, la rémunération est déterminée par un comité élu en Assemblée générale, lequel fixe ces montants selon des orientations ayant trait à la performance et aux résultats de l'entreprise dans son ensemble, ainsi qu'à l'activité de l'organe de gestion dans sa globalité, en fonction des objectifs fixés, en tenant compte des conditions et des montants de rémunération de ses collaborateurs et des autres collaborateurs de la société qu'elle détient à 100%, « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. ».

Les rémunérations sont de plus fixées en fonction de la performance à long terme de la société, du respect des normes applicables à l'activité de l'entreprise, de la retenue dans la prise de risques et de la connaissance du marché.

**71. Mentionner, le cas échéant, s'il existe une composante variable de la rémunération et si l'évaluation de la performance a un éventuel effet sur cette composante.**

La rémunération des administrateurs comprend une composante variable, intitulée « primes de résultats », qui est attribuée lors de la distribution d'une partie des résultats aux membres du personnel et du Conseil d'administration de chaque exercice. Ces primes, décidées par les Assemblées générales annuelles afférentes, sont attribuées par la suite en fonction des conditions, du montant et des délais fixés par le comité des rémunérations, qui tient compte des dispositions de la Déclaration de la politique des rémunérations des organes de direction et de surveillance de la société en vigueur.

Cette composante variable de la rémunération n'est absolument pas liée à l'évolution du cours des actions de la société, mais dépend plutôt de l'évolution des affaires de la société, des indicateurs financiers tels que l'endettement net et l'autonomie financière, du travail inlassable démontré par chacun des membres pour accomplir ses tâches et atteindre les objectifs inhérents à leurs fonctions. Elle dépend également des résultats de l'exercice et de la politique de leur affectation qui privilégie l'augmentation des fonds propres de la Société et assure la distribution de dividendes aux actionnaires de façon continue et équilibrée.

Par conséquent, il n'existe pas de plafond pour chaque composante, mais plutôt une attribution en fonction des paramètres indiqués plus haut, de la politique des rémunérations définie par la société et de l'évaluation de la performance et de l'exercice des fonctions de chacun. La composante variable de la rémunération a toujours été globalement raisonnable par rapport à la composante fixe.

Bien qu'une partie de la composante variable attribuée par le comité des rémunérations soit différée, il faut mentionner qu'aucun administrateur n'a droit à une composante variable de sa rémunération avant qu'elle ne soit attribuée concrètement par le comité des rémunérations en fonction des conditions et sur les fondements fixés par lui.

Soulignons également que les membres de l'organe d'administration n'ont pas signé de contrats, ni avec la société, ni avec des tiers, dont l'effet serait d'atténuer le risque inhérent à la variabilité de la rémunération qui a été fixée pour eux par la société.

**72. Informer sur le règlement différé de la composante variable de la rémunération, avec mention de la période du différé.**

Conformément à ce qui a été décidé par le comité des rémunérations, la partie de la composante variable sera payée à partir de 2021 à une date qui sera fixée par ce même comité. Ce règlement dépendra de la poursuite de performance positive de la société au cours des exercices économiques allant de 2018 à 2020.

**73. Mentionner les critères sur lesquels se fonde l'attribution de la rémunération variable en actions ainsi que sur la conservation par les administrateurs exécutifs de ces actions, sur l'éventuelle signature de contrats relatifs à ces actions, notamment des contrats de couverture (*hedging*) ou de transfert de risque, leur plafond, et leur rapport au montant de la rémunération totale annuelle.**

Non applicable. La rémunération variable n'est pas attribuée en actions et aucun contrat aux caractéristiques décrites ci-dessus n'a été signé.

**74. Mentionner les critères sur lesquels se fonde l'attribution de la rémunération variable en options et indiquer la période de différé et du prix de l'exercice.**

Non applicable. La rémunération variable n'est pas accordée en options.

**75. Indiquer les principaux paramètres et fondements de tout système de primes annuelles et de tout autre avantage non pécuniaire.**

L'attribution des primes, intitulées « primes de résultats », est faite lors de la distribution d'une partie des résultats aux membres du personnel et du Conseil d'administration de chaque exercice. Ces primes, décidées par les Assemblées générales annuelles afférentes, sont attribuées par la suite en fonction des conditions, du montant et des délais fixés par le



comité des rémunérations, qui tient compte des dispositions de la Déclaration de la politique des rémunérations des organes de direction et de surveillance de la société en vigueur.

En ce qui concerne l'attribution de primes annuelles, le comité des rémunérations tient compte de la performance et des résultats de l'entreprise dans son ensemble, et de l'activité de l'organe de gestion dans sa globalité, en fonction des objectifs fixés, en tenant compte des conditions et des montants de rémunération de ses collaborateurs et des autres collaborateurs.

Les primes annuelles ont été fixées en fonction de la performance à long terme de la société, du respect des normes applicables à l'activité de l'entreprise, de la retenue dans la prise de risques et de la connaissance du marché, comme mentionné plus haut.

Ajoutons qu'aucun avantage significatif non pécuniaire n'a été accordé aux administrateurs de la société.

**76. Décrire les principales caractéristiques des régimes complémentaires de pensions ou de retraite anticipée des administrateurs, en indiquant s'ils ont été ou non, soumis à l'appréciation de l'Assemblée générale, au plan individuel.**

En ce qui concerne les ex-administrateurs à la retraite, c'est au comité des rémunérations de fixer tous les montants à payer, à quelque titre que ce soit. C'est également au comité des rémunérations de revoir tous les ans les sommes attribuées.

En matière d'attribution de régimes complémentaires de retraite, c'est l'article 22 des statuts de la Société qui établit les conditions et les critères qui doivent orienter le comité des rémunérations pour fixer ces montants. En voici la transcription :

« ARTICLE VINGT-DEUX

PREMIER - Lorsque les personnes ayant exercé les fonctions d'administrateur cessent leurs activités, la société pourra leur attribuer une pension de retraite à vie, dès lors qu'elles réunissent l'une des conditions suivantes :

- a) Avoir exercé des fonctions dans la société pendant plus de dix ans, en comptant à cet effet les années pendant lesquelles ces mêmes fonctions ont été exercées au sein de « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » ;
- b) Même avec moins d'années d'exercice, avoir plus de vingt-cinq ans d'ancienneté dans la société, en comptant à cet effet les années de service chez « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. ».

DEUX - Le montant d'une telle pension sera déterminé selon la durée et l'importance des services fournis et la situation du bénéficiaire, et devra être révisé chaque année. Il ne pourra en aucun cas être supérieur à la rémunération la plus élevée jamais perçue par les administrateurs effectifs.

TROIS - Sur délégation de l'Assemblée générale, d'ores et déjà établie, le comité des rémunérations visé à l'article onze sera tenu, quand sollicité à cette fin, de statuer sur les cas qui lui sont soumis et de fixer le montant des pensions et les procédures d'attribution des pensions. »

L'Assemblée générale se réserve l'attribution de procéder à l'élection des membres du comité des rémunérations, qui ont seuls le pouvoir de décision sur ces questions.

Cette stipulation des statuts n'empêche pas que le comité des rémunérations puisse soumettre cette matière à la décision de l'Assemblée générale, ce qui n'a pas été fait, car cela ne s'est jamais avéré être nécessaire ou approprié au regard de la norme statutaire établie.

Depuis la constitution de la société en 2009 jusqu'à ce jour, aucun système d'avantages de retraite au profit des membres des organes sociaux n'a été approuvé en Assemblée générale. De même qu'aucun avantage n'a été attribué, en particulier par le comité des rémunérations, pour cessation de fonctions, notamment pour la retraite, puisque cette compétence est expressément attribuée au comité des rémunérations, en vertu des dispositions statutaires susmentionnées.

#### IV. LA DIVULGATION DES RÉMUNÉRATIONS

77. Indiquer le montant annuel de la rémunération perçue, sous forme agrégée et individuelle, par les membres des organes d'administration de la société, provenant de la société, comprenant la rémunération fixe et variable et, par rapport à cette dernière, mentionner les différentes composantes qui lui ont donné origine.

Pendant l'exercice 2018, les rémunérations, au sens large du terme, perçues par chacun des membres du Conseil d'administration ont été les suivantes :

	Rémunération fixe	Rémunération variable			Sous-total	Compensations pour Déplacements	Total
		Attribuée en 2018	Attribuée en 2013	Attribuée en 2012			
Conseil de direction							
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	70 000,00	25 000,00	-	25 000,00	120 000,00	-	120 000,00
Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	137 200,00	32 000,00	33 500,00	44 500,00	247 200,00	17 630,15	264 830,15
Joel Viana de Lemos	137 200,00	32 000,00	33 000,00	45 000,00	247 200,00	2 712,15	249 912,15
Carlos Gomes Baptista	137 200,00	32 000,00	28 000,00	50 000,00	247 200,00	14 768,75	261 968,75
Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo	137 200,00	32 000,00	28 000,00	50 000,00	247 200,00	6 608,70	253 808,70
	618 800,00	153 000,00	122 500,00	214 500,00	1 108 800,00	41 719,75	1 150 519,75

En 2018, le montant global des rémunérations variables versées par TD,SA, attribuées au cours de l'exercice et des exercices précédents, représentait 42,6 % du montant total perçu.

Outre les informations indiquées ci-dessus sur les montants versés, il est à noter qu'en 2018, il a été décidé par le Comité des rémunérations d'attribuer aux membres du Conseil d'administration des montants de rémunération variable, dont une partie a été versée la même année - et qui est indiquée ci-dessus dans la carte - et dont une partie a été reportée à 2021, le paiement respectif de cette partie étant subordonné au maintien en fonction de chacun des membres du Conseil d'administration en question et aux performances positives de « Teixeira Duarte S.A. » durant cette période, situation entendue comme telle lorsqu'est constaté au moins un des éléments suivants :

- Augmentation des capitaux propres, par rapport au 31 décembre 2017 ;
- Moyenne EBITDA des exercices 2018 à 2020 supérieure à l'EBITDA enregistré en 2017 ;
- Moyenne des résultats nets consolidés des exercices 2018 à 2020 supérieure à 10 millions d'euros.

Il est en outre précisé que la rémunération variable versée en 2018 était une prime exceptionnelle et non une prime de performance.

Conseil de direction	Rémunération variable attribuée en 2018		
	Pour 2018	Pour 2021	Total
Pedro Maria Calainho Teixeira Duarte	25 000,00	30 000,00	55 000,00
Manuel Maria Calainho de Azevedo Teixeira Duarte	32 000,00	35 000,00	67 000,00
Joel Viana de Lemos	32 000,00	35 000,00	67 000,00
Carlos Gomes Baptista	32 000,00	35 000,00	67 000,00
Diogo Bebiano Branco de Sá Viana Rebelo	32 000,00	35 000,00	67 000,00
	153 000,00	170 000,00	323 000,00

**78. Indiquer les sommes payées à quelque titre que ce soit par d'autres sociétés contrôlées ou faisant partie du groupe ou étant soumises à un contrôle commun.**

Au cours de 2018, les membres du Conseil d'administration n'ont reçu aucune rémunération, à quelque titre que ce soit, de la part d'autres sociétés qui seraient contrôlées par TD,SA ou feraient partie du groupe.

**79. Rémunération payée sous forme de participation aux bénéfices et/ou de primes et raisons pour lesquelles de telles primes ou participations aux bénéfices ont été attribuées.**

Pour la totalité de la rémunération des membres du Conseil d'administration, aucune somme n'est payée sous forme de participation aux bénéfices.

En effet, les membres du Conseil d'administration perçoivent une somme à titre de prime, intitulée « primes de résultats », qui est attribuée lors de la distribution d'une partie des résultats aux membres du personnel et du Conseil d'administration de chaque exercice. Cette rémunération, décidée par les Assemblées générales annuelles, est fonction des conditions, du montant et des délais fixés par le comité des rémunérations, qui tient compte des dispositions de la Déclaration de la politique des rémunérations des organes de direction et de surveillance de la société en vigueur.

En 2018, la fixation des bonus versés - à la fois en tant que bonus extraordinaires (attribués en 2018) et en tant que bonus de performance (attribués en 2012 et 2013) - a été motivée par la performance et les résultats de la Société dans son ensemble, ainsi que par l'activité de l'organe de direction dans son ensemble, compte tenu des objectifs fixés, compte tenu des conditions et des montants de rémunération de ses collaborateurs.

Les primes sont de plus fixées en fonction de la performance à long terme de la société, du respect des normes applicables à l'activité de l'entreprise, de la retenue dans la prise de risques et de la connaissance du marché.

**80. Indiquer les indemnités payées ou dues à des ex-administrateurs exécutifs en raison de la cessation de leurs fonctions pendant l'exercice.**

Aucune indemnité n'a été payée ou n'est due à d'ex-administrateurs exécutifs en raison de la cessation de leurs fonctions pendant l'exercice.

**81. Indiquer le montant annuel de la rémunération perçue, sous forme agrégée et individuelle, par les membres des organes de surveillance de la société, en application de la loi n° 28/2009, du 19 juin 2009.**

En vertu du régime actuellement applicable fixé dans le Code des sociétés commerciales, et comme déterminé par le comité des rémunérations, tous les membres du Conseil de surveillance perçoivent des rémunérations fixes pour l'exercice des fonctions inhérentes à leur poste.

Ainsi, en 2018, les rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance de TD,SA se répartissaient de la façon suivante :

Conseil Fiscal	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération globale
Óscar Manuel Machado Figueiredo	30 000,00	-	30 000,00
Mateus Moreira	18 000,00	-	18 000,00
Miguel Carmo Pereira Coutinho	18 000,00	-	18 000,00
	66 000,00	-	66 000,00

La somme totale payée au cabinet d'audit « MOORE STEPHENS & ASSOCIADOS, SROC, S.A. » et aux autres personnes physiques ou morales appartenant au même réseau supporté par la société et/ou par des sociétés contrôlées ou faisant partie du groupe, pour les seuls services fournis par eux, à savoir le contrôle légal des comptes et l'audit, a été comme suit :

	REMUNERATION
Service de contrôle légal des comptes au Groupe	321 710,00
Autres services de garantie de fiabilité-	-
Services de conseil fiscal	-
Services autres que le contrôle légal des comptes--	-
	321 710,00

Étant donné que les sommes énumérées ci-dessus, relatives à la rémunération des membres du Conseil de surveillance et du cabinet d'audit, ont été payées au cours de l'exercice 2018, il n'existe aucune parcelle restante à payer.

En outre, conformément à ce qui est prévu dans la politique des

rémunérations des organes d'administration et de surveillance de la société, la rémunération des membres des organes de surveillance ne comprend aucune composante dont le montant serait fonction de la performance de la société ou de sa valeur.

**82. Indiquer la rémunération du président du bureau de l'Assemblée générale de l'exercice.**

Conformément au régime actuel fixé par le Code des sociétés commerciales, notamment les dispositions de l'article 422 -A, par renvoi du paragraphe 3 de l'article 374 -A, les membres du bureau de l'Assemblée, à l'exception du secrétaire du bureau mentionné ci-dessus, perçoivent une rémunération fixe pour l'exercice des fonctions inhérentes à leur poste, qui est déterminée par le comité des rémunérations prévu à l'article 11 des statuts.

Par conséquent, la rémunération du président du bureau de l'Assemblée générale durant l'exercice 2018 s'est élevée à 5.000,00€ (cinq mille euros).

**V. LES ACCORDS AYANT DES IMPLICATIONS RÉMUNÉRATOIRES**

**83. Faire référence à la limitation contractuelle prévue de l'indemnité à payer pour révocation sans juste motif d'un administrateur et sa relation avec la composante variable de la rémunération.**

Il n'existe aucune limitation contractuelle prévue de l'indemnité à payer pour révocation sans juste motif d'un membre du Conseil d'administration, dès lors qu'aucun contrat n'est signé pour l'exercice des fonctions d'administrateurs, et qu'il n'existe pas non plus d'accord sur une éventuelle indemnité à payer pour révocation avec ou sans juste motif. L'existence d'une limitation contractuelle conformément à ce qui est mentionné plus haut serait incohérente, compte tenu des caractéristiques de la relation existante entre la société et les membres de son organe d'administration.

En application des dispositions de la Recommandation n° V.3.6, aucun mécanisme juridique, au-delà de ceux établis légalement, n'est fixé en vue d'attribuer des indemnités autres que celle établie par les textes législatifs quand la révocation d'un administrateur ne découle pas d'une violation grave de ses devoirs, ni de son inaptitude à exercer normalement ses fonctions, mais qu'il soit reconduit, même ainsi, à les exercer de façon inappropriée.

Nous rappelons que les administrateurs de la société tête du Groupe Teixeira Duarte - auparavant « Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. » et désormais TD,SA - ont toujours été "de la maison", qu'ils ont suivi leur parcours professionnel

au sein du Groupe Teixeira Duarte et que ce ne sont pas des gestionnaires venus d'autres sociétés ou groupes. Depuis la constitution de la société, il n'y a eu aucune situation de révocation d'un administrateur, et encore moins de paiement d'une quelconque indemnité pour cessation de contrat. Par conséquent, fixer des mécanismes juridiques dans le sens décrit plus haut et hors de contexte.

**84. Indiquer s'il existe, en mentionnant les montants impliqués, des accords entre la société et les membres de l'organe d'administration et les dirigeants, dans le sens du paragraphe 3 de l'article 248-B du Code des valeurs mobilières, qui prévoient des indemnités en cas de démission, de licenciement sans juste motif ou de cessation de la relation de travail à la suite d'un changement de contrôle de la société. (Art. 245-A, § 1, al. I).**

Il n'existe aucun accord ayant ces caractéristiques. La politique de la société consiste à n'effectuer aucun paiement en cas de cessation anticipée des fonctions des administrateurs ou des autres dirigeants, et de ne signer aucun accord en la matière.

**VI. LES PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONS OU D'OPTIONS SUR ACTIONS (« STOCK OPTIONS »)**

**85. Décrire le plan et ses destinataires.**

Il n'existe aucun plan d'attribution d'actions ou d'attribution d'options d'achat d'actions.

**86. Caractériser le plan (conditions d'attribution, clauses d'inaliénabilité des actions, critères relatifs au prix des actions et prix de l'exercice des options, période pendant laquelle les options peuvent être exercées, caractéristiques des actions ou des options à attribuer, existence d'incitations à l'achat d'actions et/ou à l'exercice d'options),**

Conformément à ce qui est mentionné au § 85 ci-dessus, étant donné qu'il n'existe aucun plan d'attribution d'actions ou d'options d'achat d'actions, cette disposition n'est pas applicable.

**87. Indiquer les droits d'option attribués pour l'achat d'actions (« stock options ») dont serait bénéficiaire le personnel de l'entreprise.**

Conformément à ce qui est mentionné au § 85 ci-dessus, étant donné qu'il n'existe aucun plan d'attribution d'actions ou d'options d'achat d'actions, cette disposition n'est pas applicable.

**88. Indiquer les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système de participation du personnel au capital dans la mesure où les droits de vote ne seraient pas exercés directement par lui. (art. 245-A, § 1, al. e).**



Il n'existe aucun système de participation du personnel au capital, et par conséquent des mécanismes de contrôle ne se justifient pas, dans la mesure où les droits de vote ne sont pas exercés directement par lui.

## E. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

### I. MÉCANISMES ET PROCÉDURES DE CONTRÔLE

89. Indiquer les mécanismes mis en œuvre par la société aux fins de contrôle des transactions avec des parties liées (à cet effet, se référer au concept résultant de l'IAS 24).

Toutes les transactions entre les sociétés du Groupe Teixeira Duarte avec des parties liées sont effectuées aux prix du marché. Le concept est clair et assumé par les chargés des affaires des différents secteurs du Groupe qui sont en relation avec des parties liées.

Cette posture est transversale à toutes les transactions de cette nature, à savoir, dans n'importe quel transfert de moyens, de services ou d'obligations entre les parties liées, indépendamment qu'il y ait un débit de prix.

En plus de ces orientations généralisées, toutes les transactions entre des parties liées sont saisies sur un support informatique global du Groupe auquel, en plus des chargés d'affaires eux-mêmes, ont également accès les équipes des finances et comptabilité, des consolidations des comptes et d'audit, ainsi que la direction, et en complément, les organes de surveillance de la société et du Groupe.

À ce propos, le Conseil d'administration de TD,SA a approuvé le 5 février 2018 le nouveau « Code d'éthique et de conduite du Groupe Teixeira Duarte », obligatoire pour tous les administrateurs, collaborateurs, y compris les membres des organes sociaux, conformément aux dispositions figurant dans ce document.

Citons un extrait de ce texte portant sur "Les clients et les fournisseurs" :

#### 5.2.2. Critères de sélection

*Les collaborateurs doivent agir - et agir également pour que les destinataires indirects de ce Code en fassent de même -, de façon à ce que les décisions prises par les clients et à prendre à l'égard des fournisseurs suivent des critères de sélection objectifs, techniques et professionnels, qui visent à l'efficacité de la décision et la défense des intérêts des entités qu'ils représentent, c'est-à-dire, en refusant d'éventuels critères privilégiant des intérêts personnels ou diffus, ainsi que tout agissement constituant un abus de pouvoir ou de position.*

#### 5.2.3. Conflits d'intérêts, corruption et dénonciations d'actes illicites

*Les collaborateurs doivent agir - et agir également pour que les destinataires indirects de ce Code en fassent de même - de façon à évaluer et éviter les éventuels conflits d'intérêts, et interdire tout comportement relevant de la corruption, de manière active ou passive, y compris des versements ou des encaissements de facilitation ou la création, le maintien ou la promesse de situations irrégulières ou de faveur.*

*Les collaborateurs auront également l'obligation de communiquer - et agir également pour que les destinataires indirects de ce Code communiquent - toute information en lien avec des actions constituant un comportement inadapté, y compris celles pouvant représenter d'éventuelles pratiques illégales ou illicites en matière financière et comptable, de fraude, de corruption et de blanchiment de capitaux, ainsi que toute action directement ou indirectement associée à des organismes terroristes ou pouvant viser ou soutenir des pratiques terroristes.*

Il convient de rappeler que le Code d'éthique et de conduite est obligatoire pour tous les collaborateurs (ce concept inclut les administrateurs, les collaborateurs et les autres représentants des entités du Groupe Teixeira Duarte) et que sa non-application fait l'objet de procédures et sanctions disciplinaires. Par conséquent, compte tenu de cette portée et de ce lien effectif - qui a été jugé efficient - l'organe d'administration n'a pas défini, comme le suggère la recommandation I.5.1, le type, la portée et la valeur minimale, individuelle ou globale, des affaires avec des parties liées qui : i) exigent l'approbation préalable de l'organe de direction ii) et de ceux qui, étant d'une valeur supérieure, nécessitent également un avis favorable préalable de l'organe de surveillance.

90. Indiquer les transactions qui ont été soumises au contrôle pendant l'année.

Dans ce contexte, tenant compte des mécanismes indiqués ci-dessus, toutes les transactions avec des parties liées ont été soumises au contrôle, tel que mentionné. Ces transactions, leurs soldes et les informations complémentaires peuvent être consultés à la note 29 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

91. Décrire les procédures et les critères applicables à l'intervention de l'organe de surveillance aux fins de l'examen préalable des conventions devant être conclues entre la société et des détenteurs de participation qualifiée, ou des sociétés ou personnes physiques liées à eux, au titre de l'art. 20 du Code des valeurs mobilières.

Il n'existe pas de procédures ni de critères présentant les caractéristiques mentionnées ci-dessus, car les opérations entre la société et des détenteurs de participation qualifiée ont un caractère courant et sont réalisées en vue de l'exercice de l'activité, comme les financements auprès de la Banco Comercial Português, S.A. Nous considérons que cette matière est de l'exclusive responsabilité et compétence du Conseil d'administration. Ces opérations sont bien évidemment réalisées dans les conditions normales du marché et il ne nous paraît pas justifié de soumettre ces conventions à l'avis préalable des organes de surveillance.

## II. INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS

92. Indiquer le lieu où est disponible l'information financière sur les transactions avec des parties liées, dans le sens de l'IAS 24, ou, en alternative, la reproduction de cette information.

L'information sur les transactions avec des parties liées, dans le sens de l'IAS 24 se trouve à la note 29 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 décembre 2018.

### 1. Indiquer le code de gouvernement d'entreprise adopté

Le Code de gouvernement d'entreprise auquel est assujettie la société ou à laquelle elle aurait choisi de s'assujettir volontairement doit être identifié, en vertu de l'art 2 du présent règlement.

Outre les règles légales et réglementaires applicables, notamment le Code des sociétés commerciales, le Code des valeurs mobilières et les Règlements de la CMVM, en particulier le Règlement n° 4/2013, TD,SA a choisi d'adopter le Code de gouvernement d'entreprise de l'Institut portugais de gouvernement d'entreprise (IPCG).

Il faudra en outre indiquer le lieu où sont tenus à la disposition du public les textes des codes de gouvernement d'entreprise auxquels la société émettrice est assujettie (art. 245-A, § 1, al. p).

Le Code de gouvernement d'entreprise publié par l'IPCG peut être consulté sur [www.cgov.pt](http://www.cgov.pt).

### 2. Analyser si le code de gouvernement d'entreprise adopté est respecté

En vertu de l'article 245-A § 1, al. o), la société émettrice devra déclarer à quel code de gouvernement d'entreprise elle s'assujettit, en spécifiant les parties éventuelles de ce code avec lesquelles elle diverge et les raisons de sa divergence.

Pour chaque recommandation, l'information devra porter sur ce qui suit :

- a) Donner l'information qui permette d'évaluer si la recommandation est suivie ou renvoyer au paragraphe du rapport où la question est traitée de façon détaillée (chapitre, titre, paragraphe, page);
- b) Justifier l'éventuelle non-application ou l'application partielle;
- c) En cas de non-application ou d'application partielle, identifier l'éventuel mécanisme alternatif adopté par la société allant dans le même sens que l'objectif de la recommandation.

Ces points font l'objet d'un développement simultané, compte tenu de leur interconnexion.

Sur les 60 Recommandations figurant dans le Code de gouvernement d'entreprise de l'IPCG, la Société n'en adopte pas dix-sept et en adopte partiellement six.

Le tableau *ci-dessous* reproduit intégralement le texte de ces recommandations avec la numérotation utilisée dans ce code de gouvernement d'entreprise. Il indique leur adoption ou leur non adoption, et il renvoie au point du présent rapport qui traite de cette matière ou bien, en application du principe *comply or explain*, qui justifie leur éventuelle non adoption.

Recommandation	Adoption	Renvoi
<b>I. PARTIE GÉNÉRALE</b>		
<b>I.1. Relation de la société avec les investisseurs et l'information</b>		
I.1.1. La société met en place des mécanismes pour assurer, de manière appropriée et rigoureuse, la production, le traitement et la diffusion en temps utile de l'information à ses organes dirigeants, aux actionnaires, aux investisseurs et aux autres parties prenantes, aux analystes financiers et au marché en général.	Oui	56.
<b>I.2. Diversité dans la composition et le fonctionnement des organes de la société</b>		
I.2.1. Les sociétés doivent établir des critères et des exigences concernant le profil des nouveaux membres des organes sociaux en fonction du rôle à exercer et, outre les attributs individuels (tels que la compétence, l'indépendance, l'intégrité, la disponibilité et l'expérience), ces profils doivent tenir compte des exigences de diversité, en accordant une attention particulière au genre, qui peuvent contribuer à améliorer la performance de l'organe et à assurer l'équilibre dans sa composition.	Oui	92.3
I.2.2. Les organes de direction et de surveillance et leurs comités internes doivent disposer d'un règlement intérieur - notamment sur l'exercice de leurs fonctions, la présidence, la périodicité des réunions, le fonctionnement et le cadre des devoirs de leurs membres - et des procès-verbaux détaillés des réunions respectives sont établis.	Non	22.
I.2.3. Le règlement intérieur des organes de direction, de surveillance et de leurs comités internes doivent être publiés intégralement sur le site internet.	Non applicable	22.
I.2.4. La composition, le nombre de réunions annuelles des organes de direction et de surveillance et de leurs comités internes sont publiés sur le site internet de la société.	Oui	23.
I.2.5. Le règlement intérieur de la société doit prévoir l'existence et assurer le fonctionnement de mécanismes de détection et de prévention des irrégularités, ainsi que l'adoption d'une politique de communication d'irrégularités ( <i>whistleblowing</i> ) qui garantit des moyens adéquats pour la communication et le traitement de ces irrégularités, en préservant la confidentialité des informations transmises et l'identité du cédant, lorsque celui-ci le demande.	Oui	49.
<b>I.3. Relation de la société avec les investisseurs et l'information</b>		
I.3.1. Les statuts ou autres voies équivalentes adoptées par la société établissent des mécanismes garantissant aux membres des organes de direction et de surveillance, dans les limites de la législation applicable, l'accès permanent à toutes les informations et à tous les collaborateurs de la société de façon à évaluer les performances, la situation et les perspectives de développement de la société, y compris, en particulier, les procès-verbaux, les documents à l'appui des décisions prises, les convocations et les archives des réunions de l'organe d'administration exécutif, sans préjudice d'accéder aux autres documents ou personnes auxquelles des explications peuvent être sollicitées.	Partiel	22. et 10.
I.3.2. Chacun des organes et des comités de la société doit assurer, en temps utile et de manière appropriée, la circulation de l'information nécessaire à l'exercice des pouvoirs légaux et statutaires de chacun des autres organes et comités, à compter de la date des convocations et procès-verbaux respectifs.	Oui	22.
<b>I.4. Conflits d'intérêt</b>		
I.4.1. Il faut imposer aux membres des organes et des comités sociaux l'obligation d'informer en temps utile l'organe ou le comité concerné de tout fait susceptible de constituer ou de donner lieu à un conflit entre leurs intérêts et l'intérêt de la société.	Oui	89.
I.4.2. Des procédures devront être adoptées pour veiller à ce que le membre en conflit n'intervienne pas dans le processus décisionnel, sans préjudice de l'obligation de fournir les informations et les précisions demandées par l'organe, par le comité ou par leurs membres.	Oui	89.
<b>I.5. Transactions avec des parties liées</b>		
I.5.1. L'organe d'administration doit définir, avec l'avis préalable et contraignant de l'organe de surveillance, le type, la portée et la valeur minimale, individuelle ou globale, des activités réalisées avec des parties liées qui : i) exigent l'approbation préalable de l'organe d'administration ii) et ceux qui, en raison de leur valeur supérieure, nécessitent également un avis favorable préalable de l'organe de surveillance.	Non	10. et 89.

	Recommandation	Adoption	Renvoi
I.5.2.	L'organe d'administration doit communiquer au conseil de surveillance, au moins tous les six mois, toutes les activités couvertes par la recommandation I.5.1.		
<b>II.</b>	<b>ACTIONNAIRES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE</b>		
II.1.	La société ne doit pas fixer un nombre trop élevé d'actions nécessaires pour conférer le droit à une vote, elle doit expliquer dans le rapport de gouvernement son choix lorsque celui-ci implique une dérogation au principe selon lequel chaque action correspond à un vote.	Oui	1. et 12.
II.2.	La société ne doit pas adopter des mécanismes qui rendraient difficile la prise de décision par ses actionnaires, notamment en fixant un quorum de délibération supérieur à celui prévu par la loi.	Oui	14.
II.3.	La société met en œuvre les moyens adéquats pour exercer le droit de vote par correspondance, y compris par voie électronique.	Partiel	12.
II.4.	La société met en place les moyens adéquats pour permettre aux actionnaires de participer à l'assemblée par des moyens télématiques.	Non	12.
II.5.	Les statuts de la société qui prévoient de limiter le nombre de voix qui peuvent être détenues ou exercées par un seul actionnaire, de façon individuelle ou en concertation avec d'autres actionnaires, doivent prévoir également de soumettre à la délibération de l'Assemblée générale, au moins tous les cinq ans, le maintien ou non de cette disposition statutaire - sans conditions de quorum plus exigeantes que les conditions légales - et que, dans cette délibération, tous les votes émis seront comptés sans tenir compte de cette limitation.	Non applicable	5. et 13.
II.6.	Les mesures qui obligeraient la société à payer ou à assumer des charges en cas de transfert de contrôle ou de changement de la composition de l'organe d'administration et qui pourraient porter atteinte à l'intérêt économique lors de la cession des actions et à la libre appréciation par les actionnaires de la performance des administrateurs ne doivent pas être adoptées.	Oui	6.
<b>III.</b>	<b>ADMINISTRATION NON EXÉCUTIVE ET SURVEILLANCE</b>		
III.1.	Sans préjudice des attributions légales du président du Conseil d'administration, s'il n'est pas indépendant, les administrateurs indépendants doivent désigner entre eux un coordinateur ( <i>lead independent director</i> ) qui, notamment, (i) agit, au besoin, comme interlocuteur auprès du président du conseil d'administration et des autres administrateurs, (ii) s'assure qu'ils disposent des conditions et des moyens nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ; et (iii) les coordonne dans l'évaluation de la performance par l'organe d'administration prévue à la recommandation V.1.1.	Non applicable	18.
III.2.	Le nombre des membres non exécutifs de l'organe d'administration, ainsi que le nombre des membres de l'organe de surveillance et le nombre des membres du comité chargé des affaires financières, doivent être adaptés à la taille de la société et à la complexité des risques inhérents à son activité, mais ils doivent être suffisants pour assurer avec efficacité les tâches qui leur sont attribuées.	Oui	18.
III.3.	En tout état de cause, le nombre d'administrateurs non exécutifs doit être supérieur à celui des administrateurs exécutifs.	Non	18.
III.4.	Chaque société doit inclure au moins un tiers, mais toujours au pluriel, d'administrateurs non exécutifs qui remplissent les conditions d'indépendance. Aux fins de la présente recommandation, une personne est réputée indépendante si elle n'est associée à aucun groupe d'intérêt spécifique de la société et si elle n'est en aucune circonstance susceptible d'affecter son impartialité d'analyse ou de décision, notamment en vertu de : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Avoir occupé des fonctions au sein d'un organe de la société pendant plus de douze ans, de façon continue ou intermittente ;</li> <li>ii. Avoir été collaborateur de la société ou d'une société qu'elle contrôle ou fait partie du groupe depuis ces trois dernières années ;</li> <li>iii. Avoir, les trois dernières années, fourni des services ou établi une relation commerciale importante avec la société ou avec une société qui est contrôlée par elle ou qui fait partie du groupe, que ce soit directement ou en tant qu'associé, administrateur, gérant ou dirigeant d'une personne morale ;</li> <li>iv. Bénéficier d'une rémunération payée par la société ou par une société qu'elle contrôle ou fait partie du groupe, en plus de la rémunération perçue pour l'exercice des fonctions d'administrateur ;</li> <li>v. Vivre en union consensuelle ou être conjoint, parent ou similaire en ligne directe et jusqu'au 3ème degré, et même en ligne collatérale, d'administrateurs de la société, d'administrateurs d'une personne morale détenant une participation qualifiée dans la société ou de personnes physiques détenant directement ou indirectement une participation qualifiée ;</li> <li>vi. Être détenteur d'une participation qualifiée ou représenter un actionnaire détenteur de participations qualifiées.</li> </ul>	Non	18.



	Recommandation	Adoption	Renvoi
III.5.	Les dispositions du paragraphe (i) de la recommandation III.4 ne s'opposent pas à ce qu'un nouvel administrateur soit qualifié d'indépendant si, entre la fin de ses fonctions dans un organe de la société et sa nouvelle nomination, au moins trois années se sont écoulées ( <i>cooling-off period</i> ).	Non applicable	18.
III.6.	Les administrateurs non exécutifs doivent participer à la définition, par l'organe d'administration, de la stratégie, des principales politiques, de la structure de l'entreprise et des décisions qui doivent être considérées comme stratégiques pour la société en raison de leur montant ou de leur risque, ainsi qu'à l'évaluation de leur conformité.	Non applicable	18.
III.7.	Dans le cadre de ses pouvoirs légaux et statutaires, le conseil général et de surveillance coopère avec le Conseil d'administration exécutif pour définir la stratégie, les principales politiques, la structure de l'entreprise et les décisions qui doivent être considérées comme stratégiques pour la société, en raison de leur montant ou du risque, ainsi que pour évaluer leur respect.	Non applicable	18.
III.8.	Dans le cadre des compétences qui lui sont conférées par la loi, l'organe de surveillance doit notamment contrôler, évaluer et se prononcer sur les orientations stratégiques et la politique des risques définies par l'organe d'administration.	Non	51.
III.9.	Les sociétés doivent mettre en place des comités internes spécialisés en fonction de leur taille et de leur complexité, couvrant, séparément ou cumulativement, les questions de gouvernement d'entreprise, de rémunérations, d'évaluation de la performance, et de nominations.	Partiel	24. et 66.
III.10.	Les systèmes de gestion des risques, de contrôle interne et d'audit interne doivent être structurés dans des termes adaptés à la taille de la société et à la complexité des risques inhérents à son activité.	Oui	50. et 51.
III.11.	L'organe de surveillance et le comité des affaires financières doivent contrôler l'efficacité des systèmes et la gestion des risques, le contrôle interne et l'audit interne et proposer tout ajustement qui pourrait s'avérer nécessaire.	Non	51.
III.12.	L'organe de surveillance doit se prononcer sur les plans de travail et les moyens alloués aux services de contrôle interne, y compris le contrôle du respect des normes appliquées à la société ( <i>services de compliance</i> ) et à l'audit interne, et il doit être le destinataire des rapports établis par ces services, au moins lorsqu'ils concernent des questions relatives à la reddition des comptes, à l'identification ou à la résolution de conflits d'intérêts et à la détection d'éventuelles irrégularités.	Non	51.
<b>IV.</b>	<b>ADMINISTRATION EXÉCUTIVE</b>		
IV.1.	L'organe d'administration doit approuver, par voie de règlement intérieur ou par des moyens équivalents, les règles de fonctionnement des dirigeants et de l'exercice par ceux-ci de fonctions exécutives dans des entités extérieures au Groupe.	Non	22.
IV.2.	L'organe d'administration doit veiller à ce que la société agisse conformément à ses objectifs et qu'elle ne délègue pas ses pouvoirs, notamment en ce qui concerne : i) la définition de la stratégie et des principales politiques de la société ; ii) l'organisation et la coordination de la structure de la société ; iii) les questions qui doivent être considérées stratégiques en raison des montants, risques et caractéristiques particulières en jeu.	Oui	9. et 21.
IV.3.	L'organe d'administration doit fixer des objectifs de prise de risque et veiller à ce qu'ils soient atteints.	Oui	53.
IV.4.	L'organe de surveillance doit s'organiser en interne, en mettant en œuvre des mécanismes et des procédures de contrôle périodique afin de s'assurer que les risques effectivement encourus par la société sont compatibles avec les objectifs fixés par l'organe d'administration.	Non	51. et 54.
<b>V.</b>	<b>ÉVALUATION DES PERFORMANCES, RÉMUNÉRATIONS ET NOMINATIONS</b>		
V.1.	<b>Évaluation annuelle de la performance</b>		
V.1.1.	L'organe d'administration doit évaluer chaque année ses performances, ainsi que celles de ses comités et des administrateurs délégués, en tenant compte du respect du plan stratégique et du budget de la société, de la gestion des risques, de son fonctionnement interne et de la contribution de chaque membre à cette fin, ainsi que des relations entre les organes et les comités de la société.	Partiel	24. et 25.
V.1.2.	L'organe de surveillance doit surveiller l'administration de la société et, en particulier, évaluer chaque année le respect du plan stratégique et du budget de la société, la gestion des risques, le fonctionnement interne de l'organe d'administration et de ses comités, ainsi que les relations entre les organes et comités de la société.	Partiel	24. et 51.
V.2.	<b>Rémunérations</b>		

	Recommandation	Adoption	Renvoi
V.2.1.	La fixation des rémunérations doit relever de la responsabilité d'un comité dont la composition garantit son indépendance vis-à-vis de l'administration.	Oui	66. et 67.
V.2.2.	Le comité de rémunération doit approuver, au début de chaque mandat, mettre en oeuvre et confirmer, sur une base annuelle, la politique de rémunération des membres des organes et des comités de la société dans le cadre de laquelle les composantes fixes respectives sont établies, et, dans le cas des administrateurs exécutifs ou des administrateurs exerçant occasionnellement des fonctions exécutives, si la rémunération comporte une composante variable, les critères respectifs d'attribution et de mesure, les mécanismes de limitation, les mécanismes de report du paiement de la rémunération, de même que les mécanismes de rémunération reposant sur des options ou des actions de la société.	Oui	69.
V.2.3.	La déclaration sur la politique de rémunération des organes d'administration et de surveillance visée dans l'article 2 de la loi n° 28/2009, du 19 juin 2009, doit comporter en plus : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. la rémunération totale ventilée par composante, la proportion relative correspondante de la rémunération fixe et variable, une explication de la manière dont la rémunération totale respecte la politique de rémunération adoptée, y compris la manière dont elle contribue aux performances à long terme de la société, et des informations sur la manière dont les critères de performance ont été appliqués;</li> <li>ii. Les rémunérations versées par des sociétés appartenant au même groupe ;</li> <li>iii. le nombre d'actions et le nombre d'options sur actions octroyées ou proposées, ainsi que les principales conditions d'exercice des droits, y compris le prix et la date d'exercice et toute modification de ces conditions;</li> <li>iv. des informations sur l'utilisation de la possibilité de demander la restitution d'une rémunération variable;</li> <li>v. Informations sur toute dérogation à la procédure de mise en oeuvre de la politique de rémunération approuvée, y compris l'explication de la nature des circonstances exceptionnelles et l'indication des éléments spécifiques faisant l'objet de la dérogation ;</li> <li>vi. Informations quant à l'exigibilité ou l'inexigibilité de paiements relatifs à la cessation de fonctions d'administrateurs.</li> </ul>	Oui	69.
V.2.4.	Pour chaque mandat, le comité de rémunération doit également approuver le régime de pensions des administrateurs, si les statuts le permettent, ainsi que le montant maximal de toute compensation à verser au membre d'un organe ou d'un comité de la société en raison de la cessation de ses fonctions respectives.	Non	76.
V.2.5.	Afin d'informer ou d'éclairer les actionnaires, le président ou, en son absence, un autre membre du comité de rémunération doit être présent à l'assemblée générale annuelle et à toute autre assemblée si l'ordre du jour prévoit une question relative à la rémunération des membres des organes et des comités de la société ou si cette présence a été sollicitée par les actionnaires.	Oui	67.
V.2.6.	Dans les limites du budget de la société, le comité de rémunération doit pouvoir décider librement si la société engage les services de conseil nécessaires ou appropriés à l'exercice de ses fonctions. Le Comité de rémunération doit s'assurer que les services sont fournis de manière indépendante et que les fournisseurs respectifs ne sont pas engagés pour fournir d'autres services à la société elle-même ou à d'autres personnes qui sont dans une relation de contrôle ou de groupe avec elle sans l'autorisation explicite du Comité.	Oui	67.
V.3.	<b>Rémunérations des administrateurs</b>		
V.3.1.	En vue de la convergence des intérêts entre la société et les administrateurs exécutifs, une partie de leur rémunération doit être variable, elle reflète la performance durable de la société et ne stimule pas une prise de risque excessive.	Oui	70. et 71.
V.3.2.	Une part significative de la part variable sera partiellement différée dans le temps, pour une période d'au moins trois ans, elle dépendra de la confirmation de la durabilité de la performance, telle que définie dans le règlement intérieur de la société.	Oui	70., 71. et 72.
V.3.4.	Lorsque la rémunération variable comprend des options ou d'autres instruments dépendant directement ou indirectement de la valeur des actions, le début de la période d'exercice doit être différé pour une période d'au moins trois ans.	Non applicable	74.
V.3.5.	La rémunération des administrateurs non exécutifs ne doit inclure aucune composante dont la valeur dépend de la performance de la société ou de sa valeur.	Non applicable	66.
V.3.6.	La société doit disposer des moyens juridiques appropriés pour que la cessation définitive des fonctions avant l'expiration du mandat ne puisse donner lieu, directement ou indirectement, au versement à l'administrateur de sommes autres que celles prévues par la loi, et les instruments juridiques adoptés dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise doivent être explicités.	Non	83.
V.4.	<b>Engagements</b>		

	Recommandation	Adoption	Renvoi
V.4.1.	La société doit, selon les conditions qu'elle juge appropriées, mais d'une manière susceptible d'être justifiée, agir afin que les propositions d'élection des membres des organes sociaux soient accompagnées des motifs concernant l'adéquation du profil, des connaissances et du curriculum vitae, au poste à pourvoir par chaque candidat.	Non applicable	17.
V.4.2.	Sauf si la taille de la société ne le justifie pas, la fonction de suivi et d'appui à la nomination des cadres supérieurs est confiée à un comité de nomination.	Non	27.
V.4.3.	Ce comité comprend une majorité de membres non exécutifs indépendants.	Non applicable	27.
V.4.4.	Le comité de nomination doit mettre son mandat à disposition et induire, dans la mesure de ses compétences, des processus de sélection transparents qui comprennent des mécanismes efficaces d'identification des candidats potentiels, et que soient proposés les candidats les plus méritants, les mieux adaptés aux exigences de la fonction et qui favorisent, au sein de l'organisation, une diversité appropriée, y compris de genre.	Non applicable	27.
<b>VI.</b>	<b>GESTION DES RISQUES</b>		
VI.1.	L'organe d'administration doit débattre et approuver le plan stratégique et la politique de risque de la société, y compris la définition des niveaux de risque acceptables.	Non	54.
VI.2.	Sur la base de sa politique de gestion des risques, la société doit mettre en place un système de gestion des risques identifiant (i) les principaux risques auxquels elle est soumise dans le développement de son activité, (ii) leur probabilité de survenance et leur effet respectif, (iii) les instruments et les mesures à adopter en vue de leur atténuation, (iv) les procédures de contrôle de leur suivi et (v) la procédure de contrôle, d'évaluation périodique et d'ajustement du système.	Partiel	54.
VI.3.	La société doit évaluer chaque année le degré de conformité interne et les performances du système de gestion des risques, ainsi que la perspective de modifier le cadre de gestion des risques préalablement défini.	Oui	54.
<b>VII.</b>	<b>INFORMATION FINANCIÈRE</b>		
<b>VII.1.</b>	<b>Information financière</b>		
VII.1.1.	Le règlement intérieur de l'organe de surveillance doit l'obliger à contrôler l'adéquation du processus d'élaboration et de publication de l'information financière par l'organe d'administration, y compris l'adéquation des méthodes comptables, des estimations, des jugements, des informations pertinentes et de leur application cohérente entre exercices, d'une manière dûment documentée et communiquée.	Partiel	55.
<b>VII.2.</b>	<b>Contrôle légal des comptes et surveillance</b>		
VII.2.1.	Au moyen d'un règlement intérieur, l'organe de surveillance doit définir : i. Les critères et le processus de sélection du commissaire aux comptes ; ii. La méthodologie de communication de la société avec le commissaire aux comptes ; iii. Les procédures de contrôle destinées à assurer l'indépendance du commissaire aux comptes ; iv. Les services autres que d'audit qui ne peuvent pas être fournis par le commissaire aux comptes.	Non	45.
VII.2.2.	L'organe de surveillance doit être le principal interlocuteur du commissaire aux comptes dans la société et le premier destinataire de ses rapports. Il lui appartient notamment de proposer sa rémunération et de veiller à ce que les conditions appropriées à la prestation de services soient assurées.	Non	45.
VII.2.3.	L'organe de surveillance doit évaluer annuellement le travail effectué par le commissaire aux comptes, son indépendance et son aptitude à exercer ses fonctions et proposer à l'organe compétent sa révocation ou la résiliation du contrat de prestation de ses services lorsqu'il y a lieu de le faire.	Oui	45.
VII.2.4.	Dans le cadre de ses compétences, le commissaire aux comptes doit vérifier l'application des politiques et des systèmes de rémunération des organes sociaux, l'efficacité et le fonctionnement des mécanismes de contrôle interne et rapporter à l'organe de surveillance toute anomalie.	Oui	51. et 67.
VII.2.5.	Le commissaire aux comptes doit collaborer avec l'organe de surveillance en l'informant immédiatement des irrégularités importantes pour l'exercice des fonctions de l'organe de surveillance qu'il a relevées ainsi que des difficultés qu'il a pu rencontrer dans l'exercice de ses fonctions.	Oui	41.

### 3. Autres informations

La société devra fournir des éléments ou des informations supplémentaires qui n'ont pas été abordés dans les paragraphes précédents mais qui sont significatifs pour comprendre le modèle et les pratiques de gouvernance adoptées.

Comme cela a été mentionné et invoqué à plusieurs reprises dans le texte du présent Rapport sur le Gouvernement d'entreprise et parce qu'il est jugé important de transmettre le caractère obligatoire de l'application du Code d'éthique et de conduite par les sociétés du Groupe Teixeira Duarte, il est à noter que ce rapport a été adopté par délibération de chacun des organes de gestion de ces entités et communiqué à tous les collaborateurs, voici la citation du point suivant :

#### 6.1. Respect du Code d'éthique et de conduite

*Le présent Code d'éthique et de conduite s'applique à tous les collaborateurs de la Société, ils doivent le connaître, s'y conformer et en promouvoir le respect - dans le cadre de leurs activités - ainsi que divulguer son existence et son contenu aux autres collaborateurs et aux destinataires indirects du présent Code.*

*Le non-respect du Code d'éthique et de conduite pourra entraîner l'ouverture de procédures disciplinaires à l'encontre des collaborateurs qui ne le respectent pas, ainsi que le dépôt d'éventuelles plaintes, y compris devant les tribunaux, et d'éventuelles dénonciations aux autorités compétentes, à l'encontre de tout collaborateur qui ne le respecte pas.*

Lors de l'assemblée générale annuelle de TD,SA, la politique de diversité appliquée par la société à l'égard de ses organes d'administration et de surveillance a été approuvée, sa description est, conformément aux dispositions de l'article 245-A, paragraphe 1, alinéa r), du Code des valeurs mobilières, présentée ici :

#### INTRODUCTION :

*TEIXEIRA DUARTE, S.A. reconnaît les avantages découlant de la diversité dans la composition de ses organes d'administration et de surveillance, notamment en termes d'âge, de sexe, de qualifications et de parcours professionnel.*

*Ces avantages se traduisent principalement par l'enrichissement des modèles de gestion, une plus grande efficacité dans les processus d'évaluation et de prise de décision grâce à la prise en compte de perspectives différentes, en tirant parti de la pluralité des connaissances, des expériences, des aptitudes et des compétences des membres de ces organes sociaux.*

*Parallèlement, le respect de ces différences montre la consolidation de la structure des Ressources Humaines du Groupe*

*d'entreprises dirigé par TEIXEIRA DUARTE, S.A., à travers la valorisation d'aptitudes et de compétences diverses, faisant de la Société elle-même un reflet de la communauté dans laquelle elle s'insère et des différents marchés et secteurs dans lesquels elle opère.*

*Cette « Politique de diversité des organes d'administration et de surveillance de Teixeira Duarte, S.A. » a été élaborée en tenant compte, outre les dispositions légales applicables, de la réalité historique de la société et de l'ensemble du Groupe TEIXEIRA DUARTE qu'elle dirige.*

*Ceci dit, soulignons que si la diversité, dans les termes indiqués ci-dessus, est un critère important, elle n'est pas un critère absolu et elle ne se superpose pas à d'autres critères qui sont également considérés comme adéquats pour le développement durable des activités de la Société et du Groupe et pour le respect simultané des dispositions légales applicables.*

#### CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Le critère privilégié pour la sélection et la nomination des membres du Conseil d'administration de la société cotée tête du Groupe Teixeira Duarte - actuellement Teixeira Duarte, S.A. - a été de miser (i) sur des membres exécutifs et donc liés à l'activité du Groupe ; et, parmi eux (ii) ceux étant désignés en interne comme personne « de la maison » ; une mise sur la confiance dans l'identification des mêmes valeurs, avec une histoire partagée privilégiant ce lien davantage idiosyncrasique que le choix d'un expert extérieur à tout secteur d'activité, marché ou domaine d'entreprise.*

*Ainsi, tous les membres des organes d'administration travaillent pour le Groupe Teixeira Duarte depuis plus de vingt-cinq ans, de même que beaucoup de membres de la haute direction du Groupe.*

*Pour cette raison, il est entendu que tous les engagements à prendre et les mesures à mettre en œuvre doivent tenir compte de ce qui a été le critère privilégié pour la sélection et la nomination des membres du Conseil d'administration, ainsi que de leur adéquation aux activités développées par le Groupe d'entreprises que dirige Teixeira Duarte, S.A., et des réalités des marchés et secteurs dans lesquels il opère.*

*C'est donc dans ce cadre que Teixeira Duarte, S.A. s'engage à tout mettre en œuvre pour promouvoir la diversité dans la composition du Conseil d'administration, notamment à travers :*

- *Le respect des dispositions légales en vigueur en matière de diversité, à savoir la non-discrimination et l'égalité des chances, qui découlent de la loi et des autres réglementations applicables, ainsi que des règles contenues dans le « Code d'éthique et de conduite du Groupe Teixeira*

Duarte » et dans d'autres documents fondés sur celui-ci et applicables à l'ensemble du Groupe ;

- Garantir l'égalité des chances et l'égalité de traitement, notamment en ce qui concerne l'âge, le sexe, les aptitudes et le parcours professionnel ;
- N'exercer aucun type d'action de discrimination en fonction de l'ascendance, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'état civil, de la situation de famille, de la situation économique, de l'instruction, de l'origine ou de la condition sociale, du patrimoine génétique, de la capacité de travail réduite, du handicap, de la maladie chronique, de l'origine ethnique ou raciale, du territoire d'origine, de la langue, de la religion, des convictions politiques ou idéologiques de la filiation syndicale, conformément aux dispositions figurant dans le « Code d'éthique et de conduite du Groupe Teixeira Duarte » à cet égard ;
- Continuer à s'engager dans la diversité des âges, en privilégiant l'équilibre résultant de la combinaison des connaissances et de l'expérience des plus anciens avec la perspective novatrice des plus jeunes ;
- Veiller au respect des règles légales en matière de mixité, en assurant une représentation adéquate des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration, toujours en fonction de leurs compétences, aptitudes, expériences et qualifications ;
- Veiller à ce que le Conseil d'administration continue d'inclure des personnes possédant diverses qualifications de base, dès lors qu'elles sont appropriées au poste à pourvoir et conformes aux caractéristiques, à la taille et aux activités développées par le Groupe d'entreprises dirigé par Teixeira Duarte, S.A. ;
- Maintenir l'engagement sur les « gens de la maison » comme critère privilégié, tout en valorisant la combinaison de personnes ayant de l'expérience dans différents secteurs, pays et zones d'activité.

#### ORGANES DE SURVEILLANCE :

Selon le modèle d'entreprise en vigueur chez Teixeira Duarte, S.A., les organes de surveillance sont le Conseil de surveillance et le Cabinet d'Audit.

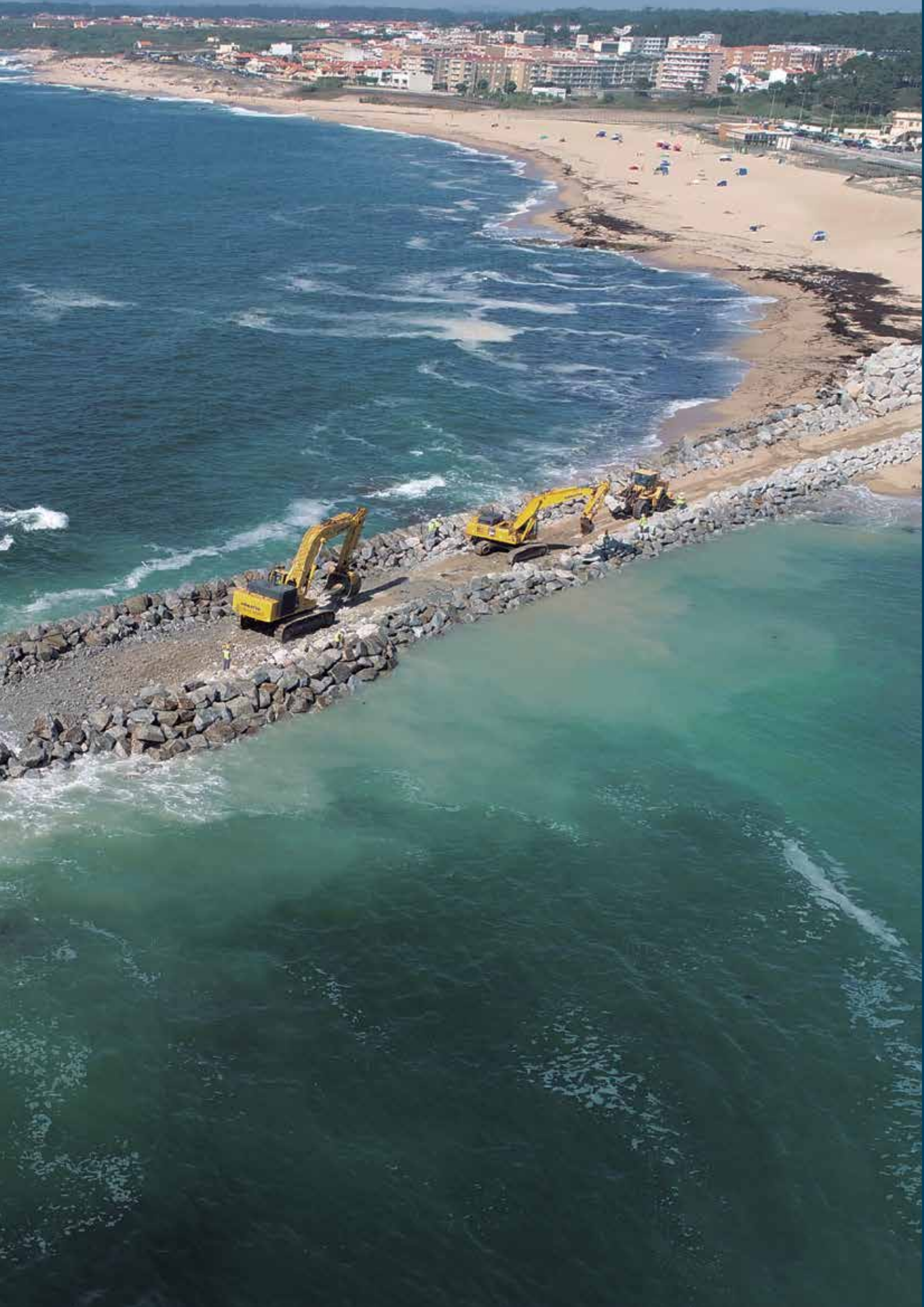
Étant donné que le cabinet d'audit n'est pas un organe collégial par nature, et qu'il ne comprend donc pas une pluralité de membres, cet organe est exclu de la présente « Politique de diversité des organes d'administration et de surveillance de « Teixeira Duarte, S.A. » ».

S'agissant du Conseil de surveillance, actuellement composé de

trois membres effectifs et d'un membre suppléant, les engagements suivants sont pris en vue de promouvoir la diversité de sa composition :

- Le respect des dispositions légales en matière de diversité, à savoir la non-discrimination et l'égalité des chances, qui découlent de la loi et des autres réglementations applicables, ainsi que des règles figurant dans le « Code d'éthique et de conduite du Groupe Teixeira Duarte » et des autres documents fondés sur celui-ci et applicables à l'ensemble du Groupe ;
- Garantir l'égalité des chances et l'égalité de traitement, notamment en ce qui concerne l'âge, le sexe, l'éducation et le parcours professionnel ;
- N'exercer aucun type d'action de discrimination en fonction de l'ascendance, de l'âge, du sexe, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de l'état civil, de la situation de famille, de la situation économique, de l'instruction, de l'origine ou de la condition sociale, du patrimoine génétique, de la capacité de travail réduite, du handicap, de la maladie chronique, de l'origine ethnique ou raciale, du territoire d'origine, de la langue, de la religion, des convictions politiques ou idéologiques de la filiation syndicale, conformément aux dispositions figurant dans le « Code d'éthique et de conduite du Groupe Teixeira Duarte » à cet égard ;
- Continuer à s'engager dans la diversité des âges, en privilégiant l'équilibre résultant de la combinaison des connaissances et de l'expérience des plus anciens avec la perspective novatrice des plus jeunes ;
- S'efforcer de promouvoir une représentation adéquate des femmes et des hommes au sein du Conseil de surveillance, toujours sur la base de leurs aptitudes, compétences, expériences et qualifications ;
- Veiller à ce que le Conseil de surveillance continue d'inclure des personnes possédant diverses qualifications de base, dès lors qu'elles sont appropriées au poste à pourvoir et conformes aux caractéristiques, à la taille et aux activités développées par le Groupe d'entreprises dirigé par Teixeira Duarte, S.A. ;
- Continuer à valoriser la diversité des parcours professionnels des membres du Conseil de surveillance, en favorisant la nomination de personnes ayant des expériences professionnelles différentes, à condition qu'elles s'inscrivent dans le cadre de l'activité du Groupe et qu'elles soient adaptées aux fonctions à exercer.





**Teixeira Duarte**

Rapport Annuel 2018

États

Financiers individuels  
2018

## I. BILAN

Postes	Notes	2018	2017
<b>Actif</b>			
<b>Actif non courant :</b>			
Immobilisations corporelles	7	745	763
<i>Goodwill</i>	8 et 9	22.753	26.003
Immobilisations incorporelles	6	134	75
Participations financières - méthode de la mise en équivalence	9	1 131 984	1 117 703
Autres placements financiers	15.1	12	6
Actifs d'impôts différés	14	8.387	-
		<b>1 164 015</b>	<b>1 144 550</b>
<b>Actif courant :</b>			
Clients	15.1	16 602	11.629
État et autres entités publiques	15.1	1.548	79
Autres créances	15.1	59.489	14.805
Reports	15.1	286	37
Actifs non courants détenus en vue de la vente	15.1	-	30.133
Trésorerie et dépôts bancaires	4	1.603	189
		<b>79.528</b>	<b>56.872</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>1 243 543</b>	<b>1 201 422</b>
<b>Capitaux propres et passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital souscrit	23	210.000	210.000
Réserves légales	23	42.000	42.000
Autres réserves	23	230.000	243.660
<b>Résultats reportés :</b>			
Résultats reportés		6.116	7.806
Bénéfices non attribués - méthode de mise en équivalence		(287.212)	(258.250)
<b>Ajustements / Autres variations des capitaux propres :</b>			
Bénéfices non attribués - méthode de mise en équivalence		287.212	258.250
Autres ajustements sur actifs financiers	9	(38.774)	(23.683)
		<b>449.342</b>	<b>479.783</b>
Résultat net de l'exercice		4.672	(15.359)
<b>Total des Capitaux Propres</b>		<b>454.014</b>	<b>464.424</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passif non courant</b>			
Fonds obtenus	15.2	221.625	116.677
Autres dettes	15.2	259.506	302.006
		<b>481.131</b>	<b>418.683</b>
<b>Passif courant :</b>			
Fournisseurs	15.2	44.421	28.416
État et autres entités publiques	15.2	1.060	846
Fonds obtenus	15.2	44.862	114.233
Autres dettes	15.2	218.055	174.820
		<b>308.398</b>	<b>318.315</b>
<b>Total du passif</b>		<b>789.529</b>	<b>736.998</b>
<b>Total des capitaux propres et passif</b>		<b>1 243 543</b>	<b>1 201 422</b>

## II. COMPTE DE RÉSULTATS PAR NATURES

Produits et charges	Notes	2018	2017 Retraité
Ventes et services fournis	11	13.910	13.232
Gains/pertes sur filiales	9 et 10	34.862	30.182
Fournitures et services extérieurs	19	(6.407)	(4.651)
Charges du personnel	18	(11.996)	(9.773)
Autres produits	20	3.094	1.504
Autres charges	21	(1.768)	(7.740)
<b>Résultat avant dépréciations, charges de financement et impôts</b>		<b>31.695</b>	<b>22.754</b>
Charges de dépréciation et d'amortissement	6, 7 et 9	(3.466)	(3.343)
<b>Résultat opérationnel (avant les frais de financement et impôts)</b>		<b>28.229</b>	<b>19.411</b>
Intérêts et produits assimilés obtenus	11 et 17	1.001	482
Intérêts et charges assimilées supportées	17	(26.884)	(30.675)
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>2.346</b>	<b>(10.782)</b>
Impôt sur le revenu de l'exercice	14	2.326	(4.577)
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>4.672</b>	<b>(15.359)</b>

### III. PRÉSENTATION DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres attribués aux détenteurs du capital									
Description	Notes	Capital souscrit	Réserves légales	Autres réserves	Résultats reportés	Ajustements financiers de filiales	Résultat net de l'exercice	Total	
Solde au 1er janvier 2017	1	210.000	36.500	242.908	(209.880)	235.534	7.093	522.155	
Variations au cours de l'exercice :									
Application de la méthode de mise en équivalence	9	-	-	-	(40.565)	(967)	-	(41.532)	
Application de résultats		-	5.500	752	-	-	(6.253)	(1)	
	2	-	5.500	752	(40.565)	(967)	(6.253)	(41.533)	
Résultat net de l'exercice	3						(15.359)	(15.359)	
Résultat global de l'exercice	4=2+3							(56.892)	
Opérations sur les détenteurs de capital au cours de l'exercice :									
Distributions		-	-	-	-	-	(840)	(840)	
	5	-	-	-	-	-	(840)	(840)	
Solde au 31 décembre 2017	6=1+2+3+5	210.000	42.000	243.660	(250.445)	234.567	(15.359)	464.423	
Solde au 1er janvier 2018	7	210.000	42.000	243.660	(250.445)	234.567	(15.359)	464.423	
Variations au cours de l'exercice :									
Application de la méthode de mise en équivalence	9	-	-	-	(28.962)	13.881	-	(15.081)	
Application de résultats	23	-	-	-	(15.359)	-	15.359	-	
Autres opérations comptabilisées dans les capitaux propres.		-	-	(13.660)	13.670	(10)	-	-	
	8	-	-	(13.660)	(30.651)	13.871	15.359	(15.081)	
Résultat net de l'exercice	9						4.672	4.672	
Résultat global de l'exercice	10=8+9							(10.408)	
Opérations sur les détenteurs de capital au cours de l'exercice :									
Distributions		-	-	-	-	-	-	-	
	11	-	-	-	-	-	-	-	
Solde au 31 décembre 2018	12=7+8+9+11	210.000	42.000	230.000	(281.096)	248.438	4.672	454.014	



## IV. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Description	Notes	2018	2017
Activités opérationnelles :			
Sommes perçues des clients		18.795	8.940
Sommes payées aux fournisseurs		(9.604)	(8.203)
Sommes payées au personnel		(6.184)	(5.211)
Trésorerie générée par les opérations		3.003	(4.474)
Décaissement/encaissement de l'impôt sur les sociétés		(828)	430
Autres encaissements/décaissements		(7.727)	(5.483)
Flux de trésorerie des activités opérationnelles (1)		(5.552)	(9.527)
Opérations d'investissement :			
Paiements concernant :			
- Immobilisations corporelles		(333)	(9)
- Immobilisations incorporelles		-	(26)
- Investissements financiers	4	(15.000)	(30.000)
- Parties liées		(130.564)	(22.985)
Encaissements provenant de :			
- Investissements financiers	4	33.449	15.000
- Intérêts et produits assimilés		123	835
- Dividendes	4	5.577	12.250
- Parties liées		86.959	39.417
Flux de trésorerie des opérations d'investissement (2)		(19.789)	14.482
Opérations de financement :			
Encaissements provenant de :			
- Fonds obtenus		212.746	58.694
- Parties liées		182.710	110.768
Paiements concernant :			
- Fonds obtenus		(131.491)	(53.970)
- Intérêts et charges assimilées		(8.822)	(8.372)
- Parties liées		(228.388)	(111.130)
- Dividendes		-	(840)
Flux de trésorerie des opérations de financement (3)		26.755	(4.850)
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie (1+2+3)		1.414	105
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	4	189	84
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	4	1.603	189

## ANNEXE

### 1. NOTE INTRODUCTIVE

Teixeira Duarte, S.A. (ci-après « Société »), numéro d'identification fiscale 509.234.526, dont le siège est à Porto Salvo, a été constituée le 30 janvier 2009. Sa principale activité est: réalisation et gestion d'investissements, coordination et supervision d'autres sociétés intégrées ou liées à son groupe d'entreprises, en opérant essentiellement dans les domaines de la planification stratégique et organisationnelle. La société fournit également des services de direction, de gestion, de conseil, d'assistance opérationnelle aux plans technique, financier et des ressources humaines, à ses filiales ou aux sociétés avec lesquelles elle a signé un contrat à cet effet.

Les états financiers ci-joints concernent l'Entreprise seule. Les investissements financiers sur les sociétés filiales ont été inscrits par la méthode de mise en équivalence, comme expliqué dans la note 3.2.a).

Tous les montants de cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

### 2. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Ces états financiers ont été élaborés en appliquant les normes comptables et d'information financière prévue par le système de normalisation comptable (SNC), approuvé par le décret-loi n° 158/2009 du 13 juillet 2009, rectifié par la déclaration de rectification n° 67-B/2009 du 11 septembre 2009 et modifié par la loi n° 20/2010 du 23 août 2010 et par le décret-loi n° 98/2015 du 2 juin 2015 qui a introduit dans le système de normalisation comptable les modifications considérées comme indispensables pour assurer leur conformité avec la directive n° 2013/34/EU, du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013. Par conséquent, les ordonnances et les communications relatives aux instruments comptables qui composent le SNC ont été modifiés.

Au 31 décembre 2018, lors de la transposition des états financiers de ses filiales en Angola, qui est une économie hyperinflationniste, la société a appliqué l'*International Accounting Standard 29* - Information financière dans les économies hyperinflationnistes.

Aucune disposition du système de normes comptables (SNC) n'a été annulée en raison de la nécessité de donner une image fidèle de l'actif, du passif et des résultats de l'entité, de sorte que cette situation n'a pas d'incidence sur les états financiers.

## 2.1. AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018, LA SOCIÉTÉ A PROCÉDÉ AUX RETRAITEMENTS SUIVANTS

### Compte de résultats

À des fins de comparaison avec la même période l'année précédente, les retraitements effectués par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2017 sont les suivants :

	2017	« Retraitement »	2017 « Retraité »
Produits et charges			
Ventes et services fournis	13.232	-	13.232
Gains/pertes sur filiales	30.182	-	30.182
Fournitures et services extérieurs	(4.651)	-	(4.651)
Charges du personnel	(9.773)	-	(9.773)
Autres produits	184	1.320	1.504
Autres charges	(378)	(7.362)	(7.740)
<b>Résultat avant dépréciations, charges de financement et impôts</b>	<b>28.796</b>	<b>(6.042)</b>	<b>22.754</b>
Charges de dépréciation et d'amortissement	(3.343)	-	(3.343)
<b>Résultat opérationnel (avant charges de financements et impôts)</b>	<b>25.453</b>	<b>(6.042)</b>	<b>19.411</b>
Intérêts et produits assimilés obtenus	482	-	482
Intérêts et charges assimilées supportées	(30.675)	-	(30.675)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(4.740)</b>	<b>(6.042)</b>	<b>(10.782)</b>
Impôt sur le revenu de l'exercice	(10.619)	6.042	(4.577)
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>(15.359)</b>	<b>-</b>	<b>(15.359)</b>

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, le retraitement fait référence au reclassement des montants estimés des impôts et des retenues d'impôts sur le revenu à l'étranger du poste « Impôts sur le revenu de l'exercice » vers les postes « Autres charges » et « Autres produits ».

## 3. PRINCIPALES POLITIQUES COMPTABLES

### 3.1 CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les états financiers ont été préparés suivant la convention du coût historique, suivant les prémisses de la continuité des opérations, à partir des livres et des registres comptables de la société, tenus conformément aux normes comptables et d'information financière du SNC.

### 3.2 MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

#### Hypothèse de poursuite des opérations

Les états financiers annexes ont été préparés suivant l'hypothèse de la continuité des opérations, à partir des livres et des registres comptables de la société, tenus selon les normes comptables et d'information financière du SNC.

#### a) Investissements financiers

Les investissements financiers dans les filiales sont inscrits par la méthode de mise en équivalence. Les participations sont comptabilisées initialement par le coût d'acquisition, lequel a été majoré ou déduit de la différence entre ce coût d'acquisition et la valeur proportionnelle à la participation aux capitaux propres de ces sociétés, reportés à la date d'acquisition ou de la première application de cette méthode.

Lorsque les différences entre le coût d'acquisition des investissements dans des filiales et la partie de l'investisseur à la juste valeur nette des actifs et passifs éventuels identifiables de la filiale, sont positives, elles sont inscrites en tant que *Goodwill*. Dans les cas où le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets identifiés, la différence obtenue (*Goodwill* négatif) est inscrite comme gain de l'exercice où a lieu l'acquisition, dans le poste « Autres produits et charges ».

Les amortissements sont calculés par la méthode linéaire selon la durée d'utilité attendue par l'entreprise pour le *Goodwill* en cause. L'amortissement est réalisé selon la durée d'utilité estimée suivante :

	Durée de vie
<i>Goodwill</i>	10

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations financières sont périodiquement ajustées à la valeur correspondant à la participation aux résultats nets des sociétés et des filiales en contrepartie des « produits et des charges sur filiales », et à d'autres variations survenues sur leurs capitaux propres en contrepartie du poste « Autres ajustements sur actifs financiers », et à la comptabilisation des pertes de valeur. De plus, les dividendes perçus de ces sociétés sont portés en tant que diminution de la valeur des investissements financiers.

Les pertes sur des filiales qui sont supérieures à l'investissement effectué dans ces sociétés ne sont pas comptabilisées jusqu'à la limite de leur participation.

#### b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles utilisées pour la production, la prestation de service ou le travail administratif sont inscrites au coût d'acquisition ou de production, et comprennent les dépenses imputables à l'achat, déduit de la dépréciation cumulée et, le cas échéant, des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties par la méthode linéaire selon leur durée d'utilité estimée, à partir du moment où elles sont prêtes à être utilisées conformément à leur objet et l'amortissement cesse lorsque les actifs sont cédés ou classés comme des actifs non courants détenus à la vente. L'amortissement est réalisé selon les durées d'utilité estimées suivantes :

	Durée de vie
Immeubles et autres constructions	10
Matériel de transport	4 - 5
Matériel de bureau et mobilier	3 - 10

Les travaux d'amélioration ou de rénovation ne sont inscrits dans les actifs que dans les cas où ils consistent à remplacer des biens, lesquels sont déduits ou conduisent à une augmentation des bénéfices économiques futurs.

Les immobilisations corporelles en cours représentent des actifs encore en phase de construction, et sont inscrites à leur coût d'acquisition déduit d'éventuelles pertes de valeur. Ces immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où les actifs sous-jacents sont achevés ou en cours d'utilisation.

Les plus-values ou moins-values découlant de la vente ou de la réduction des immobilisations corporelles sont déterminées par la différence entre le prix de vente et la valeur comptable nette à la date de la cession/réduction et sont inscrites à leur valeur nette dans le compte de résultats aux postes « Autres produits » ou « Autres charges ».

#### c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les droits contractuels sur des logiciels et sont portées à leur coût d'acquisition, déduit de leurs amortissements cumulés et de leurs pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles ne sont comptabilisées que s'il est probable qu'elles génèrent des bénéfices économiques futurs pour la société, qu'elles sont contrôlables par la société et que leur valeur peut être évaluée avec fiabilité.

Les coûts internes associés à la maintenance et au développement de logiciels sont inscrits en tant que charges dans le compte de résultat quand ils sont encourus, sauf lorsque ces

coûts sont directement associés à des projets qui généreront probablement des bénéfices économiques futurs pour l'entreprise. Dans ces situations, ces coûts sont capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles.

Les amortissements sont calculés par la méthode linéaire selon la durée d'utilité attendue par la société pour les actifs en cause, à partir du moment où elles sont prêtes à être utilisées conformément à leur objet. L'amortissement est réalisé selon les durées d'utilité estimées suivantes :

	Durée de vie
Logiciels	3

#### d) Régime de majoration

Les produits et charges sont inscrits selon le principe du régime comptable de la majoration, qui les comptabilise au fur et à mesure qu'ils sont générés.

Les produits et charges dont le montant réel n'est pas connu sont estimés sur la base des meilleures informations disponibles à la date de préparation des états financiers.

Les différences entre les montants perçus et payés et les produits et les charges correspondants sont inscrites dans les postes « Autres créances » et « Report à nouveau » dans l'actif et « Autres dettes » et « Report à nouveau » dans le passif.

#### e) Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice qu'ils concernent, sauf si les charges financières des emprunts sont directement liées à l'acquisition, à la construction et à la production d'actifs qui prennent un certain temps de préparation. Dans ce cas, les coûts d'emprunt sont capitalisés et avant d'être utilisés rentrent dans le coût de l'actif. La capitalisation de ces charges commence dès le début de la préparation des opérations de construction ou de développement de l'actif et est interrompue après le début de l'utilisation, ou la fin de la production ou de la construction de l'actif ou lorsque le projet en cause est interrompu. Tous les produits financiers générés par des emprunts obtenus par avance et alloués à un investissement particulier sont déduits des charges financières éligibles à la capitalisation.

#### f) Produit des activités ordinaires

Les recettes provenant de ventes d'actifs sont comptabilisées dans le compte de résultats quand sont satisfaites les conditions suivantes :

- La société a transféré à l'acheteur les risques et avantages significatifs inhérents à la possession des actifs ;

- La société n'est pas impliquée de façon continue dans la gestion, à un degré généralement associé à la possession, et n'a pas le contrôle effectif des actifs vendus ;
- Le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que les bénéfices économiques associés à la transaction fluent vers la société ; et
- Les charges encourues ou à venir relatives à la transaction peuvent être évaluées avec rigueur.

Les ventes sont comptabilisées nettes d'impôts, de ristournes et d'autres coûts inhérents à leur concrétisation à la juste valeur du montant perçu ou à percevoir. Les recettes provenant de la prestation de services sont comptabilisées dans le compte de résultats sur la base du degré d'avancement de la prestation de services à la clôture de l'exercice.

#### g) Soldes et transactions exprimés en monnaies étrangères

Les transactions exprimées en monnaie étrangère (monnaie différente de celle servant au fonctionnement de la société) sont enregistrées aux taux de change des dates des transactions. À la date de chaque rapport, les valeurs comptables établies en monnaie étrangère sont actualisées aux taux de change en vigueur à cette date.

Les écarts de change calculés à la date d'encaissement ou de décaissement des transactions en monnaie étrangère et ceux résultant des actualisations susmentionnées sont enregistrés au poste des gains et pertes de financement de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

#### h) Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés lorsque la société prend part à la relation contractuelle correspondante.

#### Trésorerie et dépôts bancaires

Les montants compris dans le poste "Trésorerie et dépôts bancaires" correspondent aux valeurs de trésorerie, aux dépôts bancaires, aux dépôts à terme et à d'autres placements de trésorerie dont l'échéance est de moins de trois mois, et qui peuvent être immédiatement mobilisables sans risque significatif de changement de valeur.

#### Créances

Les créances sont évaluées, lors de leur comptabilisation initiale, à leur juste valeur et, ultérieurement, à leur coût amorti, qui ne diffère généralement pas de leur valeur nominale. Lorsqu'il



existe une indication de perte de valeur, l'ajustement correspondant est comptabilisé dans les résultats. L'ajustement comptabilisé est évalué par la différence entre la valeur pour laquelle les créances sont comptabilisées et la valeur actuelle des flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale.

#### Placements

Les placements sont comptabilisés au moment où sont transférés substantiellement les risques et les avantages qui leur sont inhérents. Ils sont inscrits initialement à leur valeur d'acquisition, qui correspond à la juste valeur, y compris les frais de transaction.

#### Actifs non courants détenus en vue de la vente

Les actifs non courants (ou opérations discontinues) sont classés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur est réalisable par une opération de vente, au lieu de l'être par leur utilisation continue. On constate cette situation seulement dans les conditions suivantes : (i) la vente est très probable; (ii) l'actif est disponible à la vente immédiate dans l'état où il se trouve; (iii) la direction est engagée dans un plan de vente; et (iv) il est probable que la vente se réalise dans les douze mois.

Les actifs non courants (ou opérations discontinues) classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

Les actifs non courants détenus en vue de la vente sont calculés, sur la base des critères figurant dans le premier paragraphe de la NCRF 8, par la valeur la plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur déduite des charges associées à la vente, ils sont présentés de manière différente dans l'exercice.

#### Passifs financiers et instruments de capital

Les passifs financiers et les instruments de capitaux propres sont classés selon la substance contractuelle indépendamment de la forme légale qu'ils revêtent. Les instruments de capitaux propres sont des contrats qui dégagent un intérêt résiduel dans les actifs de la société après déduction des passifs.

Les instruments de capitaux propres émis par la société sont inscrits à la valeur nette reçue des coûts supportés par leur émission.

#### Dettes

Les dettes sont comptabilisées au départ à leur juste valeur et ensuite à leur coût amorti, qui ne diffère généralement pas de leur valeur nominale.

#### Financements

Les financements sont initialement inscrits et comptabilisés dans le passif à la valeur nominale reçue, nette des dépenses engagées par l'émission de ces emprunts et évalués plus tard par la méthode du coût amorti. Les charges financières, calculées selon le taux d'intérêt effectif et qui comprennent des primes à payer, sont comptabilisées selon le régime comptable de la majoration.

Les financements sont initialement inscrits et comptabilisés dans l'actif à la valeur nominale payée, nette des dépenses engagées par l'émission de ces emprunts et évalués plus tard par la méthode du coût amorti. Les charges financières, calculées selon le taux d'intérêt effectif et qui comprennent des primes à payer, sont comptabilisées selon le régime comptable de la majoration.

#### **i) Engagements en matière de retraite**

La société procure à ses collaborateurs une assurance retraite qui s'inscrit dans le cadre d'une politique sociale et d'encouragement au profit des collaborateurs. Comme elle est de nature facultative, seules les directions de ces sociétés décident d'effectuer les cotisations lorsqu'elles semblent convenir en fonction de leur performance et de leur situation économique et financière. Les cotisations effectuées sont donc inscrites en tant que charge à la date où elles sont dues.

Sans remettre en cause leur nature facultative, les cotisations effectuées par la société sont exclusivement celles prévues dans la législation fiscale en vigueur.

#### **j) impôt sur le revenu**

L'entreprise est assujettie au régime spécial d'imposition des groupes de sociétés (RETGS) prévu à l'article 69 du code de l'Impôt sur les sociétés, dont Teixeira Duarte, S.A. (Entreprise mère) est la société dominante depuis le 1er janvier 2012.

« L'impôt sur le revenu de l'exercice » enregistré dans le compte de résultats représente la somme de l'impôt courant et de l'impôt différé.

L'impôt courant sur le revenu est calculé à partir des résultats imposables de la société selon les règles fiscales en vigueur. Les résultats imposables peuvent être différents des résultats comptables, puisqu'ils peuvent ne pas inclure divers produits et charges qui ne seront déductibles ou imposables que dans de futurs exercices, ainsi que des produits et des charges que ne seront jamais déductibles ni imposables.

Conformément aux dispositions de la NCRF 25 - Impôts sur le revenu, l'impôt différé résulte des différences temporelles entre le montant des actifs et des passifs aux fins d'information fiscale (valeur comptable) et leurs montants aux fins d'imposition (base fiscale).

Les impôts différés actifs et passifs sont calculés et évalués tous les ans en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou annoncés pour la période où la reprise des différences temporelles est attendue.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il existe une attente raisonnable de bénéfices imposables futurs suffisants pour leur utilisation, ou lorsqu'il existe des différences temporelles imposables qui compensent les différences temporelles déductibles au cours de la période de leur reprise. Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables.

Ces impôts différés comptabilisés sont revus à la fin de chaque exercice et leur montant est ajusté en fonction des attentes de leur future utilisation.

Les impôts différés sont inscrits en tant que charge ou produit de l'exercice, sauf s'ils résultent de valeurs inscrites directement sur les capitaux propres, situation où l'impôt différé est également inscrit dans le même poste.

#### k) Actifs et passifs éventuels

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance ou non d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'entité, mais ils sont objet d'information quand un bénéfice économique futur s'avère probable.

Les passifs éventuels sont définis comme étant : (i) des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou de plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité; ou (ii) des obligations actuelles résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce qu'il est peu probable qu'un flux de ressources affectant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou que le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers de l'entité, mais sont soumis à l'obligation d'information, sauf si la possibilité d'une sortie de fonds affectant des

avantages économiques futurs est faible, auquel cas ils ne sont même pas soumis à cette obligation.

### 3.3 JUGEMENTS DE VALEUR DE L'ORGANE DE GESTION

Pour la préparation des états financiers, la société a adopté des hypothèses et des estimations qui affectent les actifs et les passifs, les produits et les charges présentés. L'organe de gestion a effectué toutes les estimations et hypothèses à partir de sa connaissance des événements et des transactions en cours le jour de l'approbation des états financiers.

Les estimations comptables les plus importantes reflétées dans les états financiers comprennent : i) la durée de vie utile des immobilisations corporelles et incorporelles ; ii) les tests de dépréciation, notamment des créances ; iii) les comptes de régularisation ; iv) les placements financiers ; et v) *goodwill*.

Les estimations ont été déterminées à partir de la meilleure information disponible à la date de la préparation des états financiers et de la connaissance et de l'expérience d'événements passés et/ou en cours. Toutefois, des situations, qui étaient imprévisibles à cette date, pourront survenir ultérieurement et n'ont donc pas été prises en compte dans ces estimations. Les changements de ces estimations, qui surviennent après la clôture de l'exercice seront corrigés dans le compte de résultat de façon prospective.

#### 4. FLUX DE TRÉSORERIE

##### Trésorerie et dépôts bancaires

La trésorerie et les dépôts bancaires aux 31 décembre 2018 et 2017 sont ventilés comme suit :

	2018	2017
Numéraire	2	2
Dépôts à vue	1.601	187
	1.603	189

##### Flux de trésorerie des opérations d'investissement

Les décaissements provenant d'investissements financiers réalisés pendant les exercices 2018 et 2017, concernent les opérations suivantes :

	2018	2017
Accord de règlement avec TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	15.000	-
Contrat de promesse de vente et vente d'actions de LAGOAS PARK, S.A.	-	30.000
	15.000	30.000

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, un accord de règlement a été signé avec Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., qui prévoit le remboursement de 15 millions d'euros reçus en 2017 à titre d'acompte sur le compromis de vente de la participation dans Lagoas Park, S.A.

Les encaissements provenant d'investissements financiers réalisés pendant les exercices 2018 et 2017, concernent les opérations suivantes :

	2018	2017
Cession de la participation détenue dans LAGOAS PARK, S.A.	33.449	-
Augmentation de capital de LAGOAS PARK, S.A.	-	15.000
	33.449	15.000

Les encaissements provenant dividendes réalisés pendant les exercices 2018 et 2017, se répartissent comme suit :

	2018	2017
LAGOAS PARK, S.A.	77	-
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	1 500	1 500
TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	4.000	-
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.	-	10.750
	5.577	12.250

## 5. SOCIÉTÉS LIÉES

### Rémunérations attribuées aux membres des organes sociaux et de la haute direction de la société

Les rémunérations attribuées aux membres des organes sociaux de la société au 31 décembre 2018 et 2017 ont été les suivantes :

	2018	2017
Administrateurs exécutifs :		
Avantages à court terme	1.151	870
Conseil de surveillance :		
Avantages à court terme	66	66
Commissaire aux comptes :		
Avantages à court terme	61	61
	1.278	997

Les rémunérations attribuées aux membres de la haute direction de l'Entreprise pour les exercices 2018 et 2017 furent les suivantes :

	2018	2017
Haute direction :		
Avantages à court terme	1.943	1.067

### Soldes et transactions

Les termes ou les conditions pratiqués entre la société et ses parties liées sont substantiellement identiques à ceux qui seraient normalement convenus, admis et pratiqués entre des sociétés indépendantes dans des opérations comparables.

Les principaux soldes sur les filiales et les autres parties liées pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 peuvent être détaillés comme suit :

	Clients		Fournisseurs		Fonds obtenus		Autres créances à recevoir/ Autres dettes à payer	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<b>Filiales :</b>								
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.	2.976	1.887	43.258	27.727	-	54.760	(373.577)	(444.345)
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. (Sucursale de Angola)	2.252	1.894	-	-	-	-	90	61
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. (Établissement stable en Algérie)	162	159	-	-	-	-	-	-
TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	129	103	209	-	10.962	1.880	(26.456)	(22.433)
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	514	480	30	28	-	-	3.110	1.221
	<b>6 033</b>	<b>4.523</b>	<b>43.497</b>	<b>27.755</b>	<b>10.962</b>	<b>56.640</b>	<b>(396.833)</b>	<b>(465.496)</b>
<b>Autres parties liées :</b>								
ALVALADE - Empreendimentos Turísticos e Hoteleiros, Lda.	516	355	-	-	-	-	7	185
AUTO COMPETIÇÃO ANGOLA, Lda.	189	104	-	-	-	-	16	28
BONAPARTE, S.A.	33	23	-	-	-	-	659	183
C + P.A. - Cimento e Produtos Associados, S.A.	6	4	-	-	-	-	2.212	967
CND - Companhia Nacional de Distribuição, Lda.	3.318	2.180	-	-	-	-	254	844
COMERCIO DE AUTOMÓVEIS, Lda.	252	150	-	-	-	-	-	38
DCG - Distribuição e Comércio Geral, Lda.	126	52	-	-	-	-	24	67
EDUCARE - Atividades Educativas e Culturais, Lda.	337	213	-	-	-	-	24	47
EMPA - Serviços de Engenharia, S.A.	184	67	-	-	-	-	116	231
EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A.	193	219	-	-	-	-	2.385	(1.022)
ESTA - Gestão de Hotéis, S.A.	51	104	-	-	-	-	601	175
GO CORP - Travel Solutions, S.A.	21	22	3	-	-	-	980	423
HOTEL BAÍA, Lda.	605	338	-	-	-	-	26	235
HOTEL TRÓPICO, S.A.	235	104	-	-	-	-	8	39
IMOPREDOUÇOS - Sociedade Imobiliária, S.A.	4	5	-	-	-	-	4.823	45
IMOTD - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	7	11	-	-	-	-	862	255
LAGOAS HOTEL, S.A.	75	75	2	20	-	-	5.019	2.453
OCC - Operador Central de Comércio, Lda.	182	114	-	-	-	-	-	61
QUINTA DE CRAVEL - Imobiliária, S.A.	7	9	-	-	-	-	518	293
RECOLTE, Servicios Y Medioambiente, S.A.U.	54	69	-	-	-	-	-	126
SINERAMA - Organizações Turísticas e Hoteleiras, S.A.	26	21	-	-	-	-	302	64
SMOTORS, S.A.	25	44	-	-	-	-	(388)	(57)
SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A.	261	293	-	9	-	-	(27)	280
TEIXEIRA DUARTE (Moçambique), Lda.	152	81	-	-	-	-	102	400
TDA - Comércio e Indústria, Lda.	1.255	1 251	-	-	-	-	120	546
TDE, S.A.	6	7	-	-	-	-	(42)	29
TDGI, Lda.	354	187	-	-	-	-	-	135
TDH, S.A.	5	5	-	-	-	-	(118)	(116)
TDO, Lda.	119	80	-	-	-	-	1.504	74
TEIXEIRA DUARTE - Distribuição, S.A.	169	159	-	-	-	-	2 779	666
Autres	1.647	655	12	467	-	-	(870)	(1.002)
	<b>10.414</b>	<b>7.001</b>	<b>17</b>	<b>496</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>21.896</b>	<b>6.692</b>
	<b>16.447</b>	<b>11.524</b>	<b>43.514</b>	<b>28.251</b>	<b>10.962</b>	<b>56.640</b>	<b>(374.937)</b>	<b>(458.804)</b>



Les principales transactions réalisées au cours des exercices 2018 et 2017, avec les filiales et d'autres sociétés liées étaient comme suit :

	Ventes et prestations de services		Prestations de services intragroupe		Produits financiers :		Achats et services obtenus	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<b>Filiales :</b>								
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.	4.824	2.284	2 419	1.197	425	-	966	1.671
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. (Sucursale de Angola)	195	215	162	178	-	-	-	-
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. (Sucursale du Brésil)	81	60	9	7	-	-	-	-
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. (Établissement stable en Algérie)	3	2	-	152	-	-	-	-
TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	1.736	113	169	81	278	827	209	1.862
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	910	617	687	343	-	8	122	360
	<b>7.749</b>	<b>3.291</b>	<b>3.446</b>	<b>1.958</b>	<b>703</b>	<b>835</b>	<b>1.297</b>	<b>3.893</b>
<b>Autres parties liées :</b>								
ALVALADE - Empreendimentos Turísticos e Hoteleiros, Lda.	54	10	107	42	-	-	-	-
ANGOÍMO, Lda.	-	19	-	69	-	-	-	-
AUTO COMPETIÇÃO ANGOLA, Lda.	35	-	50	13	-	-	-	-
AVENIDA - Empreendimentos Turísticos e Hoteleiros, Lda.	57	6	76	26	-	-	-	-
BONAPARTE - Imóveis Comerciais e Participações, S.A.	23	4	55	19	-	-	-	-
CND - Companhia Nacional de Distribuição, Lda.	751	195	365	137	-	-	-	-
COMÉRCIO AUTOMÓVEIS, Lda.	34	-	68	18	-	-	-	-
DIGAL - Distribuição e Comércio, S.A.	-	19	-	143	-	-	-	-
EDUCARE - Atividades Educativas e Culturais, Lda.	33	1	91	63	-	-	-	-
EMPA - Serviços de Engenharia, S.A.	270	142	173	40	-	-	-	-
EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A.	258	183	412	198	3	-	-	-
ESTA - Gestão de Hotéis, S.A.	349	332	67	33	5	-	-	-
GO CORP Travel Solutions, S.A.	11	1	54	18	-	-	5	-
HOTEL BAÍA, Lda.	152	16	115	51	-	-	-	-
HOTEL TRÓPICO, S.A.	42	23	89	84	-	-	-	-
LAGOAS HOTEL, S.A.	67	23	125	76	-	-	26	41
OCC - Operador Central de Comércio, Lda.	8	-	61	50	-	-	-	-
RECOLTE, Servicios Y Medioambiente, S.A.U.	135	104	103	26	-	-	-	-
SINERAMA - Organizações Turísticas e Hoteleiras, S.A.	22	9	61	21	-	-	-	-
SMOTORS, S.A.	22	14	57	35	-	-	-	-
SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A.	345	242	480	235	5	-	-	45
TD - Distribuição, S.A.	410	292	220	84	-	-	-	-
TD (Moçambique), Lda.	349	201	143	95	-	-	-	-
Autres	1.053	581	1.333	704	52	-	1.216	379
	<b>4.480</b>	<b>2.417</b>	<b>4.305</b>	<b>2.280</b>	<b>65</b>	<b>-</b>	<b>1.247</b>	<b>465</b>
	<b>12.229</b>	<b>5.708</b>	<b>7.751</b>	<b>4.238</b>	<b>768</b>	<b>835</b>	<b>2.544</b>	<b>4.358</b>

## 6. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, les mouvements survenus sur les immobilisations incorporelles, et sur leurs amortissements cumulés, furent les suivants:

	Solde initial	Acquisitions	Transferts et abattements	Solde final
Actif brut :				
Logiciels	94	59	18	171
Immobilisations incorporelles en cours	65	15	(18)	62
	159	74	-	233
Amortissements cumulés :				
Logiciels	84	15	-	99
	84	15	-	99
Valeur nette des Immobilisations corporelles	75			134

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les mouvements survenus sur les immobilisations incorporelles, et sur leurs amortissements cumulés, furent les suivants :

	Solde initial	Acquisitions	Solde final
Actif brut :			
Logiciels	94	-	94
Immobilisations incorporelles en cours	26	39	65
	120	39	159
Amortissements cumulés :			
Logiciels	54	30	84
	54	30	84
Valeur nette des Immobilisations corporelles	66		75

## 7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, les mouvements survenus sur les immobilisations corporelles, et sur leurs dépréciations cumulées, furent les suivants:

	Solde initial	Acquisitions	Solde final
Actif brut :			
Immeubles et autres constructions	612	-	612
Matériel de transport	11	-	11
Matériel de bureau et mobilier	243	183	426
	866	183	1.049
Dépréciations cumulées :			
Immeubles et autres constructions	24	61	85
Matériel de transport	-	6	6
Matériel de bureau et mobilier	79	134	213
	103	201	304
Valeur nette des Immobilisations corporelles	763		745

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017, les mouvements survenus sur les immobilisations corporelles, et sur leurs dépréciations cumulées, furent les suivants :

	Solde initial	Acquisitions	Transferts et abattements	Solde final
<b>Actif brut :</b>				
Immeubles et autres constructions	-	277	335	612
Matériel de transport	-	11	-	11
Matériel de bureau et mobilier	108	69	66	243
Immobilisations corporelles en cours	400	-	(400)	-
	508	357	1	866
<b>Dépréciations cumulées :</b>				
Immeubles et autres constructions		24		24
Matériel de bureau et mobilier	42	37		79
	42	61	-	103
Valeur nette des Immobilisations corporelles	466			763

## 8. GOODWILL

Les montants portant sur le *Goodwill* pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 se répartissent comme suit :

	2018		
	Montants bruts	Amortissements cumulés	Quantités nettes
Participations dans des filiales	32.504	(9.751)	22.753

	2017		
	Montants bruts	Amortissements cumulés	Quantités nettes
Participations dans des filiales	32.504	(6.501)	26.003

Au 31 décembre 2018, sur la base du plan d'affaires prévisionnel de la filiale, la direction n'a identifié aucun signe de perte de valeur.

## 9. PARTICIPATIONS FINANCIÈRES - MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Au 31 décembre 2018 et 2017, l'Entreprise avait comptabilisé dans le poste « Participations financières - méthode de la mise en équivalence » les différents montants suivants au titre des investissements :

	2018	2017
	Quantités nettes	Quantités nettes
Participations dans des filiales	1 131 984	1 117 703

### Participations dans des filiales

Au 31 décembre 2018, la société détenait des participations financières dans des filiales, évaluées selon la méthode de la mise en équivalence et présentées comme suit :

Dénomination sociale	Siège Social	Pourcentage de participation effective
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.	Edifício 2 – Lagoas Park, Porto Salvo, Oeiras	100 %
TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	Edifício 2 – Lagoas Park, Porto Salvo, Oeiras	100 %
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	Edifício 2 – Lagoas Park, Porto Salvo, Oeiras	100 %

La principale information financière relative à ces sociétés filiales concernant les exercices 2018 et 2017 est la suivante :

	Actifs		Passifs		Revenus		Résultat net	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.	1 469 431	1 610 124	966.219	1 097 778	531.216	483.054	9.975	16 004
TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	859.872	970.483	233.912	391.602	45.455	163.474	8.748	42.536
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	19.173	21.644	14.254	17.769	40.161	40.573	2.857	1.749
	2 348 476	2 602 251	1 214 385	1 507 149	616.832	687.101	21.580	60.289

Cette information correspond aux comptes statutaires des sociétés, mais ils ont été ajustés pour les effets de l'application de la méthode de mise en équivalence.

Les mouvements survenus sur les parts de capital détenues sur les filiales pendant les exercices 2018 et 2017 furent les suivants :

	Parts du capital	Goodwill	Total
Solde au 1er janvier 2017	1.141.436	29.254	1.170.690
Augmentation	30.000	-	30.000
Réduction	(30.133)	-	(30.133)
Amortissement	-	(3.251)	(3.251)
Effet de l'application de la méthode de mise en équivalence :			
- Effet sur le résultat de l'exercice	30.182	-	30.182
- Effet sur les capitaux propres	(41.532)	-	(41.532)
- Dividendes perçus	(12.250)	-	(12.250)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>1 117 703</b>	<b>26.003</b>	<b>1 143 706</b>
Solde au 1er janvier 2018	1 117 703	26.003	1 143 706
Amortissement	-	(3.250)	(3.250)
Effet de l'application de la méthode de mise en équivalence :			
- Effet sur le résultat de l'exercice	34.862	-	34.862
- Effet sur les capitaux propres	(15.081)	-	(15.081)
- Dividendes perçus	(5.500)	-	(5.500)
Solde au 31 décembre 2018	1 131 984	22.753	1 154 737

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, l'incidence nette sur les capitaux propres de l'application de la méthode de la mise en équivalence résulte des effets suivants :

	2018	2017
Dévaluation importante des monnaies fonctionnelles de filiales et autres	(207.330)	(41.532)
Application de la norme IAS 29	30.164	-
Revalorisations des immobilisations corporelles	162.085	-
	(15.081)	(41.532)

Le détail des investissements dans les filiales au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017 est le suivant :

	Parts du capital	
	2018	2017
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.	488.314	553.526
TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	638.751	560.354
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	4.919	3.823
	1 131 984	1 117 703

L'effet de l'application de la méthode de mise en équivalence des exercices 2018 et 2017 est comme suit :

	Gains / pertes		Ajustements des capitaux propres		Dividendes	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.	3.247	(9.142)	(68.459)	(21.759)	-	(10 750)
TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	28.758	37.491	53.640	(20.107)	(4.000)	-
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	2.857	1.749	(262)	324	(1.500)	(1.500)
Lagoas Park, S.A.	-	84	-	10	-	-
	34.862	30.182	(15.081)	(41.532)	(5.500)	(12.250)

## 10. GAINS / PERTES IMPUTÉS AUX FILIALES

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, l'Entreprise a présenté les variations suivantes dans les investissements dans des participations dans les filiales, des sociétés associées et des coentreprises :

	2018	2017
Revenus		
Application de la méthode de mise en équivalence	34.862	39.324
	34.862	39.324
Frais :		
Application de la méthode de mise en équivalence	-	(9.142)
	-	(9.142)
	34.862	30.182



## 11. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Lors des exercices clos aux 31 décembre 2018 et 2017, le produit comptabilisé par la société était décomposé comme suit :

	2018	2017
Prestations de services	13.910	13.232
Intérêts	1.001	482
	14.911	13.714

Lors des exercices clos aux 31 décembre 2018 et 2017, le chiffre d'affaires de la société se répartissait géographiquement comme suit :

	2018	2017
	Prestation de services	Prestation de services
Angola	1.744	2.413
Algérie	3	154
Belgique	17	23
Brésil	569	507
Espagne	120	200
Mozambique	362	597
Portugal	11.094	9.338
Venezuela	1	-
	13.910	13.232

## 12. PASSIFS ÉVENTUELS

### Procédures fiscales

Suite aux contrôles réalisés par la Direction des impôts sur les pièces comptables de Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., société détenue directement à 100 % par l'Entreprise, relatives aux exercices 2012 à 2013, les pertes fiscales initiales de cette filiale furent corrigées comme suit :

	Perte fiscale obtenue	Correction de la direction des impôts
2012	13.294	3.965
2013	26.221	5.280

Nature des corrections effectuées :

### (a) Charges financières non acceptées

À l'exception des situations mentionnées dans les points suivants, les corrections sont dues au fait que les frais financiers supportés pour l'investissement réalisé dans les filiales sous la forme d'apports en capital n'ont pas été acceptés en tant que charges fiscales.

La correction de l'exercice 2012 a fait l'objet d'un paiement supplémentaire à la société dominante de cet exercice, l'Entreprise, celle-ci ayant remis la contestation dans les délais légaux.

Cette correction, accompagnée des termes et motifs exacts, a également été apportée par la direction des impôts au cours des années 2007 à 2011 à la filiale Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., qui, étant assujettie à l'impôt sur les sociétés (IRC) selon le régime spécial d'imposition des groupes de sociétés - (article 69 et suivants du Code IRC), ces corrections ont fait l'objet de paiements supplémentaires de l'impôt IRC et d'intérêts compensatoires délivrés à la société dominante durant ces années, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A..

Au cours de l'exercice 2018, Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A., en qualité de société dominante de l'exercice 2007, a été notifiée de l'arrêt rendu par la Cour suprême administrative fixant l'annulation du paiement supplémentaire de l'impôt IRC délivré par la direction des impôts concernant l'exercice en question.

### (b) Application de l'article 51 du Code des sociétés (IRC)

La correction sur les pertes fiscales de l'exercice 2013, d'un montant de 5 millions d'euros, fait suite à l'application incorrecte de l'article 51 Code des sociétés (IRC), selon la direction des impôts. L'Entreprise a contesté cette correction, en qualité de société dominante.

### (c) Application de l'article 90 du Code de l'impôt sur les sociétés (IRC)

Suite à plusieurs contrôles effectués par la direction des impôts portant sur le calcul de l'impôt sur les sociétés pour les années 2013, 2014 et 2015 dû par le groupe de sociétés dont l'Entreprise est la société dominante, les corrections suivantes ont été apportées :

	Impôt corrigé
2013	811
2014	1.097
2015	559

Ces corrections résultent du fait que la direction des impôts a une conception différente de l'utilisation des déductions fiscales prévue à l'article 90 du code de l'IRC et concernant l'impôt municipal et l'impôt national, et déterminés dans le champ d'application du régime spécial d'imposition des groupes de sociétés (RETGS).

**d) Coûts nets de financement (article 67 du Code de l'impôt sur les sociétés)**

Au cours de l'exercice 2018, l'Entreprise a été informée du Rapport de Conclusions portant sur le contrôle effectué par la direction des impôts à l'IRC dû par le RETGS en 2015, après avoir déterminé une correction de la base imposable calculée à hauteur de 22,710 millions d'euros.

Cette correction, consécutive à l'utilisation, en 2015, d'« écarts » calculés les années précédentes en application de l'article 67 du Code des Impôts sur les Sociétés, sera contestée par l'Entreprise, en sa qualité de société dominante.

**13. EFFETS DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE**

Les cotations utilisées pour convertir en euros les actifs et passifs exprimés en devise étrangère au 31 décembre 2018 et 2017 étaient les suivantes :

	Change de clôture		
	2018	2017	Variation
Dollar américain (USD)	1,1450	1,1993	-5%

**14. IMPÔT SUR LE REVENU**

La société est assujettie à l'impôt sur les sociétés (IRC) au taux de 21 % sur l'assiette imposable. Cet impôt sur les sociétés pourra être majoré de la surtaxe municipale (Derrama), dont le taux qui est variable peut aller jusqu'à 1,5 %.

En outre, au cas où le bénéfice imposable serait supérieur à 1,5 million d'euros, ou 7,5 ou 35 millions d'euros, il est frappé de la surtaxe d'État de, respectivement, 3 %, 5 % et 9 %.

La société est de plus assujettie à une imposition autonome, aux taxes sur les charges et les dépenses et frais prévus à l'article 88 du Code des sociétés (IRC).

Lors du calcul du résultat imposable de la société, les montants qui ne sont pas en concurrence aux fins fiscales sont ajoutés au résultat comptable et soustraits de celui-ci. Ces différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal peuvent être de nature temporaire ou permanente.

Selon le Code des sociétés (IRC), les pertes fiscales peuvent

être reportées sur cinq ans pour celles générées à partir de l'exercice fiscal de 2017. Elles peuvent être déduites des bénéfices imposables obtenus a posteriori, jusqu'à hauteur de 70% des bénéfices imposables de l'exercice fiscal où se réalise cette déduction.

Selon la législation en vigueur, les déclarations fiscales sont revues et corrigées par les autorités fiscales portugaises sur une période de quatre ans, sauf en cas de déduction de déficit fiscal, ou que des inspections, des réclamations ou des contestations soient en cours. Dans ces cas-là, les délais sont prolongés ou suspendus en fonction des circonstances.

En ce qui concerne les sociétés qui sont présentes dans d'autres pays, le délai de contrôle de leurs déclarations fiscales varie entre trois et cinq ans.

Selon le Conseil d'administration, les éventuelles corrections résultant de contrôles et d'inspections opérées par les autorités fiscales sur ces exercices n'auront aucun effet significatif sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

La charge d'impôt inscrite dans les exercices clos aux 31 décembre 2018 et 2017 peut être présentée comme suit :

	2018	2017 Re-traité
Impôt courant :		
Impôt sur le revenu au Portugal	(1.627)	11.158
	(1.627)	11.158
Impôt différé :		
Impôt différé au Portugal	(699)	(6.581)
	(699)	(6.581)
	(2.326)	4.577

Le rapport entre charge et bénéfice comptable des exercices 2018 et 2017, au Portugal, est le suivant :

	2018	2017 Re-traité
Résultat net de l'exercice	4.672	(15.359)
Ajustements pour le bénéfice imposable :		
Différences définitives		
- À majorer	28.153	22.105
- À déduire	(35.561)	(38.083)
<b>Perte fiscale</b>	<b>(2.736)</b>	<b>(31.337)</b>
Base imposable	-	-
Autres composantes de l'impôt sur le revenu :		
Autres	(1.627)	11.158
<b>Impôt courant</b>	<b>(1.627)</b>	<b>11.158</b>
Impôt différé	(699)	(6.581)
Produit/charge d'impôt sur le revenu	(2.326)	4.577

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le montant de (1,627) million d'euros correspond au résultat financier net déterminé selon le RETGS (régime spécial d'imposition des groupes de sociétés).

Les différences définitives incluent essentiellement l'annulation des effets de la mise en équivalence (note 9).

Le taux d'impôt effectif des exercices clos le 31 décembre 2018 et 2017 fut le suivant :

	2018	2017 Re-traité
Impôt courant	(1.627)	11.158
Résultats avant impôts	2.346	(10.782)
Taux d'imposition effectif	-	-

Le mouvement survenu sur les actifs et les passifs d'impôts différés pendant les exercices 2018 et 2017 était le suivant :

	2018			
	Solde initial	Constitution	Ajustement	Solde final
Actifs d'impôts différés :				
Pertes fiscales à reporter	-	575	7.812	8.387

	2017			
	Solde initial	Constitution	Ajustement	Solde final
Actifs d'impôts différés :				
Pertes fiscales à reporter	5.224	6.581	(11.805)	-

Les constitutions et reprises ont été comptabilisées comme gain ou revenu de l'exercice dans le poste « Impôt sur les sociétés ».

## 15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers, courants et non courants, se décomposaient comme suit aux 31 décembre 2018 et 2017 :

### 15.1 ACTIFS FINANCIERS

#### Clients

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le poste « Clients » était composé comme suit :

	2018			2017		
	Non groupe	Groupes	Total	Non groupe	Groupes	Total
Clients compte courant	155	16.447	16 602	105	11.524	11.629

#### Autres créances

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le poste « Autres créances » courant se présentait comme suit :

	2018	2017
Débiteurs par augmentation de revenu	3.573	8.121
Autres débiteurs :		
Avances à fournisseurs	354	354
RETGS	11.831	6.311
Autres	43.731	19
	<b>55.916</b>	<b>6.684</b>
	59.489	14.805

Au 31 décembre 2018, le poste « Débiteurs par augmentation des revenus » correspond essentiellement à des prestations de services réalisées et non facturées à la date de clôture.

Au 31 décembre 2018, le poste « Autres créanciers - Autres » se réfère aux parties liées.

#### Autres actifs

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le poste « actifs courants restants » était composé comme suit :

	2018	2017
État et autres collectivités publiques :		
Impôt sur le revenu des sociétés – IRC		
Impôt estimé	(176)	(1.489)
- Prélèvements à la source	302	424
- Paiement acompte	1.422	1.144
	<b>1.548</b>	<b>79</b>
Reports :		
Dépenses à comptabiliser	286	37

Au 31 décembre 2018, le poste « Impôt sur le revenu » correspond au régime spécial d'imposition des groupes de sociétés (RETGS).

#### Actifs non courants détenus en vue de la vente

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le poste "Actifs non courants détenus en vue de la vente" était composé comme suit :

	2018	2017
Actifs non courants détenus en vue de la vente :		
Investissements financiers	-	30.133

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, l'Entreprise a cédé la participation détenue dans la société Lagoas Park, S.A..

#### Autres actifs financiers

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le poste « Autres actifs financiers » nets de dépréciation était composé comme suit :

	2018	2017
Fonds de compensation du travail	12	6

## 15.2 PASSIFS FINANCIERS

### Fournisseurs

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le poste « Fournisseurs » était composé comme suit :

	2018			2017		
	Non groupe	Groupes	Total	Non groupe	Groupes	Total
Fournisseurs, compte courant	907	43.514	44.421	165	28.251	28.416

### Autres dettes

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le poste "Autres dettes" était décomposé comme suit :

	2018		2017	
	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Créanciers par majoration de dépenses	10.664	-	9.472	-
Autres créanciers :				
Personnel	2.838	260	2.187	260
Actionnaires/associés	77	-	-	-
RETGS	31.094	-	20.510	-
Autres	173.382	259.246	142.651	301.746
	<b>207.391</b>	<b>259.506</b>	<b>165.348</b>	<b>302.006</b>
	218.055	259.506	174.820	302.006

Au 31 décembre 2018, le poste « Autres créanciers - Autres » de 2018 comprend le montant de 429,246 millions d'euros concernant la prise de participation sur Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., de l'exercice 2015, dont 170,5 millions d'euros de passif courant et 259,246 millions d'euros non courant.

### Autres passifs

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le poste État et autres collectivités publiques était composé comme suit :

	2018	2017
État et autres collectivités publiques :		
Retenue d'impôt sur les sociétés	153	192
Taxe sur la valeur ajoutée	707	460
Cotisations sociales	196	194
Autres taxations	4	-
	<b>1.060</b>	<b>846</b>



### Fonds obtenus

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le poste « fonds obtenus (courants et non courants) » était composé comme suit :

		2018			2017		
		Courant	Non courant	Total	Courant	Non courant	Total
Prêts bancaires	a)	33.900	208.904	242.804	37.506	69.019	106.525
Découverts bancaires	a)	-	3.871	3.871	19.837	38.808	58.645
Marché de valeurs mobilières - Autres financements	b)	-	8.850	8.850	250	8.850	9.100
Filiales	Note 5	10.962	-	10.962	56.640	-	56.640
		44.862	221.625	266.487	114.233	116.677	230.910

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, les mouvements survenus sur les financements accordés furent les suivants :

	2018			
	Solde initial	Augmentation	Réduction	Solde final
Prêts bancaires	106.525	208.875	(72.596)	242.804
Découverts bancaires	58.645	3.871	(58.645)	3.871
Marché de valeurs mobilières - Autres financements	9.100	-	(250)	8.850
Filiales	56.640	-	(45.678)	10.962
	230.910	212.746	(177.169)	266.487

Au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2017, les mouvements survenus sur les financements accordés furent les suivants :

	2017			
	Solde initial	Augmentation	Réduction	Solde final
Prêts bancaires	115.217	50	(8.742)	106.525
Découverts bancaires	43.628	58.645	(43.628)	58.645
Marché de valeurs mobilières - Autres financements	10.700	-	(1.600)	9.100
Filiales	57.002	-	(362)	56.640
	226.547	58.695	(54.332)	230.910

Au 31 décembre 2018, le poste « Fonds obtenus » concerne les opérations contractées auprès d'établissements financiers et de parties liées, les intérêts sont calculés aux taux normaux du marché.

#### (a) Emprunts bancaires

Au 31 décembre 2018, les emprunts bancaires portant sur les découverts bancaires et les facilités de caisse produisaient des intérêts calculés aux taux normaux du marché.

Les emprunts bancaires souscrits par l'Entreprise étaient essentiellement les suivants :

Banque	Type de financement	Date de début	Date d'échéance	Financement	Montant total financement - (€)	Plafond utilisé Entreprise - (€)	Plafond utilisé groupe restant - (€)
Banco do Brasil S.A.	Emprunts bancaires	22 janvier 2016	10 janvier 2019	Individuel	1.167	1.167	-
Banco Comercial Português, S.A.	Emprunts bancaires	27 novembre 2017	31 décembre 2033	Groupes	31.777	32	31.745
Banco Comercial Português, S.A.	Emprunts bancaires	30 janvier 2018	15 juin 2021	Groupes	13.650	50	13.600
Banco Comercial Português, S.A.	Emprunts bancaires	5 janvier 2009	15 décembre 2033	Groupes	141.020	141.020	-
Caixa Geral de Depósitos, S.A.	Emprunts bancaires	22 septembre 2014	15 décembre 2033	Groupes	83.000	67.805	15.195
Banco Santander, S.A.	Compte de garantie	31 octobre 2012	30 décembre 2021	Individuel	12.160	12.160	-
Banco BIC, S.A.	Compte de garantie	6 août 2015	5 août 2019	Groupes	21.742	20.570	1.172
Novo Banco, S.A.	Découvert bancaire	1 février 2007	31 décembre 2033	Groupes	15.396	3.871	3.857
					319.912	246.675	65.569

#### (b) Papier commercial

Au 31 décembre 2018, le Groupe a négocié les programmes de papier commercial suivants :

Banque	Type de financement	Date de début	Date d'échéance	Financement	Montant total financement - (€)	Plafond utilisé Entreprise - (€)	Plafond utilisé groupe restant - (€)
Novo Banco, S.A.	Papier commercial	28 décembre 2015	15 juin 2027	Groupes	95.000	8.850	86.150

Les fonds obtenus sont remboursables selon les échéances suivantes :

	2018	2017
Moins d'un an	44.862	114.233
1 à 2 ans	42	1.906
2 à 3 ans	10.217	8.543
3 à 4 ans	11.437	8.543
4 à 5 ans	15.877	8.543
Plus de 5 ans	184.052	89.142
	266.487	230.910

Pour garantir les fonds obtenus décrits précédemment, des hypothèques ont été constituées et des nantissements ont été fournis.

## 16. GARANTIES ET ENGAGEMENTS

### Garanties

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la société avait fourni des garanties bancaires et des assurances caution sur tiers, comme suit :

	2018	2017
Garanties bancaires	28.726	26.073

Les garanties bancaires en vigueur le 31 décembre 2018 comprennent :

- Afin de suspendre la procédure d'exécution fiscale instaurée à l'encontre de la filiale Teixeira Duarte- Engenharia e Construções, S.A., relative à la dette de l'impôt sur le revenu de 2010, l'Entreprise a présenté un cautionnement de 10,139 millions d'euros qui a été accepté par la direction des impôts.
- Afin de suspendre la procédure d'exécution fiscale instaurée

à l'encontre de l'Entreprise, relative à la dette de l'impôt sur les sociétés (IRC) de 2013, une garantie bancaire a été délivrée en faveur de la direction des impôts, pour un montant global de 1,125 million d'euros.

- Afin de suspendre la procédure d'exécution fiscale instaurée à l'encontre de l'Entreprise, relative à la dette de l'impôt sur les sociétés (IRC) de 2014, une garantie bancaire a été délivrée en faveur de la direction des impôts, pour un montant global de 1.528 million d'euros.
- Afin de suspendre la procédure d'exécution fiscale instaurée à l'encontre de l'Entreprise, relative à la dette de l'impôt sur les sociétés (IRC) de 2015, une garantie bancaire a été délivrée en faveur de la direction des impôts, pour un montant de 898 000 euros.

Afin de garantir les versements d'un règlement supplémentaire de l'impôt IRC de l'exercice 2013 de l'Entreprise, une garantie bancaire a été délivrée en faveur de la direction des impôts, pour un montant de 582 000 euros. Cette garantie bancaire a été annulée au cours de l'année 2018.

#### Engagements financiers assumés

Pendant l'exercice 2018, l'Entreprise a émis des lettres de confort au profit de sociétés du groupe, comme suit :

	Montant en devise	Devise	Montant en milliers d'euros
TDA - Comércio e Indústria, Lda.	1 891 400 000,00	AON	5.358
TDA - Comércio e Indústria, Lda.	4 390 650 000,00	AON	12.438
TDA - Comércio e Indústria, Lda.	30 000 000,00	USD	26.201
RECOLTE, Servicios y Medioambiente, S.A.	2 000 000,00	EUR	2.000
BONAPARTE - Imóveis Comerciais e Participações, S.A.	1 000 000,00	EUR	1.000
RECOLTE, Servicios y Medioambiente, S.A.	4 500 000,00	EUR	4.500
BONAPARTE - Imóveis Comerciais e Participações, S.A.	17 000 000,00	EUR	17.000
RECOLTE, Servicios y Medioambiente, S.A.	2 150 000,00	EUR	2.150
RECOLTE, Servicios y Medioambiente, S.A.	512 579,00	EUR	513
RECOLTE, Servicios y Medioambiente, S.A.	584 758,00	EUR	585
			71.745

#### 17. RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers des exercices clos aux 31 décembre 2018 et 2017 étaient détaillés comme suit :

	2018	2017
Charges financières		
Charges d'intérêts	(23.555)	(29.044)
Autres frais de financement	(3.329)	(1.631)
	(26.884)	(30.675)
Produits financiers :		
Intérêts obtenus	1.001	482
	1.001	482
	(25.883)	(30.193)

#### 18. AVANTAGES DU PERSONNEL

Au cours des exercices 2018 et 2017, le nombre moyen des effectifs recrutés directement pour le Portugal était respectivement de 192 et 180 personnes.

Les charges de personnel pour ces exercices se décomposaient comme suit :

	2018	2017
Rémunérations des organes sociaux.	1.123	893
Rémunérations du personnel	8.433	6.709
Indemnités	813	541
Charges sur les salaires	1.811	1.410
Assurances accident du travail et maladies professionnelles	65	167
Autres dépenses de personnel	(249)	53
	11.996	9.773

#### 19. FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS

En 2018 et 2017, le poste Fournitures et services extérieurs était ventilé comme suit :

	2018	2017
Contrats de sous-traitance	53	38
Services spécialisés	5.372	3.577
Matériaux	316	184
Énergie et fluides	3	2
Déplacements, hébergements et transports	446	684
Services divers	217	166
	6.407	4.651

## 20. AUTRES PRODUITS

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les autres produits étaient comme suit :

	2018	2017 Re-traité
Location d'équipement	83	102
Excès d'estimation des impôts	-	1.320
Gains sur cession d'actifs financiers	1.588	-
Autres gains d'actifs financiers	26	-
Autres	1.397	82
	3.094	1.504

## 21. AUTRES CHARGES

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les autres charges étaient comme suit :

	2018	2017 Re-traité
Impôts et taxes	26	65
Corrections relatives aux exercices précédents	-	165
Insuffisance de l'estimation afférente aux impôts	1.646	7.362
Autres	96	148
	1.768	7.740

## 22. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

### Principes généraux

La société est exposée à plusieurs risques financiers qui proviennent de son activité, à savoir :

- Risque de taux d'intérêt découlant du passif financier ;
- Risque de crédit, en particulier des créances sur ses clients ayant rapport avec l'activité opérationnelle de la société ;
- Risque de liquidité, en ce qui concerne le maintien d'un équilibre de la trésorerie.

La direction financière de la société assure la gestion centralisée des opérations de financement, des placements des excédents de trésorerie, des opérations de change ainsi que la gestion du risque de la contrepartie de la société.

En outre, elle est chargée d'identifier, de quantifier et de proposer et mettre en œuvre des mesures de gestion/ atténuation des risques financiers auxquels se trouve exposée la société.

Plus bas, nous allons analyser de façon détaillée les principaux

risques financiers auxquels notre société se voit confrontée et les principales mesures mises en œuvre dans le cadre de sa gestion.

### (a) Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt a pour but d'amoindrir la charge de la dette assujettie à se tenir à un bas niveau de volatilité des charges financières.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le passif financier est composé exclusivement de taux d'intérêt variable.

Dans le cas où les taux d'intérêt du marché auraient été inférieurs de 1 % pendant les exercices 2018 et 2017, les résultats financiers de ces exercices auraient diminué respectivement de 9,861 millions d'euros et 8,657 millions d'euros. Dans le cas où les taux d'intérêt du marché auraient, au contraire, été supérieur de 1 % pendant les mêmes exercices, les résultats financiers de ces exercices auraient augmenté respectivement de 9,861 millions d'euros et 8,657 millions d'euros.

### (b) Risque de crédit

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les créances sur clients pour lesquels aucun ajustement n'a été comptabilisé, le Conseil d'administration les considérant comme réalisables, sont les suivants :

	2018	2017
Soldes :		
Non vendus	6.338	4.449
Moins de 180 jours	1.051	1.010
180 à 360 jours	2.623	757
Plus de 360 jours	6.590	5.413
	16 602	11.629

### (c) Risque de liquidité

Ce risque peut être réel si les sources de financement, tels que les flux de trésorerie opérationnels, de désinvestissement, de lignes de crédit et les flux de trésorerie obtenus par des opérations de financement ne correspondent pas aux besoins de financement, tels que les décaissements en vue d'activités opérationnelles et de financement, les investissements, la rémunération des actionnaires et le remboursement de la dette.

Pour atténuer ce risque, la société essaie de conserver une position nette et une échéance moyenne de la dette qui lui permette d'amortir sa dette dans des délais adéquats.

Le passif financier de moins d'un an est remplacé par une échéance à moyen et long terme, lorsque cela est jugé opportun.

L'échéance des passifs financiers était aux 31 décembre 2018 et 2017 comme suit :

	2018				Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	Plus de 3 ans	
Fournisseurs	44.421	-	-	-	44.421
Fonds obtenus	44.862	43	10.217	211.365	266.487
État et autres entités publiques	1.060	-	-	-	1.060
Autres dettes	218.055	42.560	42.560	174.386	477.561
	308.399	42.602	52.777	385.751	789.529

	2017				Total
	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	Plus de 3 ans	
Fournisseurs	28.416	-	-	-	28.416
Fonds obtenus	114.233	1.906	8.543	106.228	230.910
État et autres entités publiques	846	-	-	-	846
Autres dettes	174.820	42.560	42.560	216.886	476.826
	318.315	44.466	51.103	323.114	736.998

### 23. CAPITAUX

#### Capital social

Au 31 décembre 2018, le capital de l'Entreprise, totalement souscrit et libéré, était composé de 420 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 0,50 euro chaque.

#### Réserve légale

La législation commerciale prévoit qu'au moins 5 % du résultat net annuel doit être affecté au renforcement de la réserve légale jusqu'à ce qu'elle représente au moins 20 % du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée, sauf en cas de liquidation de la société, mais elle peut être utilisée pour absorber les déficits après épuisement des autres réserves, ou incorporées au capital.

#### Autres réserves

Les autres réserves sont uniquement composées des réserves libres.

Par décision de l'Assemblée générale du 26 mai 2018, il a été décidé de transférer un montant de 13 660 115,78 € (treize millions six cent soixante mille cent quinze euros et soixante-dix-huit centimes) du poste « Autres réserves » au poste « Résultats reportés ».

#### Application de résultats

Par décision de l'Assemblée générale du 26 mai 2018, les comptes de l'exercice 2017 ont été approuvés et il a été décidé que le résultat net de l'exercice 2017 d'un montant négatif de 15 359 540,30 € (quinze millions, trois cent cinquante neuf mille, cinq cent quarante euros et trente centimes) aurait l'affectation suivante :

	Valeur
Résultats reportés	(15 359 540,30)

L'affectation du résultat proposée pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, telle que présentée dans le rapport de gestion, s'élève à 4 671 723,84 euros (quatre millions six cent soixante et onze mille sept cent vingt-trois euros et quatre-vingt-quatre centimes) et elle se décompose comme suit :

	Valeur
Autres réserves	4 671 723,84



## 24. AUTRES INFORMATIONS

Le Conseil d'administration a approuvé et autorisé la publication des états financiers pour l'exercice 2018, le 27 mai 2019.

L'administration informe que la société n'a aucune dette envers l'État, au titre du décret-loi 534/80 du 7 novembre 1980.

L'administration informe que la situation de la société au regard de la sécurité sociale est en règle, dans les délais impartis par la loi.

### Informations complémentaires

Le total des honoraires facturés par chaque cabinet d'audit pour le contrôle légal des états financiers ainsi que pour celui des autres services d'assurance de fiabilité, pour les services de conseil fiscal et pour des services autres que des services d'audit, est inclus dans les notes de l'annexe consolidée de Teixeira Duarte, S.A..

## 25. FAITS SURVENUS APRÈS LA DATE DU BILAN

Aucun événement postérieur à cette date pouvant influencer significativement les états financiers au 31 décembre 2018, n'est connu.

Après la clôture de l'exercice et jusqu'à l'établissement du présent rapport, il n'y a pas eu d'autres faits susceptibles de modifier la situation publiée dans les comptes, au sens des dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 5 de l'article 66 du Code des sociétés.





AVENIDA

627

**Teixeira Duarte**

Rapport Annuel 2018

États

Financiers Consolidés

2018

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017

Postes	Notes	2018	2017
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	19	12.271	12.316
Immobilisations incorporelles	20	65.013	77.509
Immobilisations corporelles	21	552.632	406.577
Immeubles de placement	22	194.091	217.647
Participations dans des sociétés associées et des coentreprises	7 et 23	16.821	20.296
Actifs financiers disponibles à la vente	7 et 25	-	1.841
Autres placements	26	-	27.413
Autres placements financiers au coût amorti	45	4.219	-
Autres placements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	7 et 45	16.930	-
Actifs d'impôts différés	27	149.435	155.032
Clients	28	23.441	39.784
Autres débiteurs	28	11.091	10.985
Autres actifs non courants	31	-	5.626
<b>Total d'actifs non courants</b>		<b>1 045 944</b>	<b>975 026</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	9 et 10	192.645	241.057
Clients	28	186.103	260.407
Autres débiteurs	28	22.194	42.805
Autres placements financiers au coût amorti	45	14.665	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	30	171.991	154.265
Autres actifs courants	31	189.262	165.819
		<b>776.860</b>	<b>864.353</b>
Actifs détenus à la vente	24	34.897	454.980
<b>Total d'actifs courants</b>		<b>811.757</b>	<b>1 319 333</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>7</b>	<b>1 857 700</b>	<b>2 294 359</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	33	210.000	210.000
Ajustements sur parts de capital dans sociétés associées et coentreprises	23	(673)	215
Ajustements du change	47	(303.790)	(67.455)
Réserves et résultats reportés	34	450.960	229.456
Résultat net consolidé	17	11.127	(4.650)
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>		<b>367.624</b>	<b>367.566</b>
Intérêts minoritaires	35	35.736	41.277
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>		<b>403.360</b>	<b>408.843</b>
<b>Passifs non courants :</b>			
Emprunts	36	730.200	708.718
Provisions	37	43.946	35.797
Leasing financier	39	3.814	4.768
Passifs d'impôt différé	27	112.548	35.043
Autres passifs non courants	40	63.654	32.161
<b>Total passifs non courants</b>		<b>954.162</b>	<b>816.487</b>
<b>Passifs courants :</b>			
Emprunts	36	124.076	299.560
Fournisseurs	38	139.646	155.625
Leasing financier	39	2.794	3.879
Autres créanciers	38	21.472	28.186
Autres passifs courants	40	188.629	231.903
		<b>476.617</b>	<b>719.153</b>
Passifs détenus à la vente :	24	23.561	349.876
<b>Total passifs courants</b>		<b>500.178</b>	<b>1 069 029</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>7</b>	<b>1 454 340</b>	<b>1 885 516</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 857 700</b>	<b>2 294 359</b>

(Montants en milliers d'euros)  
L'annexe fait partie intégrante de la situation financière consolidée au 31 décembre 2018.



## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DES EXERCICES ARRÊTÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017

Postes	Notes	2018	2017
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes et prestations de services	7 et 8	873.712	1 035 638
Autres produits d'exploitation	8	140.551	64.361
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>8</b>	<b>1 014 263</b>	<b>1 099 999</b>
<b>Charges d'exploitation :</b>			
Coût des ventes	9	(247.195)	(303.637)
Variation de la production	10	(18.812)	4.373
Fournitures et services extérieurs	11	(286.677)	(316.526)
Charges de personnel	12	(221.976)	(239.984)
Amortissements et dépréciations	7, 20 et 21	(43.546)	(56.223)
Provisions et pertes de valeur sur actifs dépréciables et amortissables et Goodwill	7 et 37	(15.258)	8.614
Autres charges d'exploitation	14	(96.922)	(62.871)
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>(930.386)</b>	<b>(966.254)</b>
<b>Résultats opérationnels</b>	<b>7</b>	<b>83.877</b>	<b>133.745</b>
Charges et pertes financières	7 et 15	(150.250)	(170.416)
Produits financiers	7 et 15	77.228	65.765
<b>Résultats des opérations d'investissement :</b>			
Résultats relatifs aux sociétés associées et aux coentreprises	7 et 15	220	2.217
Autres	7 et 15	18.100	(9)
<b>Résultats financiers</b>	<b>7 et 15</b>	<b>(54.702)</b>	<b>(102.443)</b>
<b>Résultats avant impôts</b>	<b>7</b>	<b>29.175</b>	<b>31.302</b>
Impôt sur le revenu	16	(19.679)	(34.534)
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>		<b>9.496</b>	<b>(3.232)</b>
<b>Résultat net attribuable aux :</b>			
Détenteurs de capital	17	11.127	(4.650)
Intérêts minoritaires	35	(1.631)	1.418
<b>Résultat par action :</b>			
Non dilué (euros)	17	0,03	(0,01)
Dilué (euros)	17	0,03	(0,01)

(Montants en milliers d'euros)

L'annexe fait partie intégrante du compte de résultat consolidé de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

## COMPTE DE RÉSULTAT ET DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ DES EXERCICES ARRÊTÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017

Postes	Notes	2018	2017
Résultat net consolidé de l'exercice		9.496	(3.232)
Produits et charges qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultats			
Cession d'intérêts non contrôlés	35	-	(7.207)
Autres variations de capitaux		9.191	7.591
Autres placements financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, net d'impôts	45	598	-
Écarts de réévaluation, net d'impôts	21	166.473	-
		176.262	384
Produits et charges qui peuvent être reclassés ultérieurement en résultats			
Ajustements du change	47	(247.986)	(35.140)
Ajustements sur parts de capital dans sociétés associées et coentreprises	23	(888)	(634)
Effet de l'application de la norme IAS 29 en Angola et au Venezuela au 1er janvier 2018	48	59.405	-
Effet de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018		(1.772)	-
Instruments financiers dérivés de couverture		-	3.495
		(191.241)	(32.279)
Résultat comptabilisé directement en capitaux propres		(14.979)	(31.895)
Résultat global de l'exercice		(5.483)	(35.127)
Résultat global attribuable aux :			
Détenteurs de capital		58	(27.363)
Intérêts minoritaires		(5.541)	(7.764)

(Montants en milliers d'euros)

L'annexe fait partie intégrante de l'état consolidé des autres éléments du résultat global de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

# ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES DES EXERCICES 2018 ET 2017

Postes	Notes	Capital	Ajustements sur parts de capital dans sociétés associées et coentreprises	Ajustements du change	Réserves et résultats reportés				Résultat net consolidé	Total capitaux propres attribuables aux actionnaires	Intérêts minoritaires	Total
					Réserve légale	Autres réserves	Réserve d'opérations de couverture	Résultats reportés				
Solde au 1er janvier 2017	33	210.000	849	(34.826)	36.500	194.461	(11.985)	(19.377)	20.147	395.769	49.041	444.810
<b>Résultat global de l'exercice:</b>												
Résultat net consolidé de l'exercice		-	-	-	-	-	-	-	(4.650)	(4.650)	1.418	(3.232)
Variation des ajustements des taux de change	47	-	-	(32.629)	-	-	-	-	-	(32.629)	(2.511)	(35.140)
Effet des opérations de couverture		-	-	-	-	-	3.495	-	-	3.495	-	3.495
Effet de l'application de la méthode de mise en équivalence	23	-	(634)	-	-	-	-	-	-	(634)	-	(634)
Cession d'intérêts non contrôlés		-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7.207)	(7.207)
Autres		-	-	-	-	-	-	7.055	-	7.055	536	7.591
<b>Opérations sur les détenteurs de capital pendant l'exercice :</b>												
Affectation du résultat consolidé de 2016 :												
Transfert vers les réserves légales, autres réserves et résultats reportés		-	-	-	5.500	752	-	13.055	(19.307)	-	-	-
Dividendes distribués	18	-	-	-	-	-	-	-	(840)	(840)	-	(840)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>		<b>210.000</b>	<b>215</b>	<b>(67.455)</b>	<b>42.000</b>	<b>195.213</b>	<b>(8.490)</b>	<b>733</b>	<b>(4.650)</b>	<b>367.566</b>	<b>41.277</b>	<b>408.843</b>

Postes	Notes	Capital	Ajustements sur parts de capital dans sociétés associées et coentreprises	Ajustements du change	Réserves et résultats reportés					Résultat net consolidé	Total capitaux propres attribuables aux actionnaires	Intérêts minoritaires	Total	
					Réserve légale	Autres réserves	Réserve de juste valeur - Investissements financiers	Réserves de réévaluation - Biens immobiliers	Réserve d'opérations de couverture					Résultats reportés
Solde au 1er janvier 2018	33	210.000	215	(67.455)	42.000	195.213	-	-	(8.490)	733	(4.650)	367.566	41.277	408.843
<b>Résultat global de l'exercice</b>														
Résultat net consolidé de l'exercice		-	-	-	-	-	-	-	-	11.127	11.127	(1.631)	9.496	
Effet de l'application de la norme IAS 29 en Angola et au Venezuela au 1er janvier 2018	48	-	-	-	58.113	-	-	-	-	-	58.113	1.292	59.405	
Effet de l'application de la norme IFRS 9 au 1er janvier 2018		-	-	-	-	-	-	-	(1.572)	-	(1.572)	(200)	(1.772)	
Variation des ajustements des taux de change	47	-	-	(236.335)	-	-	-	-	-	-	(236.335)	(11.651)	(247.986)	
Variation de la juste valeur d'autres placements par le biais d'autres éléments du résultat global, nets d'impôts	45	-	-	-	-	598	-	-	-	-	598	-	598	
Écarts de réévaluation, net d'impôts	21	-	-	-	-	-	162.085	-	-	-	162.085	4.388	166.473	
Effet de l'application de la méthode de mise en équivalence	23	-	(888)	-	-	-	-	-	-	-	(888)	-	(888)	
Autres		-	-	-	-	-	-	8.490	(1.560)	-	6.930	2.261	9.191	
<b>Opérations sur les détenteurs de capital pendant l'exercice :</b>														
Affectation du résultat consolidé de 2017 :														
Transfert pour résultats reportés		-	-	-	-	-	-	-	(4.650)	4.650	-	-	-	
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>		<b>210.000</b>	<b>(673)</b>	<b>(303.790)</b>	<b>42.000</b>	<b>253.326</b>	<b>598</b>	<b>162.085</b>	<b>-</b>	<b>(7.049)</b>	<b>11.127</b>	<b>367.624</b>	<b>35.736</b>	<b>403.360</b>

(Montants en milliers d'euros)

L'annexe fait partie intégrante du tableau des variations des capitaux propres consolidés de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ DES EXERCICES ARRÊTÉS AUX 31 DÉCEMBRE 2018 ET 2017

Postes	Notes	2018	2017
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES :</b>			
Sommes perçues des clients		900.503	1 036 937
Sommes payées aux fournisseurs		(567.711)	(575.589)
Sommes payées au personnel		(219.319)	(232.972)
Flux générés par les applications		113.473	228.376
Décaissement/encaissement de l'impôt sur les sociétés		(29.664)	(35.262)
Autres encaissements/décaissements relatifs à l'activité opérationnelle		(27.748)	(11.446)
Flux des activités opérationnelles (1)		56.061	181.668
<b>OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT :</b>			
Encaissements provenant de :			
Investissements financiers	30	169.663	28.817
Immobilisations corporelles et immeubles de placement		15.987	5.451
Immobilisations incorporelles		-	1
Intérêts et gains similaires		7.145	10.608
Dividendes	30	1.423	2.728
		194.218	47.605
Paiements concernant :			
Investissements financiers	30	(214)	(440)
Immobilisations corporelles et immeubles de placement		(28.245)	(25.168)
Actifs incorporels		(916)	(2.383)
		(29.375)	(27.991)
Flux de trésorerie des opérations d'investissement (2)		164.843	19.614
<b>OPÉRATIONS DE FINANCEMENT :</b>			
Encaissements provenant de :			
Prêts contractés	36	1 817 989	2 010 598
Paiements concernant :			
Prêts contractés	36	(1.962.354)	(2.150.776)
Intérêts et coûts similaires		(27.077)	(65.962)
Dividendes	18	-	(840)
		(1.989.431)	(2.217.578)
Flux des opérations de financement (3)		(171.442)	(206.980)
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie (4) =(1)+(2)+(3)		49.462	(5.698)
Effet des écarts de taux de change		(31.736)	(8.338)
Trésorerie et équivalents de trésorerie - changement de périmètre		-	(111)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début d'exercice	30	154.265	180.908
Transferts vers les actifs détenus à la vente		-	(12.496)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin d'exercice	30	171.991	154.265

(Montants en milliers d'euros)

L'annexe fait partie intégrante du tableau des flux de trésorerie de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

# NOTES ANNEXES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

## 1 - INTRODUCTION

Teixeira Duarte, S.A., (l'Entreprise ou TD, S.A.), dont le siège est situé à Porto Salvo, fut constituée le 30 novembre 2009 avec un capital de 210.000.000 euros, représenté par 420.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro (note 33). Sa principale activité est la réalisation et la gestion d'investissements, la coordination et supervision d'autres sociétés intégrées ou liées à son groupe d'entreprises.

L'univers industriel de Teixeira Duarte (le Groupe) est formé des filiales indiquées dans la note 4. Les principaux pôles activité du groupe sont les suivants : Construction ; Concessions et Services ; Immobilier ; Hôtellerie ; Distribution et Commerce automobile (Note 7).

Du fait de l'application de la norme « IAS 29 - Information financière dans les économies hyperinflationnistes », à compter de 2018, aux sociétés du Groupe basées en Angola et au Venezuela, les états financiers consolidés et leurs annexes respectives en 2018 ne sont pas directement comparables avec les états financiers en 2017.

Souignons également qu'au sein du Groupe Teixeira Duarte, deux des sociétés détenues à 100 % ont été remplacées, « AN-GOPREDIAL - Empreendimentos Imobiliários, Lda. » du secteur Immobilier au secteur Hôtelier et « Global Net Distributors (Pty) Ltd. » du secteur de la Distribution au secteur de la Construction. Dans ce document, les notes concernant les états financiers consolidés de 2017 - uniquement pour ces quatre secteurs - ont été reclassés pour permettre un niveau de comparaison adéquat.

Au 31 décembre 2017, les sociétés « BONAPARTE - Imóveis Comerciais e Participações, S.A. » (propriétaire du « Shopping Cidade do Porto »), « TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A. » et « LAGOAS PARK, S.A. » ont été classés comme « Détenus en vue de la vente » et, à ce titre, elles ne sont pas consolidées depuis cette date. Ce fait a un effet sur la comparabilité des différents indicateurs présentés ci-dessous puisque ces sociétés étaient incluses dans le périmètre de consolidation en 2017 et qu'elles contribuaient à ces mêmes indicateurs calculés à la fin de cette période l'an dernier.

Les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Les opérations réalisées à l'étranger sont incluses dans les états financiers consolidés conformément à la méthode décrite dans les notes 2.9 et 2.10.

## 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 - Bases de présentation

Les fondements de la présentation Les états financiers consolidés ont été préparés suivant les prémisses de la continuité des opérations, à partir des livres et des registres comptables des sociétés comprises dans la consolidation (note 4), ajustés au processus de consolidation, de façon à correspondre aux dispositions des normes internationales d'information financière adoptées par l'Union européenne, en vigueur pour les exercices ouverts au 1er janvier 2018. En ce qui concerne les sociétés du Groupe qui utilisent des normes comptables différentes, des ajustements ont été effectués pour la conversion aux IFRS.

Les normes qui doivent être considérées comme en faisant partie sont les normes internationales d'information financière (IFRS) établies par l'*International Accounting Standards Board* (IASB), que ce soit les normes internationales comptables (IAS) établies par l'*International Accounting Standards Committee* (IASC) et leurs interprétations, établies par l'*IFRS Interpretation Committee* (IFRIC) et le *Standing Interpretation Committee* (SIC), qui ont été adoptées par l'Union européenne. Dorénavant, toutes ces normes et interprétations seront dans leur ensemble désignées par « IFRS ».

Les états financiers ont été préparés selon la convention du coût historique, modifiée par l'application de la juste valeur aux immeubles de placement et aux actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Le Groupe a également adopté le modèle de réévaluation pour certaines catégories d'immobilisations corporelles, conformément à la note 21.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif réglé entre des parties bien informées et consentantes dans des conditions de concurrence normale, que ce prix puisse être directement observé ou estimé au moyen d'autres techniques d'évaluation. Lors de l'estimation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe prend en compte les caractéristiques que les participants au marché prendraient également en compte lors de l'évaluation de l'actif ou du passif à la date de mesure.



**Normes, interprétations, amendements et révisions en vigueur au cours de l'exercice**

Jusqu'à la date d'approbation de ces états financiers, les normes comptables, interprétations, amendements et révisions suivants, devant être appliqués au cours de l'exercice 2018, ont été adoptés ("endorsed") par l'Union européenne :

Norme / Interprétation	Applicable dans l'Union Européenne à compter de	Teneur
Amélioration aux normes 2014 - 2016	01/jan/18	Ce cycle d'améliorations affecte les normes suivantes : IFRS 1 (cette amélioration élimine les exemptions temporaires pour l'IFRS 7, l'IFRS 10 et l'IAS 19, car elles ne sont plus applicables), IFRS 12 (cette amélioration vise à clarifier que son champ d'application inclut les investissements classés dans le champ d'application de l'IFRS 5, et que la seule exemption concerne la divulgation du résumé des informations financières de ces entités) et l'IAS 28 (cette amélioration précise que les investissements réalisés sur les sociétés associées et les coentreprises par une entreprise à capital risque peuvent être évaluées à leur juste valeur conformément à l'IFRS 9, de façon individuelle, il précise également qu'une entité qui n'est pas une entité d'investissement, mais qui détient des investissements dans des sociétés associées et des coentreprises qui sont des entités d'investissement, peut maintenir l'évaluation à la juste valeur de la participation dans l'entreprise associée ou dans la coentreprise dans ses propres filiales) ;
IAS - 40 Immeubles de placement (Transferts d'Immeubles de placement)	01/jan/18	Cette modification précise que les actifs ne peuvent être transférés de et vers la catégorie des immeubles de placement que lorsqu'il existe une preuve de changement d'utilisation. Le changement d'intention de la direction ne suffit pas à lui seul pour effectuer le transfert.
IFRS 2 - Paiement fondé sur des actions (classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions)	01/jan/18	Cet amendement clarifie la base d'évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions financièrement nettes (« <i>cash-settled</i> ») et la comptabilisation des modifications apportées à un plan de paiement fondé sur des actions, qui passe de financièrement liquidé (« <i>cash-settled</i> ») à liquidé avec capitaux propres (« <i>equity-settled</i> »). En outre, elle introduit une exception aux principes de l'IFRS 2, qui exige désormais qu'un plan de paiement fondé sur des actions soit traité comme s'il était entièrement réglé en instruments de capitaux propres (« <i>equity-settled</i> ») lorsque l'employeur est tenu de retenir un montant d'impôt au collaborateur et de verser ce montant à l'administration fiscale.
IFRS 4 - Contrats d'assurance (application de l'IFRS 4 avec l'IFRS 9)	01/jan/18	Cette modification donne aux entités qui négocient des contrats d'assurance la possibilité de comptabiliser dans les autres éléments du résultat global, plutôt que dans le compte de résultats, la volatilité qui pourrait résulter de l'application de l'IFRS 9 avant la publication de la nouvelle norme sur les contrats d'assurance. En outre, une exemption temporaire à l'application de l'IFRS 9 jusqu'en 2021 est accordée aux entités dont l'activité principale est l'assurance. Cette exemption est facultative et ne s'applique pas aux états financiers consolidés qui comprennent un assureur.
IFRS 9 - Instruments financiers	01/jan/18	L'IFRS 9 remplace les exigences de l'IAS 39 concernant : (i) le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers ; (ii) la comptabilisation des pertes de valeur sur les créances (selon le modèle de la perte attendue) ; et (iii) les dispositions relatives à la comptabilisation et au classement de la comptabilité de couverture.
IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	01/jan/18	La présente norme ne s'applique qu'aux contrats de fourniture de produits ou de services et elle impose à l'entité de comptabiliser les produits des activités ordinaires lorsque l'obligation contractuelle de fournir des actifs ou des services est remplie et au montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité a droit, comme le prévoit la « méthode en 5 étapes ».

Norme / Interprétation	Applicable dans l'Union Européenne à compter de	Teneur
Amendement à l'IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients	01/jan/18	Cet amendement comprend des directives supplémentaires à suivre pour déterminer les obligations d'exécution d'un contrat, lors de la comptabilisation du produit des activités ordinaires tirés d'une licence de propriété intellectuelle, lors de la révision des indicateurs de classification de la relation entité versus agent, et les nouveaux régimes envisagés pour simplifier la transition.
IFRIC 22 - Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée	01/jan/18	Il s'agit d'une interprétation de la norme IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères - et elle fait référence à la détermination de la « date de transaction » lorsqu'une entité paie ou reçoit à l'avance la contrepartie de contrats libellés en monnaie étrangère. La « date de la transaction » détermine le taux de change à utiliser pour la conversion des transactions en devises étrangères.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Groupe a appliqué la norme IFRS 9 - Instruments financiers et les amendements correspondants applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

Les dispositions transitoires de l'IFRS 9 permettent aux entités de ne pas retraiter les données comparatives. Le Groupe a choisi cette option lors de l'adoption de la norme et il n'a pas retraité les données comparatives relatives au classement et à l'évaluation des instruments financiers.

Par ailleurs, le Groupe a adopté les amendements consécutifs à l'IFRS 7 - Instruments financiers : Informations qui ont été appliquées aux informations concernant l'exercice 2018.

L'IFRS 9 a introduit de nouvelles exigences pour :

- 1) Le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers ;
- 2) Dépréciation d'actifs financiers ; et
- 3) Comptabilité de couverture.

Les détails des nouvelles dispositions et leur effet sur les états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-dessous.

Le Groupe a appliqué l'IFRS 9 conformément aux dispositions transitoires qui y sont définies, comme suit :

**(a) Classement et évaluation des actifs financiers**

La date d'application initiale (c'est-à-dire la date à laquelle le Groupe a évalué les actifs et passifs financiers existants conformément aux dispositions de la norme IFRS 9) a été le 1er janvier 2018. En conséquence, le Groupe a appliqué les dispositions de la norme IFRS 9 aux instruments existant au 1er janvier 2018 et il ne les a pas appliquées aux instruments déjà décomptabilisés à cette date.

Tous les actifs financiers du Groupe comptabilisés et couverts

par le champ d'application de l'IFRS 9 sont ensuite évalués au coût amorti ou à la juste valeur sur la base du modèle économique de gestion des actifs financiers de l'entité et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de chaque actif financier.

Le Conseil d'administration a revu et évalué les actifs financiers existants au 1er janvier 2018, sur la base des faits et des circonstances présentes à cette date, et il a conclu que la première application de la norme IFRS 9 n'avait pas d'effet sur le classement et l'évaluation des actifs financiers du Groupe - créances clients et autres créances - qui selon l'IAS 39 étaient évalués au coût amorti, et qui continueront d'être évalués au coût amorti par l'IFRS 9 puisqu'ils sont détenus dans le cadre du modèle économique du Groupe en vue de leur encaissement normal selon les modalités contractuelles établies pour les flux de trésorerie respectifs.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont désormais comptabilisés à la juste valeur et classés dans la catégorie « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ». Ce reclassement n'a pas eu d'effet sur les capitaux propres.

Les autres investissements ont, quant à eux, été analysés et comptabilisés à la juste valeur et au coût amorti. Ces reclassements n'ont pas eu d'effet sur les capitaux propres.

**(b) Dépréciation d'actifs financiers**

En ce qui concerne la dépréciation des actifs financiers, l'IFRS 9 exige un modèle de pertes de crédit attendues, par opposition au modèle de pertes de crédit encourues prévu par l'IAS 39.

Le modèle de pertes de crédit attendues exige que le Groupe comptabilise les pertes de crédit attendues et les variations de ces pertes attendues à chaque date de clôture afin de refléter les variations du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers. Ainsi, il n'est plus nécessaire qu'un événement de crédit se produise pour que les pertes de valeur soient comptabilisées.

Plus précisément, l'IFRS 9 exige que le Groupe comptabilise une perte de valeur pour des pertes de crédit attendues pour tous les actifs financiers qui, dans le Groupe, concernent essentiellement les clients et autres créances.

En particulier, l'IFRS 9 exige que le Groupe évalue les pertes de valeur d'un instrument financier à un montant équivalent à la durée de vie prévue de l'instrument (*lifetime*) si le risque de crédit de l'instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, ou si l'instrument financier se rapporte à un crédit dans un contexte de dépréciation au moment de sa constitution.

Toutefois, si le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale (sauf si le crédit a pris naissance ou a déjà été acquis dans des circonstances de dépréciation), le Groupe doit comptabiliser la perte de valeur de l'instrument concerné pour un montant équivalent aux pertes attendues dans les douze mois suivant l'information financière (12 mois).

L'IFRS 9 prévoit un modèle simplifié pour évaluer les pertes attendues à un montant égal aux pertes à vie sur les créances clients et autres créances, un modèle que le Groupe a adopté.

Le Groupe ayant choisi de ne pas retraiter les données comparatives, il n'a pas été nécessaire de procéder à une évaluation du risque de crédit des actifs financiers à une date autre que le 1er janvier 2018. En conséquence, le 1er janvier 2018, le Groupe a comptabilisé une perte de valeur par contrepartie directe des résultats reportés, nette de l'effet fiscal d'impôt différé correspondant, qui s'est traduite à cette date par une diminution des capitaux propres d'un montant de 1,772 million d'euros se décomposant comme suit :

	01/01/2018
Pertes de valeur comptabilisées (note 28)	2.456
Actifs d'impôts différés comptabilisés (note 27)	(684)
	1.772

Le rapprochement entre la valeur des dépréciations d'actifs financiers selon l'IAS 39 et la valeur des dépréciations d'actifs financiers selon l'IFRS 9 est présenté dans la note 28.

### (c) Classement et évaluation des passifs financiers

Il n'y a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés du Groupe en ce qui concerne le classement et l'évaluation des passifs financiers.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de l'IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients qui

substitue les normes IAS 18 - Produits des activités ordinaires, IAS 11 - Contrats de construction; IFRIC 13 - Programmes de fidélisation de la clientèle; IFRIC 15 - Accords de construction de biens immobiliers; IFRIC 18 - Transferts d'actifs provenant de clients et SIC 31 - Produits des activités ordinaires - opérations de troc portant sur des services de publicité, les effets de l'adoption de cette norme ont été évalués et enregistrés, avec des effets reportés au 1er janvier 2018, .

Le Groupe a appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée à la date de transition, ce qui n'a pas provoqué d'effet au 1er janvier 2018 dans le compte de résultats consolidé de 2017 présenté à des fins de comparaison. De plus, il a utilisé les expédients pratiques pour les contrats complétés et modifiés et pour les informations relatives aux obligations de performance restant à remplir et à la comptabilisation des produits des activités ordinaires présentée avant la date d'application initiale, c'est-à-dire le 1er janvier 2018.

L'IFRS 15 applique les termes « actif contractuel » et « passif contractuel » pour décrire les concepts communément appelés « augmentations de revenus » et « produits différés ». Toutefois, la norme n'interdit pas à l'entité d'utiliser d'autres descriptions dans l'état consolidé de la situation financière. Par conséquent, le Groupe a adopté la terminologie précédemment adoptée, en ne changeant aucun poste des états financiers consolidés.

Les méthodes comptables du Groupe pour la comptabilisation de la recette sont présentées à la note 2.21.

Le Conseil d'administration a évalué les différentes lignes de recettes mentionnées à la note 2.21 et, outre les critères d'information plus détaillés imposés par la norme IFRS 15 concernant les transactions comptabilisées, a conclu à l'absence d'effet sur les états financiers consolidés.

**Normes, interprétations, amendements et révisions qui entreront en vigueur dans les exercices à venir**

Les normes, interprétations, amendements et révisions approuvées devant être appliqués obligatoirement pendant les exercices économiques futurs qui ont été adoptés par l'Union européenne avant la date d'approbation de ces états financiers sont les suivants :

Norme / Interprétation	Applicable dans l'Union Européenne à compter de	Teneur
IFRS 16 - Contrats de location	01/jan/19	Cette norme remplace l'IAS 17, elle a un effet significatif sur la comptabilisation des locataires qui sont désormais tenus de comptabiliser un passif de location équivalent aux paiements futurs de location et un actif « droit d'utilisation » pour tous les contrats de location, à l'exception de certains contrats de location à court terme et des actifs de faible valeur. La définition d'un contrat de location a également été modifiée, elle repose sur le « droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié ».
IFRIC 23 - Incertitude relative aux traitements fiscaux	01/jan/19	Il s'agit d'une interprétation de l'IAS 12 - Impôts sur le résultat, qui fait référence aux dispositions d'évaluation et de comptabilisation à appliquer en cas d'incertitude quant à l'acceptation d'un certain traitement fiscal par les autorités fiscales en matière d'impôts sur les sociétés. En cas d'incertitude quant à la position de l'administration fiscale sur une transaction spécifique, l'entité devra réaliser sa meilleure estimation et comptabiliser les actifs ou passifs d'impôt sur les sociétés à la lumière de l'IAS 12, et non de l'IAS 37 - « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », sur la base de la valeur attendue ou de la valeur la plus probable. L'application de l'IFRIC 23 peut être rétrospective ou modifiée.
Amendement à l'IFRS 9 - Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative	01/jan/19	Cette modification introduit la possibilité de classer les actifs financiers assortis de conditions de remboursement anticipé avec une compensation négative au coût amorti, dès lors que des conditions spécifiques soient remplies, au lieu d'être classés à la juste valeur au travers de résultats.

Ces normes approuvées par l'Union européenne n'ont pas été adoptées en 2018, dans la mesure où leur application n'est pas encore obligatoire.

L'IFRS 16 établit un modèle global pour l'identification des contrats de location et leur traitement dans les états financiers des loueurs et des locataires. L'IFRS 16 remplacera les normes actuellement en vigueur, y compris l'IAS 17 - Contrats de location et leurs interprétations lorsqu'elle entrera en vigueur, pour les périodes ouvertes à compter du 1er janvier 2019. La date de première application de la norme IFRS 16 pour le Groupe sera le 1er janvier 2019.

Le Groupe a opté pour le modèle de transition rétrospective modifié de l'IFRS 16, tel que décrit dans ses paragraphes IFRS 16 : C3(b), C7 et C8. En conséquence, le Groupe ne retraitera pas l'information financière comparative en comptabilisant à la date de transition le passif relatif aux loyers futurs et un actif d'un montant équivalent.

Contrairement à la comptabilisation des locations aux locataires, l'IFRS 16 maintient pour l'essentiel les principes de comptabili-

sation des locations aux loueurs précédemment énoncés dans l'IAS 17.

Incidences de la nouvelle définition d'un contrat de location

Le Groupe a évalué la mesure de simplification disponible dans la transition vers l'IFRS 16 consistant à ne pas procéder à une réévaluation si un contrat est ou contient une location, après avoir procédé à une évaluation globale de la nouvelle définition et évalué tous les contrats qu'il a conclus ou modifiés avant le 1er janvier 2019.

La modification de la définition de la location concerne essentiellement la notion de contrôle. L'IFRS 16 distingue des services de location en fonction de l'existence ou non d'un contrôle sur l'utilisation d'un actif identifiable par le client. Le contrôle est réputé exister si le client a, cumulativement :

- Le droit d'obtenir, en substance, la totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation d'un actif spécifique identifié ; et
- Le droit de diriger l'utilisation de cet actif spécifique.

Le Groupe appliquera la définition de la location, établie dans l'IFRS 16 et dans les guides d'application respectifs, à tous les contrats de location qu'il aura conclus en tant que loueur ou locataire, y compris à compter du 1er janvier 2019.

Le Groupe a développé un projet de mise en œuvre en vue de la première application de la norme IFRS 16. Le projet a démontré que la nouvelle définition du contrat de location dans l'IFRS 16 ne modifiera pas de manière significative le périmètre d'action des contrats qui répondent à la définition du contrat de location pour le Groupe.

#### Incidences sur la comptabilisation en tant que locataire

##### Locations simples

La norme IFRS 16 modifiera la manière dont le Groupe comptabilise les contrats de location précédemment classés comme des contrats de location opérationnels conformément à la norme IAS 17, ceux-ci n'étaient pas comptabilisés dans l'état consolidé de la situation financière et sont présentés dans les notes annexes comme des engagements pris non inclus dans le bilan.

Lors de la première application de la norme IFRS 16, pour tous les contrats de location (à l'exception de ceux mentionnés ci-dessous), le Groupe :

- (a) comptabilisera les droits d'utilisation des actifs et les passifs de location dans l'état consolidé de la situation financière, évalués initialement à la valeur actualisée des paiements futurs de chaque location ;
- b) comptabilisera dans le compte de résultat consolidé les dépréciations des droits d'utilisation des actifs et les frais financiers sur des passifs de location ;
- c) séparera le montant total payé entre le capital et les intérêts (présentés comme activités de financement) dans l'état consolidé des flux de trésorerie.

Conformément à la norme IFRS 16, les droits d'utilisation des actifs seront soumis à un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 - Dépréciation d'actifs. Ce traitement remplacera l'obligation antérieure de comptabiliser une provision pour des contrats de location déficitaires.

Pour les contrats de location à court terme (de 12 mois ou moins) et les contrats de location de faible valeur (tels que les ordinateurs personnels ou le mobilier de bureau), le Groupe choisira de comptabiliser une charge de location sur une base linéaire comme une charge opérationnelle, comme le permet l'IFRS 16.

L'évaluation préliminaire effectuée indique que 55,263 mil-

lions d'euros concernent des contrats de location pour lesquels le Groupe comptabilisera un actif au titre du droit d'utilisation de 43,511 millions d'euros et un passif de location correspondant du même montant. L'effet sur le compte de résultat consolidé sera une réduction d'environ 8,255 millions d'euros en matière de fournitures et prestations externes et une augmentation d'environ 6,849 millions d'euros portant sur les amortissements et d'environ 2,274 millions d'euros pour les charges financières.

L'évaluation précitée indique que 440 000 euros de ces engagements concernent des locations à court terme et des locations de faible valeur, qui seront traitées comme ci-dessus.

Conformément à la norme IAS 17, tous les paiements au titre de contrats de location simple sont présentés dans les flux de trésorerie opérationnels.

L'adoption de l'IFRS 16 aura pour effet d'augmenter les flux de trésorerie opérationnels d'environ 8,152 millions d'euros et d'affecter négativement les flux de trésorerie de financement du même montant.

##### Leasing financier

Lors de la première application, le Groupe présentera les équipements relatifs aux contrats de location-financement précédemment inclus dans les immobilisations corporelles dans la ligne des actifs des droits d'utilisation et le passif locatif correspondant précédemment inclus dans la rubrique des contrats de location-financement, sur une ligne distincte du passif pour passifs locatifs.

Sur la base de l'analyse des contrats de location-financement du Groupe au 31 décembre 2018, et sur la base des faits et circonstances existant à cette date, le Conseil d'administration a considéré que l'effet de ce changement n'affectera pas les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés du Groupe.

#### **Normes, interprétations, amendements et révisions non adoptés par l'Union européenne**

Les normes comptables et interprétations ont été émises par l'IASB et elles ne sont pas encore adoptées par l'Union européenne :



Norme / Interprétation	Applicable dans l'Union Européenne à compter de	Teneur
Amélioration aux normes 2015 - 2017	01/jan/19	Ce cycle d'améliorations affecte les normes suivantes : IAS 23 (cette amélioration précise que les prêts spécifiques obtenus qui restent encore ouverts, après que les actifs qualifiés auxquels ils se rapportent sont dans leur condition d'utilisation ou de vente, doivent être ajoutés aux prêts génériques pour calculer le taux d'intérêt moyen de capitalisation des autres actifs qualifiés), IAS 12 (cette amélioration précise que les effets fiscaux inhérents aux dividendes sont comptabilisés à la date à laquelle l'entité comptabilise la responsabilité du paiement des dividendes, qui sont comptabilisés en résultat de l'exercice, en autres éléments du résultat global ou en capitaux propres, selon la transaction ou l'événement qui a donné lieu aux dividendes) et IFRS 3 et IFRS 11 (ces améliorations précisent que : (i) lors de l'obtention du contrôle d'une entreprise qui est une exploitation conjointe, les participations précédemment détenues par l'investisseur sont réévaluées à la juste valeur et (ii) lorsqu'un investisseur dans une exploitation conjointe, qui n'exerce pas un contrôle conjoint, obtient le contrôle conjoint sur une exploitation qui est une entreprise, la participation précédemment détenue n'est pas réévaluée).
IAS 19 - modifications, réductions ou liquidations de régimes à prestations définies	01/jan/19	Ce changement nécessite qu'une entité : i) utilise des hypothèses actualisées pour déterminer le coût du service actuel et les intérêts nets pour la période restante après le changement, la réduction ou le règlement du régime ; et ii) comptabilise dans le résultat de l'exercice comme partie du coût des services passés, ou comme profit ou perte de la liquidation et dans les autres éléments du résultat global toute réduction de l'excédent de couverture, même si l'excédent de couvertures n'était pas précédemment reconnu en raison de l'effet du plafonnement des actifs <i>ceiling</i> .
Amendement à l'IAS 28 - Intérêts à long terme dans des sociétés associées et des coentreprises	01/jan/19	Cet amendement précise que les investissements à long terme dans des sociétés associées et des coentreprises (composantes de l'investissement d'une entité dans des sociétés associées et des coentreprises) qui ne sont pas évaluées selon la méthode de la mise en équivalence, doivent être comptabilisées selon l'IFRS 9, étant soumises au modèle des pertes de valeur estimées, avant tout test de dépréciation sur l'investissement dans son ensemble.
Structure conceptuelle - Modifications par rapport à d'autres IFRS	01/jan/20	Avec la publication de la nouvelle structure conceptuelle, l'IASB a apporté des modifications au texte de diverses normes et interprétations, afin de clarifier l'application des nouvelles définitions des actifs / passifs et des dépenses / produits, ainsi que certaines des caractéristiques de l'information financière. Ces changements s'appliquent rétrospectivement sauf si cela n'est pas faisable.
IFRS 3 (amendement) - Définition d'une entreprise	01/jan/20	Cet amendement constitue une révision de la définition d'entreprise aux fins de la comptabilisation des regroupements d'entreprises. La nouvelle définition exige qu'une acquisition comprenne un intrant « <i>input</i> » et un intrant important qui, ensemble, produisent des extrants « <i>outputs</i> ». Les extrants « <i>outputs</i> » sont maintenant définis comme des biens et services fournis aux clients, qui génèrent des revenus de placements financiers et d'autres revenus, à l'exclusion des rendements sous forme de réductions de coûts et autres avantages économiques pour les actionnaires. Les « tests de concentration » pour déterminer si une transaction se rapporte à l'acquisition d'un actif ou d'une entreprise sont désormais autorisés.
IAS 1 et IAS 8 (amendement) - modification de la définition du terme « significatif »	01/jan/20	Cet amendement introduit une modification de la notion de matériel. Il comprend des clarifications concernant la référence à une information peu claire, correspondant à des situations où son effet est similaire à celui d'omettre ou de déformer une telle information, dans le contexte global des états financiers ; et des clarifications concernant le terme « principaux utilisateurs des états financiers », qui sont définis comme « investisseurs, financiers et créanciers actuels et futurs » qui dépendent des états financiers pour obtenir une partie significative de l'information dont ils ont besoin.

Norme / Interprétation	Applicable dans l'Union Européenne à compter de	Teneur
IFRS 17 - Contrats d'assurance	01/jan/21	Cette norme remplace l'IFRS 4 et elle s'applique à toutes les entités qui émettent des contrats d'assurance, de réassurance et d'investissement avec participation discrétionnaire. L'IFRS 17 est fondée sur l'évaluation actuelle des responsabilités techniques à chaque date de rapport. La mesure actuelle peut être basée sur un modèle complet (« <i>building block approach</i> ») (« approche modulaire ») ou sur un modèle simplifié (« <i>premium allocation approach</i> ») (« approche d'affectation des primes »). La comptabilisation de la marge technique diffère selon qu'elle est positive ou négative. L'IFRS 17 s'applique rétrospectivement.

Étant donné qu'elles n'ont pas encore été adoptées (« *endorsed* ») par l'Union européenne, ces normes n'ont pas été appliquées par notre Groupe au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La future adoption de ces normes et interprétations émises par l'IASB, mais non encore adoptées (« *endorsed* ») par l'Union européenne, ne devrait pas avoir d'effets significatifs sur les états financiers annexés.

## 2.2 - Jugements et estimations

La préparation des états financiers consolidés conformément aux principes de comptabilisation et d'évaluation des IFRS requiert du Conseil d'administration de formuler des jugements, des estimations et des conjectures qui pourraient affecter la valeur des actifs et des passifs présentés.

Ces estimations, fondées sur la connaissance existante à chaque moment et sur les actions prévues, sont revues périodiquement à partir de l'information disponible. Étant donné que les modifications survenues dans les faits et les circonstances peuvent conduire à la révision des estimations, les résultats réels futurs pourront différer de ces estimations.

Les estimations et les conjectures significatives avancées par le Conseil d'administration pour la préparation de ces états financiers consolidés comprennent, notamment, les inférences utilisées dans le traitement des aspects suivants :

### La perte de valeur des actifs non courants (à l'exception du goodwill)

La détermination d'une éventuelle perte de valeur peut être provoquée par différents événements, dont plusieurs surviennent en dehors de la sphère d'influence du Groupe, tels que la disponibilité future de financement, le coût de capital ou tout autre changement.

Identifier les indicateurs de dépréciation, estimer les futurs flux de trésorerie et déterminer la valeur recouvrable des actifs implique de la part de la Direction un degré élevé de jugement en ce qui concerne l'identification et l'évaluation des différents

indicateurs de perte de valeur, des flux de trésorerie attendus, des taux d'actualisation applicables, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles.

### La dépréciation du goodwill

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation tous les ans ou lorsqu'il y a des indices d'une éventuelle perte de valeur. Les valeurs recouvrables des unités génératrices des flux de trésorerie auxquelles le goodwill est attribué sont déterminées sur la base des flux de trésorerie attendus. Ces calculs exigent du Conseil d'administration de procéder à des estimations quant à l'évolution future de l'activité et aux taux d'actualisation à retenir.

### La durée d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles

La durée d'utilité d'un actif est le temps pendant lequel une entité compte qu'un actif soit disponible à l'utilisation. Elle doit être revue au moins à la clôture de chaque exercice économique.

Déterminer les durées d'utilité des actifs, le mode d'amortissement / dépréciation à appliquer et les pertes estimées découlant du remplacement du matériel avant la fin de sa durée d'utilité, en raison de son obsolescence technologique est essentiel pour déterminer le montant des amortissements / dépréciations à comptabiliser dans le compte de résultats consolidé de chaque exercice.

Ces trois paramètres sont définis selon la meilleure estimation de la direction pour les actifs et les activités en cause, en tenant compte également des pratiques adoptées par les sociétés des secteurs d'activité où le Groupe opère.

### Provisions et passifs corporels

Le Groupe analyse périodiquement d'éventuelles obligations qui résultent d'événements passés et qui doivent faire l'objet d'une comptabilisation ou d'une divulgation. La subjectivité inhérente à la détermination de la probabilité qu'il existe une dette et du montant des ressources internes nécessaires pour faire face au paiement des obligations pourra conduire à des ajustements significatifs, soit par la variation des prémisses utilisées, soit par la

future comptabilisation des provisions portées précédemment en tant que passifs éventuels.

#### La comptabilisation des actifs d'impôts différés

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que lorsqu'il existe des attentes raisonnables qu'il y aura des bénéfices imposables futurs disponibles au titre des différences temporelles, ou quand il existe des passifs d'impôts différés dont la récupération est attendue dans le même exercice où les actifs d'impôts différés sont repris. L'évaluation des actifs d'impôts différés est effectuée par la direction à la fin de chaque exercice, en tenant compte de la future performance fiscale attendue.

#### Les pertes de valeur sur les créances

Le risque de crédit des soldes des créances est évalué à la fin de chaque exercice à partir de l'information historique du débiteur et de son profil de risque. Les créances sont ajustées en fonction de l'évaluation effectuée par la direction des risques estimés de recouvrement à la clôture de l'exercice, lesquels pourront diverger du risque effectif.

En revanche, les pertes de valeur attendues sur le crédit accordé sont calculées en tenant compte d'un ensemble d'informations historiques et d'hypothèses qui peuvent ne pas être représentatives de l'irrecouvrabilité future des débiteurs du Groupe.

#### La comptabilisation du produit des activités ordinaires dans les contrats de construction

Le Groupe comptabilise les résultats des contrats de construction selon la méthode des intrants *inputs*. Celle-ci est considérée comme étant le rapport entre les charges encourues pour chaque contrat jusqu'à la fin de l'exercice et la somme de ces charges avec les charges estimées pour terminer le marché. L'évaluation du pourcentage d'avancement de chaque contrat est revue périodiquement en tenant compte des indicateurs de production les plus récents.

#### Réévaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de construction, et comprennent les dépenses imputables à l'achat, déduit de la dépréciation cumulée et, le cas échéant, des pertes de valeur. Toutefois, pour une catégorie homogène d'actifs, le modèle de la réévaluation (valeur réévaluée diminuée des amortissements cumulés) peut être adopté comme méthode comptable pour l'évaluation ultérieure de ces actifs. Ainsi, le montant réévalué correspond à sa juste valeur à la date de réévaluation.

#### L'évaluation des immeubles de placement

Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, qui est déterminée à partir d'évaluations effectuées par des organismes spécialisés indépendants et d'après des critères d'évaluation généralement admis pour le marché immobilier. Ces évaluations sont fondées sur des données qui peuvent être observées sur le marché et requièrent de l'évaluateur un jugement concernant les conditions de transaction de chaque bien immeuble sur le marché, lesquelles pourront diverger du résultat obtenu dans l'avenir.

### 2.3 - Principes de consolidation

#### a) Sociétés contrôlées

La consolidation des sociétés contrôlées à chaque exercice comptable est effectuée par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle est avéré lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote à l'Assemblée Générale, ou quand il a le pouvoir de déterminer les politiques financières et opérationnelles.

La participation de tiers aux capitaux propres et au résultat net de ces sociétés est présentée séparément dans le bilan consolidé et dans l'état du résultat global consolidé, sur les postes des "Intérêts minoritaires".

Les transactions et les soldes significatifs entre ces sociétés ont été éliminés de la procédure de consolidation. Les plus-values découlant de la cession de filiales effectuées au sein du Groupe sont également annulées.

Lorsque nécessaire, les états financiers des filiales sont ajustés, de façon à ce que leurs méthodes comptables soient uniformisées avec celles du Groupe.

#### b) Regroupement d'entreprises

Le regroupement d'entreprises, notamment l'acquisition de sociétés, est inscrit par la méthode de l'acquisition.

Le coût d'acquisition est déterminé par la somme de la juste valeur des actifs cédés, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de la société acquise. Les coûts relatifs à l'acquisition sont inscrits en tant que charge lorsqu'ils sont encourus. Le cas échéant, le coût d'acquisition comprend également la juste valeur de paiements éventuels évalués à la date de l'acquisition. Les modifications ultérieures de la valeur des paiements éventuels sont inscrites conformément à la norme comptable qui régit la comptabilisation des actifs ou des passifs concernés, sauf s'ils se qualifient en tant qu'ajustement au cours de l'exercice d'évaluation provisoire (12 mois au plus).

Les actifs identifiables, les passifs et passifs éventuels d'une filiale, qui respectent les critères de comptabilisation conformément à l'IFRS 3 - Regroupements d'entreprises ("IFRS 3"), sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants (ou groupe d'actifs) classés comme détenus en vue de la vente, conformément à l'IFRS 5 - Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ("IFRS 5"), lesquels sont comptabilisés et évalués à leur juste valeur déduite des coûts à supporter en vue de leur vente future.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la valeur des intérêts minoritaires face à la juste valeur des actifs et passifs nets acquis est comptabilisé en tant que *Goodwill*. Dans les cas où le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets identifiés, la différence calculée est inscrite comme résultat net de l'exercice où a lieu l'acquisition, après nouvelle confirmation de la juste valeur attribuée.

Si le processus de comptabilisation des regroupements d'entreprises est incomplet à la fin de l'exercice où le regroupement a lieu, le Groupe fournit l'information sur cette situation. Les valeurs considérées peuvent être ajustées pendant la période d'évaluation (entre la date d'acquisition et la date où le Groupe obtient l'information complète sur les faits et les circonstances qui existaient à la date de l'acquisition, période inférieure à 12 mois), ou de nouveaux actifs et passifs pourront être comptabilisés de façon à refléter les faits et les circonstances qui existaient au moment du bilan financier et que, s'ils avaient été connus, auraient eu un effet sur les montants comptabilisés au moment de l'acquisition.

Les intérêts minoritaires sont identifiés dans les capitaux propres séparément des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère. Les intérêts minoritaires peuvent être évalués initialement à leur juste valeur ou dans la proportion de la juste valeur des actifs et passifs de la filiale acquise. Cette option est effectuée séparément pour chaque transaction.

Suite à la comptabilisation initiale, la valeur comptable des intérêts minoritaires est déterminée comme valeur comptabilisée initialement majorée de la proportion de modifications de capitaux propres de la filiale.

Le résultat global d'une filiale est attribué aux intérêts minoritaires même s'ils sont négatifs.

Les modifications du pourcentage de contrôle sur les filiales qui n'impliquent pas de perte de contrôle sont comptabilisées comme transactions de capitaux propres. La valeur des intérêts du Groupe et des intérêts minoritaires sont ajustés pour refléter les modifications de pourcentage. Toute différence entre le montant par lequel les intérêts minoritaires sont ajustés et la juste

valeur du prix de la transaction est directement comptabilisée en capitaux propres et attribuée aux actionnaires de la société mère.

Lorsque le Groupe perd le contrôle sur une filiale, le gain ou la perte encouru par la cession est calculé comme la différence entre (i) le montant cumulé de la juste valeur du prix et la juste valeur des intérêts retenus et (ii) la valeur comptable des actifs (comprenant *goodwill*) et des passifs de la filiale et des intérêts minoritaires. Les montants préalablement comptabilisés comme autre résultat global sont transférés dans les résultats de l'exercice ou dans les résultats reportés de la même manière qu'ils le seraient si leurs actifs ou leurs passifs étaient cédés. La juste valeur des intérêts retenus correspond à la juste valeur de la comptabilisation initiale à des fins de comptabilisation ultérieure dans le cadre de l'IFRS 9 - Instruments financiers ("IFRS 9") ou, le cas échéant, conformément au coût aux fins de comptabilisation initiale d'un investissement dans une entreprise associée ou une coentreprise.

#### c) Investissements sur les sociétés associées et les coentreprises

Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais qu'il ne contrôle pas, en participant aux décisions relatives à ses politiques financières et opérationnelles.

Les investissements financiers opérés dans la plupart des sociétés associées et coentreprises (note 23) sont inscrits par la méthode de mise en équivalence, sauf lorsqu'ils sont classés comme détenus à la vente. Les participations sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, lequel est majoré ou diminué de la différence entre ce coût et la valeur correspondant proportionnellement à la participation aux capitaux propres de ces sociétés reportés à la date d'acquisition ou de la première application de cette méthode.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les participations financières sont ajustées périodiquement à la valeur correspondant à la participation aux résultats nets des sociétés associées et des coentreprises en contrepartie des « Résultats relatifs aux sociétés associées et coentreprises », et à d'autres variations survenues dans leurs capitaux propres en contrepartie des postes « Ajustements de parts de capital sur les sociétés associées et les coentreprises », et à la comptabilisation des pertes de valeur. De plus, les dividendes perçus de ces sociétés sont portés en tant que diminution de la valeur des investissements financiers.

Les pertes sur les sociétés associées et les coentreprises qui sont supérieures à l'investissement effectué dans ces entités ne

sont pas comptabilisées, sauf lorsque le Groupe a pris des engagements par rapport à cette entreprise associée ou coentreprises.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs nets identifiables est inscrit comme "Investissements dans sociétés associées et coentreprises - *goodwill*". Dans les cas où le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets identifiés, la différence calculée est inscrite comme gain dans le compte de résultats de l'exercice où a lieu l'acquisition.

Les gains non réalisés en transactions avec des sociétés associées et des coentreprises sont éliminés dans la proportion de la participation du Groupe dans l'entreprise associée et la coentreprise, en contrepartie de l'investissement dans cette entreprise associée et coentreprise. Les pertes non réalisées sont elles aussi éliminées, mais seulement lorsque la perte ne dégage pas que l'actif transféré a perdu de sa valeur.

#### d) *Goodwill*

Si les différences entre le coût d'acquisition des investissements dans des filiales, des sociétés associées et des coentreprises, majoré, dans le cas des filiales, de la valeur des intérêts minoritaires et de la juste valeur des actifs et passifs identifiables de ces sociétés à la date de leur acquisition, sont positives, elles sont inscrites comme *goodwill* (dans le cas de filiales) ou maintenus au poste " Investissements dans les sociétés associées et coentreprises ».

Le *goodwill* est inscrit en tant qu'actif et n'est pas soumis à l'amortissement. Il est présenté individuellement dans l'état de la situation financière consolidée ou au poste "Investissements dans les sociétés associées et les coentreprises" (notes 19 et 23). En ce qui concerne le *goodwill* des filiales, les montants du *goodwill* sont soumis à des tests de dépréciation tous les ans ou lorsqu'il existe des présomptions d'une éventuelle perte de valeurs. Toute perte de valeur est immédiatement inscrite en tant que charge dans le compte de résultat consolidé de l'exercice et ne peut être reprise plus tard.

Lors de la cession d'une filiale, d'une entreprise associée ou d'une coentreprise, le *goodwill* correspondant est inclus dans ce qui détermine la plus-value ou la moins-value.

Dans les cas où le coût d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets identifiés, la différence calculée est inscrite comme gain de l'exercice où a lieu l'acquisition.

#### 2.4 - Les immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement

les droits contractuels et les dépenses encourues dans des projets particuliers ayant une valeur économique future et sont portées à leur coût d'acquisition, déduits de leurs amortissements cumulés et de leurs pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles ne sont comptabilisées que s'il est probable qu'elles génèrent des bénéfices économiques futurs pour le Groupe, qu'elles soient contrôlables par le Groupe et que leur valeur puisse être évaluée avec fiabilité.

Les immobilisations incorporelles générées internement, notamment les frais de recherche & développement, sont portées en charges dans l'exercice où elles sont encourues.

Les coûts internes associés à la maintenance et au développement de *logiciels* sont inscrits en tant que charges dans le compte de résultats quand ils sont encourus, sauf lorsque ces coûts sont directement associés à des projets qui généreront probablement des bénéfices économiques futurs pour le Groupe. Dans ces situations, ces coûts sont capitalisés en tant qu'immobilisations incorporelles.

Après que les biens auront commencé d'être utilisés, leur amortissement est calculé par la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs en cause par le Groupe.

#### 2.5 - Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles utilisées pour la production, la prestation de service ou le travail administratif sont inscrites au coût d'acquisition ou de construction, et comprennent les dépenses imputables à l'achat, déduit de la dépréciation cumulée et, le cas échéant, des pertes de valeur.

Toutefois, pour une catégorie homogène d'actifs, le Groupe a adopté le 31 décembre 2018 le modèle de la réévaluation (valeur réévaluée diminuée des dépréciations cumulées) comme méthode comptable pour l'évaluation ultérieure de ces actifs. Ainsi, le montant réévalué correspond à sa juste valeur à la date de réévaluation.

Les réévaluations seront effectuées tous les deux ans par des évaluateurs indépendants afin de s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de celle qui serait déterminée par l'utilisation de la juste valeur à la fin de la période de reporting.

Lorsque la valeur comptable d'un actif est augmentée à la suite d'une réévaluation, l'augmentation est comptabilisée dans autres éléments du résultat global et cumulée avec les capitaux propres sur le compte « Écarts de réévaluation ». Toutefois, la réévaluation positive est comptabilisée en résultat dans la me-



sure où elle compense une réévaluation négative du même actif, précédemment comptabilisée en résultat.

Lorsque à la suite d'une réévaluation, la valeur comptable d'un actif diminue, cette diminution est comptabilisée en résultat. Toutefois, la diminution de la réévaluation est comptabilisée en autres éléments du résultat global dans la limite de l'écart de réévaluation créditeur pour ce même actif. La diminution de la réévaluation comptabilisée en autres éléments du résultat global réduit le montant accumulé en capitaux propres sur le compte « Écarts de réévaluation ».

Les immobilisations corporelles sont amorties par la méthode linéaire selon leur durée d'utilité estimée, à partir du moment où elles sont prêtes à être utilisées conformément à leur objet et l'amortissement cesse lorsque les actifs sont classés comme des actifs non courants détenus à la vente. L'amortissement est réalisé selon les durées d'utilité estimées suivantes :

	Durée de vie
Immeubles et autres constructions	5 - 50
Équipement de base	4 - 8
Matériel de transport	3 - 7
Matériels et outillages	3 - 7
Matériel de bureau et mobilier	2 - 10
Autres immobilisations corporelles	1 - 4

Les travaux d'amélioration ou de rénovation ne sont inscrits dans les actifs que dans les cas où ils consistent à remplacer des biens, lesquels sont déduits ou conduisent à une augmentation des bénéfices économiques futurs.

Les immobilisations corporelles en cours représentent des actifs encore en phase de construction, et sont inscrites à leur coût d'acquisition déduit d'éventuelles pertes de valeur. Ces immobilisations corporelles sont amorties à partir du moment où les actifs sous-jacents sont en conditions d'être utilisés aux fins visées.

Les plus-values ou moins-values découlant de la vente ou de la réduction des immobilisations corporelles sont déterminés par la différence entre la valeur nette de réalisation et la valeur comptable nette à la date de la cession/réduction et sont inscrites à leur valeur nette dans le compte de résultats aux postes « Autres produits d'exploitation » ou « Autres charges d'exploitation », le cas échéant.

## 2.6 - Les contrats de location

Les contrats de location sont classés comme : (i) des contrats de location-financement, s'ils ont pour effet de transférer substantiellement tous les risques et les avantages inhérents à leur

possession; ou, (ii) des contrats de location simple, s'ils ont pour effet de ne transférer substantiellement aucun risque ni avantage inhérent à leur possession.

La classification des contrats de location en location-financement ou location simple se fait en fonction de la substance du contrat et non de sa forme.

Les actifs acquis au moyen de contrats de location-financement, avec leur passif, sont comptabilisés par la méthode financière et constatent les amortissements cumulés correspondants et les dettes restant à régler selon le plan de versement contractuel. De plus, les intérêts compris dans le montant des loyers et les dépréciations des immobilisations corporelles sont portés en charges dans le compte de résultats de l'exercice concerné.

Pour les contrats de location considérés comme location simple, les loyers restant à payer sont portés en charge dans le compte de résultats selon le mode linéaire pendant toute la durée du contrat de location.

## 2.7 - La perte de valeur des actifs non courants, à l'exception du goodwill

Une évaluation de la perte de valeur est effectuée chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que le montant auquel est inscrit l'actif pourrait ne pas être récupéré. Au cas où il existerait de tels indices, le Groupe procède à la détermination de la valeur recouvrable de l'actif, de façon à connaître l'étendue de l'éventuelle perte de valeur.

Lorsque, individuellement, l'actif ne crée pas de mouvements de trésorerie de façon indépendante d'autres actifs, la valeur recouvrable est évaluée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient.

Lorsque le montant pour lequel l'actif est inscrit est supérieur à sa somme recouvrable, une perte de valeur par la différence, portée au compte de résultats dans le poste "Provisions et pertes de valeur sur des actifs dépréciables et amortissables et goodwill", est comptabilisée.

La somme recouvrable est celle qui est la plus élevée entre la juste valeur diminuée des frais de cession et la valeur d'utilité. La juste valeur nette est le montant qu'on obtiendrait par la sortie de l'actif lors d'une transaction entre des sociétés indépendantes et bien informées, déduction faite des coûts directement liés à la sortie de l'actif. La valeur d'utilité est la valeur qui existe dans les flux de trésorerie futurs estimés qui sont attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité. La somme recouvrable est estimée individuellement

pour chaque actif ou, si cela n'est pas possible, pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle est rattaché l'actif.

La reprise des pertes de valeur est inscrite quand il existe des présomptions que les pertes de valeurs comptabilisées n'existent plus ou qu'elles ont diminué. La reprise des pertes de valeur est portée dans le compte de résultats au poste "Provisions et pertes de valeur sur des actifs dépréciables et amortissables et *goodwill*" du compte de résultat de l'exercice où a lieu la reprise. Toutefois, la reprise de la perte de valeur est effectuée jusqu'à hauteur du montant pour lequel elle serait comptabilisée (net d'amortissements ou de dépréciation), au cas où la perte de valeur n'aurait pas été inscrite dans les exercices précédents.

## 2.8 - Immeubles de placement

Les immeubles de placement, qui comprennent des terrains et des immeubles détenus pour être loués, pour valoriser le capital, ou pour les deux, sont au départ inscrits à leur prix d'achat ou à leur coût de construction (dans le cas d'investissement en construction propre), y compris toutes les dépenses qui sont directement liées à l'achat ou à la construction.

Après leur comptabilisation initiale, tous les immeubles de placement, y compris ceux qui sont en cours de construction, sont évalués à leur juste valeur qui reflète les conditions du marché à la date de clôture de l'exercice. Tous les profits ou les pertes provenant de changements survenus sur la juste valeur des immeubles de placement sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice pendant lequel ils ont lieu et sont inscrits au poste "Variation de juste valeur des immeubles de placement", figurant dans la rubrique "Autres produits d'exploitation" ou "Autres charges d'exploitation", selon qu'il s'agit de profits ou de pertes.

La juste valeur de chaque immeuble de placement est déterminée par des organismes spécialisés indépendants et d'après des critères d'évaluation généralement admis pour le marché immobilier.

Les charges encourues par l'utilisation des immeubles de placement, notamment leurs entretiens, réparations, assurances et les impôts, sont comptabilisées dans le compte de résultats de l'exercice concerné. Les travaux d'amélioration ou de rénovation ne sont inscrits dans les actifs que dans les cas où ils consistent à remplacer des biens, lesquels sont déduits ou conduisent à une augmentation des bénéfices économiques futurs.

## 2.9 - Les actifs, passifs et transactions en monnaie étrangère

Les états financiers sont présentés en euros, étant donné que c'est la monnaie de la société mère.

Les transactions faites dans des devises autres que l'euro sont inscrites aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque exercice, les actifs et passifs monétaires exprimés en monnaie étrangère sont convertis en euros, à partir des taux de change en vigueur à sa date de clôture. Les actifs et les passifs en nature inscrits selon leur juste valeur exprimée en monnaie étrangère sont transposés en euros à partir du taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

Les différences de change, favorables et défavorables, découlant des différences entre les taux de change en vigueur à la date des transactions et ceux en vigueur à la date des recouvrements, des paiements, ou à la date de clôture de l'exercice, sont inscrites dans les produits et charges du compte de résultats de l'exercice, à l'exception de celles relatives à des éléments en nature dont la variation de la juste valeur est directement inscrite dans les capitaux propres au poste "Ajustements de change" (note 47).

La conversion des états financiers des filiales libellée en monnaie étrangère est effectuée en considérant le taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice, pour la conversion des actifs et passifs, au cours de change historique pour la conversion des soldes des postes des capitaux propres et au taux de change moyen de l'exercice, pour la conversion des postes du compte de résultats et des autres éléments du résultat global et des flux de trésorerie.

Pour les monnaies Kwanza et Bolivar, les taux de change utilisés pour la conversion des postes du compte de résultats ont été le taux de change final, car il s'agit d'économies hyperinflationnistes, comme expliqué dans la note 2.10.

Selon la norme IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères ("IAS 21"), le *goodwill* et les corrections de la juste valeur calculées au moment de l'acquisition d'entités étrangères sont libellés dans la monnaie de présentation de ces entités et sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change en résultant sont inscrits dans le poste "Ajustements de change" des capitaux propres (note 47).

## 2.10 - Sociétés dans les économies hyperinflationnistes

Selon l'IAS 29 - « Information financière dans les économies hyperinflationnistes », les états financiers d'une entité dont la monnaie fonctionnelle est la monnaie d'une économie hyperinflationniste, qu'ils soient établis selon le coût historique ou du coût actuel, doivent être exprimés dans l'unité de mesure ayant cours à la fin de la période de reporting.

La norme précise que l'hyperinflation est révélée par certaines caractéristiques de l'environnement économique d'un pays qui comprennent, notamment, les points suivants :

a) la population en général préfère conserver sa richesse en actifs non monétaires ou en une monnaie étrangère relativement stable. Les montants détenus en monnaie locale sont immédiatement investis pour maintenir le pouvoir d'achat;

b) la population en général apprécie les montants monétaires, non pas dans la monnaie locale, mais dans une monnaie étrangère relativement stable. Les prix peuvent être exprimés dans cette monnaie;

c) les ventes et les achats à crédit sont conclus à des prix qui tiennent compte de la perte de pouvoir d'achat attendue pendant la durée du crédit, même si cette période est courte ;

d) les taux d'intérêt, les salaires et les prix sont liés à un indice de prix ; et

e) le taux cumulé d'inflation sur trois ans approche ou dépasse 100 %.

Après analyse du Groupe, il a été considéré que les économies de l'Angola et du Venezuela en 2018 s'inscrivaient dans ces paramètres et, par conséquent, l'IAS 29 a été appliquée le 1er janvier 2018, en retraçant les états financiers comme décrit ci-dessous :

#### État de la situation financière

- Les montants de l'état de la situation financière non encore exprimés en matière d'unité de mesure en vigueur à la date de référence de cet état ont été retraités en appliquant un indice général des prix ;
- Les éléments monétaires n'ont pas été retraités car ils étaient déjà exprimés en unités courantes à la fin de la période de reporting. Les éléments monétaires représentent la trésorerie détenue et les éléments à recevoir ou à payer en espèces ;
- Les actifs et les passifs qui, par convention, étaient liés aux variations de prix, comme les obligations et les prêts indexés, ont été ajustés conformément selon ces accords afin de déterminer le montant du solde à la fin de la période de reporting ;
- Tous les autres actifs et passifs ont été considérés comme non monétaires. Toutefois, certains éléments non monétaires ont été comptabilisés pour des montants courants à la fin de la période de reporting, tels que la valeur nette de réalisation et la juste valeur ; ils n'ont donc pas été retraités. Tous les autres actifs et passifs non monétaires ont été retraités ;
- La plupart des éléments non monétaires étaient comptabilisés

au coût ou au coût diminué des des amortissements et des pertes de valeur cumulées. En conséquence, ils ont été exprimés pour des montants en vigueur à la date de leur acquisition. Le coût retraité de chaque élément a été déterminé en appliquant à son coût historique et à son amortissement / perte de valeur cumulée la variation d'un indice général des prix entre la date de son acquisition (ou la date de changement de monnaie fonctionnelle) et la fin de la période de reporting. Ainsi, les immobilisations corporelles et incorporelles, les stocks et le goodwill ont été retraités à compter de leur date d'acquisition ou de changement de monnaie fonctionnelle ;

- Le cas échéant, la valeur retraitée des éléments non monétaires est réduite à sa valeur recouvrable en raison de l'utilisation future estimée de l'élément ou de sa cession ;
- Les éléments exprimés au coût actuel (juste valeur) n'ont pas été retraités car ils étaient déjà exprimés dans l'unité de mesure en vigueur à la date du bilan ;
- Les postes des capitaux propres, à l'exception des postes relatifs aux résultats reportés et aux écarts de réévaluation, ont été retraités en appliquant un indice général des prix à partir des dates auxquelles les montants respectifs ont été constitués. Enfin, les résultats reportés retraités ont été déterminés à partir de tous les autres montants du bilan retraité.

#### Compte de résultats

- Le compte de résultats, avant retraitement, présente généralement les coûts et les résultats en vigueur au moment où les transactions ou événements sous-jacents se sont produits. Par conséquent, le coût des ventes et la dépréciation des actifs fixes sont comptabilisés à leur coût actuel au moment de leur consommation ; les produits et autres charges courantes sont comptabilisés à leur valeur actuelle au moment où ils ont été engagés ;
- Le retraitement des états financiers conformément à l'IAS 29 a donné lieu à des différences entre le résultat imposable et le résultat comptable. Ces différences ont été comptabilisées conformément à l'IAS 12.

#### Position monétaire nette

En période d'inflation, une société qui détient un excédent d'actifs monétaires sur les passifs monétaires (position monétaire nette débitrice) perd du pouvoir d'achat et génère par conséquent une perte ; en revanche, une société qui détient un excédent de passifs monétaires sur les actifs monétaires (position monétaire nette créancière) gagne du pouvoir d'achat et génère

donc un gain, dans la mesure où les actifs et passifs ne sont pas indexés à un niveau de prix.

Le gain ou la perte sur la position monétaire nette a été inclus dans le revenu net de l'exercice.

Pour déterminer l'indice général des prix susmentionné, le Groupe a utilisé les informations communiquées par la Banque Nationale d'Angola sur les niveaux d'inflation présents en Angola ces dernières années. Ces indices sont brièvement présentés ci-dessous :

Date	indice des prix
31/12/2018	100,00
30/09/2018	103,45
30/06/2018	109,36
31/03/2018	113,25
31/12/2017	117,72
30/09/2017	123,85
30/06/2017	131,40
31/03/2017	138,54
31/12/2016	148,63
30/09/2016	157,87
30/06/2016	173,30
31/03/2016	190,97
31/12/2015	210,97

En l'absence d'informations officielles, les indices des prix pour le Venezuela ont été estimés sur la base du dernier indice des prix publié par la Banque Nationale du Venezuela (décembre 2015) et une évaluation de l'augmentation moyenne au cours des trois derniers mois de 2015 a été effectuée. Au cours des périodes ultérieures, le Groupe a effectué une estimation en fonction de l'augmentation déterminée.

## 2.11 - Les charges financières

Les coûts d'emprunts sont comptabilisés dans le compte de résultats de l'exercice qu'ils concernent, sauf si les charges financières des emprunts sont directement liées à l'acquisition, à la construction et à la production d'actifs qui prennent un certain temps de préparation avant d'être utilisés. Dans ce cas, les coûts d'emprunt font partie du coût de l'actif. La capitalisation de ces charges commence dès le début de la préparation des opérations de construction ou de développement de l'actif et est interrompue après le début de l'utilisation, ou la fin de la production ou de la construction de l'actif ou lorsque le projet en cause est interrompu. Tous les produits financiers générés par des emprunts obtenus par avance et alloués à un investissement particulier sont déduits des charges financières éligibles à la capitalisation.

## 2.12 - Les subventions

Les subventions gouvernementales sont comptabilisées selon leur juste valeur quand il existe une assurance raisonnable qu'elles vont être reçues et que le Groupe va respecter les conditions exigées pour les obtenir.

Les subventions allouées pour l'exploitation, notamment pour la formation du personnel, sont comptabilisées dans le compte de résultats selon les charges encourues.

Les subventions allouées pour l'investissement, qui se rapportent à l'acquisition d'immobilisations corporelles, sont comprises dans les postes "Autres passifs courants" et "Autres passifs non courants" (selon le cas) et sont créditées dans le compte de résultats d'après la méthode linéaire de façon cohérente et proportionnelle aux dépréciations / amortissements des actifs qu'elles étaient destinées à acquérir.

## 2.13 - Stocks et encours

Les marchandises et les matières premières sont inscrites à leur coût d'acquisition, le coût moyen étant utilisé comme méthode de détermination des coûts.

Les produits finis et semi-finis et les travaux en cours sont évalués au coût moyen pondéré de production, qui comprend le coût des matières premières incorporées, la main-d'œuvre et les frais généraux de fabrication (en tenant compte des amortissements du matériel productif calculés en fonction de niveaux d'utilisation normaux), lequel est inférieur à la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente normal déduit des charges engagées pour terminer la production et des frais de commercialisation.

Des pertes de valeur sur stocks sont inscrites par la différence entre la valeur de coût et leur valeur de réalisation des stocks, au cas où celle-là serait inférieure à la valeur comptable.

## 2.14 - Les provisions

Les provisions sont comptabilisées seulement quand : i) le Groupe a une obligation actuelle (légale ou constructive) découlant d'un événement passé ; ii) il est probable que, pour résoudre cette obligation, il y ait une sortie de ressources et iii) le montant de l'obligation puisse être estimé de façon raisonnable. Les provisions sont revues à la clôture de chaque exercice et sont ajustées de façon à mieux refléter la meilleure estimation à cette date.

## 2.15 - L'information sectorielle

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services qui sont exposés à des risques et à des avantages différents de ceux des autres pôles d'activité. Un secteur géographique est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits et de services dans un environnement économique particulier qui est exposé à des risques et à des avantages différents de ceux des autres secteurs qui opèrent dans d'autres environnements économiques.

Le Groupe présente comme secteurs opérationnels les pôles d'activité qui coïncident avec ceux dans lesquels le management opère.

## 2.16 - Les résultats opérationnels

Les résultats opérationnels incluent l'ensemble des produits et des charges des opérations, qu'ils soient récurrents ou pas, y compris les frais de restructurations et les produits et les charges associés aux actifs opérationnels (immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles). Ils comprennent encore les plus-values ou les moins-values obtenues par la vente de sociétés incluses dans le périmètre de consolidation par la méthode d'intégration globale. Ainsi, les charges nettes de financement, les résultats obtenus sur des sociétés associées et des coentreprises, sur d'autres investissements financiers et les impôts sur le résultat sont exclus des résultats opérationnels.

## 2.17 - Les instruments financiers

Le Groupe a adopté en 2018 la norme IFRS 9 et l'effet cumulé de sa première application a été comptabilisé comme un premier ajustement du solde du poste « résultats reportés » à la situation financière consolidée au 1er janvier 2018. Par conséquent, l'information comparative pour l'exercice 2017 n'a pas été retraitée et elle est présentée conformément à l'IAS 39.

### Méthode comptable adoptée en 2018 (IFRS 9)

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Groupe devient partie dans leur relation contractuelle.

Tous les actifs financiers comptabilisés sont ensuite évalués au coût amorti ou à leur juste valeur, selon le modèle adopté par le Groupe et les caractéristiques de leurs flux de trésorerie contractuels.

#### a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les montants compris dans le poste "Trésorerie et équivalents

de trésorerie" correspondent aux valeurs de trésorerie, aux dépôts bancaires, aux dépôts à terme et à d'autres placements de trésorerie dont l'échéance est de moins de trois mois, et qui peuvent être immédiatement mobilisables sans risque significatif de changement de valeur.

#### b) Instruments de dette et créances

Les instruments de dette et les créances sont évalués, quand ils sont comptabilisés au départ à leur juste valeur et ensuite à leur coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Quand il s'avère qu'elles sont en perte de valeur, leur ajustement est inscrit dans les résultats au poste « Autres charges d'exploitation ». L'ajustement comptabilisé est évalué par la différence entre la valeur pour laquelle les créances sont comptabilisées et la valeur actuelle des flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale.

#### c) Investissements financiers

Les placements financiers sont comptabilisés au moment où sont transférés substantiellement les risques et les avantages qui leur sont inhérents. Ils sont inscrits initialement à leur valeur d'acquisition, qui correspond à la juste valeur, y compris les frais de transaction.

Les placements financiers sont classés comme suit :

#### Placements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont des placements financiers qui sont disponibles à la vente et ils sont classés comme des actifs non courants.

Après la comptabilisation initiale, les placements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur majorée des frais de transaction. Par la suite, ils sont évalués à la juste valeur avec les gains et les pertes découlant de leur variation dans les autres éléments du résultat global. Lors de leur cession, le profit ou la perte cumulé généré sur ces placements financiers n'est pas reclassé dans le compte de résultat consolidé, mais il est transféré uniquement dans le poste « résultats reportés ».

Les dividendes associés sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé au moment où ils sont attribués / décidés, sauf s'ils représentent un recouvrement partiel du coût du placement. Les dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé, au poste « Résultat des opérations d'investissement ».



Placements financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats

Les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères leur permettant d'être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais d'autres éléments du résultat global sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultats.

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultats sont évalués à la juste valeur déterminée à la fin de chaque période de reporting, les gains ou pertes respectifs étant comptabilisés dans le compte de résultat consolidé, sauf s'ils font partie d'une relation de couverture.

**d) Instruments de capitaux propres**

Les instruments de capitaux propres sont classés selon la substance contractuelle indépendamment de la forme légale qu'ils revêtent. Les instruments de capitaux propres sont des contrats qui dégagent un intérêt résiduel dans les actifs du Groupe après déduction des passifs.

Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont inscrits à la valeur nette reçue des coûts supportés pour leur émission.

**e) Dettes**

Les dettes sont comptabilisées au départ à leur juste valeur et ensuite à leur coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**f) Emprunts**

Les emprunts sont initialement inscrits et comptabilisés dans le passif à la valeur nominale reçue, nette des dépenses engagées par l'émission de ces emprunts et évalués plus tard par la méthode du coût amorti. Les charges financières, calculées selon le taux d'intérêt effectif et incluant les primes à payer, sont comptabilisées selon le principe de la comptabilité d'exercice.

**Méthode comptable adoptée jusqu'au 31 décembre 2017 (IAS 39)**

Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque le Groupe devient partie dans leur relation contractuelle.

**a) Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les montants compris dans le poste "Trésorerie et équivalents de trésorerie" correspondent aux valeurs de trésorerie, aux dépôts bancaires, aux dépôts à terme et à d'autres placements de trésorerie dont l'échéance est de moins de trois mois, et qui peuvent être immédiatement mobilisables sans risque significatif de changement de valeur.

**b) Créances**

Les créances sont évaluées, quand elles sont comptabilisées au départ à leur juste valeur et ensuite à leur coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Quand il s'avère qu'elles sont en perte de valeur, leur ajustement est inscrit dans les résultats au poste « Autres charges d'exploitation ». L'ajustement comptabilisé est évalué par la différence entre la valeur pour laquelle les créances sont comptabilisées et la valeur actuelle des flux de trésorerie actualisés au taux d'intérêt effectif déterminé lors de la comptabilisation initiale.

**c) Placements**

Les placements sont comptabilisés au moment où sont transférés substantiellement les risques et les avantages qui leur sont inhérents. Ils sont inscrits initialement à leur valeur d'acquisition, qui correspond à la juste valeur, y compris les frais de transaction.

Les placements sont classés comme suit :

Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des placements financiers qui sont disponibles à la vente et sont classés comme des actifs non courants..

Après la comptabilisation initiale, les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués par rapport à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice, sans aucune déduction relative aux frais de transaction qui pourraient survenir jusqu'à leur vente. Les profits ou les pertes provenant d'une variation de la juste valeur sont inscrits dans les capitaux propres, dans le poste "Réserve de juste valeur" jusqu'à ce que le placement soit vendu, reçu ou de toute façon cédé, ou dans les situations où il semble exister une perte de valeur, moment où la perte cumulée est inscrit dans le compte de résultats.

#### Autres placements

Les actifs financiers disponibles à la vente dans des instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix de marché coté sur le marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable sont évalués à leur coût d'acquisition déduit de toute perte de valeur cumulée et sont comptabilisés au poste "Autres investissements".

De plus, les actifs évalués à leur juste valeur par les résultats sont réévalués à leurs justes valeurs par rapport à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice, sans aucune déduction relative aux frais de transaction qui pourraient survenir jusqu'à leur vente. Ces actifs sont comptabilisés au poste "Autres investissements" et toute variation de leur juste valeur est comptabilisée au poste "Résultats relatifs aux opérations d'investissement - Autres".

#### **d) Instruments de capitaux propres**

Les instruments de capitaux propres sont classés selon la substance contractuelle indépendamment de la forme légale qu'ils revêtent. Les instruments de capitaux propres sont des contrats qui dégagent un intérêt résiduel dans les actifs du Groupe après déduction des passifs.

Les instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont inscrits à la valeur nette reçue des coûts supportés pour leur émission.

#### **e) Dettes**

Les dettes sont comptabilisées au départ à leur juste valeur et ensuite à leur coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### **f) Emprunts**

Les emprunts sont initialement inscrits et comptabilisés dans le passif à la valeur nominale reçue, nette des dépenses engagées par l'émission de ces emprunts et évalués plus tard par la méthode du coût amorti. Les charges financières, calculées selon le taux d'intérêt effectif, et qui comprennent des primes à payer, sont comptabilisées selon le principe de la spécialisation des exercices et sont ajoutées à la valeur comptable de l'emprunt, au cas où il ne serait pas remboursé pendant l'exercice.

#### **g) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture**

Souscrire des instruments financiers dérivés a pour but d'effectuer la couverture des risques financiers auxquels le Groupe se voit confronter, découlant des variations des taux d'intérêt. Dans ce sens, le Groupe ne souscrit pas d'instruments financiers dérivés à buts spéculatifs.

Souscrire des instruments financiers obéit aux politiques internes approuvées par le Conseil d'administration.

Les instruments financiers dérivés sont évalués à leur juste valeur et comptabilisés au poste "Autres passifs/actifs courants" ou "Autres passifs/actifs non courants", selon le cas. La méthode de comptabilisation dépend de la nature et de l'objectif de leur souscription.

La juste valeur des instruments financiers dérivés est déterminée en fonction du cours du marché. S'ils ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée par l'analyse des flux de trésorerie actualisés, lesquels comprennent les conditions supportées aux prix ou aux taux observés sur le marché.

#### **La comptabilité de couverture**

La possibilité de désigner un instrument financier dérivé comme étant un instrument de couverture obéit aux dispositions de l'IFRS 9 - Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ("IFRS 9"), notamment, quant à sa documentation et mise en pratique.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de juste valeur sont comptabilisées comme résultat financier de l'exercice, ainsi que les variations de la juste valeur de l'actif ou du passif objet de ce risque.

Les variations de la juste valeur des instruments financiers dérivés désignés comme couverture de *cash-flow* sont inscrites dans "Réserves d'opérations de couverture" lorsqu'ils sont effectifs et, dans les résultats financiers lorsqu'ils ne le sont pas.

Les montants inscrits dans "Réserves d'opérations de couverture" sont reportés dans les résultats financiers de l'exercice où l'élément couvert a également un effet sur résultats.

La comptabilisation de couverture est discontinuée lorsque l'instrument de couverture arrive à échéance, est vendu ou utilisé, ou lorsque la relation de couverture n'obéit plus aux conditions exigées par l'IFRS 9.

#### **2.18 - L'assurance retraite**

Le Groupe accorde à ses collaborateurs une assurance retraite.

Cette assurance a été constituée dans le cadre d'une politique sociale et d'encouragement consacrée aux collaborateurs dont l'initiative revient exclusivement aux filiales où ces avantages sont attribués. Étant donné qu'elle est de nature facultative, seules les directions de ces sociétés décident d'effectuer les cotisations au moment où elles semblent convenir, en tenant compte des prévisions actuarielles de décaissements et de la situation économique et financière. Les cotisations effectuées

par le Groupe sont donc inscrites en tant que charge à la date où elles sont dues.

## 2.19 - L'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu de l'exercice est calculé sur la base des résultats imposables des sociétés comprises dans la consolidation et considère l'imposition différée.

L'impôt courant sur les bénéfices est calculé à partir des résultats imposables (lesquels diffèrent des résultats comptables) des sociétés comprises dans la consolidation selon les règles fiscales qui sont en vigueur là où siège chaque entreprise du Groupe.

Les impôts différés concernent les différences temporelles entre les montants des actifs et des passifs aux fins de registre comptable et les montants afférents aux fins d'imposition, ainsi que ceux découlant des avantages fiscaux ou des créances fiscales obtenus.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés et évalués périodiquement en utilisant les taux d'imposition comptés être en vigueur à la date de la reprise des différences temporelles, ils ne sont pas actualisés et sont comptabilisés dans les actifs ou passifs non courants.

Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits que s'il existe des attentes raisonnables de bénéfices fiscaux futurs suffisants pour les utiliser. À la date de chaque clôture, les différences temporelles sous-jacentes aux actifs par impôts différés sont objet d'une réévaluation afin de les comptabiliser ou de les ajuster en fonction de l'attente actuelle de future récupération. Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles fiscales.

## 2.20 - Les actifs et passifs éventuels

Un actif éventuel est un possible actif provenant d'événements passés et dont l'existence ne peut être confirmée que par la réalisation ou pas d'événements futurs incertains.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, mais ils sont rapportés dans l'annexe quand un bénéfice économique futur s'avère probable.

Un passif éventuel est (i) une obligation possible découlant d'événements passés et dont l'existence sera confirmée par la survenance ou pas d'événements futurs incertains ou (ii) une obligation actuelle, qui découle d'événements passés, mais qui n'est pas comptabilisée car l'existence d'une sortie de ressources s'avère improbable ou parce que l'éventuelle sortie de ressources ne peut être évaluée avec fiabilité.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés dans les états financiers consolidés, et sont publiés dans l'annexe aux états financiers, à moins que la sortie de ressources qui affecterait des bénéfices économiques futurs soit loin d'être une possibilité, et dans ce cas ils ne sont pas publiés.

## 2.21 Profit

Le Groupe a adopté en 2018 la norme IFRS 15, tandis que les valeurs pour 2017 sont présentées conformément aux normes IAS 11 et IAS 18, sans retraitement des états financiers consolidés de 2017.

### Méthode comptable adoptée en 2018 (IFRS 15)

Les ventes et les prestations de service sont comptabilisés dans le compte de résultats lorsqu'il y a transfert du contrôle du bien ou du service fourni à l'acheteur et que le montant du produit est raisonnablement quantifié. Les retours sur les produits vendus sont comptabilisés en réduction des ventes dans la période à laquelle ils se rapportent.

Le Groupe comptabilise les revenus provenant de différentes activités :

#### Construction :

L'activité de construction comprend une obligation de prestation unique liée à la réalisation d'un certain ouvrage selon les termes définis dans le cahier des charges et en fonction des conseils et demandes formulés par les clients tout au long de sa période d'exécution. Le Groupe considère que cette obligation de prestation est remplie tout au long de la période d'exécution des travaux, car dans les situations de construction sur commande, l'actif n'a pas d'utilisation alternative et le Groupe a le droit de recevoir une rémunération pour les travaux exécutés jusqu'à la date de reporting. Ainsi, le moment de la comptabilisation de l'obligation de prestation survient au cours de cette période, il est déterminé selon la méthode des intrants *inputs* (méthode du degré d'avancement), en fonction des coûts engagés et de la marge réelle estimée pour chaque projet. La politique du Groupe n'étant pas de fournir des garanties supérieures à celles définies par la loi, le Groupe n'a pas identifié d'obligation de prestation supplémentaire liée aux extensions de garantie.

#### Immobilier :

En ce qui concerne la vente d'actifs immobiliers, le Groupe considère que son obligation de prestation est remplie au moment de la livraison et que le transfert de contrôle correspondant a lieu. Ce transfert est considéré comme ayant eu lieu au moment de l'acte public d'achat et de vente, puisque jusqu'à ce moment le client ne bénéficie pas du bien acquis et qu'il n'a ni contrôle

ni accès à celui-ci et qu'il n'y a plus d'obligations significatives en termes de performance à remplir. En particulier, s'agissant des projets développés par le Groupe pour la construction et la vente de biens immobiliers, pour lesquels le Groupe s'est engagé à vendre des actifs présentant certaines caractéristiques, le Groupe estime que, bien que le développement de l'actif et ses caractéristiques soient prévus dans le compromis conclu, le Groupe a la capacité de contrôler le processus et le client ne peut déterminer ni les changements ni les considérations à son sujet. De cette façon, la comptabilisation des produits des activités ordinaires respectifs a lieu à un moment donné, après l'acte public d'achat et de vente en question.

En ce qui concerne la location des actifs immobiliers détenus par le Groupe, l'obligation de prestation de Teixeira Duarte consiste en l'attribution du droit d'usage, par location, de l'immeuble/du magasin spécifiquement mentionné dans chaque contrat conclu. Le Groupe considère que la comptabilisation de la recette doit être étalée dans le temps, à savoir, la période de location, étant donné que le client reçoit et bénéficie simultanément des avantages résultant de la performance et de l'exécution de Teixeira Duarte dans l'attribution du droit d'utilisation pendant cette période.

#### Hôtellerie :

En ce qui concerne les services hôteliers, le Groupe estime que l'obligation de prestation de la prestation de service, en fonction de sa nature, intervient dans le temps, au fur et à mesure que le service est fourni. Ainsi, il considère que la comptabilisation de la recette doit être étalée dans le temps, à savoir, la durée du séjour dans un hôtel, étant donné que le client bénéficie des avantages associés pendant cette période. Lorsque d'autres obligations de performance sont établies, notamment par la réquisition d'autres services (*Food & Beverage*, *SPA*, ou autres fournis par le Groupe), elles sont comptabilisées à un moment donné, lorsque le client obtient les avantages qui y sont associés.

#### Distribution :

En ce qui concerne les services de distribution, le Groupe considère que l'obligation de prestation qu'il assume auprès des clients consiste en la vente/livraison de biens sur le marché de gros ou de détail du réseau de distribution (supermarchés) appartenant au Groupe Teixeira Duarte. Cette obligation est remplie lorsque la livraison du bien acheté par le client a lieu, puisque jusqu'à ce moment, le client ne bénéficie pas du bien acheté et qu'il n'a aucun contrôle ou accès à celui-ci. Ainsi, la comptabilisation des produits des activités ordinaires respectifs est faite à ce moment-là.

#### Commerce automobile :

En ce qui concerne la vente d'automobiles, le Groupe considère que son obligation de prestation est remplie au moment de la livraison et que le transfert de contrôle correspondant a lieu, puisque jusqu'à ce moment, le client ne bénéficie pas du bien acquis et n'en a ni le contrôle ni l'accès. Le Groupe considère qu'il n'existe pas d'autres obligations ou engagements de performance établis avec les clients dans le cadre des contrats respectifs.

#### Autres services :

En ce qui concerne les autres lignes de recette, en particulier les services fournis aux clients, de nature continue ou occasionnelle, il est entendu qu'il existe des obligations de prestation distinctes lorsque ces accords prévoient la fourniture de divers actifs à livrer ou de services à fournir dont le client peut bénéficier séparément, ces obligations sont différenciées dans les dispositions établies entre les parties. Le Groupe estime que la comptabilisation du produit des activités ordinaires attribué à chaque obligation de prestation identifiée dans les contrats intervient au moment du transfert du contrôle respectif, notamment au fil du temps ou à un moment donné, en fonction de ses caractéristiques, selon que le client bénéficie de son exécution au fil de cette même période ou à une date précise.

Les charges et produits sont comptabilisés dans la période à laquelle ils se rapportent, quelle que soit la date de leur paiement, de leur réception ou de leur facturation. Les charges et produits dont les valeurs ne sont pas connues sont alors estimées.

#### **Méthode comptable adoptée jusqu'au 31 décembre 2017 (IAS 11 et IAS 18)**

##### Ventes

Les produits provenant de ventes d'actifs sont comptabilisés dans le compte de résultats quand sont satisfaites les conditions suivantes :

- Le groupe a transféré à l'acheteur les risques et des avantages significatifs inhérents à la possession des actifs ;
- Le Groupe n'est pas impliqué de façon continue dans la gestion, à un degré généralement associé à la possession, et n'a pas le contrôle effectif des actifs vendus ;
- Le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable ;
- Il est probable que les bénéfices économiques associés à la transaction fluent vers le Groupe ; et

- Les charges encourues ou à venir relatives à la transaction peuvent être évaluées avec rigueur.

Les ventes sont comptabilisées nettes d'impôts, de ristournes et d'autres coûts inhérents à leur concrétisation à la juste valeur du montant perçu ou à percevoir.

#### Prestations de services

Les produits provenant de la prestation de services sont comptabilisés dans le compte de résultats sur la base du degré d'avancement de la prestation de services à la clôture de l'exercice.

Lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé raisonnablement, les produits et les charges correspondants sont comptabilisés selon le pourcentage d'avancement, conformément aux dispositions de l'IAS 11 - Contrats de construction ("IAS11"). Selon cette méthode, les produits qui sont directement liés aux travaux en cours sont comptabilisés dans le compte de résultats en fonction du pourcentage de leur avancement, lequel est déterminé par le ratio entre les charges encourues et les charges totales estimées des travaux (charges encourues ajoutées des charges à encourir). Les différences entre les profits obtenus par l'application de cette méthode et la facturation sont comptabilisées dans les postes "Autres actifs courants" ou "Autres passifs courants", selon la nature des différences.

Les variations des travaux du contrat, les réclamations et les primes sont considérées au fur et à mesure qu'elles sont convenues et lorsqu'il est possible de les quantifier avec suffisamment de fiabilité.

Pour que le résultat d'un contrat puisse être estimé raisonnablement, il faut que les conditions suivantes soient réunies :

- Qu'il soit probable que le Groupe obtienne les bénéfices économiques prévus dans le contrat ;
- Qu'il soit possible d'identifier les charges du contrat et de les quantifier raisonnablement ;
- Que, à la clôture de l'exercice, il soit possible que les charges nécessaires à l'achèvement de la construction, ainsi que le degré de son avancement puissent être quantifiées de façon suffisamment raisonnable, afin que les charges réelles encourues puissent être comparées aux estimations initiales.

Pour faire face aux charges à encourir pendant l'exercice de garantie des travaux, le Groupe comptabilise une provision pour faire face à ce risque, laquelle est calculée en tenant compte de la production annuelle et de l'historique des charges encourues dans le passé par l'exercice de garantie des travaux.

Lorsqu'il s'avère probable que les charges seront supérieures aux produits du contrat, la perte prévue est comptabilisée dans le compte de résultats de l'exercice où elle est prévue.

Les activités développées au titre de contrats de concession de services publics sont comptabilisées conformément à IFRIC 12 - Accords de concession de services ("IFRIC12"), norme qui établit les dispositions à appliquer pour l'évaluation, la comptabilisation, la présentation et l'information d'activités développées au titre de contrats de concession de services publics.

#### **2.22 - La spécialisation des exercices**

Les produits et les charges sont inscrits selon le principe de la spécialisation des exercices, par lequel ceux-ci sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont générés, indépendamment du moment où ils sont perçus ou payés. Les produits et les charges dont la valeur réelle n'est pas comptabilisée sont estimés.

Les différences entre les montants facturés et leurs produits et charges sont inscrites aux postes "Autres actifs courants" et "Autres passifs courants".

#### **2.23 - Le classement de la situation financière**

Les actifs réalisables et les passifs exigibles à moins d'un an de la clôture de l'exercice sont classés, respectivement, dans l'actif courant et le passif courant.

Les passifs pour lesquels il n'y a pas de droit inconditionnel permettant de différer leur règlement dans un délai d'au moins douze mois après la date de fin d'exercice sont également classés comme courants.

#### **2.24 - La dépréciation d'actifs financiers**

##### **Méthode comptable adoptée en 2018 (IFRS 9)**

Le Groupe comptabilise des pertes de valeur attendues pour les instruments de dette évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, ainsi que pour les créances sur la clientèle, d'autres débiteurs, et pour des actifs liés aux contrats avec la clientèle.

Le montant des pertes de valeur attendues pour les actifs financiers mentionnés ci-dessus est mis à jour à chaque date de reporting afin de refléter les variations du risque de crédit survenues depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers respectifs.

Les pertes de valeur attendues sont estimées sur la base d'une matrice d'irrecouvrabilité basée sur l'historique de crédit des clients du Groupe au cours des quatre dernières années (trois ans pour 2017), ajustée par des facteurs spécifiques attri-



buables aux clients, ainsi que par les conditions macroéconomiques qui sont prévues à l'avenir. À cette fin, les soldes des clients et autres débiteurs ont été regroupés en tenant compte de profils de risque de crédit similaires (pays, unité opérationnelle, type de débiteur - public ou privé, et autres) et d'intervalles de maturité similaires.

#### Méthode comptable adoptée jusqu'au 31 décembre 2017 (IAS 39)

À chaque clôture d'exercice, le Groupe analyse s'il y a objectivement un actif financier ou un groupe d'actifs financiers qui se trouve en perte de valeur.

#### Actifs financiers disponibles à la vente

Dans le cas d'actifs financiers classés comme étant disponibles à la vente, une tendance à la baisse prolongée ou significative de la juste valeur de l'instrument au-dessous de son coût est considérée comme un indicateur que les instruments se trouvent en perte de valeur. S'il existe une évidence similaire pour les actifs financiers classés comme disponibles à la vente, la perte cumulée - évaluée comme la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte de valeur de l'actif financier déjà inscrite dans les résultats - est retirée des capitaux propres et inscrite dans le compte de résultats. Les pertes de valeur des instruments de capital comptabilisées dans les résultats ne sont pas reprises dans le compte de résultats.

#### Les clients, débiteurs et autres actifs financiers

Des pertes de valeur sont inscrites quand il existe des indicateurs objectifs que le Groupe ne recevra pas tous les montants auxquels il a droit, conformément aux conditions établies à l'origine dans les contrats signés. Pour les identifier, plusieurs indicateurs sont utilisés, tels que :

- L'ancienneté des créances ;
- Les difficultés financières du débiteur ;
- La faillite probable du débiteur.

Les pertes de valeur sont déterminées par la différence entre le montant recouvrable et la valeur de la situation financière de fin d'exercice de l'actif financier et sont inscrites par la contrepartie des résultats de l'exercice. Quand une créance sur des clients et des débiteurs est considérée comme non recouvrable, elle est déduite en utilisant sa perte de valeur cumulée comptabilisée. Les recouvrements postérieurs de montants qui auraient été déduits sont inscrits dans les résultats.

#### 2.25 - Les actifs non courants détenus à la vente

Les actifs non courants (ou opérations discontinues) sont

classés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur est réalisable par une opération de vente, au lieu de l'être par leur utilisation continue. On constate cette situation seulement dans les conditions suivantes : (i) la vente est très probable; (ii) l'actif est disponible à la vente immédiate dans l'état où il se trouve; (iii) la direction est engagée dans un plan de vente; et (iv) il est probable que la vente se réalise dans les douze mois.

Les actifs non courants (ou opérations discontinues) classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués à la valeur la plus faible entre la valeur comptable et sa juste valeur diminuée des coûts de vente.

#### 2.26 - Le résultat par action

Le résultat non dilué par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de TD, S.A. par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de TD, S.A. par le nombre moyen pondéré des actions ordinaires en circulation pendant l'exercice, ajusté par les potentielles actions ordinaires ayant un effet dilutif.

Les actions ordinaires à effet dilutif potentielles peuvent provenir d'options sur les actions et autres instruments financiers émis par le Groupe, convertibles en titres de l'Entreprise.

#### 2.27 - Les faits survenus après la clôture de l'exercice

Les faits survenus après la clôture de l'exercice qui donnent des informations supplémentaires sur les conditions qui existaient à la date de clôture sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Les faits survenus après la clôture de l'exercice qui donnent des informations sur les conditions survenues après la clôture de l'exercice sont rapportés dans l'annexe des états financiers consolidés (note 50).

### 3 - CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES, ESTIMATIONS ET ERREURS

Pendant l'exercice clos le 31 décembre 2018, les méthodes comptables n'ont pas connu de changement par rapport à celles mises en œuvre dans la préparation de l'information financière relative à l'exercice arrêté le 31 décembre 2017, à l'exception :

- En vertu de la norme IAS 29 - Économies hyperinflationnistes aux sociétés situées en Angola et au Venezuela, et conformément aux recommandations des normes IAS 21 et IAS 29, l'effet de l'adoption de la norme IAS 29 sur les

exercices antérieurs au 1er janvier 2018 a été reflété dans la rubrique « Effet de l'application de la norme IAS 29 en Angola et au Venezuela » de l'état du résultat global (note 48) ;

- Application de la norme IFRS 9 ;
- Adoption du modèle de réévaluation pour une catégorie homogène d'immobilisations corporelles.

#### 4 - SOCIÉTÉS COMPRISES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2018, les sociétés qui ont été comprises dans le périmètre de consolidation par la méthode intégrale étaient les suivantes :

Dénomination sociale	Siège Social	% Participation effective
<b>MARCHÉ INTÉRIEUR</b>		
<b>CONSTRUCTION</b>		
CONSTRUSALAMONDE, ACE	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	92,50%
EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	67,74%
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
<b>CONCESSIONS ET SERVICES</b>		
DPLG - Desenvolvimento do Terminal Especializado de Contentores do Porto de La Guaira, Sociedade Unipessoal, Lda.	Rua das Pretas, 4 - Fração 4 D - Funchal	100 %
TDAP - Atividades Portuárias, S.A.	Rua das Pretas, 4 - Fração 4 D - Funchal	100 %
TDGI AÇORES - Unipessoal, Lda.	Zona Industrial Chã do Rego d'Água, Lote 39 - Cabouco, Ilha de São Miguel - Açores	100 %
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TDGI Manutenção, ACE	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
<b>IMMOBILIER</b>		
Fundo de Investimento Imobiliário Fechado TDF	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
IMOPEDROUÇOS - Sociedade Imobiliária, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
IMOTD – Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
MALANGA – Investimentos Imobiliários, Unipessoal, Lda.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
QUINTA DE CRAVEL - Imobiliária, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TDE - Empreendimentos Imobiliários, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TD VIA - Sociedade Imobiliária, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	93,75%
TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TRANSTRITAL - Britas e Empreendimentos Imobiliários, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
V8 - Gestão Imobiliária, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %

Dénomination sociale	Siège Social	% Participation effective
<b>HÔTELLERIE</b>		
ESTA - Gestão de Hotéis, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
GO CORP TRAVEL SOLUTIONS – Agência de Viagens, S.A.	Rua Encosta das Lagoas, nº 8 - Porto Salvo	100 %
LAGOASFUT - Equipamento Recreativo e Desportivo, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
LAGOAS HOTEL, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
SINERAMA - Organizações Turísticas e Hoteleiras, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TDH - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TDHC - Instalações para Desporto e Saúde, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
<b>DISTRIBUTION</b>		
BONAPAPEL - Artigos de Papelaria e Equipamentos Informáticos - Unipessoal, Lda. ;	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TEDAL – Participações e Distribuição, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TEDAL II – Distribuição e Investimentos, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TEIXEIRA DUARTE - Distribuição, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
<b>AUTOMOBILE</b>		
SMOTORS, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TDO - Investimento e Gestão, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TEDAL III – Automóveis e Investimentos, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TEDAL IV – Participações e Automóveis, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
<b>AUTRES</b>		
C + P.A. - Cimento e Produtos Associados, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TDO - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
TEDAL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	100 %
<b>MARCHÉ EXTÉRIEUR</b>		
<b>AFRIQUE DU SUD</b>		
<b>CONSTRUCTION</b>		
GLOBAL NET DISTRIBUTORS (PTY) LTD	10 Ninth Avenue - Northmead, Gauteng 1501	100 %
<b>ANGOLA</b>		
<b>CONCESSIONS ET SERVICES</b>		
EDUCARE - Atividades Educativas e Culturais, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	42,40%
<b>IMMOBILIER</b>		
AFRIMO - Empreendimentos Imobiliários, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	51,00%

Dénomination sociale	Siège Social	% Participation effective
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções (Angola), Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %
<b>HÔTELLERIE</b>		
ALVALADE - Empreendimentos Turísticos e Hoteleiros, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %
ANGOPREDIAL - Empreendimentos Imobiliários, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %
HOTEL TRÓPICO, S.A.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	80 %
HOTEL BAÍA, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %
<b>DISTRIBUTION</b>		
CND – Companhia Nacional de Distribuição, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %
COM 1 - Comércio e Distribuição, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %
DCG – Distribuição e Comércio Geral, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %
IMO 1 - Empreendimentos Imobiliários, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %
OCC – Operador Central de Comércio, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	80 %
<b>AUTOMOBILE</b>		
AUTO 1 - Comércio Automóvel, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %
Auto Competição Angola, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %
AUTO 8, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %
Comércio de Automóveis, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %

Dénomination sociale	Siège Social	% Participation effective
TDA - Comércio e Indústria, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	100 %
VAUCO - Automóveis e Equipamentos, Lda.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	51,00%
<b>AUTRES</b>		
Investipart – Participações e Investimentos, S.A.	Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem, Loy Bairro Morro Bento (Maxipark) Edifício Teixeira Duarte, nº 387 Luanda	36,00%
<b>ALGÉRIE</b>		
<b>CONSTRUCTION</b>		
TEIXEIRA DUARTE ALGERIE, SPA	8 Rooute Ben Aknoun, Rés de Chanssée El Biar - Alger	99,94%
<b>BELGIQUE</b>		
<b>CONCESSIONS ET SERVICES</b>		
TDGI, S.A.	Avenue Jean-Monnet, 1, 1348 Louvain-La-Neuve – RPM Bruxelles	100 %
<b>BRASIL</b>		
<b>CONSTRUCTION</b>		
EMPA S.A. Serviços de Engenharia	Rua Paraíba, 1000, 12º andar - Parte Bairro Savassi - Belo Horizonte	100 %
SOMAFEL – Obras Ferroviárias e Marítimas, Ltda.	Rua Iguatemi, n.º 448, 6.º andar conjuntos 602, 604, 606, 608 e 610 Bairro Itaim Bibi, São Paulo	67,74%
<b>CONCESSIONS ET SERVICES</b>		
GONGOJI Montante Energia, S.A.	Rua Paraíba, 1000, 12º andar - Parte Bairro Savassi - Belo Horizonte	100 %
PAREDÃO de Minas Energia, S.A.	Rua Paraíba, 1000, 12º andar - Parte Bairro Savassi - Belo Horizonte	100 %
TABOQUINHA Energia, S.A.	Rua Paraíba, 1000, 12º andar - Parte Bairro Savassi - Belo Horizonte	100 %
TDGI FACILITIES E MANUTENCAO DE INSTALACOES LTDA.	Rua Iguatemi, n.º 448, 6.º andar Conjunto 602, sala 18 Bairro Itaim Bibi, São Paulo	100 %
<b>IMMOBILIER</b>		
TDPG - Empreendimentos Imobiliários e Hoteleiros, Ltda.	Rua Irene Ramos Gomes de Matteo, nº 97 - Casa 097 Pina - Recife	100 %
TDSP - Participações, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 01 Itaim Bibi - São Paulo	100 %
TDSP - Elisa de Moraes Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 02 Itaim Bibi - São Paulo	90,00%



Dénomination sociale	Siège Social	% Participation effective
TDSP - Bela Vista Empreendimentos Imobiliários, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 06 Itaim Bibi - São Paulo	92,65%
TDSP - Galeno de Castro Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 03 Itaim Bibi - São Paulo	92,65%
TDSP - Maratona Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 08 Itaim Bibi - São Paulo	92,65%
TDSP - Direitos Humanos Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 4 Itaim Bibi - São Paulo	92,65%
TDSP - Alta Vista I Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 19 Itaim Bibi - São Paulo	92,65%
TDSP - Verum Moooca Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 18 Itaim Bibi - São Paulo	100 %
TDSP - Gilberto Sabino Empreendimentos Imobiliários, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 05 Itaim Bibi - São Paulo	100 %
TDSP - Alta Vista II Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 20 Itaim Bibi - São Paulo	92,65%
TDSP - Gualaxos Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 07 Itaim Bibi - São Paulo	100 %
TDSP - Alta Vista III Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar Conjunto 602 Itaim Bibi - São Paulo	92,65%
TDSP - Zanzibar Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 09 Itaim Bibi - São Paulo	92,50%
TDSP - Dionísio da Costa Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 10 Itaim Bibi - São Paulo	92,50%
TDSP - Baceunas Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 11 Itaim Bibi - São Paulo	100 %
TDSP - Maria de Jesus Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 12 Itaim Bibi - São Paulo	95,00%
TDSP - Volta Redonda Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 13 Itaim Bibi - São Paulo	95,00%
TDSP - Nilo Empreendimentos Imobiliários, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 14 Itaim Bibi - São Paulo	100 %
TDSP - Alta Vista IV Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 15 Itaim Bibi - São Paulo	92,65%
TDSP - 16 Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 16 Itaim Bibi - São Paulo	100 %
TDSP - Carolina Ribeiro - Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 10º andar Conjunto 1001, sala 17 Itaim Bibi - São Paulo	95,00%
<b>DISTRIBUTION</b>		
TDD - Distribuição Brasil, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar Conjunto 602 Itaim Bibi - São Paulo	100 %

Dénomination sociale	Siège Social	% Participation effective
<b>AUTRES</b>		
EMES – Participações, Ltda.	Rua Iguatemi, nº 448, 6º andar Conjunto 602, sala 21 Itaim Bibi - São Paulo	100 %
COLOMBIA		
<b>CONSTRUCTION</b>		
TEIXEIRA DUARTE – Engenharia e Construções (Colômbia) S.A.S.	Carrera 11 nº 94 – 02 oficina 201 Centro empresarial Manhattan, Bogotá	100 %
CHYPRE		
<b>AUTRES</b>		
LEVENEL, Limited	Irakli, 2, Egkomi, 2413 Nicósia	100 %
ESPAGNE		
<b>CONSTRUCTION</b>		
UTE DE VIANA	Av. Alberto Alcocer, 24 - 7º Madrid	100 %
<b>CONCESSIONS ET SERVICES</b>		
RECOLTE, Servicios Y Medioambiente, S.A. Sociedade Unipersonal.	Av. Alberto Alcocer, 24 - 7º Madrid	100 %
TDGI - Mantenimiento y Servicios Integrales, S.L.	Av. Alberto Alcocer, 24 - 7º Madrid	100 %
ÉQUATEUR		
<b>CONSTRUCTION</b>		
CONSORCIO PUENTE DAULE - GUAYAQUIL II	Av. Francisco de Orellana, Kilometro uno e medio (1,5) y Juan Tanca Marengo, Edificio Cofin, piso seis (6) Guayaquil, Equador	100 %
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE		
<b>CONSTRUCTION</b>		
TEIXEIRA DUARTE CONSTRUCTION SERVICES, LLC.	1030 Salem Road Union, NJ 07083	100 %
<b>IMMOBILIER</b>		
TDRE INVESTMENTS, LLC	4100 Spring Valley Road, Suit 310, Dallas Texas 75244	100 %
TDRE LEE PARK, LLC.	4100 Spring Valley Road, Suit 310, Dallas Texas 75244	100 %
TDRE HOOD, LLC	4100 Spring Valley Road, Suit 300, Dallas Texas 75244	100 %
MACAO		
<b>CONSTRUCTION</b>		
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções (Macau), Lda.	Av. Dr. Mário Soares, nº 25 Edifício Montepio Apr. 26 e 28 – 3º andar Macau	100 %

Dénomination sociale	Siège Social	% Participation effective
<b>MOZAMBIQUE</b>		
<b>CONSTRUCTION</b>		
TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções (Moçambique), Lda.	Av. Július Nyerere, n° 130 Maputo	74,46%
<b>CONCESSIONS ET SERVICES</b>		
TDGI - Tecnologia de Gestão de Imóveis, Lda.	Av. Július Nyerere, n° 130 Maputo	69,55%
<b>IMMOBILIER</b>		
IMOPAR - Centro Comercial de Maputo, S.A.	Av. Július Nyerere, n° 130 Maputo	100 %
MALANGA - Empreendimentos Imobiliários, S.A.	Av. Július Nyerere, n° 4 - R/C Maputo	74,71%
<b>HÔTELLERIE</b>		
AVENIDA - Empreendimentos Turísticos e Hoteleiros, Lda.	Av. Július Nyerere, n° 627 Maputo	100 %
Sociedade Hotel Tivoli, Lda.	Av. 25 de Setembro, 1321 Maputo	65,00%
TIVOLI BEIRA - Hotelaria e Serviços, Lda.	Av. Július Nyerere, n° 130 Maputo	100 %
<b>PERÚ</b>		
<b>CONSTRUCTION</b>		
TEIXEIRA DUARTE PERÚ – Ingeniería y Construcciones, Sociedad Anonima Cerrada	Avenida Arenales, n° 773 Lima	100 %
<b>RUSSIE</b>		
<b>CONCESSIONS ET SERVICES</b>		
MMK Cement, Limited Liability Company	Tri Rutchia Murmansk	70,00%
<b>VENEZUELA</b>		
<b>CONSTRUCTION</b>		
Consorcio Boyacá – La Guaira	Av. San Juan Bosco, Edifício Centra Altamira Piso 5, Oficina 54, Urb. Altamira Caracas	57,20%
TEGAVEN - Teixeira Duarte Y Asociados, C.A.	Av. Venezuela del Rosal con Calle Mohedano, Torre JWM Piso 5, Of. 5-2, Urb El Rosal - Caracas	100 %

## 5 - CHANGEMENTS DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Au cours de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018, certaines modifications sont apparues par rapport au périmètre de consolidation en 2017 :

- BONAPARTE – Imóveis Comerciais e Participações, S.A.;
- LAGOAS PARK, S.A.;
- TDHOSP – Gestão de Edifício Hospital, S.A..

Il est à noter que ces sociétés ont été classées comme « Déte-

nues en vue de la vente » au 31 décembre 2017.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, le Groupe a cédé la filiale détenue à 100 % « LAGOAS PARK, S.A. » et 90 % de la participation détenue dans « TDHOSP - Gestão de Edifício Hospital, S.A. ».

Lors de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018, les sociétés suivantes ont été dissoutes :

- TDF – Sociedade Gestora de Fundos de Investimento Imobiliário, S.A.;

- GND Trading ME FZE.

Il faut mentionner les constitutions d'entreprises qui eurent lieu en 2018 :

Construction :

- CONSORCIO PUENTE DAULE - GUAYAQUIL II.

Concessions et Services :

- TDGI - Mantenimiento y Servicios Integrales, S.L..

Immobilier :

- MALANGA - Empreendimentos Imobiliários, S.A..

Autres :

- EMES – Participações, Ltda.

**6 - COURS DE CHANGE**

Les cours utilisés aux 31 décembre 2018 et 2017 pour convertir en euros les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangère, ainsi que les résultats des opérations développées dans des pays dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro de ces exercices furent comme suit :

Devise	Change de clôture			Change moyen		
	2018	2017	Var	2018	2017	Var
Dollar américain	1,1450	1,1993	(4,5%)	1,1803	1,1307	4,4%
Pataca de Macao	9,2365	9,6532	(4,3%)	9,5269	9,0741	5,0%
Metical mozambicain	70,2400	70,5700	(0,5%)	71,2377	71,7446	(0,7%)
Bolivar vénézuélien	813,5683	0,0401	S.S.	128,2807	0,0235	S.S.
Kwanza angolais	353,0155	185,4000	90,4%	294,5685	184,8361	59,4%
Dinar algérien	135,5660	137,6194	(1,5%)	137,5775	125,5197	9,6%
Dirham des Émirats	4,2058	4,4056	(4,5%)	4,3374	4,1538	4,4%
Dirham marocain	10,9560	11,2168	(2,3%)	11,0913	10,9528	1,3%
Réal brésilien	4,4440	3,9729	11,9%	4,2980	3,6271	18,5%
Escudo cap-verdien	110,2650	110,2650	-	110,2650	110,2650	-
Rouble russe	79,7153	69,3920	14,9%	73,7887	66,0350	11,7%
Dinar tunisien	3,4485	2,9464	17,0 %	3,1193	2,7141	14,9%
Rand sud-africain	16,4594	14,8054	11,2%	15,5474	15,0168	3,5%
Nuevo Sol péruvien	3,8667	3,8846	(0,5%)	3,8807	3,6876	5,2%
Peso colombien	3 718,3900	3 579,3100	3,9%	3 512,5138	3 358,9723	4,6%

**7 – INFORMATIONS PAR PÔLE D'ACTIVITÉ**

Le Groupe est organisé selon les pôles d'activité suivants :

- Construction ;
- Concessions et services ;
- Immobilier ;
- Hôtellerie ;
- Distribution ;

- Commerce automobile.

Les ventes et prestations de services et les résultats obtenus par chacune de ces filières au cours des exercices arrêtés aux 31 décembre 2018 et 2017, furent comme suit :

Pôles d'activité	Ventes et prestations de services						Résultats opérationnels	
	2018			2017			2018	2017
	Alertes externes	Inter-sectoriel	Total	Alertes externes	Inter-sectoriel	Total		
Construction (*) (Note 32)	508.251	17.268	525.519	522.551	16.844	539.395	25.920	30.371
Concessions et services	96.578	13.905	110.483	96.298	12.519	108.817	5.153	4.510
Immobilier (*)	71.528	10.196	81.724	96.593	9.000	105.593	48.257	54.498
Hôtellerie (*)	38.853	587	39.440	48.246	13.460	61.706	8.387	8.305
Distribution (*)	128.343	1.887	130.230	205.014	2.083	207.097	(2.795)	16.822
Commerce automobile	30.159	3.241	33.400	66.936	5.176	72.112	8.532	24.642
Non affectés à des secteurs	-	-	-	-	-	-	(9.902)	(5.404)
Éliminations	-	(47.084)	(47.084)	-	(59.082)	(59.082)	325	1
	873.712	-	873.712	1 035 638	-	1 035 638	83.877	133.745
Charges financières (note 15)							(150.250)	(170.416)
Produits financiers (note 15)							77.228	65.765
Résultats relatifs aux opérations d'investissement (note 15)							18.320	2 208
Résultats avant impôts							29.175	31.302

(\*) - Montants de 2017 reclassés conformément aux explications de la note introductive.

Les transactions entre les pôles d'activité sont effectuées dans les conditions du marché, équiparables aux transactions effectuées avec des entités tierces.

Autres informations :

Pôles d'activité	Dépenses en capital fixe		Amortissements et dépréciations sur résultats		Provisions et pertes de valeur	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Construction (*)	17.001	10.109	25.712	31.329	4.295	(8.778)
Concessions et services	4.949	40.003	2.572	3.429	444	(4)
Immobilier (*)	13.744	7.135	2.903	5.738	3.742	-
Hôtellerie (*)	3.263	2.392	4.031	5.600	10	(18)
Distribution (*)	6.888	4.466	6.400	8.342	6.630	-
Commerce automobile	132	571	1.710	1.690	137	186
Non affectés à des secteurs	199	398	218	95	-	-
	46.176	65.074	43.546	56.223	15.258	(8.614)

(\*) - Montants de 2017 reclassés conformément aux explications de la note introductive.

Le rapprochement de l'actif et du passif des secteurs avec le total consolidé était aux 31 décembre 2018 et 2017 comme suit :



Pôles d'activité	Actifs									
	2018				2017				Passifs	
	Investissements sur les sociétés associées et les coentreprises (Note 23)	Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (Note 45)	Autres actifs	Total	Investissements sur les sociétés associées et les coentreprises (Note 23)	Actifs financiers disponibles à la vente (Note 25)	Autres actifs	Total	2018	2017
Construction (*)	2.134	12.978	1 850 492	1 865 604	2.608	-	2 108 465	2 111 073	975.325	1 145 116
Concessions et services	1.249	76	117.939	119.264	3.113	-	181.638	184.751	43.351	76.178
Immobilier (*)	75	1.285	1 124 972	1 126 332	603	1.198	1 641 286	1 643 087	457.749	850.966
Hôtellerie (*)	-	12	234.698	234.710	-	-	332.198	332.198	71.653	188.798
Distribution (*)	-	10	248.399	248.409	-	-	227.494	227.494	145.517	158.679
Commerce automobile	24	7	207.273	207.304	24	-	167.031	167.055	88.905	72.478
Non affectés à des secteurs	13.339	2.562	896.707	912.608	13.948	643	901.828	916.419	841.532	759.545
Éliminations	-	-	(2.856.531)	(2.856.531)	-	-	(3.287.718)	(3.287.718)	(1.169.692)	(1.366.244)
	16.821	16.930	1 823 949	1 857 700	20.296	1.841	2 272 222	2 294 359	1 454 340	1 885 516

(\*) - Montants de 2017 reclassés conformément aux explications de la note introductive.

Les ventes et les prestations de service et l'information concernant les actifs non courants en nature par zone géographique des exercices arrêtés aux 31 décembre 2018 et 2017 étaient composées comme suit :

Zone géographique	Ventes et prestations de services		Actifs non courants non monétaires	
	2018	2017	2018	2017
Portugal	233.265	189.999	196.576	215.002
Angola	284.433	398.589	536.284	416.628
Algérie	122.347	91.463	20.451	22.862
Bésil	136.013	235.902	16.529	21.264
Espagne	35.989	30.297	17.528	16.372
Mozambique	30.587	61.035	31.818	19.840
Venezuela	15.651	15.984	1.014	65
Autres	15.427	12.369	3.807	2.016
	873.712	1 035 638	824.007	714.049

Les actifs non courants en nature incluent le *goodwill*, les immobilisations incorporelles, les Immobilisations corporelles et les immeubles de placement.

## 8 - PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation des exercices arrêtés aux 31 décembre 2018 et 2017 étaient comme suit :

	2018	2017
<b>Ventes et prestations de services</b>		
Ventes	494.624	575.221
Prestations de services	379.088	460.417
	<b>873.712</b>	<b>1 035 638</b>
<b>Autres produits d'exploitation :</b>		
Cession d'actifs a)	47.316	5.425
Variation de la juste valeur des immeubles de placement (note 22)	41.098	23.816
Écarts de taux de change	18.385	-
Produits supplémentaires	7.449	6.841
Travaux pour l'entreprise b)	3.762	2.235
Reprise des pertes de valeur sur créances (note 28)	2.992	13.193
Corrections sur exercices précédents	296	895
Reprise des pertes de valeur sur stocks (Note 9 et 10)	215	257
Restitution d'impôts	89	204
Produits sur stocks	28	84
Autres produits d'exploitation	18.921	11.411
	<b>140.551</b>	<b>64.361</b>
	<b>1 014 263</b>	<b>1 099 999</b>

a) Au 31 décembre 2018, les produits indiqués furent obtenus par la cession d'immobilisations corporelles pour 3,087 millions d'euros (3,829 millions d'euros au 31 décembre 2017) (Note 21)

Au 31 décembre 2018, le Groupe a cédé « Lagoas Park, S.A. » et TDHOSP – Gestão de Edifício Hospital, S.A., il a ainsi enregistré une plus value globale de 44,100 millions d'euros (note 24), ces

sociétés faisaient partie du périmètre de consolidation au 31 décembre 2017 et elles étaient classées comme « Actifs et passifs détenus en vue de la vente ».

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, TDF - Sociedade Gestora de Fundos de Investimento Imobiliário, S.A. et GND Trading ME FZE ont également été dissoutes, enregistrant une plus-value de 129 000 euros.

Au 31 décembre 2017, le Groupe a cédé le secteur de l'Énergie pour 7,820 millions d'euros, il a ainsi enregistré une plus value de 612 000 euros.

Il faut également relever que la cession de « RECOLTE, Serviços e Meio Ambiente, S.A. » et de « RECOLTE, Serviços e Meio Ambiente (Porto), S.A. » pour 1,150 million d'euros, a enregistré une plus value de 283 000 euros, que ces sociétés faisaient partie du périmètre de consolidation le 31 décembre 2016 et que la dissolution de BETANGOLA – Betões e Pré-Fabricados de Angola, Lda., a rapporté 701 000 euros de profits.

c) Les travaux pour l'entreprise correspondent essentiellement à l'amélioration des équipements.

Les différences de change nettes au 31 décembre 2018 sont dues à des décaissements et à des encaissements, ainsi qu'à des actualisations des changes, inscrits en monnaies distinctes de l'euro.

## 9 – CHARGES DES VENTES

Au 31 décembre 2018 et 2017, la charge des ventes était comme suit:

	Matières et fournitures consommables	Marchandises	Total
<b>Actif brut :</b>			
Solde au 31 décembre 2016	13.730	69.502	83.232
Ajustements du change	(1.256)	(258)	(1.514)
Transferts vers les actifs détenus à la vente	-	(565)	(565)
Régularisations	(79)	(664)	(743)
Achats	99.764	207.237	307.001
Achats Charges de l'exercice	(98.706)	(204.931)	(303.637)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>13.453</b>	<b>70.321</b>	<b>83.774</b>
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation au 1er janvier 2018	-	5.382	5.382
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation	71	2.648	2.719
Ajustements du change	1.448	(27.722)	(26.274)
Régularisations	-	(2.424)	(2.424)
Achats	117.380	137.008	254.388
Achats Charges de l'exercice	(121.078)	(126.117)	(247.195)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>11.274</b>	<b>59.095</b>	<b>70.369</b>
<b>Pertes de valeur cumulées sur stocks et encours :</b>			
Solde au 31 décembre 2016	601	3.804	4.405
Ajustements du change	(8)	(15)	(23)
Apports (note 14)	207	1.297	1.504
Réductions (note 8)	-	(254)	(254)
Régularisations	(12)	(25)	(37)
Transferts vers les actifs détenus à la vente	-	(366)	(366)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>788</b>	<b>4.441</b>	<b>5.229</b>
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation au 1er janvier 2018	-	1.021	1.021
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation	-	479	479
Ajustements du change	(307)	(2.552)	(2.859)
Apports (note 14)	538	380	918
Réductions (note 8)	(28)	(187)	(215)
Régularisations	(5)	(10)	(15)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>986</b>	<b>3.572</b>	<b>4.558</b>
Montant net au 31 décembre 2017	12.665	65.880	78.545
Montant net au 31 décembre 2018	10.288	55.523	65.811

## 10 – VARIATION DE LA PRODUCTION

Le tableau de variation de la production sur les exercices arrêtés aux 31 décembre 2018 et 2017 fut comme suit :

	Produits et travaux en cours	Produits finis et semi-finis	Total
<b>Actif brut :</b>			
Solde au 31 décembre 2016	167.959	4.774	172.733
Ajustements du change	(11.026)	-	(11.026)
Régularisations	(3.107)	(244)	(3.351)
Variation de la production	(5.017)	9.390	4.373
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>148.809</b>	<b>13.920</b>	<b>162.729</b>
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation au 1er janvier 2018	244	-	244
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation	97	-	97
Ajustements du change	(5.938)	-	(5.938)
Régularisations	(10.185)	78	(10.107)
Variation de la production	(8.663)	(10.149)	(18.812)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>124.364</b>	<b>3.849</b>	<b>128.213</b>
<b>Pertes de valeur cumulées sur stocks et encours :</b>			
Solde au 31 décembre 2016	118	-	118
Ajustements du change	9	-	9
Apports (note 14)	93	-	93
Réductions (note 8)	(3)	-	(3)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>217</b>	<b>-</b>	<b>217</b>
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation au 1er janvier 2018	46	-	46
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation	47	-	47
Ajustements du change	(109)	-	(109)
Apports (note 14)	1.203	-	1.203
Transferts	(24)	-	(24)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>1.380</b>	<b>-</b>	<b>1.380</b>
Montant net au 31 décembre 2017	148.592	13.920	162.512
Montant net au 31 décembre 2018	122.985	3.849	126.834

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les stocks étaient ventilés comme suit :

	2018	2017
Matières et fournitures consommables	10.288	12.665
Marchandises	55.523	65.880
Produits et travaux en cours	122.985	148.592
Produits finis et semi-finis	3.849	13.920
<b>Total</b>	<b>192.645</b>	<b>241.057</b>

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la construction des complexes immobiliers, présentés dans les produits et travaux en cours, revient aux sociétés suivantes :

	2018	2017
TD VIA - Sociedade Imobiliária, S.A.	40.692	39.158
V8 - Gestão Imobiliária, S.A.	16.596	16.242
QUINTA DE CRAVEL - Imobiliária, S.A.	16.435	16.336
TDSP - Nilo Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	6.615	5.809
TDSP - Galeno de Castro Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	6.161	6.800
TDRE Hood, LLC	5.091	4.383
TDSP - Maria de Jesus Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	4.896	8.295
TDSP - Carolina Ribeiro Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	4.823	-
TDRE LEE PARK, LLC.	4.483	3.971
TDSP - Alta Vista IV Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	4.138	6.389
TDSP - Gilberto Sabino Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	3.301	7.514
TDSP - Bela Vista Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	2.908	3.156
TDSP - Baceunas Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	2.526	3.577
TDSP - Alta Vista III Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	1.482	1.583
TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.	1 433	1 433
TDPG - Empreendimentos Imobiliários e Hoteleiros, Ltda.	833	930
TDSP - Zanzibar Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	51	2.719
TDSP - Volta Redonda Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	30	3.080
TDSP - Gualaxos Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	6	3.027
IMOPEDROUÇOS - Sociedade Imobiliária, S.A.	-	11.814
TDSP - Alta Vista II Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	-	1 440
TDSP - Alta Vista I Empreendimentos Imobiliários SPE, Ltda.	-	85
Autres	485	851
	122.985	148.592

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les stocks donnés en nantissement de garantie à des passifs étaient les suivants :

Géographie 2018		2017
Portugal	Hypothèque 10 Lots Complexe immobilier Santa Marinha Design District	Hypothèque 10 Lots Complexe immobilier Santa Marinha Design District
Portugal	Hypothèque 9 Lots Mafamude	Hypothèque 9 Lots Mafamude
Portugal	-	Hypothèque des immeubles, biens immobiliers, situés Rua de Pedrouços
Portugal	Hypothèque de 65 fractions - Complexe immobilier Santa Marinha Design District - Vila Nova de Gaia	Hypothèque de 65 fractions - Complexe immobilier Santa Marinha Design District - Vila Nova de Gaia
Portugal	Hypothèque Terreno Pedregueiras - (14+10) Biens immobiliers	-
Portugal	Hypothèque Complexe immobilier Magnólia et Coina	-
Portugal	Hypothèque Vale Figueira	-
Portugal	Hypothèque Complexe immobilier Lezíria Park 2, Villa Rio, Jardins da Póvoa et Parque Logístico da Póvoa	-
Brésil	Complexe immobilier Copropriété Unique Alta Vista - São Paulo / Brésil (168 Unités Autonomes)	-
Brésil	Complexe immobilier Copropriété Unique Retrato Pinheiros - São Paulo / Brésil (104 Unités Autonomes)	-

## 11 - FOURNITURES ET SERVICES EXTÉRIEURS

Les fournitures et services extérieurs des exercices arrêtés aux 31 décembre 2018 et 2017 étaient comme suit :

	2018	2017
Contrats de sous-traitance	130.404	142.331
Travaux spécialisés	33.255	30.607
Entretien réparation	23.983	22.583
Baux et locations	19.074	22.062
Transport de marchandises	7.770	7.577
Carburants	7.527	9.357
Déplacements et hébergements	4.647	5.362
Électricité	4.509	6.220
Surveillance et sécurité	3.448	4.703
Publicité	3.103	3.322
Transport du personnel	2.498	3.351
Honoraires	2.249	3.132
Autres	44.210	55.919
	286.677	316.526

## 12 – CHARGES DE PERSONNEL

Le nombre moyen des effectifs par pôle d'activité, lors des exercices arrêtés aux 31 décembre 2018 et 2017, était comme suit :

	2018	2017
Construction	5.298	5.125
Concessions et services	1.908	2.021
Immobilier	262	176
Hôtellerie	1.079	1.096
Distribution	1.386	1.417
Énergie	-	17
Commerce automobile	412	504
Non affectés à des secteurs	186	204
	10.530	10.560

Le poste "Charges de personnel" des exercices arrêtés aux 31 décembre 2018 et 2017 est composé comme suit :

	2018	2017
Rémunérations normales	108.695	113.792
Autres rémunérations	63.476	64.584
Charges sur rémunérations	32.281	31.427
Assurances	2.608	3.516
Avantages de retraite	8	8
Autres charges de personnel	14.908	26.657
	221.976	239.984

## 13 - CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Les charges relatives aux contrats de location simple ont été comptabilisées en 2018 et 2017 à, respectivement, 186 000 euros et 172 000 euros. Elles concernent les loyers des contrats de location simple et sont inscrites au poste « Fournitures et services externes ».

Les loyers de contrats de location simple conservés par le Groupe aux 31 décembre 2018 et 2017, présentent les échéances suivantes :

	2018	2017
2018	-	83
2019	48	6
2020	11	3
2021	1	1
	60	93

## 14 - AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation des exercices 2018 et 2017 étaient comme suit :

	2018	2017
Perte de valeur sur créances (note 28)	36.331	16.014
Impôts et taxes	18.200	20.246
Variation de la juste valeur des immeubles de placement (note 22)	14.373	7.777
Créances irrécouvrables	7.416	664
Pertes sur stocks	5.544	277
Pertes encourues pour la cession d'actifs a)	2.703	1.693
Pertes de valeur sur stocks (Note 9 et 10)	2.121	1.597
Différences de change opérationnelles	-	2 204
Autres charges d'exploitation	10.234	12.399
	96.922	62.871

a) Les pertes indiquées ont été encourues essentiellement par la cession d'immobilisations corporelles s'élevant à 1,419 million d'euros (1,641 million d'euros en 2017) (note 21).

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, Teixeira Duarte Internacional, LTD. a été dissoute et a enregistré une perte de 1,284 million d'euros.

Au 31 décembre 2017, le Groupe a procédé à la dissolution de MARINERTES, S.A., qui avait enregistré 52 000 euros de pertes.



## 15 - RÉSULTATS FINANCIERS

Les résultats financiers des exercices arrêtés au 31 décembre 2018 et 2017 furent les suivants :

	2018	2017
<b>Charges et pertes financières:</b>		
Charges d'intérêts	(27.296)	(65.886)
Différences de change défavorables	(99.427)	(68.554)
es charges financières	(23.527)	(35.976)
	<b>(150.250)</b>	<b>(170.416)</b>
<b>Produits financiers :</b>		
Intérêts obtenus	6.953	10.087
Différences de change favorables	31.255	53.191
Position monétaire nette d)	38.445	-
Autres produits financiers	575	2.487
	<b>77.228</b>	<b>65.765</b>
<b>Résultats des opérations d'investissement :</b>		
Résultats relatifs aux sociétés associées et	220	2.217
aux coentreprises (a)		
Dividendes b)	1.423	2.728
Autres investissements c)	16.677	(2.529)
Gains / pertes sur l'évaluation d'actifs dispo-	-	(208)
nibles à la vente		
	<b>18.320</b>	<b>2 208</b>
<b>Résultats financiers</b>	<b>(54.702)</b>	<b>(102.443)</b>

a) Les résultats relatifs aux sociétés associées et aux coentreprises de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 comprennent l'effet de l'application de la méthode de mise en équivalence aux investissements réalisés dans des sociétés associées et dans les coentreprises pour un montant de 220 millions d'euros (2,217 millions d'euros en 2017) (note 23).

b) Les valeurs présentées au 31 décembre 2018 et 2017 correspondent aux dividendes reçus d'« Autres investissements ».

c) Le poste « Autres investissements » comprend les plus-values et les moins-values obtenues de la cession d'actifs financiers pour le montant de 16,677 millions d'euros (1,814 million d'euros en 2017).

Au 31 décembre 2017, le Groupe a enregistré une perte de valeur sur la participation détenue sur "VOTORANTIM Macau Investimentos, S.A." pour un montant de 715 000 d'euros.

(d) le montant indiqué correspond au profit résultant de l'application de la norme IAS 29.

Les différences de change nettes des exercices 2018 et 2017 sont dues à des décaissements et à des encaissements, ainsi qu'à des actualisations des changes, inscrits en monnaies distinctes de l'euro.

Au 31 décembre 2018, les intérêts sur le coût d'acquisition d'actifs qualifiables n'ont pas été capitalisés (198 000 euros au 31 décembre 2017).

Aux fins de capitalisation des charges financières au prix d'acquisition des actifs qualifiables, le taux moyen utilisé au 31 décembre 2017 était de 3,9%.

## 16 - IMPÔT SUR LE REVENU

TD, SA est la société dominante d'un groupe de sociétés soumis à l'imposition selon le régime spécial d'imposition des groupes de sociétés (Regime Especial de Tributação dos Grupos de Sociedades - RETGS) qui frappe toutes les sociétés dans lesquelles elle détient, directement ou indirectement, de 75% au moins du capital, dans la mesure où cette participation lui confère plus de 50% des droits de vote et que, dans le même temps, elles aient leur siège et la direction effective au Portugal et qu'elles soient imposables par le régime général des impôts sur les sociétés (IRC).

Les autres sociétés filiales, qui ne sont pas frappées du RETGS, sont imposées individuellement. L'assiette d'imposition est soumise aux taux de l'impôt sur les sociétés, de la surtaxe municipale (Derrama) et de la surtaxe d'État.

« TD, SA » et l'ensemble de ses filiales dont le siège est établi au Portugal sont assujetties à l'impôt sur les sociétés (IRC) au taux de 21 % qui s'applique à l'assiette imposable. Les sociétés qui présentent un bénéfice imposable sont assujetties à la surtaxe (Derrama) municipale, dont le taux peut varier jusqu'au plafond de 1,5%, ainsi qu'à la surtaxe d'État sur la partie du bénéfice imposable qui est supérieure à 1,5 million d'euros, à 7,5 millions et à 35 millions d'euros, qui est respectivement de 3%, 5% et 9%.

Ces sociétés sont également frappées d'un impôt individuel, aux taux et sur les dépenses, charges prévues par l'article 88 du Code de l'IRC.

Pour calculer l'assiette d'imposition de l'Entreprise, le résultat comptable est majoré et déduit de montants non admis au plan fiscal. Ces différences entre le résultat comptable et le résultat fiscal peuvent être de nature temporaire ou permanente.

Selon la législation portugaise, les pertes fiscales peuvent être reportées sur 5 (cinq) ans pour celles générées à partir de l'exercice fiscal de 2018. Elles peuvent être déduites des bénéfices imposables obtenus a posteriori, jusqu'à hauteur de 70% des bénéfices imposables de l'exercice fiscal où se réalise cette déduction.

Selon la législation en vigueur, les déclarations fiscales sont revues et corrigées par les autorités fiscales portugaises sur une

période de quatre ans, sauf en cas de déduction de déficit fiscal, ou que des inspections, des réclamations ou des contestations soient en cours. Dans ces cas-là, les délais sont prolongés ou suspendus en fonction des circonstances.

En ce qui concerne les sociétés qui sont présentes dans d'autres pays, le délai de contrôle de leurs déclarations fiscales varie entre trois et cinq ans.

Selon le Conseil d'administration, les éventuelles corrections résultant de contrôles et d'inspections opérées par les autorités fiscales sur ces déclarations n'auront aucun effet matériel significatif sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018.

Le Groupe procède à l'inscription des impôts différés correspondant aux différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et la base fiscale correspondante conformément aux dispositions de l'IAS 12 - Impôts sur le résultat (note 27).

Les impôts sur le revenu comptabilisés aux 31 décembre 2018 et 2017 étaient comme suit :

	2018	2017
Impôt courant :		
Impôt sur le revenu au Portugal	(10.456)	(31.522)
Impôt sur le revenu dans d'autres juridictions	(11.955)	(23.130)
<b>Impôt courant</b>	<b>(22.411)</b>	<b>(54.652)</b>
Impôt différé (note 27):	2.732	20.118
	(19.679)	(34.534)

Au-delà des montants des impôts différés inscrits directement dans le compte de résultats, des impôts différés s'élevant à 71,251 millions d'euros à la clôture de l'exercice 2018 (1,009 million d'euros au 31 décembre 2017) ont été inscrits directement dans les capitaux propres (note 27).

Le rapprochement entre le taux nominal et le taux effectif de l'impôt sur le revenu aux 31 décembre 2018 et 2017 peut être présenté comme suit :

	2018		2017	
	Taux %	Impôt	Taux %	Impôt
Résultat avant impôt		29.175		31.302
Taux et impôt nominal sur le revenu	(21,0%)	(6.127)	(21,0%)	(6.573)
Écart des taux d'imposition d'autres pays	(54,1%)	(15.796)	(78,1%)	(24.447)
Résultat dans les sociétés associées et les coentreprises mises en équivalence	0,2%	46	1,5%	466
Pertes fiscales générées dans l'année pour lesquelles l'impôt différé actif n'a pas été comptabilisé	42,7%	12.460	6,4%	1.995
Différence entre les plus-values et les moins-values fiscales et comptables	9,8%	2.855	28,7%	8.984
Charges non acceptées au plan fiscal	(21,9%)	(6.389)	(42,3%)	(13.248)
Imposition autonome	(3,4%)	(996)	(3,4%)	(1.066)
Derrama (surtaxe municipale)	(5,2%)	(1.520)	(2,6%)	(818)
Différences sur les estimations	5,7%	1.662	(36,7%)	(11.488)
Autres composantes de l'impôt	(29,5%)	(8.607)	(27,0%)	(8.457)
Impôt différé de l'année	9,4%	2.732	64,3%	20.118
Taux effectif et impôt nominal sur le revenu	(67,5%)	(19.679)	(110,3%)	(34.534)

## 17 - RÉSULTATS PAR ACTION

Les résultats par action des exercices 2018 et 2017 ont été calculés en tenant compte des montants suivants :

	2018	2017
Résultat pour effet de calcul du résultat net par action non dilué (résultat net de l'exercice)	11.127	(4.650)
Nombre moyen pondéré d'actions pour effet de calcul du résultat net par action non dilué (milliers)	420.000	420.000
Résultat net par action non dilué	0,03	(0,01)

Étant donné qu'il n'y a pas eu d'effets dilutifs du résultat par action dans les exercices 2018 et 2017 le résultat dilué par action est le même que le résultat non dilué par action.

## 18 - DIVIDENDES

Conformément à la décision prise par les actionnaires à l'Assemblée générale du 26 mai 2018, les dividendes n'ont pas été distribués compte tenu des états financiers individuels de l'Entreprise au 31 décembre 2017.

Des dividendes de 840 millions d'euros relatifs à l'exercice 2016 ont été payés le 31 décembre 2017.

## 19 - GOODWILL

Pendant les exercices 2018 et 2017, les mouvements survenus sur les valeurs du *goodwill* calculées pour l'acquisition de filiales, ainsi que leurs pertes de valeur cumulées, furent comme suit :

	2018	2017
Actif brut :		
Solde initial	27.571	29.550
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation au 1er janvier 2018	55	-
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation	25	-
Ajustements du change	(125)	-
Transferts vers les actifs détenus à la vente	-	(1.979)
Solde final	27.526	27.571
Pertes de valeur cumulées	(15.255)	(15.255)
Actif net:	12.271	12.316

Les valeurs du *goodwill* de 2018 et 2017 concernent les sociétés suivantes :

Filiale	Pôle d'activité	2018	2017
EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A.	Construction	12.107	12.107
Auto Competição Angola, LDA	Commerce automobile	164	209
		12.271	12.316

Les *goodwill* relatifs aux sociétés associées et aux coentreprises font partie intégrante de la valeur des investissements correspondants et figurent dans la note 23.

Les valeurs du *goodwill* sont soumises à des tests de dépréciation tous les ans, ou lorsqu'il existe des indices qu'ils pourraient se trouver en perte de valeurs.

Le montant recouvrable des unités génératrices des flux de trésorerie auxquelles sont attribués les *goodwill* est déterminé

sur la base du calcul de leur valeur d'utilité, qui utilise les prévisions des flux de trésorerie en prenant pour base les prévisions financières des cinq prochaines années, approuvées par leurs Conseils d'administration, actualisés des taux d'actualisation indiqués dans le tableau ci-dessous qui ont été calculés sur la base du coût moyen pondéré du capital (WACC), ajusté par les risques particuliers du marché dans lequel s'insère chaque unité. Les taux indiqués dans le même tableau ont été utilisés pour calculer la prévision des flux de trésorerie au-delà de ces cinq années. Ces taux ne sont pas supérieurs au taux moyen de croissance à long terme pour les marchés où ces unités génératrices de trésorerie sont affectées.

Selon les Conseils d'administration, s'il y avait un changement quelconque considéré comme possible des conditions fondamentales sur lesquelles est fondée la somme recouvrable, cela n'entraînerait pas que la valeur comptable de ces unités génératrices de trésorerie soit supérieure à leur valeur recouvrable.

Par conséquent, les principales conditions considérées pour déterminer la valeur d'utilité des valeurs du *goodwill* sont les suivantes :

Filiale	2018			2017		
	Valeur comptable du <i>goodwill</i>	Taux d'actualisation	Taux de croissance dans la perpétuité	Valeur comptable du <i>goodwill</i>	Taux d'actualisation	Taux de croissance dans la perpétuité
EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A.	12.107	6,4%	1,25%	12.107	6,1%	1,25%
Auto Competição Angola, Lda.	164	14,3 %	1,50%	209	14,3 %	1,50%
	12.271			12.316		

## 20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Pendant les exercices 2018 et 2017, les mouvements survenus sur les immobilisations incorporelles, ainsi que sur leurs amortissements et pertes de valeur cumulées, furent les suivants :

	Propriété industrielle	Autres	Immobilisations en cours	Avances pour le compte d'immobilisations incorporelles	Total
<b>Actif brut :</b>					
Solde au 31 décembre 2016	45.293	140	3.313	-	48.746
Changement de périmètre	(47)	-	-	-	(47)
Ajustements du change	(243)	2	(449)	-	(690)
Acquisitions	40.068	-	72	-	40.140
Transferts et réductions	3.697	(53)	-	-	3.644
Cessions	(21)	-	-	-	(21)
Transferts vers les actifs détenus à la vente	(25)	-	-	-	(25)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>88.722</b>	<b>89</b>	<b>2.936</b>	<b>-</b>	<b>91.747</b>
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation au 1er janvier 2018	9.005	14	-	-	9.019
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation	4.078	6	-	-	4.084
Ajustements du change	(17.705)	(32)	(302)	-	(18.039)
Acquisitions	439	-	131	347	917
Transferts et réductions	(8.563)	-	(24)	-	(8.587)
Cessions	(34)	-	-	-	(34)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>75.942</b>	<b>77</b>	<b>2.741</b>	<b>347</b>	<b>79.107</b>
<b>Amortissements et pertes de valeur cumulées :</b>					
Solde au 31 décembre 2016	9.652	140	-	-	9.792
Changement de périmètre	(47)	-	-	-	(47)
Ajustements du change	(82)	2	-	-	(80)
Transferts et réductions	1.094	(53)	-	-	1.041
Apports	3.577	-	-	-	3.577
Cessions	(20)	-	-	-	(20)
Transferts vers les actifs détenus à la vente	(25)	-	-	-	(25)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>14.149</b>	<b>89</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14.238</b>
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation au 1er janvier 2018	1.420	14	-	-	1.434
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation	951	6	-	-	957
Ajustements du change	(3.011)	(32)	-	-	(3.043)
Transferts et réductions	(2.665)	-	-	-	(2.665)
Apports	3.207	-	-	-	3.207
Cessions	(34)	-	-	-	(34)
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>14.017</b>	<b>77</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14.094</b>
<b>Montant net:</b>					
Au 31 décembre 2017	74.573	-	2.936	-	77.509
Au 31 décembre 2018	61.925	-	2.741	347	65.013

Au 31 décembre 2018, le poste "Propriété industrielle" présente le montant de 56,641 millions d'euros, relatif aux droits de superficie (66,833 millions d'euros au 31 décembre 2017).



**21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les mouvements survenus sur les immobilisations corporelles, ainsi que sur leurs dépréciations et pertes de valeur cumulées, des exercices 2018 et 2017, furent les suivants :

	Terrains et ressources naturelles	Immeubles et autres constructions	Équipement de base	Matériel de transport	Outils et matériels	Matériel de bureau et mobilier	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles en cours	Comptes pour le compte d'immobilisations corporelles	Total
<b>Actif brut :</b>										
Solde au 31 décembre 2016	31.328	483.317	388.750	85.600	41.656	36.226	10.794	15.061	-	1 092 732
Changement de périmètre	-	(77)	(7.898)	(2.187)	(265)	(233)	(292)	-	-	(10.952)
Ajustements du change	(328)	3.752	(9.045)	(1.980)	(624)	(163)	(29)	(51)	-	(8.468)
Acquisitions	-	5.576	7.308	2.022	1.861	894	967	2.921	143	21.692
Transferts et réductions	(32)	(16.246)	(5.272)	(1.698)	(135)	(1.634)	(489)	(10.634)	-	(36.140)
Cessions	-	(169)	(9.494)	(3.098)	(500)	(542)	(3)	-	-	(13.806)
Transferts vers les actifs détenus à la vente	(29)	(30.854)	(3.451)	-	(3)	(208)	(11)	-	-	(34.556)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>30.939</b>	<b>445.299</b>	<b>360.898</b>	<b>78.659</b>	<b>41.990</b>	<b>34.340</b>	<b>10.937</b>	<b>7.297</b>	<b>143</b>	<b>1 010 502</b>
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation au 1er janvier 2018	2.562	87.572	23.957	8.395	136	4.779	1.197	1.071	38	129.707
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation	2.422	44.125	11.103	3.489	70	2.221	853	2.161	17	66.461
Ajustements du change	(6.021)	(220.366)	(48.103)	(18.056)	(1.957)	(10.008)	(2.733)	(2.326)	(86)	(309.656)
Acquisitions	-	5.108	12.964	6.356	2.958	1.048	1.409	5.034	-	34.877
Transferts et réductions	(2.705)	35	(7.493)	(2.426)	(1.573)	(988)	(68)	(4.265)	-	(19.483)
Cessions	(40)	(6.616)	(4.787)	(3.219)	(397)	(857)	(412)	-	-	(16.328)
Revalorisation	-	473.051	-	-	-	-	-	-	-	473.051
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>27.157</b>	<b>828.208</b>	<b>348.539</b>	<b>73.198</b>	<b>41.227</b>	<b>30.535</b>	<b>11.183</b>	<b>8.972</b>	<b>112</b>	<b>1 369 131</b>
<b>Dépréciations et pertes de valeur cumulées :</b>										
Solde au 31 décembre 2016	164	152.005	305.377	70.009	32.222	30.879	6.289	-	-	596.945
Changement de périmètre	-	(67)	(7.616)	(1.159)	(262)	(223)	(288)	-	-	(9.615)
Effet du change	-	(258)	(5.092)	(1.875)	(370)	(103)	(11)	-	-	(7.709)
Apports	-	15.993	25.126	5.556	3.122	1.813	1.036	-	-	52.646
Transferts et réductions	-	(410)	(5.710)	(1.701)	(257)	(1.541)	(81)	-	-	(9.700)
Cessions	-	(81)	(8.213)	(2.960)	(403)	(489)	(2)	-	-	(12.148)
Transferts vers les actifs détenus à la vente	-	(3.231)	(3.065)	-	(2)	(196)	-	-	-	(6.494)
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>164</b>	<b>163.951</b>	<b>300.807</b>	<b>67.870</b>	<b>34.050</b>	<b>30.140</b>	<b>6.943</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>603.925</b>
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation au 1er janvier 2018	-	25.111	19.755	7.736	112	4.164	648	-	-	57.526
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation	-	18.732	9.115	2.685	60	1.995	430	-	-	33.017
Effet du change	-	(67.718)	(37.406)	(16.622)	(345)	(8.809)	(1.524)	-	-	(132.424)
Apports	-	17.092	19.343	3.712	2.947	1.325	783	-	-	45.202
Transferts et réductions	-	(1.405)	(8.858)	(2.350)	(1.400)	(917)	(65)	-	-	(14.995)
Cessions	-	(1.857)	(4.210)	(3.010)	(306)	(715)	(917)	-	-	(11.015)
Revalorisation	-	235.263	-	-	-	-	-	-	-	235.263
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>164</b>	<b>389.169</b>	<b>298.546</b>	<b>60.021</b>	<b>35.118</b>	<b>27.183</b>	<b>6.298</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>816.499</b>
<b>Montant net:</b>										
Au 31 décembre 2017	30.775	281.348	60.091	10.789	7 940	4.200	3.994	7.297	143	406.577
Au 31 décembre 2018	26.993	439.039	49.993	13.177	6.109	3.352	4.885	8.972	112	552.632

Conformément à la norme IAS 16 et après comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles peuvent être évaluées selon deux modèles :

- Modèle du coût
- Modèle de la réévaluation

Le 31 décembre 2018, le Groupe a opté pour le modèle de réévaluation d'un ensemble restreint d'immobilisations corporelles et cette politique a commencé à s'appliquer à l'ensemble d'une classe homogène.

L'adoption du modèle de réévaluation suppose que la juste valeur peut être déterminée de manière fiable et que l'actif en question est évalué à sa valeur réévaluée, correspondant à sa juste valeur à la date de réévaluation, diminuée des dépréciations cumulées et des pertes de valeur ultérieures.

Afin de s'assurer que les états financiers reflètent plus fidèlement la juste valeur de l'actif net, il a été décidé, à compter du 31 décembre 2018, de modifier le modèle d'évaluation appliqué à tous les hôtels, à tous les commerces de distribution ainsi qu'aux commerces du secteur automobile, qui constituent la catégorie homogène des actifs homogènes dans laquelle on considère que la différence entre le montant comptabilisé dans les états financiers et la juste valeur correspondante est plus significative.

Le passage du modèle du coût (précédemment adopté) au modèle de la réévaluation constitue un changement de méthode comptable. Toutefois, selon l'IAS 8:17, une exception à la règle générale appliquée aux changements de méthodes comptables est établie dans cette situation. Par conséquent, ce changement devra être présenté comme une réévaluation à la date fixée pour le changement plutôt que comme un ajustement (retraitement) de la période comparative. L'augmentation de la valeur des actifs devrait avoir un effet direct sur les capitaux propres (ou sur les résultats en cas de baisse de valeur due à une dépréciation).

Les réévaluations doivent être effectuées avec une régularité suffisante pour garantir que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de la juste valeur correspondante à la date de reporting (IAS 16:31).

Au 31 décembre 2018, l'effet de la réévaluation de ces immobilisations corporelles était le suivant :

Immobilisations corporelles	Actif brut	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur de l'évaluation	Effet sur la réévaluation	Impôts différés	Effets de la réévaluation nette
<b>Hôtels</b>							
Portugal	8.174	(5.140)	3.034	5.770	2.736	(574)	2.162
Angola	87.046	(42.889)	44.157	147.992	103.835	(31.151)	72.684
Mozambique	11.916	(3.655)	8.261	19.487	11.226	(3.592)	7.634
	107.136	(51.684)	55.452	173.249	117.797	(35.317)	82.480
<b>Commerces du secteur de la Distribution</b>							
Angola	84.345	(15.200)	69.145	117.640	48.495	(14.549)	33.946
	84.345	(15.200)	69.145	117.640	48.495	(14.549)	33.946
<b>Commerces du secteur automobile</b>							
Angola	19.583	(4.062)	15.521	87.017	71.496	(21.449)	50.047
	19.583	(4.062)	15.521	87.017	71.496	(21.449)	50.047
	211.064	(70.946)	140.118	377.906	237.788	(71.315)	166.473

Tous les biens immobiliers ont été évalués par des évaluateurs indépendants ayant la qualification professionnelle pertinente et reconnue ainsi qu'une expérience récente sur la localisation et la catégorie des biens immobiliers valorisés.

Il convient également de noter que les durées d'utilité des immeubles qui ont été réévalués n'ont pas changé.

Les acquisitions d'immobilisations corporelles réalisées en 2018 concernent essentiellement des investissements réalisés en locaux et en matériel.

Au 31 décembre 2018, le montant des immobilisations corporelles en cours représente essentiellement des bâtiments et d'autres constructions en cours.

## 22 - IMMEUBLES DE PLACEMENT

Le mouvement survenu sur les immeubles de placement pendant les exercices 2018 et 2017 fut comme suit :

	2018	2017
Solde initial	217.647	547.067
Ajustements du change	(53.020)	(393)
Acquisitions / (cessions)	2.319	2.566
Variation sur la juste valeur (notes 8 et 14)	26.725	16.039
Transferts vers les actifs détenus à la vente (Note 24)	-	(354.874)
Transferts de / vers les immobilisations corporelles	420	7.242
Solde final	194.091	217.647

La variation de la juste valeur sur les immeubles de placement par zone géographique pendant les exercices 2018 et 2017 fut comme suit :

	2018	2017
Portugal	698	17.062
Angola	26.027	(1.023)
	26.725	16.039

Les résultats obtenus par les immeubles de placement découlant de contrats de location simple se sont élevés à 4,821 millions d'euros en 2018 (32,961 millions d'euros en 2017). Les charges opérationnelles directes encourues pour les immeubles de placement s'élevaient au 31 décembre 2018 à 1,243 millions d'euros (3,424 millions d'euros au 31 décembre 2017).

La juste valeur de chaque immeuble de placement en exploitation est déterminée périodiquement par des évaluations effectuées par des organismes spécialisés indépendants et suivant des méthodologies d'évaluation généralement admise pour le marché immobilier, notamment les méthodes par le revenu, par la comparaison de marché ou par le coût de remplacement, en fonction des situations concrètes de chaque immeuble.

Les principales conditions et les méthodes inhérentes aux évaluations de support au prix de marché des immeubles de placement ont été les suivantes :

- *Taux de rendement:*
  - Portugal entre 6% et 10% ;
  - Angola entre 10% et 12% ;
  - Mozambique 12%.
- Moyenne de la méthode comparative et des multiples de résultats ;
- Moyenne de la méthode comparative et du coût.

IAS 40 - Immeubles de placement ("IAS 40") n'exige pas que la juste valeur des immeubles de placement repose sur l'évaluation effectuée par un évaluateur indépendant. Aux 31 décembre 2018 et 2017, tous les immeubles de placement furent évalués par des évaluateurs indépendants ayant la qualification professionnelle pertinente et reconnue et une expérience récente sur la localisation et la catégorie de l'immeuble de placement valorisée.

Ces évaluateurs utilisent des méthodologies qui sont courantes sur le marché, lequel prévoit d'utiliser la méthode par le revenu, par le coût de remplacement ou par la comparaison, selon les

situations concrètes de chaque bien immobilier. Dans le cas présent, étant donné que les actifs sont loués, la méthode utilisée a été celle par revenu, tout en tenant compte des autres méthodes pour évaluer la raisonnable des résultats obtenus par cette méthode. Selon cette méthode, les revenus utilisés ont été ceux des contrats de location actuellement en vigueur dans les circonstances actuelles et, à la fin de ces contrats, un taux de rendement adapté à chacun des biens immobiliers a été utilisé.

### 23 - INVESTISSEMENTS SUR LES SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ET LES COENTREPRISES

Les sociétés associées et les coentreprises qui, au 31 décembre 2018, ont été inscrites par la méthode de la mise en équivalence, sont les suivantes :

Dénomination sociale	Siège Social	% Participation effective
ADOQUINES VARGAS, (ADOQUINVAR), C.A.	Instalaciones de Bolivariana de Puertos Puerto de La Guaria – Parroquia Maiquetia Municipio Vargas del Estado Vargas	49,00%
ALVORADA PETRÓLEO, S.A.	Rua Paraíba, nº 1000, sala 1518 15º andar – Bairro Funcionário Belo Horizonte - Minas Gerais - Brasil	43,21%
ALSOMA, GEIE.	3 Av André Malraux - Levallois Peret - France	30,48%
AVIAS - Grupo Ferroviário para a Alta Velocidade, ACE	Edifício 1, Lagoas Park - Porto Salvo	15,92%
AVIA Portugal - Produtos Petrolíferos, S.A.	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	40,00%
AK10 - Empreendimentos e Participações SPE Ltda.	Alameda Santos, nº 960, 19º andar, Edifício CYK Cerqueira César – São Paulo	25,00%
CAIS DE CRUZEIROS 2ª FASE, ACE	Rua da Tapada da Quinta de Cima - Linhão – Sintra	16,94%
CONBATE, ACE	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	20,00%
Consortio Minero Luso Vargas C.A. (CONLUVAR)	Av. Venezuela com Calle Mohedano, Torre JWM Piso 5, Of. 5-2, Urb El Rosal – Caracas – Venezuela	49,00%
Consortio OPSUT 2010	Calle 4, Casa nº 4, Urbanización Los Laureles Valle de la Pascoa - Venezuela	51,00%
DOURO LITORAL, ACE	Tower Plaza, Rotunda Edgar Cardoso, nº 23, 12º andar, sala F - Vila Nova de Gaia	40,00%
D.L.O.E.A.C.E. – Douro Litoral Obras Especiais, ACE	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	40,00%
FERROVIAL/TEIXEIRA DUARTE – Obras Hidráulicas do Alqueva, ACE	Edifício Central Park Rua Alexandre Herculano, Edifício 1 - 4º Piso, Fração B e C - Linda-a-Velha	50 %
IMOC - Empreendimentos Imobiliários, S.A.	Av. Julius Nyerere, 130 - Maputo	49,92%
METROLIGEIRO - Construção de Infraestruturas, ACE	Rua Abranches Ferrão, nº 10 – 5º F - Lisboa	26,80%
NOVA ESTAÇÃO, ACE	Edifício 6 – Piso 1, Lagoas Park - Porto Salvo	25,00%
RPK Gulfstream, Ltd.	Tri Ruchja str. - 183003, Murmansk	42,70%
TEIXEIRA DUARTE - SOPOL - Metro Superfície, ACE	Edifício 2, Lagoas Park - Porto Salvo	57,30%
TDGISERV Services, LLC	PO Box 7098, Doha - Qatar	49,00%
TRÊS PONTO DOIS – Trabalhos Gerais de Construção Civil, Via e Catenária de Modernização da Linha do Norte, ACE	Av. das Forças Armadas, 125 - 2º C - Lisboa	50 %

Les mouvements survenus sur les investissements sur les sociétés associées et les coentreprises pendant les exercices 2018 et 2017 furent les suivants :

	Parts du capital	Goodwill	Total
Solde au 31 décembre 2016	17.504	-	17.504
Effets de l'application de la méthode de mise en équivalence :			
Effet sur le résultat de l'exercice (note 15)	2.217	-	2.217
Effet en capitaux propres	(634)	-	(634)
Augmentations	435	-	435
Ajustements du change	571	-	571
Autres	203	-	203
Solde au 31 décembre 2017	20.296	-	20.296
Effets de l'application de la méthode de mise en équivalence :			
Effet sur le résultat de l'exercice (note 15)	220	-	220
Effet en capitaux propres	(888)	-	(888)
Apports (a)	214	-	214
Ajustements du change	(99)	-	(99)
Autres	(2.922)	-	(2.922)
Solde au 31 décembre 2018	16.821	-	16.821

(a) Augmentation de capital d'Alvorada Petróleo, S.A..

Le détail des investissements sur les sociétés associées et les coentreprises était, aux 31 décembre 2018 et 2017, comme suit :

Sociétés associées et coentreprises	2018			2017		
	Parts du capital	Goodwill	Valeur de la situation financière	Parts du capital	Goodwill	Valeur de la situation financière
IMOC - Empreendimentos Imobiliários, S.A.R.L.	13.339	-	13.339	13.948	-	13.948
TDGISERV Services, LLC	770	-	770	2.563	-	2.563
RPK Gulfstream Ltd.	479	-	479	550	-	550
Alvorada Petróleo, S.A.	75	-	75	582	-	582
SCP AK-10 Empreendimentos e Participações SPE LTDA.	-	-	-	21	-	21
Autres	2.158	-	2.158	2.632	-	2.632
	16.821	-	16.821	20.296	-	20.296

Ces participations sont relevées par la méthode de mise en équivalence qui a eu, pour les exercices 2018 et 2017, les effets suivants :

Sociétés associées et coentreprises	2018		
	Gains et pertes sur sociétés associées et coentreprises (Note 15)	Ajustements de parts capital	Total
Alvorada Petróleo, S.A.	(50)	(609)	(659)
IMOC - Empreendimentos Imobiliários, S.A.R.L.	(664)	(11)	(675)
SCP AK-10 Empreendimentos e Participações SPE LTDA.	(39)	-	(39)
TDGISERV Services, LLC	1.152	(268)	884
Autres	(179)	-	(179)
	220	(888)	(668)



Sociétés associées et coentreprises	2017		Total
	Gains et pertes sur sociétés associées et coentreprises (Note 15)	Ajustements de parts capital	
Alvorada Petróleo, S.A.	(27)	31	4
IMOC - Empreendimentos Imobiliários, S.A.R.L.	1 321	(968)	353
SCP AK-10 Empreendimentos e Participações SPE LTDA.	9	-	9
TDGISERV Services, LLC	(565)	322	(243)
Autres	1.479	(19)	1.460
	2.217	(634)	1.583

La principale information financière relative aux sociétés associées et aux coentreprises aux 31 décembre 2018 et 2017 est la suivante :

	Total actifs		Total passifs		Total actifs nets		Quote-part du Groupe dans les actifs nets	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Alvorada Petróleo, S.A.	1.858	1.905	1.684	558	173	1.347	75	582
IMOC - Empreendimentos Imobiliários, S.A.R.L.	28.477	34.064	1.756	6.123	26.721	27.941	13.339	13.948
SCP AK-10 Empreendimentos e Participações SPE LTDA.	-	42	38	-	(38)	42	-	21
TDGISERV Services, LLC	8.535	4.323	6.964	9.786	1.571	(5.463)	770	2.563
Autres	13.751	19.492	7.274	11.957	6.477	7.535	2.637	3.182
	52.621	59.826	17.716	28.424	34.904	31.402	16.821	20.296

#### 24 - ACTIFS ET PASSIFS DÉTENUS À LA VENTE

Au 31 décembre 2018 e 2017, le détail des actifs et passifs détenus à la vente était le suivant :

	2018	2017
<b>Actifs détenus en vue de la vente :</b>		
Goodwill	1.979	1.979
Immobilisations corporelles	441	28.062
Immeubles de placement	30.548	354.874
Autres placements	1.159	7.125
Actifs d'impôts différés	-	2.572
Stocks	199	199
Clients courant	115	6.560
Clients non courant	-	40.250
Autres débiteurs	5	5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	12.496
Autres actifs	427	858
<b>Total actifs détenus à la vente</b>	<b>34.897</b>	<b>454.980</b>
<b>Passifs détenus à la vente :</b>		
Emprunts	21.698	164.886
Passifs d'impôt différé	(1.848)	1.701
Leasing financier	2.417	161.808
Fournisseurs	212	448
Autres créanciers	634	1.900
Autres passifs	448	19.133
<b>Total passifs détenus à la vente</b>	<b>23.561</b>	<b>349.876</b>
<b>Total net</b>	<b>11.336</b>	<b>105.104</b>

Au 31 décembre 2018, les sociétés suivantes sont classées comme « Actifs et passifs détenus à la vente » :

- BONAPARTE – Imóveis Comerciais e Participações, S.A.;
- AEBT – Vias do Baixo Tejo, S.A.

Au 31 décembre 2017, les sociétés suivantes étaient classées comme « Actifs et passifs détenus à la vente » :

- BONAPARTE – Imóveis Comerciais e Participações, S.A.;
- LAGOAS PARK, S.A.;
- TDHOSP – Gestão de Edifício Hospital, S.A.;
- LUSOPONTE – Concessionária para a Travessia do Tejo, S.A.;
- AEBT – Vias do Baixo Tejo, S.A.

Au 31 décembre 2018, le Groupe a cédé les participations suivantes qui étaient classées comme « Actifs détenus à la vente » :

- Filiale détenue à 100 % par « LAGOAS PARK, S.A. » qui opère dans le secteur immobilier au Portugal ;

- Vente de 90 % de la filiale « TDHOSP - Gestão de Edifício Hospital, S.A. », qui opère au Portugal, dans la gestion et la maintenance du bâtiment hospitalier, ainsi que dans la gestion et l'exploitation du parking respectif ;
- Cession de la totalité de la participation détenue (9 %) dans « LUSOPONTE - Concessionária para a Travessia do Tejo, S.A. ».

Le détail de ces cessions est le suivant :

<b>Actifs détenus en vue de la vente :</b>	
Immobilisations corporelles	27.621
Immeubles de placement	324.326
Autres placements	5.606
Actifs d'impôts différés	2.572
Clients courant	6.445
Clients non courant	40.250
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12.472
Autres actifs	431
<b>Total actifs détenus à la vente</b>	<b>419.723</b>
<b>Passifs détenus à la vente :</b>	
Emprunts	143.188
Passifs d'impôt différé	3.549
Leasing financier	159.391
Fournisseurs	236
Autres créanciers	1.266
Autres passifs	18.685
<b>Total passifs détenus à la vente</b>	<b>326.315</b>
<b>Total net</b>	<b>93.408</b>
Valeur de réalisation	162.825
Plus-value (note 8)	44.100
Plus-value (note 15)	17.405
Montant perçu (Note 30)	162.570
Créance	255

## 25 - ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

Au cours des exercices arrêtés aux 31 décembre 2017, les mouvements survenus sur l'évaluation des actifs financiers disponibles à la vente, évalués à leur juste valeur, furent comme suit :

	2017
Solde initial	8.318
Cessions pendant l'exercice a)	(1.071)
Diminution sur la juste valeur b)	(5.406)
	1.841

Aux 31 décembre 2017, le Groupe détenait 6.766.394 actions de la Banco Comercial Português, S.A., soit 0,04% de son ca-

pital et des droits de vote, classés en tant qu'actifs financiers disponibles à la vente.

a) Au cours des exercices arrêtés aux 31 décembre 2017, le détail des valeurs présentées est le suivant :

Cessions d'actions d'« Actifs financiers disponibles à la vente » :

Exercice 2017

Description	Valeur comptable (a)	Montant de la Vente (b)	Réserve de juste valeur sur les capitaux (c)	Moins-value (b-a+c)	Montant perçu (Note 30)
Cession de 1000000 actions de la Banco Comercial Português, S.A	1.071	264	-	(807)	264
<b>Total</b>	<b>1.071</b>	<b>264</b>	<b>-</b>	<b>(807)</b>	<b>264</b>

b) Au cours des exercices arrêtés aux 31 décembre 2018 et 2017, le détail des valeurs présentées est le suivant :

Exercice 2017

Description	Perte de valeur de l'année		
	Total (Note 25)	Réserve de juste valeur sur les capitaux	Perte sur les résultats (Note 15)
Perte de valeur sur la participation détenue sur la Banco Comercial Português	(5.406)	-	(5.406)
<b>Total</b>	<b>(5.406)</b>	<b>-</b>	<b>(5.406)</b>

Les actifs financiers disponibles à la vente, et leurs prix de revient et de marché étaient aux 31 décembre 2017 comme suit :

	2017	
	V. coût	V. marché
Banco Comercial Português, S.A.	586.331	1.841
	586.331	1.841

## 26 - AUTRES INVESTISSEMENTS

Aux 31 décembre 2017, les placements dans les sociétés ci-dessous étaient comme suit :

	2017
<b>Actifs financiers disponibles à la vente au prix de revient a)</b>	
Titre de la dette publique du gouvernement de la République Populaire d'Angola	24.561
EIA - Ensino, Investigação e Administração, S.A.	624
MTS - Metro Transporte do Sul, S.A.	570
KUIKILA Investments, Lda.	481
MATADOURO DE MACAU, S.A.R.L.	317
ILTA - Urbanizadora da Ilha de Tavira, S.A.	256
CPM - Companhia de Parques de Macau, S.A.R.L.	205
Autres	125
	<b>27.139</b>
<b>Actifs financiers disponibles à la vente à la juste valeur</b>	
COLT Resources Inc.	151
Autres	123
	<b>274</b>
	<b>27.413</b>

a) Ce poste comprend essentiellement les investissements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas cotés sur le marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. Ces investissements sont évalués à leur prix d'achat déduit des pertes de valeur cumulées

En outre, en 2017, des dividendes de, respectivement, 2,728 millions d'euros et 2,728 millions d'euros ont été perçus de ces investissements (note 15).

Ces actifs ont été reclassés en 2018 dans Autres placements financiers (note 45).

## 27 - IMPÔTS DIFFÉRÉS

Toutes les situations pouvant affecter de façon significative les impôts futurs sont relevées par voie d'application des textes réglementaires concernant les impôts différés.

Le mouvement survenu sur les actifs et les passifs d'impôts différés pendant les exercices arrêtés aux 31 décembre 2018 et 2017 selon les différences temporelles qui les ont générés, fut le suivant :

	2018			Constitution		Reprise		Effet du change et ajustements	Solde final
	Solde initial	Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation au 1er janvier 2018	Effets de l'application de la norme IFRS 9	Résultat net (Note 16)	Capitaux propres (note 16)	Résultat net (Note 16)	Capitaux propres (note 16)		
<b>Actifs d'impôts différés :</b>									
Dépréciation sur stocks	150	11	-	365	-	(23)	-	(115)	388
Dépréciation de clients	42	-	684	557	-	(10)	-	-	1.273
Dépréciations d'actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	108.572	-	-	-	66	-	-	-	108.638
Crédit de double imposition internationale	10.321	-	-	-	-	-	-	921	11.242
Pertes fiscales à reporter	21.954	-	-	4.357	-	(1.498)	-	(5.867)	18.946
Provision pour pertes sur travaux	308	-	-	566	-	(66)	-	(92)	716
Autres	13.685	240	-	7.659	-	(1.429)	(2)	(11.921)	8.232
	155.032	251	684	13.504	66	(3.026)	(2)	(17.074)	149.435
<b>Passifs d'impôt différé :</b>									
Profits imposés dans futurs exercices	974	-	-	70	-	(564)	-	(175)	305
Immeubles de placement	23.128	-	-	7.954	-	(98)	-	(8.906)	22.078
Réévaluations d'immobilisations corporelles	5.059	381	-	-	71.315	(73)	-	(1.562)	75.120
Autres	5.882	23.899	-	640	-	(183)	-	(15.193)	15.045
	35.043	24.280	-	8.664	71.315	(918)	-	(25.836)	112.548

	2017			Constitution		Reprise		Effet du change et ajustements	Solde final
	Solde initial	Changement de périmètre	Transferts vers les actifs détenus à la vente	Résultat net (Note 16)	Capitaux propres (note 16)	Résultat net (Note 16)	Capitaux propres (note 16)		
<b>Actifs d'impôts différés :</b>									
Dépréciation sur stocks	150	-	-	-	-	-	-	-	150
Dépréciation de clients	4.348	-	-	3	-	(1)	-	(4.308)	42
Dépréciations d'actifs financiers disponibles à la vente	129.686	-	-	1.215	2	(22.331)	-	-	108.572
Crédit de double imposition internationale	10.226	-	-	2.928	-	-	-	(2.833)	10.321
Pertes fiscales à reporter	31.670	-	(107)	18.942	-	(7.249)	-	(21.302)	21.954
Provision pour pertes sur travaux	639	-	-	4	-	(327)	-	(6)	308
Autres	21.468	(57)	(2.465)	1.491	-	(10.876)	(1.015)	5.139	13.685
	198.187	(57)	(2.572)	24.583	2	(40.784)	(1.015)	(23.312)	155.032
<b>Passifs d'impôt différé :</b>									
Profits imposés dans futurs exercices	1.285	-	-	268	-	(329)	-	(250)	974
Immeubles de placement	59.161	-	(1.701)	2.560	-	(36.771)	-	(121)	23.128
Réévaluations d'immobilisations corporelles	4.353	-	-	-	-	(168)	(3)	877	5.059
Autres	8.541	-	-	527	-	(2.406)	(1)	(779)	5.882
	73.340	-	(1.701)	3.355	-	(39.674)	(4)	(273)	35.043

Selon les déclarations fiscales des sociétés qui inscrivent des actifs d'impôts différés pour pertes fiscales, aux 31 décembre 2018 et 2017, ceux-là étaient reportés comme suit :

	2018			2017		
	Perte fiscale	Actifs par impôts différés	Date limite d'utilisation	Perte fiscale	Actifs par impôts différés	Date limite d'utilisation
Générés en 2013	-	-	2018	10.211	2.752	2018
Générés en 2014	9.486	2.371	2026	638	223	2026
Générés en 2015	4.447	1.509	2027	6.905	2.344	2027
Générés en 2016	6.573	1.643	2028	59.820	12.890	2028
Générés en 2017	48.777	10.564	2022	16.199	3.745	2022
Générés en 2018	9.450	2.859	2023	-	-	-
	78.733	18.946		93.773	21.954	

De plus, aux 31 décembre 2018 et 2017, le détail des pertes et des créances fiscales qui, par prudence, n'ont pas été inscrites en tant qu'actifs d'impôts différés, est le suivant :

	2018			2017		
	Perte fiscale	Crédit d'impôt	Date butoir d'utilisation	Perte fiscale	Crédit d'impôt	Date butoir d'utilisation
Générés en 2013	-	-	-	-	-	-
Générés en 2014	-	-	-	-	-	-
Générés en 2015	-	-	-	-	-	-
Générés en 2016	3.958	1.187	2028	7.536	2.261	2028
Générés en 2017	3.492	1.048	2022	6.649	1.995	2022
Générés en 2018	41.533	12.460	2023	-	-	-
	48.983	14.695		14.185	4.256	

Par rapport aux actifs d'impôts différés, ceux-ci ne sont inscrits que dans la mesure où l'on considère comme probable qu'il y ait dans l'avenir des bénéfices imposables qui pourront être utilisés pour récupérer les pertes fiscales ou les différences fiscales déductibles. Cette évaluation s'est étayée sur les plans d'activité des sociétés du Groupe, qui sont revus et mis à jour périodiquement, et d'un point de vue de création de résultats fiscaux.



## 28 - CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Aux 31 décembre 2018 et 2017, ce poste était composé comme suit :

	Courant		Non courant	
	2018	2017	2018	2017
<b>Clients</b>				
Clients compte courant	190.830	268.358	23.441	80.034
Clients à créance douteuse	52.747	52.506	18.596	-
	<b>243.577</b>	<b>320.864</b>	<b>42.037</b>	<b>80.034</b>
Pertes de valeur	(57.474)	(53.897)	(18.596)	-
Transferts vers les actifs détenus à la vente	-	(6.560)	-	(40.250)
	<b>186.103</b>	<b>260.407</b>	<b>23.441</b>	<b>39.784</b>
<b>Autres débiteurs :</b>				
Personnel	928	1.670	-	-
Autres débiteurs	23.711	43.682	11.091	10.985
	<b>24.639</b>	<b>45.352</b>	<b>11.091</b>	<b>10.985</b>
Pertes de valeur	(2.445)	(2.542)	-	-
Transferts vers les actifs détenus à la vente	-	(5)	-	-
	<b>22.194</b>	<b>42.805</b>	<b>11.091</b>	<b>10.985</b>

Les mouvements survenus sur les pertes de valeur des créances furent en 2018 et 2017 comme suit :

Pertes de valeur cumulées sur clients et autres débiteurs :	
Solde au 31 décembre 2016	54.068
Changement de périmètre	(101)
Ajustements du change	(252)
Apports (note 14)	16.014
Reprises (note 8)	(13.193)
Régularisations	(97)
Transferts vers les actifs détenus à la vente	(341)
Solde au 31 décembre 2017	56.098
Effets de l'application de la norme IFRS 9	2.456
Ajustements du change	(11.674)
Apports (note 14)	36.331
Reprises (note 8)	(2.992)
Régularisations	(1 704)
Solde au 31 décembre 2018	78.515

Réconciliation des pertes de valeur cumulées au 31 décembre 2018 :

	2018
Pertes de valeur cumulées comptabilisées selon la norme IAS 39	73.898
Pertes de valeur cumulées comptabilisées selon la norme IFRS 9	4.617
	78.515

Le fait que le Groupe soit exposé au risque de crédit (note 42)

est attribué aux créances découlant de son activité. Les soldes présentés à la clôture de la situation financière sont nets des pertes de valeur pour créances douteuses qui ont été estimées par le Groupe selon son expérience et sur la base de l'évaluation de la conjoncture et de l'environnement économique.

Le Conseil d'administration considère que la valeur comptable des créances correspond à la meilleure estimation de sa juste valeur.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de risques de crédit, car il est dilué parmi un vaste ensemble de clients et débiteurs.

## 29 - SOCIÉTÉS LIÉES

Les transactions et les soldes entre TD, S.A. et les sociétés du Groupe comprises dans le périmètre de consolidation, qui sont des parties liées, ont été éliminés de la procédure de consolidation et ne sont donc pas objet d'information dans cette note. Les soldes et les transactions entre le Groupe et les sociétés associées et les coentreprises, les sociétés liées et les individus ayant un pouvoir de vote significatif avec leurs propres sociétés figurent de façon détaillée ci-dessous.

Les termes et les conditions pratiqués entre ces sociétés liées sont substantiellement identiques à ceux qui seraient normalement convenus, admis et pratiqués entre des organismes indépendants dans des opérations comparables.

Les principaux soldes avec les sociétés liées, aux 31 décembre 2018 et 2017, peuvent être détaillés comme suit :

	Soldes à percevoir		Soldes à payer		Prêts accordés		Autres dettes	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
ADOQUINES VARGAS, (ADOQUINVAR), C.A.	67	2	-	-	-	-	-	-
AEBT - Auto Estradas do Baixo Tejo, S.A.	7	9	-	-	-	1 515	-	-
AVIA PORTUGAL, S.A.	8	15	-	-	-	-	-	-
CINTEL - Construção Interceptor Esgotos, S.A.	46	50	-	-	4	4	-	-
CONBATE, ACE	33	15	1	1	-	-	-	-
Consórcio Minero Luso Vargas - CONLUVAR	-	17	-	7	-	-	-	-
Consórcio OPSUT 2010	-	7	-	1	-	-	-	-
DOURO LITORAL, ACE	24	9	28	55	-	-	-	-
DOURO LITORAL OBRAS ESPECIAIS, ACE	-	-	2	2	-	-	-	-
EIA - Ensino de Investigação e Administração, S.A.	9	9	-	-	-	-	-	-
IMOC - Empreendimentos Imobiliários, S.A.R.L.	35	5.454	21	5	-	-	-	-
LUSOPONTE - Concessionária pour a Travessia do Tejo, S.A.	49	43	-	-	-	150	-	-
METROLIGEIRO - Construção de Infraestruturas, ACE	32	33	-	-	11	-	-	-
MTS - Metro Transportes do Sul, S.A.	-	-	-	-	-	740	-	-
NOVA ESTAÇÃO, ACE	267	1.023	88	88	13	13	-	-
Promociones Inmobiliárias 3003, C.A.	-	-	-	-	-	-	(34)	(43)
RPK Gulfstream, Ltd.	-	-	-	-	1 251	1 437	-	-
SOMAFEL/FERROVIAS, ACE	-	3	-	646	-	-	-	-
TDGISERV Services, LLC	-	-	-	-	447	220	-	-
TEIXEIRA DUARTE - SOPOL - Metro Superfície, ACE	7	7	55	58	-	-	-	-
TRÊS PONTO DOIS - Trabalhos Gerais de Construção Civil, Via e Catenária de Modernização da Linha do Norte, ACE	-	-	35	35	-	-	-	-
TDGISERV Services, LLC	52	-	-	-	-	-	-	-
TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A.	224	-	-	-	-	-	-	-
	860	6.696	230	898	1.726	4.079	(34)	(43)

Les principales transactions réalisées au cours des exercices 2018 et 2017 avec les sociétés liées étaient comme suit :

	Ventes et prestations de services		Achats et services obtenus		Intérêts débités	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017
AEBT - Auto Estradas do Baixo Tejo, S.A.	24	24	-	-	-	192
ADOQUINES VARGAS, (ADOQUINVAR), C.A.	65	-	-	-	-	-
AVIA PORTUGAL, S.A.	1	-	-	-	-	-
CONBATE, ACE	108	68	-	-	-	-
Consórcio Mineiro Luso Vargas - CONLUVAR	-	2	-	-	-	-
DOURO LITORAL, ACE	74	77	9	32	-	-
IMOC - Empreendimentos Imobiliários, S.A.R.L.	174	1 793	498	148	-	-
Limited Liability Company Cement	-	-	-	-	-	-
LUSOPONTE - Concessionária pour a Travessia do Tejo, S.A.	376	704	-	-	-	-
SOMAFEL/FERROVIAS, ACE	-	4	-	525	-	-
TEIXEIRA DUARTE - SOPOL - Metro Superfície, ACE	-	-	(3)	13	-	-
TDGISERV Services, LLC	50	319	-	-	-	-
TDHOSP - Gestão de Edifício Hospitalar, S.A.	1.940	-	-	-	-	-
	2.812	2.991	504	718	-	192

Les rémunérations attribuées en 2018 et 2017 aux membres des organes sociaux de TD, S.A. furent les suivantes :

	2018	2017
Administrateurs exécutifs :		
Avantages à court terme	1.151	870
Conseil de surveillance :		
Avantages à court terme	66	66
Commissaire aux comptes :		
Avantages à court terme	61	61
	1.278	997

Les rémunérations attribuées aux membres de la haute direction de TD, S.A. en 2018 et 2017 furent les suivantes :

	2018	2017
Haute direction :		
Avantages à court terme	7.144	5.088
	7.144	5.088

### 30 - NOTES SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 décembre 2018 et 2017, le détail de la trésorerie et équivalents était comme suit :

	2018	2017
Dépôts à vue	129.629	87.219
Dépôts à terme	22.066	34.667
placements de trésorerie	18.332	29.599
Numéraire	1.964	2.780
	171.991	154.265

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comprend les valeurs de trésorerie, les dépôts bancaires à vue, les dépôts à terme et d'autres placements de trésorerie dont l'échéance est de moins de trois mois, et qui peuvent être immédiatement mobilisables sans risque significatif de changement de valeur.

**Flux de trésorerie des opérations d'investissement**

Les encaissements provenant d'investissements financiers réalisés pendant les exercices 2018 et 2017 concernent la cession de parts de capital détenues dans les sociétés suivantes :

	2018	2017
Lagoas Park, S.A.	122.433	-
LUSOPONTE - Concessionária para a Travessia do Tejo, S.A.	23.011	-
TDHOSP - Gestão de Edifício Hospital, S.A.;	17.126	-
Titre de la dette publique du gouvernement de la République Populaire d'Angola	5.546	12 940
MTS - Metro Transportes do Sul, S.A.	1.050	-
AEBT - Auto- Estradas do Baixo Tejo, S.A.	360	-
TDARCOL - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A..	-	7.820
Banco Comercial Português, S.A.	-	6.269
Recolte, Serviços e Meio Ambiente, S.A.	-	1.150
JÚPITER - Indústria Hoteleira, S.A.	-	538
Moreira & Cunha, Lda.	-	100
Autres	137	-
	169.663	28.817

Les décaissements relatifs aux placements financiers réalisés pendant les exercices 2018 et 2017 concernent l'acquisition de parts de capital dans les sociétés suivantes :

	2018	2017
Alvorada Petróleo, S.A.	214	-
TDGISERV Services, LLC	-	435
Autres	-	5
	214	440

Les dividendes perçus en 2018 et 2017 furent les suivants :

	2018	2017
CPM - Companhia de Parques de Macau, S.A.R.L.	984	1.351
LUSOPONTE - Concessionária para a Travessia do Tejo, S.A.	439	1.377
	1.423	2.728

### 31 - AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les autres actifs courants et non courants étaient composés de la façon suivante :

	Courants		Non courants	
	2018	2017	2018	2017
<b>État et autres collectivités publiques :</b>				
Impôt sur les Sociétés - IRC	9.634	23.264	-	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée	8.343	10.476	-	-
Autres	7.499	-	-	-
	<b>25.476</b>	<b>33.740</b>	-	-
<b>Sociétés associées, filiales et autres actionnaires :</b>				
Sociétés associées	1 771	1 727	-	-
Filiales	538	461	-	626
Autres actionnaires	420	104	-	-
	<b>2.729</b>	<b>2.292</b>	-	<b>626</b>
<b>Majorations de gains :</b>				
Intérêts à percevoir	553	629	-	-
Factures à établir (note 32)	114.743	88.697	-	-
Autres produits constatés d'avance	4.728	5.509	-	-
	<b>120.024</b>	<b>94.835</b>	-	-
<b>Coûts différés :</b>				
Assurances payées d'avance	1.713	2.184	-	-
Intérêts à payer	5	23	-	-
Autres charges constatées d'avance	14.027	5.629	-	-
	<b>15.745</b>	<b>7.836</b>	-	-
<b>Autres actifs courants :</b>				
Avances à fournisseurs	25.288	27.110	-	-
Avances aux fournisseurs d'immobilisé	-	6	-	5.000
	<b>25.288</b>	<b>27.116</b>	-	<b>5.000</b>
	<b>189.262</b>	<b>165.819</b>	-	<b>5.626</b>

### 32 - MARCHÉS DE CONSTRUCTION

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les charges et les produits comptabilisés relatifs aux marchés de construction en cours, sont comme suit :

	2018	2017
<b>Produits nets :</b>		
Facturation établie	489.611	478.228
Variation de :		
Produits différés - travaux (note 40)	(7.406)	36.394
Produits à recevoir - travaux (note 31)	26.046	7.929
	<b>508.251</b>	<b>522.551</b>
<b>Charges nettes :</b>		
Charges facturées :	479.502	496.161
Variation de :		
Provisions pour garanties (note 37)	(2.218)	(2.556)
Provisions pour pertes futures (note 37)	5.047	(1.425)
	<b>482.331</b>	<b>492.180</b>
Résultats constatés (Note 7):	<b>25.920</b>	<b>30.371</b>



De plus, les prélèvements effectués par des clients relatifs à des marchés de construction s'élevaient aux 31 décembre 2018 et 2017 à respectivement 1,994 millions et 5,094 millions d'euros.

### 33 - CAPITAUX

Au 31 décembre 2018 et 2017, le capital souscrit et libéré était représenté par 420.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,50 euro chaque.

Au 31 décembre 2018, TEIXEIRA DUARTE - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. détenait directement 202.201.978 actions représentatives du capital de Teixeira Duarte, S.A., qui correspondaient à 48,14% de son capital.

Au 31 décembre 2017, TEIXEIRA DUARTE - Sociedade Gestora de Participações Sociais, S.A. détenait directement 202.432.500 actions représentatives du capital de Teixeira Duarte, S.A., qui correspondaient à 48,20% de son capital.

### 34 - RÉSERVES ET RÉSULTATS REPORTÉS

Réserve légale : Selon la législation en vigueur, l'Entreprise est obligée de transférer vers la réserve légale 5% au moins de son résultat net annuel, jusqu'à ce qu'elle atteigne au moins 20% du capital. Cette réserve ne peut être distribuée aux actionnaires mais peut toutefois être utilisée pour absorber les pertes, une fois épuisées toutes les réserves, ou elle peut être incorporée dans le capital.

Réserve de juste valeur - Investissements financiers : La réserve de juste valeur des placements financiers reflète les variations de la juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et elle n'est pas destinée à être distribuée ou utilisée pour éponger les pertes.

Réserves de réévaluation - Biens immobiliers : Cette réserve ne peut pas être distribuée, sauf si elle est totalement libérée ou si les biens respectifs faisant l'objet de la réévaluation ont été cédés.

Autres réserves : Les autres réserves sont disponibles à la distribution, conformément aux conditions et aux plafonds visés par le Code portugais des sociétés commerciales.

### 35 - INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les mouvements survenus sur ce poste pendant les exercices 2018 et 2017 furent les suivants :

	2018	2017
Solde initial	41.277	49.041
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hype-rinflation au 1er janvier 2018	1.292	-
Effets de l'application de la norme IFRS 9	(200)	-
Ajustements du change	(11.651)	(2.511)
Dividendes	(1.091)	(347)
Dissolution de participations financières	-	238
Cession d'intérêts non contrôlés	-	(7.207)
Réévaluation des immobilisations corporelles	4.388	-
Autres variations des capitaux propres des filiales	3.352	645
Résultat de l'exercice attribuable aux intérêts minoritaires	(1.631)	1.418
Solde final	35.736	41.277

### 36 - EMPRUNTS

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les emprunts étaient comme suit :

	2018	2017
<b>Passifs non courants :</b>		
Emprunts bancaires a)	376.100	369.191
Papier commercial b)	343.900	324.600
Emprunt obligataire c)	10.200	14.927
	<b>730.200</b>	<b>708.718</b>
<b>Passifs courants :</b>		
Emprunts bancaires a)	84.976	188.700
Papier commercial b)	34 000	110.860
Emprunt obligataire c)	5.100	-
	<b>124.076</b>	<b>299.560</b>
	<b>854.276</b>	<b>1 008 278</b>

#### a) Emprunts bancaires

Au 31 décembre 2018, les emprunts bancaires internes, les découverts bancaires et les facilités de caisse produisaient des intérêts à un taux moyen pondéré annuel de 2,44 % (3,30 % au 31 décembre 2017).

Les emprunts bancaires les plus significatifs souscrits en 2018 par le Groupe étaient essentiellement les suivants :

Géographie	Banque	Type de financement	Date du contrat	Date Échéance	Devise	Montant Devise	Montant (€)
Portugal	Banco Comercial Português	Prêt	05/01/2009	15/12/2033	EUR	141.020	141.020
Portugal	Banco Santander Totta	Prêt	13/12/2012	13/12/2019	EUR	561	561
Portugal	Banco Atlântico Europa	Ligne remise factures	08/04/2013	08/01/2019	EUR	1 924	1 924
Venezuela	BOD - Banco Occidental de Descuento (Venezuela)	Prêt	29/07/2013	31/12/2019	VES	40 000	49
Venezuela	Banco Mercantil (Venezuela)	Prêt	26/11/2013	31/12/2019	VES	103.668	127
Angola	BCGA - Banco Caixa Geral Angola (Angola)	Prêt	23/01/2014	30/04/2021	AON	777.777	2.203
Portugal	Caixa Geral de Depósitos	Ligne remise factures	27/01/2014	15/12/2020	EUR	4.321	4.321
Portugal	Caixa Geral de Depósitos	Prêt	22/09/2014	15/12/2033	EUR	83.000	83.000
Portugal	Novo Banco	Prêt	26/01/2015	15/12/2021	EUR	32.144	32.144
Portugal	Caixa Geral de Depósitos	Prêt	04/04/2015	15/12/2019	USD	369	322
Brésil	Banco Bradesco (Brésil)	Prêt	26/06/2015	20/02/2019	BRL	7.203	1 620
Portugal	Banco do Brasil	Prêt	22/01/2016	10/01/2019	EUR	1.167	1.167
Espagne	Banco Sabadell (Espagne)	Prêt	21/04/2016	20/05/2019	EUR	115	115
Portugal	Caterpillar	Prêt	02/06/2016	07/06/2020	EUR	490	490
Portugal	Banco BPI	Prêt	05/07/2016	05/11/2021	EUR	10.516	10.516
Portugal	Caterpillar	Prêt	11/07/2016	07/07/2020	EUR	230	230
Portugal	Caterpillar	Prêt	19/07/2016	07/08/2020	EUR	63	63
Espagne	Bankinter (Espagne)	Prêt	22/07/2016	22/07/2020	EUR	406	406
Portugal	Banco Comercial Português	Prêt	12/08/2016	31/12/2033	EUR	10.179	10.179
Portugal	Caixa Geral de Depósitos	Prêt	12/08/2016	31/12/2033	EUR	7.235	7.235
Portugal	Novo Banco	Prêt	12/08/2016	31/12/2033	EUR	9.722	9.722
Portugal	Banco BAI Europa	Prêt	22/09/2016	30/09/2019	USD	1 924	1.681
Portugal	Caterpillar	Prêt	12/12/2016	22/12/2020	EUR	127	127
Portugal	Caixa Económica Montepio Geral	Affacturage avec recours	17/01/2017	31/12/2019	EUR	4.397	4.397
Espagne	Banco Popular (Espagne)	Prêt	16/06/2017	20/07/2021	EUR	1 328	1 328
Brésil	Banco Itaú	Prêt	26/07/2017	25/07/2021	BRL	9.777	2 200
Portugal	Banco BAI Europa	Préfinancement des exportations	04/09/2017	02/02/2019	EUR	1.027	1.027
Espagne	Banco Santander Central Hispano (Espagne)	Prêt	22/11/2017	22/11/2022	EUR	533	533
Portugal	Banco Comercial Português	Prêt	27/11/2017	31/12/2033	EUR	31.777	31.777
Espagne	Abanca (Espagne)	Affacturage avec recours	21/12/2017	30/11/2018	EUR	186	186
Portugal	Caixa Geral de Depósitos	Ligne remise factures	12/01/2018	31/12/2033	EUR	3.690	3.690
Portugal	Novo Banco	Ligne remise factures	12/01/2018	31/12/2033	EUR	8.110	8.110
Portugal	Banco Comercial Português	Ligne remise factures	16/01/2018	31/12/2033	EUR	3.440	3.440
Portugal	Banco Comercial Português	Prêt	30/01/2018	15/06/2021	EUR	13.650	13.650
Portugal	Caixa Geral de Depósitos	Prêt	30/01/2018	15/06/2021	EUR	2.600	2.600
Portugal	Banco Comercial Português	Prêt	10/05/2018	09/05/2021	EUR	5.638	5.638
Espagne	De Lage Landen International	Prêt	10/10/2018	10/10/2023	EUR	424	424

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les emprunts bancaires incluent encore les facilités de caisse s'élevant respectivement à 72,316 et 350,679 millions d'euros.

**b) Papier commercial**

Au 31 décembre 2018, le Groupe a négocié les programmes de papier commercial suivants :

Géographie	Banque	Type de financement	Date du contrat	Date Échéance	Spread	Devise	Montant (€)
Portugal	Novo Banco	Papier commercial	16/12/2005	15/12/2023	1,60%	EUR	42.500
Portugal	Caixa Geral de Depósitos	Papier commercial	07/07/2010	31/12/2033	2,50%	EUR	20.900
Portugal	Novo Banco	Papier commercial	30/12/2013	31/12/2033	2,00%	EUR	191 250
Portugal	Banco Finantia	Papier commercial	02/05/2014	02/05/2020	4,25%	EUR	1.850
Portugal	Banco BIC Português	Papier commercial	18/11/2014	02/01/2020	3,25%	EUR	5.000
Portugal	Novo Banco	Papier commercial	28/12/2015	15/06/2027	1,95%	EUR	95.000
Portugal	Novo Banco	Papier commercial	14/01/2016	31/12/2033	1,55%	EUR	16.900
Portugal	Banco BPI	Papier commercial	30/01/2018	30/01/2021	2,90%	EUR	4.500
							377.900

En raison de l'engagement pris de renouveler successivement les contrats du programme pendant la durée de ce dernier, quelques-unes des émissions en cours aux 31 décembre 2018 et 2017 sont classées en tant que passif non courant.

**c) Emprunt obligataire**

Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. et Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. ont signé avec la Banco Comercial Português un contrat de prestation de services d'assistance et de placement d'une offre particulière d'émission d'obligations, ainsi qu'un contrat d'agent payeur relatif à l'émission groupée par souscription particulière d'obligation de 15,300 millions d'euros (1,5 million d'euros de Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. et 13,8 millions d'euros de Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A.), intitulé "*Teixeira Duarte - Engenharia e Construções, S.A. / Teixeira Duarte - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. - 2014/2021*". Les intérêts sont payés tous les trimestres au taux de 4,57 % et le remboursement se fera en trois versements de même montant qui auront lieu le 2 avril 2019, le 2 avril 2020 et le 2 avril 2021.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les emprunts bancaires long terme avaient le plan de remboursement suivant :

	2018	2017
2019	-	19.151
2020	59.485	47.529
2021	65.804	42.832
2022	40.130	41.354
2023	39.547	25.575
2024 et suivants	525.234	532.277
	730.200	708.718

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les financements en monnaies étrangères étaient libellés dans les monnaies suivantes :

	2018		2017	
	Devise	Euros	Devise	Euros
Bolivar vénézuélien	143.668	177	15 403 809	3.840
Dollar américain	2.293	2.003	5.935	4.949
Kwanza angolais	4 962 223	14.057	1 197 014	6.456
Peso colombien	6.143	2	6.402	2
Réal brésilien	17.029	3.832	111.171	27.982

Les emprunts libellés en monnaie étrangère produisent des intérêts au taux de marché et ont été convertis en euros sur la base du taux de change existant à la clôture de l'exercice.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, nous présentons la réconciliation des changements des passifs découlant des activités de financement :

2018	Solde Initial	Augmentations	Soustractions	Effets de change	Solde final
2017	Solde Initial	Augmentations	Soustractions	Effet de change et reclassement en passifs détenus en vue de la vente	Solde final

**37 – PROVISIONS**

Le mouvement survenu sur les provisions cumulées pendant les exercices arrêtés aux 31 décembre 2018 et 2017, fut le suivant :

	Autres relatives au personnel	Garantie à clients (Note 32)	Procédures judiciaires	Pertes sur tra- vaux (Note 32)	Autres provisions pour risques et charges	Total
Solde au 31 décembre 2016	4.358	17.666	7	2.447	19.022	43.500
Ajustements du change	-	(213)	(6)	(20)	(468)	(707)
Apports	3 463	1.329	-	715	1.762	7.269
Réductions	-	(2 887)	-	(2.123)	(7.112)	(12.122)
Utilisations	(1.457)	(230)	-	-	(96)	(1.783)
Transferts	-	(555)	-	3	192	(360)
Solde au 31 décembre 2017	6.364	15.110	1	1.022	13.300	35.797
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hy- perinflation au 1er janvier 2018	-	775	2	-	169	946
Effet de l'application de la norme IAS 29 - Hyperinflation	-	176	-	-	1.071	1.247
Ajustements du change	-	(1.888)	1	32	(709)	(2.564)
Apports	5.722	3.319	1 812	5.645	4.487	20.985
Réductions	-	(597)	-	(630)	(3.658)	(4.885)
Utilisations	(4.591)	(310)	-	-	-	(4.901)
Transferts	-	(3.693)	-	-	1.014	(2.679)
Solde au 31 décembre 2018	7.495	12.892	1.816	6.069	15.674	43.946

Les apports et les réductions ont été effectués en contrepartie de :

	2018			2017		
	Apports	Réductions	Total	Apports	Réductions	Total
Résultat de l'exercice:						
Provisions	20.107	(4.849)	15.258	3.185	(11.799)	(8.614)
Charges de personnel	5.722	-	5.722	3 503	-	3 503
Résultats relatifs aux sociétés associées et aux coentreprises	19	-	19	581	-	581
Autres charges d'exploitation	-	(36)	(36)	-	-	-
Capitaux propres	-	-	-	-	(323)	(323)
	25.848	(4.885)	20.963	7.269	(12.122)	(4.853)

À la clôture de l'exercice 2018, une perte de valeur de 4,863 millions d'euros, concernant les immobilisations corporelles a été portée au poste « Provisions et pertes de valeur sur actifs dépréciables et amortissables et Goodwill » (note 21).

### 38 - FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉANCIERS

Aux 31 décembre 2018 et 2017, ces postes étaient composés de la façon suivante :

	Courants		Non courants	
	2018	2017	2018	2017
Autres créanciers	21.472	28.186	-	-
Fournisseurs				
Fournisseurs, compte courant	139.646	155.570	-	-
Fournisseurs d'immobi- lisation	-	55	-	-
	139.646	155.625	-	-

### 39 - LOCATIONS-FINANCEMENT

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le montant net des biens achetés par le biais des contrats de location-financement était comme suit :

	2018	2017
Équipement de base	3.471	6.024
Matériel de transport	3.625	3.678
Matériel de bureau et mobilier	164	176
Autres immobilisations corporelles	1.582	1.582
	8.842	11.460

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les règlements minima des contrats de location-financement étaient exigibles comme suit :

	2018	2017
2018	-	3.879
2019	2.794	2.457
2020	1.573	1.145
2021	1.354	917
2022	688	249
Après 2022	199	-
	6.608	8.647

Les contrats de location-financement produisent des intérêts aux taux du marché et ont des durées de vie bien définies.

Les obligations financières par contrats de locations sont garanties par la propriété des biens objets des contrats.

#### 40 - AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

Aux 31 décembre 2018 et 2017, ces postes étaient composés de la façon suivante :

	Courants		Non courants	
	2018	2017	2018	2017
<b>État et autres collectivités publiques :</b>				
Prélèvement de l'Impôt sur le revenu	3.438	5.199	-	-
Taxe sur la Valeur Ajoutée	12.652	15.268	-	-
Cotisations sociales	3.917	4.544	-	-
Autres	4.566	4.504	-	-
	24.573	29.515	-	-
<b>Sociétés associées, filiales et autres actionnaires :</b>				
Filiales	14	14	-	-
Autres actionnaires	1 620	109	-	-
	1.634	123	-	-
<b>Majorations de coûts :</b>				
Assurances à régler	122	110	-	-
Rémunérations à régler	14.033	16.403	-	-
Intérêts à régler	2.453	2.169	-	-
Autres charges à payer	21.094	59.018	-	-
	37.702	77.700	-	-
<b>Gains différés :</b>				
Travaux facturés non exécutés (note 32)	33.950	26.544	-	-
Autres produits à recevoir	4.227	3.699	-	-
	38.177	30.243	-	-
<b>Autres:</b>				
Avances sur commandes	86.173	93.952	63.628	32.134
Avances sur ventes	370	370	26	27
	86.543	94.322	63.654	32.161
	188.629	231.903	63.654	32.161

#### 41 - PASSIFS ÉVENTUELS, GARANTIES ET ENGAGEMENTS

Suite à plusieurs contrôles réalisés par la Direction des impôts sur les pièces comptables de TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A., société détenue directement à 100 % par TD, SA, relatives aux exercices 2007 à 2013, les pertes fiscales initiales de cette filiale furent corrigées comme suit :

EXERCICE	Perte fiscale obtenue	Correction de la direction des impôts
2007	42 088	29 331
2008	36 573	45 938
2009	46 203	24 807
2010	5 123	6 467
2011	12 779	3 213
2012	13.294	2.299
2013	26.221	5.000

Voici ci-dessous la nature des corrections effectuées :

##### 1. Charges financières non acceptées

À l'exception des situations mentionnées dans les points suivants, les corrections sont dues au fait que les frais financiers supportés pour l'investissement réalisé dans les filiales sous la forme d'apports en capital n'ont pas été acceptés en tant que charges fiscales.

Étant donné que TEIXEIRA DUARTE - Gestão de Participações e Investimentos Imobiliários, S.A. est assujettie à l'impôt sur les sociétés (IRC) selon le régime spécial d'imposition des groupes de sociétés - (article 69 et suivants du Code IRC), les corrections sur les pertes fiscales des exercices allant de 2007 à 2011 ont fait l'objet de paiements supplémentaires de l'impôt IRC et d'intérêts compensatoires délivrés à la société TEIXEIRA DUARTE – Engenharia e Construções, S.A. en tant que société dominante. En vertu des textes législatifs, cette société a contesté les corrections effectuées par la direction des impôts sur les exercices allant de 2007 à 2011.

À la suite de la clôture de l'exercice 2017, TEIXEIRA DUARTE – Engenharia e Construções, S.A., en qualité de société dominante pour l'exercice 2007, a été notifiée de l'arrêt rendu par la Cour suprême administrative fixant l'annulation du paiement supplémentaire délivré par la direction des impôts, qui a fait l'objet d'un recours, jugé non fondé par la Cour suprême administrative au deuxième trimestre 2018.

La correction de l'exercice 2012 a fait l'objet d'un paiement supplémentaire à la société dominante, TD, S.A., la contestation ayant été remise dans les délais légaux.

##### 2. Application de l'article 51 du Code des sociétés (IRC)

La correction sur les pertes fiscales de l'exercice 2013 respecte intégralement l'application incorrecte de l'article 51 Code des sociétés (IRC), selon la direction des impôts. TD, S.A. a contesté cette correction, en qualité de société dominante.

##### 3. Élimination de la double imposition - revenus distribués par le Fonds TDF

Le montant de 611 000 euros est inclus dans la correction de la perte fiscale de l'exercice 2008. Il s'agit, selon la direction des impôts, de l'application du paragraphe 10 de l'article 22 du régime des avantages fiscaux relatif à la distribution de revenus par le Fonds d'investissement immobilier TDF.

En vertu des textes législatifs, TEIXEIRA DUARTE – Engenharia e Construções, S.A., a contesté cette correction, en qualité de société dominante pour l'exercice 2008.

À la suite d'un contrôle effectué par la direction des impôts sur les éléments comptables de la société TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A. en 2008, le bénéfice imposable respectif constaté à cette date a été corrigé, pour un montant de 35,467 millions d'euros.

Concernant cette correction, la filiale TEIXEIRA DUARTE – Engenharia e Construções, S.A., en qualité de société dominante du groupe de sociétés en vigueur à cette date, a contesté 32,595 millions d'euros, associés au crédit d'impôt, au régime de réinvestissement de plus-values fiscales et à l'application du §10 de l'article 22 du régime des avantages fiscaux.

À la suite d'un contrôle effectué sur la filiale TDO - Investimento e Gestão, S.A. pour l'exercice 2014, la direction des impôts a également prélevé une surtaxe régionale d'un montant de 102 000 euros.

Étant donné que cette filiale était couverte, en 2014, par le régime prévu à l'article 36 du régime des bénéfices fiscaux, cette correction a été contestée en justice.

Suite à plusieurs contrôles effectués par la direction des impôts pour le calcul de l'impôt sur les sociétés relatif aux années 2013, 2014 et 2015 dû par le groupe de sociétés assujetti au régime fiscal spécial des groupes de sociétés (RETGS) dont « TD, SA » est la société dominante, les corrections suivantes ont été effectuées :



**1. Application de l'article 90 du Code de l'impôt sur les sociétés (IRC)**

EXERCICE	Impôt corrigé
2013	811
2014	1.097
2015	559

Ces corrections résultent du fait que la direction des impôts a une conception différente de l'utilisation des déductions fiscales prévue à l'article 90 du code de l'IRC et concernant l'impôt municipal et l'impôt national, et déterminés dans le champ d'application du RETGS.

**2. Coûts nets de financement (article 67 du Code de l'impôt sur les sociétés)**

Au cours de l'exercice 2018, « TD, SA » a été informée du Rapport de Conclusions portant sur le contrôle effectué par la direction des impôts à l'IRC dû par le RETGS en 2015, après avoir déterminé une correction de la base imposable calculée à hauteur de 22,710 millions d'euros.

Cette correction, consécutive à l'utilisation, en 2015, d'« écarts » calculés les années précédentes en application de l'article 67 du Code des Impôts sur les Sociétés, sera contestée par « TD, SA », en sa qualité de société dominante.

**Garanties :**

Aux 31 décembre 2018 et 2017, l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation avaient fourni des garanties à des tiers, comme suit:

	2018	2017
Garanties bancaires fournies	275.996	325.889
Assurances cautions	149.676	230.177

Les garanties bancaires ont été fournies fondamentalement aux fins d'appels d'offres, d'acomptes perçus et comme garantie de bonne exécution des travaux.

TEIXEIRA DUARTE - Engenharia e Construções, S.A., EPOS - Empresa Portuguesa de Obras Subterrâneas, S.A., SOMAFEL - Engenharia e Obras Ferroviárias, RECOLTE, Servicios y Medioambiente, S.A.U., EMPA - Serviços de Engenharia, S.A. et le Consórcio Boyacá - La Guaira ont des assurances caution servant de garantie de bonne exécution des travaux et prestations de services.

Afin de suspendre les deux procédures d'exécution fiscale instaurées à l'encontre de la filiale TEIXEIRA DUARTE- Engenharia e Construções, S.A. relatives à la dette de l'impôt sur les sociétés (IRC) de 2008 qui ont entre-temps été contestées, des ga-

ranties bancaires globales supérieures à 27,546 millions d'euros ont été émises au profit de la Direction des Impôts.

Suite à la décision favorable relative à l'impôt sur les sociétés 2007, ayant un effet direct sur les pertes reportables à l'exercice 2008, la direction des impôts a calculé, pour l'exercice 2018, une réduction des garanties bancaires visées au paragraphe précédent correspondant 16,887 millions d'euros.

Afin de suspendre la procédure d'exécution fiscale instaurée à l'encontre de la filiale TEIXEIRA DUARTE- Engenharia e Construções, S.A., relative à la dette de l'impôt sur les sociétés (IRC) de 2010, TD, S.A. a présenté un cautionnement de 10,139 millions d'euros qui a été accepté par la direction des impôts.

Afin de suspendre la procédure d'exécution fiscale instaurée à l'encontre de TD, S.A., relative à la dette de l'impôt sur les sociétés (IRC) de 2013, une garantie bancaire a été délivrée en faveur de la direction des impôts, pour un montant global de 1,125 million d'euros. Également liée à l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2013, qui était payé au titre d'un plan de prestations, une garantie bancaire d'un montant de 582 000 euros a été émise, puis annulée au cours de 2018.

Afin de suspendre la procédure d'exécution fiscale instaurée à l'encontre de la filiale TEIXEIRA DUARTE- Engenharia e Construções, S.A., relative à la dette de prélèvement à la source de l'impôt sur les sociétés (IRC) de 2014, qui est remboursée en vertu d'un plan de prestations, une garantie bancaire a été délivrée en faveur de la direction des impôts, pour un montant global de 4,038 millions d'euros. Le montant de ces garanties a été réduit en fonction des paiements effectués par cette filiale, qui ont atteint 2,089 millions d'euros au 31 décembre 2018,

Afin de suspendre la procédure d'exécution fiscale instaurée à l'encontre de la filiale TDO – Investimento e Gestão, S.A., relative à la dette de l'impôt sur les sociétés (IRC) de 2014, une garantie bancaire a été délivrée en faveur de la direction des impôts, pour un montant de 181 000 euros.

Afin de suspendre la procédure d'exécution fiscale instaurée à l'encontre de « TD, SA », relative à la dette de l'impôt sur les sociétés (IRC) de 2014, une garantie bancaire a été délivrée en faveur de la direction des impôts, pour un montant global de 1,528 million d'euros.

Afin de suspendre la procédure d'exécution fiscale instaurée à l'encontre de « TD, SA », relative à la dette de l'impôt sur les sociétés (IRC) de 2015, une garantie bancaire a été délivrée en faveur de la direction des impôts, pour un montant de 898 000 euros.

Au 31 décembre 2018, les garanties du Groupe étaient les suivantes :

Géographie	Banque	Type de financement	Date du contrat	Date Échéance	Garanties
Portugal	Novo Banco	Papier commercial	16/12/2005	15/12/2023	Nantissement 4 760 000 actions BCP
Portugal	Caixa Geral de Depósitos	Papier commercial	07/07/2010	31/12/2033	Nantissement 4 675 000 Unités de participation Fundo TDF
Portugal	Caixa Geral de Depósitos	Compte de garantie	07/07/2010	31/12/2033	Nantissement 4 675 000 Unités de participation Fundo TDF
Portugal	Banco Santander Totta	Prêt	13/12/2012	13/12/2019	Hypothèque de 65 fractions - Santa Marinha - Vila Nova de Gaia
Venezuela	BOD - Banco Occidental de Descuento (Venezuela)	Prêt	29/07/2013	31/12/2019	Garantie en banque captive - 420 325,66 USD dans Banco Orinoco
Venezuela	Banco Mercantil (Venezuela)	Prêt	26/11/2013	31/12/2019	Garantie en banque captive - 125 000 USD dans Mercantil Bank Panamá
Portugal	Novo Banco	Papier commercial	30/12/2013	31/12/2033	Nantissement de 12 500 000 actions EPOS et de 200 000 000 d'actions C+PA + Nantissement de 1 325 000 parts du Fonds TDF + Hypothèque Pôle Opérationnel TD Montijo + Hypothèque 9 lots Mafamude + Hypothèque 10 lots Complexe immobilier Santa Marinha Design District Development - Santa Marinha
Angola	BCGA - Banco Caixa Geral Angola (Angola)	Prêt	30/04/2014	30/04/2021	Hypothèque Hôtel Trópico (Bâtiment n° 1826) - Ingombotas
Portugal	Novo Banco	Prêt	26/01/2015	15/12/2021	Nantissement 2 006 396 actions BCP
Brésil	Banco Bradesco (Brésil)	Prêt	26/06/2015	20/02/2019	Complexe immobilier Copropriété Unique Alta Vista - São Paulo / Brésil (168 Unités Autonomes)
Portugal	Banco BIC Portuguais	Compte séquestre	06/08/2015	05/08/2019	GB du BIC AO (23M €) au BIC PT / Hypothèque bâtiment n° 2254 - Complexe commercial et ateliers Pôle Automobile - Talatona
Portugal	Novo Banco	Papier commercial	28/12/2015	15/06/2027	Hypothèque Terreno Pedregueiras - (14+10) Biens immobiliers + Nantissement 1 045 610 actions de Recolte Espanha
Portugal	Novo Banco	Papier commercial	14/01/2016	31/12/2033	Nantissement 1 000 000 actions TDGI
Portugal	Caterpillar	Prêt	02/06/2016	07/06/2020	Équipement(s) respectif(s)
Portugal	Caterpillar	Prêt	11/07/2016	07/07/2020	Équipement(s) respectif(s)
Portugal	Caterpillar	Prêt	19/07/2016	07/08/2020	Équipement(s) respectif(s)
Portugal	Banco Comercial Portuguais	Prêt	12/08/2016	31/12/2033	Hypothèque Complexe immobilier Magnólia e Coina + Vale Figueira, Lezíria Park 2, Villa Rio, Jardins da Póvoa et Parque Logístico da Póvoa
Portugal	Caixa Geral de Depósitos	Prêt	12/08/2016	31/12/2033	Hypothèque Complexe immobilier Magnólia e Coina + Vale Figueira, Lezíria Park 2, Villa Rio, Jardins da Póvoa et Parque Logístico da Póvoa
Portugal	Novo Banco	Prêt	12/08/2016	31/12/2033	Hypothèque Complexe immobilier Magnólia e Coina + Vale Figueira, Lezíria Park 2, Villa Rio, Jardins da Póvoa et Parque Logístico da Póvoa
Portugal	Caterpillar	Prêt	12/12/2016	22/12/2020	Équipement(s) respectif(s)
Brésil	Banco Itaú	Prêt	26/07/2017	25/07/2021	Complexe immobilier Copropriété Unique Retrato Pinheiros - São Paulo / Brésil (104 Unités Autonomes)
Portugal	Banco Comercial Portuguais	Compte séquestre	18/08/2017	31/03/2019	Garantie bancaire Banco BIM au BCP valable jusqu'au 30/04/2019 / Nantissement Dépôt à terme en EUR et MZN (Degré de couverture 130 %)
Espagne	RCI Banque (Espagne)	Prêt	20/12/2017	20/06/2021	Équipement(s) respectif(s)
Espagne	RCI Banque (Espagne)	Prêt	30/01/2018	25/07/2021	Équipement(s) respectif(s)
Portugal	Banco Comercial Portuguais	Prêt	10/05/2018	09/05/2021	Hypothèque 4 Lots/Terrains à bâtir - Bairro Rosário (Cascais)

**Engagements financiers :**

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les lettres de confort fournies

par TEIXEIRA DUARTE, S.A. et ses filiales s'élevaient respectivement à 344,459 et 372,200 millions d'euros.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, des contrats d'*affacturation* sans droit de retour étaient en vigueur. Ils ont été inscrits en tant que réduction des créances et s'élevaient respectivement à 5,024 et 6,037 millions d'euros. Conformément aux conditions contractuelles, la responsabilité du Groupe se limite essentiellement à garantir que les clients acceptent les factures objet d'*affacturation*.

#### 42 - GESTION DES RISQUES FINANCIERS

##### Principes généraux

Le Groupe est exposé à plusieurs risques financiers qui proviennent de son activité, à savoir :

- risques de taux d'intérêt découlant du passif financier ;
- risque de taux de change découlant fondamentalement de l'existence d'opérations et d'actifs qui sont situés hors de la zone Euro, notamment en Angola, Algérie, Brésil, Colombie, Équateur, Macao, Maroc, Mozambique, Pérou, Russie et Venezuela, ainsi que de la disponibilité de devises convertibles sur certains de ces marchés ;
- risque de crédit, en particulier des créances sur ses clients ayant rapport avec l'activité opérationnelle du Groupe ;
- risque de liquidité, en ce qui concerne le maintien d'un équilibre de la trésorerie.

La Direction financière du Groupe assure la gestion centralisée des opérations de financement, des placements des excédents de trésorerie, des opérations de change ainsi que la gestion du risque de la contrepartie du Groupe. De plus, elle est chargée d'identifier, de quantifier et de proposer et mettre en œuvre des mesures de gestion/atténuation des risques financiers auxquels se trouve exposé le Groupe.

Plus bas, nous allons analyser de façon détaillée les principaux risques financiers auxquels le Groupe se voit confronté et les principales mesures mises en œuvre dans le cadre de sa gestion.

##### Risque de taux d'intérêt

La politique de gestion du risque de taux d'intérêt a pour but d'amoinrir la charge de la dette assujettie à se tenir à un bas niveau de volatilité des charges financières.

Au 31 décembre 2018, le passif financier est composé de 97% de taux d'intérêt variable (94% au 31 décembre 2017) et de 3% de taux d'intérêt fixe (6% au 31 décembre 2017).

Dans le cas où les taux d'intérêt du marché auraient été supé-

rieurs (inférieurs) de 1 pp pendant les exercices 2018 et 2017, les résultats financiers de ces exercices auraient (diminué) augmenté respectivement de (9,116) / 9,116 millions d'euros et de (12,540) / 12,540 millions d'euros.

##### Risque de change

Les activités opérationnelles du Groupe sont exposées à des variations des taux de change de l'euro par rapport aux autres monnaies.

Par ailleurs, dans la mesure où le Groupe déploie ses activités dans plusieurs pays, notamment en Angola, en Algérie, au Brésil, en Colombie, en Équateur, à Macao, au Maroc, au Mozambique, au Pérou, en Russie et au Venezuela, il est exposé au risque du taux de change, car ses filiales publient leurs actifs et leurs passifs libellés dans une monnaie différente de la monnaie de présentation.

Le but de la politique de gestion du risque de taux de change suivi par le Groupe est de réduire la sensibilité des résultats du Groupe aux fluctuations de change.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère, convertis en euros au 31 décembre 2018 et 2017 étaient comme suit :

Devise	Actifs		Passif	
	2018	2017	2018	2017
Bolivar vénézuélien	9.347	1 463	19.749	2.575
Dinar algérien	13.150	11.985	21.616	20.758
Dirham des EAU	-	-	-	122
Dirham marocain	84	-	2.265	3.849
Dinar tunisien	-	-	-	110
Dollar américain	176.510	464.735	30.615	117.002
Dollar australien	-	5.017	285	4
Escudo du Cap Vert	-	-	4	-
Yen japonais	1.724	2.827	8	13
Livre sterling	309	1.699	13	-
Kwanza angolais	99.939	129.091	189.821	298.342
Metical mozambicain	57.331	35.102	17.515	17.727
Nuevo Sol péruvien	5	-	122	-
Pataca de Macao	-	-	24	341
Peso colombien	-	-	3.179	1.827
Rand sud-africain	38	42	35	12
Réal brésilien	1.317	2.198	4.163	14.013
Rouble russe	-	-	2.868	3.295
	359.754	654.159	292.282	479.990

La gestion du risque de change repose sur une quantification et surveillance permanente des expositions financières et comptables significatives.

Les éventuels effets générés sur le poste des ajustements de change et le résultat net des exercices arrêtés aux 31 décembre 2018 et 2017, au cas où il existerait une appréciation de 5% des monnaies indiquées ci-dessus, peuvent être résumés comme suit:

Devise	2018		2017	
	Résultats	Capitaux propres	Résultats	Capitaux propres
Bolivar vénézuélien	(520)	-	(56)	-
Dinar algérien	(423)	-	(439)	-
Dirham des EAU	-	-	(6)	-
Dirham marocain	(109)	-	(192)	-
Dinar tunisien	-	-	(6)	-
Dollar américain	7.295	-	17.387	-
Dollar australien	(14)	-	251	-
Yen japonais	86	-	141	-
Livre sterling	15	-	85	-
Kwanza angolais	(4.494)	-	(8.463)	-
Metical mozambicain	1.991	-	869	-
Nuevo Sol péruvien	(6)	-	-	-
Pataca de Macao	(1)	-	(17)	-
Peso colombien	(159)	-	(91)	-
Rand sud-africain	-	-	2	-
Réal brésilien	(142)	-	(591)	-
Rouble russe	(143)	-	(165)	-
	3.376	-	8.709	-

Selon le Conseil d'administration, l'analyse de sensibilité mentionnée plus haut, ayant pour base la situation aux dates indiquées, peut ne pas être représentative de l'exposition au risque de change auquel est soumis le Groupe au cours de l'exercice.

#### Risque de Crédit

Le risque de crédit tient essentiellement aux créances sur les clients et autres débiteurs ayant rapport avec l'activité opérationnelle du Groupe. Le fait de l'aggravation générale des conditions économiques ou des adversités qui affectent les économies au plan local, national ou international peuvent être des facteurs qui empêchent les clients du Groupe à honorer leurs engagements, avec les éventuels effets négatifs sur les résultats du Groupe.

Ce risque est surveillé régulièrement par chacun des pôles d'ac-

tivité du Groupe dans le but :

- de limiter le crédit consenti aux clients, en tenant compte de leur profil et de l'ancienneté de la créance ;
- de suivre l'évolution du niveau de crédit accordé ;
- d'analyser la recouvrabilité régulière des créances ;
- les pertes de valeur sur les créances sont calculées en tenant compte :
  - l'analyse de l'ancienneté des créances ;
  - le profil de risque du client ;
  - les conditions financières des clients.

Au 31 décembre 2018 et 2017, le Conseil d'administration est convaincu que les pertes de valeur sur les créances estimées sont relevées à juste titre dans les états financiers.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, les créances sur clients (note 28), pour lesquelles n'a été inscrite aucune perte de valeur, du fait que le Conseil d'administration les considère réalisables, sont les suivantes :

	2018	2017
<b>Soldes</b>		
Non échu	59.891	109.466
Moins de 180 jours	62.187	40.889
180 à 360 jours	4.305	51.268
Plus de 360 jours	83.161	98.568
	209.544	300.191

La qualité de crédit des créances non échues figurant dans le tableau ci-dessus est contrôlée régulièrement ayant pour base les objectifs décrits ci-dessus.

#### Risque de Liquidité

Ce risque peut être réel si les sources de financement, tels que les flux de trésorerie opérationnels, de désinvestissement, de lignes de crédit et les flux de trésorerie obtenus par des opérations de financement ne correspondent pas aux besoins de financement, tels que les décaissements en vue d'activités opérationnelles et de financement, les investissements, la rémunération des actionnaires et le remboursement de la dette.

Pour atténuer ce risque, le Groupe essaie de souscrire de nouveaux financements et de conserver une position nette et une échéance moyenne de la dette qui lui permette d'amortir sa dette dans des délais adéquats.

Le passif financier de moins d'un an est remplacé par une échéance à moyen et long terme, lorsque cela est jugé opportun.

L'échéance des passifs financiers était aux 31 décembre 2018 et 2017 comme suit :

	2018				
	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	Plus de 3 ans	Total
Emprunts	124.076	59.485	65.804	604.911	854.276
Fournisseurs	139.646	-	-	-	139.646
Leasing financier	2.794	1.573	1.354	887	6.608
Autres créanciers	21.472	-	-	-	21.472
Autres passifs	188.629	16.722	34.716	12.216	252.283
	476.617	77.780	101.874	618.014	1 274 285

	2017				
	Jusqu'à 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	Plus de 3 ans	Total
Emprunts	299.560	19.151	47.529	642.038	1 008 278
Fournisseurs	155.625	-	-	-	155.625
Leasing financier	3.879	2.457	1.145	1.166	8.647
Autres créanciers	28.186	-	-	-	28.186
Autres passifs	231.903	13.543	15.937	2 681	264.064
	719.153	35.151	64.611	645.885	1 464 800

Aux 31 décembre 2018 et 2017, le montant des disponibilités de trésorerie et le montant non utilisé du programme de papier commercial et des lignes de crédit s'élevaient respectivement à 263,712 et 201,461 millions d'euros.

#### 43 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS AU TITRE DE L'IFRS 9

Les méthodes comptables prévues dans l'IFRS 9 pour les instruments financiers ont été appliquées sur les postes suivants :

2018

	Prêts et Créances	Actifs financiers	Autres passifs et emprunts financiers	Actifs / passifs financiers à la juste valeur par résultats	Total
<b>Actifs :</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	171.991	-	-	-	171.991
Clients	209.544	-	-	-	209.544
Autres placements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	16.930	-	-	16.930
Autres placements financiers au coût amorti	-	18.884	-	-	18.884
Autres débiteurs	33.285	-	-	-	33.285
Autres actifs	148.041	-	-	-	148.041
<b>Total actifs financiers</b>	<b>562.861</b>	<b>35.814</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>598.675</b>
<b>Passifs</b>					
Emprunts	-	-	854.276	-	854.276
Fournisseurs	-	-	139.646	-	139.646
Autres créanciers	-	-	21.472	-	21.472
Autres passifs	-	-	189.533	-	189.533
Leasing financier	-	-	6.608	-	6.608
<b>Total passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 211 535</b>	<b>-</b>	<b>1 211 535</b>

2017

	Prêts et Créances	Actifs financiers disponibles à la vente	Autres passifs et emprunts financiers	Actifs / passifs financiers à la juste valeur en contrepartie des résultats	Total
<b>Actifs :</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	154.265	-	-	-	154.265
Clients	300.191	-	-	-	300.191
Actifs financiers disponibles à la vente	-	1.841	-	-	1.841
Autres placements	-	27.413	-	-	27.413
Autres débiteurs	53.790	-	-	-	53.790
Autres actifs	129.869	-	-	-	129.869
<b>Total actifs financiers</b>	<b>638.115</b>	<b>29.254</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>667.369</b>
<b>Passifs</b>					
Emprunts	-	-	1 008 278	-	1 008 278
Fournisseurs	-	-	155.625	-	155.625
Autres créanciers	-	-	28.186	-	28.186
Autres passifs	-	-	204.524	-	204.524
Leasing financier	-	-	8.647	-	8.647
<b>Total passifs financiers</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 405 260</b>	<b>-</b>	<b>1 405 260</b>



#### 44 - ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Estimation de la juste valeur - actifs et passifs évalués à leur juste valeur

Le tableau ci-dessous présente les actifs et les passifs du Groupe évalués au 31 décembre 2018 à leur juste valeur, selon les niveaux hiérarchiques de juste valeur suivant :

- Niveau 1: la juste valeur des instruments financiers est fondée sur le cours des marchés nets actifs à la date de clôture de l'exercice ;
- Niveau 2 : la juste valeur des instruments financiers n'est pas déterminée sur la base du cours du marché actif, mais plutôt à l'aide de modèles d'évaluation ;
- Niveau 3 : la juste valeur des instruments financiers n'est pas déterminée sur la base du cours du marché actif, mais plutôt à l'aide de modèles d'évaluation dont les principaux *inputs* ne peuvent être observés sur le marché.

Section	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Actifs :</b>			
Autres placements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	1.699		
Autres placements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-	12.398	2.833
Immeubles de placement	-	194.091	-

À l'exception des emprunts long terme, la généralité des actifs et des passifs financiers ont des échéances court terme. Par conséquent, leur juste valeur est considérée comme étant identique à leurs valeurs comptables.

En ce qui concerne les emprunts bancaires, la plupart sont souscrits à des taux d'intérêt variables, comme démontré dans la note 36. Ainsi, la valeur comptable (coût amorti) correspondante ne diffère pas beaucoup de la valeur de marché correspondante.

#### 45 - AUTRES PLACEMENTS FINANCIERS

Au 31 décembre 2018, le détail des autres placements financiers était le suivant :

2018	Non courants	Courants
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Aginyo Inversiones Y Gestiones Inmobiliarias S.L.	12.398	-
Banco Comercial Português, S.A.	1.553	-
TDHOSP – Gestão de Edifício Hospital, S.A.;	768	-
EIA - Ensino, Investigação e Administração, S.A.	624	-
KUIKILA Investments, Lda.	483	-
MATADOURO DE MACAU, S.A.R.L.	317	-
ILTA - Urbanizadora da Ilha de Tavira, S.A.	256	-
Macao CPM Holdings	150	-
COLT Resources Inc.	146	-
Autres	235	-
	16.930	-
Actifs financiers au coût amorti		
Titre de la dette publique du gouvernement de la République Populaire d'Angola	4.219	14.665
	4.219	14.665
	21.149	14.665

Suite à l'application de la norme IFRS 9, à compter du 1er janvier 2018, le Groupe a commencé à comptabiliser les actifs financiers disponibles à la vente et les autres placements dans les postes « Autres placements financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » et « Autres placements financiers comptabilisés au coût amorti ».

Pour les participations détenues dans « Banco Comercial Português, S.A. » et « COLT Resources Inc », la juste valeur de ces actifs était au prix du marché.

Au 31 décembre 2018, le Groupe détenait 6 766 394 actions de Banco Comercial Português, S.A., soit 0,04 % de son capital et de ses droits de vote, classées en actifs financiers par le biais des autres éléments du résultat global.

En ce qui concerne la participation acquise en 2018 dans « Aginyo Inversiones y Gestiones Inmobiliarias S.L. », sa juste valeur a été déterminée par une évaluation indépendante.

Pour les autres actifs financiers indiqués ci-dessus (titres de sociétés non cotées), le Conseil d'administration du Groupe a considéré que leur coût d'acquisition, diminué, le cas échéant, des pertes de valeur correspondantes, correspondait à la meilleure estimation de leur juste valeur au 31 décembre 2018.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018, la variation des autres placements financières s'analyse comme suit :

2018	Non courants	Courants
Solde initial	27.413	-
Augmentations	11.792	-
Réductions	(6.169)	-
Variation de juste valeur	532	-
Variation change	2	-
Transferts	(13.897)	14.665
Autres variations	1.476	-
Solde final	21.149	14.665

#### 46 - HONORAIRES ET SERVICE DES AUDITEURS

Les honoraires payés en 2018 et 2017 aux cabinets d'audit pour leurs services fournis aux sociétés qui font partie du Groupe (Moore Stephens pour le Portugal, le Brésil, l'Espagne et la Belgique; Deloitte pour le Brésil et l'Angola; Ernst & Young pour le Portugal, le Mozambique et le Venezuela et d'autres cabinets) furent comme suit:

	2018	2017
Service de contrôle légal des comptes et d'audit	651	735
Autres services d'assurance de fiabilité	9	9
Services de conseil fiscal	5	23
Autres services	15	14
	680	781

#### 47 - AJUSTEMENTS DU CHANGE

Les ajustements du change des exercices 2018 et 2017 obtenus lors de la conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère par zone géographique furent les suivants :

	2018	2017
Angola	(218.700)	(4.717)
Algérie	(9.169)	3.506
Brésil	(14.959)	(28.253)
Mozambique	225	1.957
Venezuela	(5.896)	(5.045)
Autres marchés	513	(2.588)
Total	(247.986)	(35.140)

#### 48 - EFFET DE L'HYPERINFLATION EN ANGOLA ET AU VENEZUELA

Comme indiqué dans la note 2.10, en 2018, les économies angolaise et vénézuélienne ont été considérées comme des économies hyperinflationnistes. En conséquence, les sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est le Kwanza et le Bolivar ont retraité leurs états financiers dans l'unité de mesure actuelle.

Au 31 décembre 2018, l'effet sur les états financiers consolidés ci-joints, compte tenu de l'application de l'IAS 29 aux sociétés en Angola et au Venezuela, peut se résumer comme suit :

Comptes de résultats

Postes	2018 (Avant application de la norme IAS 29)	Effet IAS 29	2018 (Après application de la norme IAS 29)
<b>Produits d'exploitation</b>			
Ventes et prestations de services	841.103	32.609	873.712
Autres produits d'exploitation	131.887	8.664	140.551
<b>Total produits d'exploitation</b>	<b>972.990</b>	<b>41.273</b>	<b>1 014 263</b>
<b>Charges d'exploitation :</b>			
Coût des ventes	(234.056)	(13.139)	(247.195)
Variation de la production	(18.812)	-	(18.812)
Fournitures et services extérieurs	(281.202)	(5.475)	(286.677)
Charges de personnel	(217.106)	(4.870)	(221.976)
Amortissements et dépréciations	(40.703)	(2.843)	(43.546)
Provisions et pertes de valeur sur actifs dépréciables et amortissables et <i>Goodwill</i>	(15.317)	59	(15.258)
Autres charges d'exploitation	(94.066)	(2.856)	(96.922)
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>(901.262)</b>	<b>(29.124)</b>	<b>(930.386)</b>
<b>Résultats opérationnels</b>	<b>71.728</b>	<b>12.149</b>	<b>83.877</b>
Charges et pertes financières	(136.138)	(14.112)	(150.250)
Produits financiers	37.054	40.174	77.228
Résultats des opérations d'investissement :			
Résultats relatifs aux sociétés associées et aux coentreprises	221	(1)	220
Autres	18.100	-	18.100
<b>Résultats financiers</b>	<b>(80.763)</b>	<b>26.061</b>	<b>(54.702)</b>
<b>Résultats avant impôts</b>	<b>(9.035)</b>	<b>38.210</b>	<b>29.175</b>
Impôt sur le revenu	(19.715)	36	(19.679)
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>(28.750)</b>	<b>38.246</b>	<b>9.496</b>
<b>Résultat net attribuable aux :</b>			
Détenteurs de capital	(26.504)	37.631	11.127
Intérêts minoritaires	(2.246)	615	(1.631)

## Situation financière

Postes	2018 (Avant application de la norme IAS 29)	Effet IAS 29	2018 (Après application de la norme IAS 29)
<b>Actifs non courants</b>			
<i>Goodwill</i>	12.217	54	12.271
Immobilisations incorporelles	58.018	6.995	65.013
Immobilisations corporelles	482.360	70.272	552.632
Immeubles de placement	194.091	-	194.091
Participations dans des sociétés associées et des coentreprises	16.821	-	16.821
Autres placements financiers au coût amorti	4.219	-	4.219
Autres placements financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	16.930	-	16.930
Actifs d'impôts différés	148.334	1 101	149.435
Clients	23.441	-	23.441
Autres débiteurs	11.091	-	11.091
<b>Total d'actifs non courants</b>	<b>967.522</b>	<b>78.421</b>	<b>1 045 944</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	187.960	4.685	192.645
Clients	186.103	-	186.103
Autres débiteurs	22.194	-	22.194
Autres placements financiers au coût amorti	14.665	-	14.665
Trésorerie et équivalents de trésorerie	171.991	-	171.991
Autres actifs courants	189.262	-	189.262
	<b>772.175</b>	<b>4.685</b>	<b>776.860</b>
Actifs détenus à la vente	34.897	-	34.897
<b>Total d'actifs courants</b>	<b>807.072</b>	<b>4.685</b>	<b>811.757</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 774 594</b>	<b>83.106</b>	<b>1 857 700</b>
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	210.000	-	210.000
Ajustements sur parts de capital dans sociétés associées et coentreprises	(673)	-	(673)
Ajustements du change	(275.574)	(28.216)	(303.790)
Réserves et résultats reportés	392.847	58.113	450.960
Résultat net consolidé	(26.504)	37.631	11.127
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>	<b>300.096</b>	<b>67.528</b>	<b>367.624</b>
Intérêts minoritaires	34.474	1.262	35.736
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>	<b>334.570</b>	<b>68.790</b>	<b>403.360</b>
<b>Passifs non courants :</b>			
Emprunts	730.200	-	730.200
Provisions	42.215	1.731	43.946
Leasing financier	3.814	-	3.814
Passifs d'impôt différé	99.963	12.585	112.548
Autres passifs non courants	63.654	-	63.654
<b>Total passifs non courants</b>	<b>939.846</b>	<b>14.316</b>	<b>954.162</b>
<b>Passifs courants :</b>			
Emprunts	124.076	-	124.076
Fournisseurs	139.646	-	139.646
Leasing financier	2.794	-	2.794
Autres créanciers	21.472	-	21.472
Autres passifs courants	188.629	-	188.629
	<b>476.617</b>	<b>-</b>	<b>476.617</b>
Passifs détenus à la vente :	23.561	-	23.561
<b>Total passifs courants</b>	<b>500.178</b>	<b>-</b>	<b>500.178</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 440 024</b>	<b>14.316</b>	<b>1 454 340</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 774 594</b>	<b>83.106</b>	<b>1 857 700</b>

Le Groupe a adopté l'IAS 29 pour les sociétés angolaises et vénézuéliennes en 2018, avec l'effet suivant sur les états financiers consolidés annexes le 1er janvier 2018 :

#### Situation financière

Postes	Effet IAS 29
<b>Actifs non courants</b>	
<i>Goodwill</i>	55
Immobilisations incorporelles	7.585
Immobilisations corporelles	72.181
Actifs d'impôts différés	251
<b>Total d'actifs non courants</b>	<b>80.072</b>
<b>Actifs courants</b>	
Stocks	4.559
<b>Total d'actifs courants</b>	<b>4.559</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>84.631</b>
<b>Capitaux propres</b>	
Réserves et résultats reportés	58.113
<b>Capitaux propres attribuables aux actionnaires</b>	<b>58.113</b>
Intérêts minoritaires	1.292
<b>TOTAL DES CAPITALS PROPRES</b>	<b>59.405</b>
<b>Passifs non courants :</b>	
Provisions	946
Passifs d'impôt différé	24.280
<b>Total passifs non courants</b>	<b>25.226</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>25.226</b>
<b>TOTAL DU PASSIF ET CAPITALS PROPRES</b>	<b>84.631</b>

#### 49 - APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 ont été approuvés le 22 avril 2019 par le Conseil d'administration. Toutefois, en vertu de la législation commerciale portugaise en vigueur, ils doivent être approuvés par l'Assemblée générale des actionnaires prévue pour le 27 mai 2019 prochain.

#### 50 – FAITS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Teixeira Duarte a poursuivi son activité dans les différents secteurs et marchés sur lesquels elle opère et, aucun fait notable méritant d'apparaître dans ce chapitre n'est survenu depuis la clôture de l'exercice jusqu'à ce jour.







**Teixeira Duarte**

Rapport Annuel 2018

Rapport, opinion et  
Certification des organes  
de surveillance 2018



## RAPPORT ET OPINION DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Messieurs les actionnaires,

En vertu de l'article 420, alinéa g) du Code des sociétés commerciales, et arrivés au terme de notre travail consistant à suivre les versions préliminaires des pièces comptables élaborées par le Conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur nos actions de contrôle, notre opinion sur les comptes annuels, individuels et consolidés, de TEIXEIRA DUARTE, S.A. relatifs à l'exercice arrêté au 31 décembre 2018, approuvés par le Conseil d'administration le 22 avril 2019, ainsi que sur les propositions présentées par lui d'affectation des résultats. En outre, ce document comprend la déclaration de responsabilité visée par l'article 245, § 1, c) du Code des valeurs mobilières.

Dans le cadre des attributions et des compétences qui incombent au Conseil de Surveillance, nous suivons les activités du Groupe, notamment à travers la participation régulière du président du Conseil de Surveillance aux réunions mensuelle du Conseil d'administration et à d'autres réunions et par les contacts avec le Conseil d'administration, avec des cadres et d'autres responsables du Groupe, et encore, avec la Société de commissaires aux comptes. Le Conseil de Surveillance a en outre tenu des réunions périodiques dont l'objet était :

- d'apprécier l'activité de la Société et du Groupe et de vérifier si la législation et les statuts sont respectés ;
- d'étudier les écritures comptables, y compris les méthodes comptables et les critères d'évaluation adoptés par la Société, de façon à garantir qu'ils conduisent à une évaluation correcte du patrimoine et des résultats.

Dans le cadre des compétences que nous attribue la législation, nous avons supervisé le processus de préparation et de diffusion de l'information financière et :

- nous avons constaté que le rapport de gestion expose clairement les aspects les plus significatifs de l'évolution des activités, de la performance financière et non financière et de la situation patrimoniale de la Société et du Groupe et, en particulier, de l'effet sur les capitaux propres de l'exposition au risque de change sur les marchés où le Groupe exerce des activités significatives et du changement des critères de mesure ultérieur d'une catégorie homogène d'actifs, passant du modèle du coût à celui de la réévaluation, comme indiqué dans le rapport de gestion et en Annexe aux états financiers ;
- nous avons constaté que les états financiers, individuels et consolidés, et leurs annexes donnent une image sincère et concordante de la situation financière, respectivement, de la Société et du Groupe TEIXEIRA DUARTE ;

- nous avons analysé la Certification légale des comptes et le rapport d'audit sur les états financiers individuels et consolidés, qui ont mérité notre approbation, ainsi que le rapport supplémentaire adressé au Conseil de Surveillance, délivré au titre de la législation, qui décrit la façon dont la Société de commissaires aux comptes a mené à bien l'audit et est arrivé aux conclusions ;
- nous estimons que les services d'audit ont été mis en œuvre en toute indépendance, conformément à la législation en vigueur, et que le cabinet d'audit n'a pas demandé à ce Conseil d'approuver d'autres services autorisés par la loi en plus de l'audit.

Par conséquent, tenant compte des informations qui nous ont été procurées par le Conseil d'administration et par les services de la Société ainsi que des conclusions de la certification légale des comptes et du rapport d'audit sur les états financiers individuels et consolidés délivrés par la Société de commissaires aux comptes, nous sommes d'avis :

- a) que le rapport de gestion soit approuvé ;
- b) que les états financiers, individuels et consolidés, relatifs à l'exercice 2018 soient approuvés ;
- c) que l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'administration soit approuvée.

En application des dispositions de l'article 245, § 1, c) du Code des valeurs mobilières, les membres du Conseil de surveillance déclarent que, à leur connaissance, les comptes annuels et les autres écritures comptables ont été élaborés en conformité avec les normes comptables applicables. Ils donnent une image sincère et concordante de l'actif et du passif, de la situation financière et des résultats de TEIXEIRA DUARTE, S.A. et des sociétés comprises dans son périmètre de consolidation. Ils déclarent en outre que le rapport de gestion expose avec fidélité l'évolution des activités, de la performance et de la position de TEIXEIRA DUARTE, S.A. et des sociétés comprises dans son périmètre de consolidation et qu'il rapporte les principaux risques et incertitudes de l'activité.

Fait à Lisbonne, le 26 avril 2019

*Óscar Manuel Machado de Figueiredo - Président*

*Mateus Moreira - Adjoint*

*Miguel Carmo Pereira Coutinho - Adjoint*

## CONTRÔLE LÉGAL DES COMPTES ET RAPPORT D'AUDIT

Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.  
Av. Miguel Bombarda, n° 36 - 6º A  
1050-165 Lisboa - Portugal

T +351 218 471 933

F +351 218 471 932

[www.moorestephens.pt](http://www.moorestephens.pt)

### INFORMATION SUR L'AUDIT EFFECTUÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

#### Opinion

Nous avons vérifié les états financiers ci-joints de TEIXEIRA DUARTE, S.A. (l'Entité) qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018 (qui fait état d'un total de 1.243,544 millions d'euros et des capitaux propres de 454,015 millions d'euros, avec une bénéfice net de 4,672 millions d'euros), le compte de résultat par nature, le tableau des variations des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice clos à cette date, et l'annexe des états financiers qui comprend un résumé des méthodes comptables les plus importantes.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent de façon sincère et appropriée, dans tous les aspects matériellement significatifs, la situation financière de TEIXEIRA DUARTE, S.A. au 31 décembre 2018, ses résultats financiers et les flux de trésorerie de l'exercice arrêté à cette date, conformément aux normes comptables et d'information financière qui font partie du système de normalisation comptable.

#### Fondements de notre opinion

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit (ISA) et autres normes et orientations techniques et éthiques de l'ordre des commissaires aux comptes. Au titre de ces normes, nos responsabilités sont décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur concernant l'audit des états financiers" se trouvant ci-dessous. Nous sommes indépendants de l'Entité conformément à la loi et en vertu du code d'éthique de l'ordre des commissaires aux comptes, nous nous conformons aux règles éthiques.

Nous sommes convaincus que les éléments probants que nous avons obtenus de notre contrôle sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

#### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, d'après notre jugement professionnel, ont revêtu la plus grande importance lors de l'audit des états financiers de l'année courante. Ces questions clés ont été prises en compte comme un tout dans le contexte de l'audit des états financiers, et pour former notre opinion, nous n'avons pas émis une opinion séparée sur ces matières.

Les questions clés de l'audit de l'année courante sont décrites ci-dessous :

**QUESTIONS CLES DE L'AUDIT**

**SYNTHÈSE DE NOTRE RÉPONSE DE L'AUDIT**

**1. Évaluation des participations financières sur les filiales**

Comme indiqué dans les notes 3.2.a) et 9 de l'annexe des états financiers, les investissements financiers dans des filiales du montant de 1,132 millions d'euros sont évalués par la méthode de la mise en équivalence. Une évaluation de ces investissements est effectuée régulièrement lorsqu'il existe des indications selon lesquelles l'actif pourrait être déprécié, ce qui, en cas de vérification, entraîne la comptabilisation d'une perte dans le compte de résultat.

Les éventuelles pertes de valeur des participations financières ont été considérées comme une question importante de notre audit, car le montant comptabilisé de ces actifs est significatif et le processus d'évaluation de la dépréciation est complexe.

Nous avons réalisé plusieurs procédures de contrôle afin d'atténuer les risques de distorsion matérielle dans ce domaine, notamment :

- Obtention des états financiers des filiales et participations et le contrôle légal des comptes ou le rapport d'audit les concernant ;
- Recherche s'il existe des présomptions d'éventuelles pertes de valeur de ces actifs ;
- Analyse de la consistance des hypothèses utilisées pour élaborer le plan d'activités, en tenant compte des données historiques et des informations pertinentes. Nous avons validé les calculs arithmétiques du modèle utilisé ;
- Évaluation de la bonne application des procédures d'évaluation selon la méthode de la mise en équivalence et vérification de l'exactitude des calculs ;
- Validation des informations comprises dans l'annexe des états financiers.

**Responsabilités de l'organe de gestion et de l'organe de surveillance quant aux états financiers**

L'organe de gestion est tenu :

- de préparer des états financiers qui présentent de façon sincère et appropriée la situation financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie de l'Entité, conformément aux normes comptables et d'information financière qui font partie du système de normalisation comptable ;
- d'élaborer le rapport de gestion, qui comprend le rapport du gouvernement d'entreprise, en application des dispositions légales et réglementaires applicables ;
- de créer et d'entretenir un système de contrôle interne approprié qui permette de préparer des états financiers exempts de distorsion matériel pour cause de fraude ou d'erreur ;
- d'adopter des méthodes et des critères comptables adéquats dans les circonstances ;
- d'évaluer la capacité de l'Entité de continuer en exercice, en indiquant, le cas échéant, les matières qui pourraient jeter des doutes significatifs sur la continuité des activités.

L'organe de surveillance est responsable de la supervision du processus de préparation et de diffusion de l'information financière de l'Entité.



## Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit effectué sur les états financiers

Notre responsabilité consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers, comme un tout, sont exempts de distorsions matérielles dues à la fraude ou à l'erreur, et émettre un rapport où figure notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé de sécurité, mais ce n'est pas une garantie qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA détectera toujours une distorsion matérielle lorsqu'elle existe. Les distorsions peuvent être produites par une fraude ou une erreur et sont considérées comme matérielles si on peut attendre de façon raisonnable que, individuellement ou ensemble, elles ont une influence sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Comme partie intégrante d'un audit aux normes ISA, nous faisons des jugements professionnels et adoptons le scepticisme professionnel au cours de l'audit, et en outre :

- nous identifions et évaluons les risques de distorsion matérielle des états financiers, due à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et réalisons des procédures d'audit qui correspondent à ces risques, et nous obtenons des éléments probants d'audit qui soient suffisants et appropriés pour constituer le fondement de notre opinion. Le risque de ne pas détecter une distorsion matérielle due à la fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une distorsion matérielle due à l'erreur, étant donné que la fraude peut impliquer connivence, falsification, omissions intentionnelles, fausses déclarations ou superposition du contrôle interne ;
- nous obtenons une compréhension du contrôle interne importante pour l'audit dans le but de concevoir des procédures d'audit qui soient appropriées dans les circonstances, mais pas pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Entité ;
- nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables utilisées et la raisonnable des estimations comptables et l'information qui en est faite par l'organe de gestion ;
- nous concluons sur l'appropriation de l'utilisation par l'organe de gestion de l'hypothèse de la continuité et, à partir des éléments probants de l'audit obtenus, s'il existe une quelconque incertitude matérielle liée à des événements ou des conditions qui pourraient jeter des doutes significatifs sur la capacité de l'Entité de continuer ses activités. Si nous concluons qu'il existe une incertitude matérielle, nous devons attirer l'attention dans notre rapport sur les informations afférentes incluses dans les états financiers ou, au cas où ces informations ne seraient pas appropriées, modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants de l'audit obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Toutefois, des événements ou des conditions futures peuvent conduire l'Entité à interrompre ses activités ;
- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu global des états financiers, y compris les informations fournies, et si ces états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents de façon à atteindre une présentation appropriée ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance, et à l'organe de surveillance, entre autres sujets, le champ d'application et le calendrier planifié de l'audit, et les conclusions significatives de l'audit, y compris une défaillance significative du contrôle interne décelée au cours de l'audit ;
- parmi les questions que nous communiquons aux responsable de la gouvernance, et à l'organe de surveillance, nous établissons celles qui ont revêtu la plus grande importance lors de l'audit des états financiers de l'année courante et qui sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions clés dans notre rapport, sauf lorsque des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ;
- nous déclarons à l'organe de surveillance que nous nous conformons aux règles éthiques pertinentes relatives à l'indépendance et nous communiquons toutes nos relations et autres questions qui pourraient être perçues comme des menaces à notre indépendance et, le cas échéant, leurs sauvegardes.

Notre responsabilité consiste en outre à vérifier si l'information contenue dans le rapport de gestion est concordante avec les états financiers, et avec les vérifications prévues aux paragraphes 4 et 5 de l'article 451 du Code portugais des sociétés commerciales, ainsi que la vérification que l'état non financier a été présenté.



## **RAPPORT SUR D'AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

### **Sur le rapport de gestion**

En application de l'article 451, § 3, e) du Code des sociétés commerciales, nous sommes d'avis que le rapport de gestion a été préparé selon les exigences légales et réglementaires applicables, que l'information y figurant est concordante avec les états financiers audités et, tenant compte de notre connaissance et appréciation sur l'Entité, nous n'avons décelé aucune incorrection matérielle. Il nous faut toutefois souligner que l'Entité n'a pas préparé un rapport de gestion autonome sur l'activité individuelle, étant donné que, comme il est courant, toute l'information pertinente figurera dans le rapport de gestion consolidé. Conformément au paragraphe 7 de l'article 451 du Code des sociétés, le présent avis ne s'applique pas à l'état non financier inclus dans le rapport de gestion.

### **À propos de la déclaration non financière prévue à l'article 66-B du Code des sociétés commerciales.**

Conformément à l'article 451, paragraphe 6 du Code des sociétés commerciales, nous vous informons que l'entité a inclus dans son rapport de gestion le décompte non financier prévu à l'article 66-B du Code des sociétés commerciales.

### **Sur le rapport du gouvernement d'entreprise**

En application de l'article 451, § 4 du Code des sociétés commerciales, nous sommes d'avis que le rapport sur le gouvernement d'entreprise comprend les éléments exigibles à l'Entité en vertu de l'article 245-A du Code des valeurs mobilières, qu'aucune incorrection matérielle n'a été décelée dans l'information qui y figure et qu'il obéit aux dispositions visées aux alinéas c), d), f), h), i) et m) dudit article.

### **Sur les éléments supplémentaires prévus à l'article 10 du règlement (UE) n° 537/2014**

En application de l'article 10 du règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement européen et du Conseil, du 16 avril 2014, et au-delà des questions clés de l'audit indiquées plus haut, nous informons en outre ce qui suit :

- Nous avons été élus auditeurs de TEIXEIRA DUARTE, S.A. pour la première fois en Assemblée générale d'actionnaires réalisée le 30 mai 2015 pour un mandat compris entre 2015 et 2018.
- L'organe de gestion nous a confirmé qu'il n'a connaissance d'aucune fraude ou de soupçon de fraude à effet matériel sur les états financiers. Au cours de la planification et la réalisation de notre audit conforme aux normes ISA, nous avons fait preuve de scepticisme professionnel et nous avons conçu des procédures d'audit pour correspondre à la possibilité de distorsion matérielle des états financiers due à la fraude. En résultat de notre travail, nous n'avons décelé aucune distorsion matérielle dans les états financiers due à la fraude.
- Nous confirmons que l'opinion d'audit que nous émettons est cohérente avec le rapport supplémentaire que nous avons préparé et remis ce jour à l'organe de surveillance ; et
- Nous déclarons que nous n'avons pas fourni de services interdits dans le sens de l'article 77, § 8 des statuts de l'ordre des commissaires aux comptes, que nous ne fournissons aucun autre service en plus de l'audit et que nous avons gardé notre indépendance à l'égard de l'Entité pendant la réalisation de l'audit.

Fait à Lisbonne, le 24 avril 2019

## CONTRÔLE LÉGAL DES COMPTES ET RAPPORT D'AUDIT

Moore Stephens & Associados, SROC, S.A.  
Av. Miguel Bombarda, n° 36 - 6º A  
1050-165 Lisboa - Portugal

T +351 218 471 933

F +351 218 471 932

[www.moorestephens.pt](http://www.moorestephens.pt)

## INFORMATION SUR L'AUDIT EFFECTUÉ SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

### Opinion

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de TEIXEIRA DUARTE, S.A. (le Groupe), qui comprennent l'état de la situation financière consolidée arrêté au 31 décembre 2018 (lequel présente un total de 1.857,700 millions d'euros et des capitaux propres de 403,360 millions d'euros, avec un bénéfice net consolidé attribuable aux actionnaires de 11,127 millions d'euros), le compte de résultat consolidé, l'état du résultat global consolidé, le tableau des variations des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice arrêté à cette date et les notes annexes aux états financiers consolidés qui comprennent un résumé des méthodes comptables les plus importantes.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent de façon sincère et appropriée, dans tous les aspects matériellement significatifs, la situation financière consolidée de TEIXEIRA DUARTE, S.A. au 31 décembre 2018, ses résultats financiers et les flux de trésorerie consolidés de l'exercice arrêté à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), comme elles sont adoptées par Union européenne.

### Fondements de notre opinion

Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit (ISA) et autres normes et orientations techniques et éthiques de l'ordre des commissaires aux comptes. Au titre de ces normes, nos responsabilités sont décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur concernant l'audit des états financiers" se trouvant ci-dessous. Nous sommes indépendants des entités qui composent le Groupe conformément aux textes législatifs et en vertu du code d'éthique de l'ordre des commissaires aux comptes nous nous conformons aux règles éthiques.

Nous sommes convaincus que les éléments probants que nous avons obtenus de notre contrôle sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont celles qui, d'après notre jugement professionnel, ont revêtu la plus grande importance lors de l'audit des états financiers consolidés de l'année courante. Ces questions clés ont été prises en compte comme un tout dans le contexte de l'audit des états financiers, et pour former notre opinion, nous n'avons pas émis d'opinion séparée sur ces questions.



Les questions clés de l'audit de l'année courante sont décrites ci-dessous :

## QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

## SYNTHÈSE DE NOTRE RÉPONSE DE L'AUDIT

### 1. Exposition internationale

Comme indiqué dans la note 7 sur les états financiers, l'activité du Groupe est répartie en 6 segments et est exercée principalement dans 7 pays, aux différents contextes économiques et risques opérationnels.

L'activité exercée par le Groupe hors du Portugal représente 73,3% du chiffre d'affaires. Comme indiqué dans la note 42 sur les états financiers, plusieurs territoires où le Groupe opère, notamment l'Angola, le Venezuela et le Brésil sont assujettis à des variations significatives des taux de change de leurs monnaies par rapport à l'euro.

L'exposition aux devises de ces pays entraîne des risques accrus pour le Groupe, notamment :

- i) *risque de change*, découlant de la forte dévaluation des monnaies fonctionnelles locales face à l'euro ;
- ii) *risque de liquidité*, découlant de la difficulté de rapatrier les devises de ces territoires ; et
- iii) *Risque de crédit*, lié aux difficultés de recouvrement des crédits liés aux activités opérationnelles du Groupe.

En raison de leur signification et de leur imprévisibilité, nous considérons ces thèmes comme des questions clés de notre audit.

Notre méthode d'audit comprenait la mise en œuvre de plusieurs procédures afin d'atténuer les risques de distorsion matérielle dans ce domaine, nous avons notamment :

- Évalué le degré d'exposition du Groupe aux pays à risque de change et de liquidité élevés ;
- L'évaluation des risques de recouvrement et du niveau de dépréciation des créances ;
- Analysé le change des états financiers des filiales de ces pays en référence aux normes internationales d'information financière (IFRS) ;
- Révisé la description des types de risques auxquels est exposé le Groupe et validé la correspondance des informations du Groupe à la politique de gestion des risques ;
- Enquête auprès de l'organe de gestion sur la stratégie et les plans d'action visant à réduire l'exposition du Groupe dans les zones géographiques caractérisées par une instabilité et des risques commerciaux plus importants.

### 2. Reconnaissance du produit des contrats de construction

Comme indiqué dans la note 7 sur les états financiers, les revenus du Groupe proviennent de plusieurs segments d'activité, dont la construction, qui représente 60% du produit du Groupe et est le segment le plus important (52% en 2017).

Comme indiqué dans la note 2.21, les produits et les charges provenant du secteur de la construction sont comptabilisés conformément aux directives introduites par l'adoption de la norme IFRS 15 - Produits des contrats clients, et les produits et les marges liés aux contrats de construction en cours sont comptabilisés en fonction du pourcentage de réalisation, qui est déterminé par le rapport entre les dépenses engagées et le total estimé des dépenses pour chacun des chantiers.

Étant donné l'incertitude et le jugement liés aux estimations des charges à encourir jusqu'à l'achèvement des chantiers, nous considérons ce thème une question clé de notre audit.

Nous avons réalisé plusieurs procédures de contrôle afin d'atténuer les risques de distorsion matérielle dans ce domaine, nous avons notamment :

- Obtenue la liste des chantiers et avons procédé à son rapprochement avec les montants figurant dans la situation financière et dans le compte de résultat ;
- Revu les contrats qui supportent les recettes totales des projets et la sélection d'un échantillon de contrats et la vérification des coûts de mesure et des budgets qui corroborent le pourcentage d'achèvement et l'analyse des coûts encourus et des estimations de coûts pour achever les travaux.
- Vérification de la bonne application d'IFRS 15 - Produits des contrats avec des clients
- Revu la raisonnable des provisions pour les garanties et les contrats déficitaires ;
- Nous avons évalué les différences identifiées par le Groupe dans la comptabilisation des contrats de construction, notamment en recherchant s'il existait ou non une composante financière significative dans le prix du contrat et des obligations de performance différentes, comme indiqué à la note 2.1 ;
- validé les informations comprises dans les notes annexes des états financiers.



## QUESTIONS CLES DE L'AUDIT

## SYNTHÈSE DE NOTRE RÉPONSE DE L'AUDIT

**3. Évaluation et comptabilisation des pertes de valeur sur les créances**

Comme indiqué dans les notes 14 et 28 sur les états financiers, les pertes de valeur sur les clients représentent 76,070 milliers d'euros, soit près de 26.6% des soldes clients. En 2018, des pertes de valeur ont été comptabilisées pour un montant de 36,331 milliers d'euros.

En raison de l'adoption de la norme IFRS 9, décrite aux notes 2.1 a) et b), et 28, des pertes de valeur de 2 456 milliers d'euros ont été comptabilisées dans les capitaux propres.

Sur la base de l'analyse des soldes clients en contentieux et/ou en retard significatif de paiement, des ajustements pour les pertes de valeur sur les créances clients sont déterminés.

Nous avons considéré ce thème comme une question clé de l'audit, surtout parce que le recouvrement de créances est particulièrement lent dans quelques régions du globe, que la comptabilisation des pertes de valeur constatées est importante et que les estimations utilisées par la direction font preuve de beaucoup de jugement.

Nous avons réalisé plusieurs procédures de audit afin d'atténuer les risques de distorsion matérielle dans ce domaine, nous avons notamment :

- Analysé les anciennetés et recouvrabilité des soldes clients et revu les ajustements effectués pour les dépréciations sur clients, ainsi que les assertions utilisées par l'organe de direction dans la quantification des pertes de valeur comptabilisées
- Examen détaillé et calcul des pertes de valeur comptabilisées dans l'exercice et de la situation financière d'ouverture résultant de l'adoption de l'IFRS 9;
- Examen spécifique des soldes pertinents avec des entités situées dans des zones géographiques à risque plus élevé (Angola et Venezuela);
- Examen des calculs des ajustements comptabilisés à la valeur nominale des crédits et évaluation des hypothèses retenues par la direction, à savoir l'heure de réception estimée et le taux d'actualisation utilisé;
- Examen du caractère adéquat des informations fournies dans les notes 14 et 28 des états financiers.

**4. Réévaluation des immobilisations corporelles**

Comme indiqué dans les notes 2.5 et 21 aux états financiers, au 31 décembre 2018, le Groupe avait adopté le modèle de réévaluation en tant que méthode comptable pour l'évaluation ultérieure de bâtiments inclus dans des immobilisations corporelles et constituant une classe d'actifs homogène affecte a des secteurs d'activité spécifiques, quelle que soit leur géographie.

L'adoption du modèle de réévaluation suppose que la juste valeur peut être déterminée de manière fiable et que l'actif en question est évalué à la valeur réévaluée, correspondant à la juste valeur à la date de réévaluation, diminuée des amortissements cumulés et des pertes de valeur ultérieures.

Les effets de cette réévaluation représentent une augmentation des immobilisations corporelles de 237 788 milliers d'euros, des capitaux propres de 166 473 milliers d'euros, nette de l'effet du passif d'impôts différés de 71 315 milliers d'euros.

Les réévaluations ont été effectuées par des experts indépendants afin de s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas sensiblement de celle qui serait déterminée par l'utilisation de la juste valeur à la fin de la période de reporting.

Nous avons considéré ce sujet comme un sujet d'audit important, en tenant compte de la pertinence des effets de réévaluation de ces immobilisations corporelles sur les états financiers consolidés.

Nous avons effectué diverses procédures d'audit pour atténuer les risques d'anomalies significatives dans ce domaine, parmi lesquels :

- Vérification du respect des critères de classement des actifs réévalués dans une catégorie homogène d'immobilisations corporelles au sens de la norme IAS 16;
- Discussion avec l'organe de direction sur les critères et les hypothèses sur lesquels reposent les jugements pour comptabiliser, ou non, certains actifs en tant que membres des classes homogènes réévaluées;
- Analyse des évaluations indépendantes réalisées et des effets de réévaluation pour chaque élément inclus dans les classes d'actifs homogènes;
- Evaluation de l'indépendance et de la compétence des évaluateurs externes embauchés par la direction;
- Révision du calcul des effets de la réévaluation, quant à leur exactitude et complétude des montants déterminés;
- Analyse de tout ajustement apporté à la dépréciation d'actifs, ainsi que des assertions utilisées par l'organisme de gestion pour quantifier les pertes de valeur à comptabiliser

Nous avons également vérifié le caractère adéquat des informations fournies concernant la réévaluation des immobilisations corporelles, présentées dans les états financiers consolidés.



---

**QUESTIONS CLES DE L'AUDIT**
**SYNTHÈSE DE NOTRE RÉPONSE DE L'AUDIT**


---

**5. Évaluation des immeubles de placement**

La valeur des immeubles de placement au 31 décembre 2018 s'élevait à 194 091 milliers d'euros (217 647 milliers d'euros au 31 décembre 2017). Comme énoncé dans la note 2.8 sur les états financiers, ces immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, qui est déterminée au moyen d'évaluations effectuées par des organismes spécialisés et indépendants, comme indiqué dans la note 22 sur les états financiers.

Les immeubles de placement se trouvent essentiellement au Portugal et en Angola, ces derniers étant assujettis aux effets de la variation du taux de change de la monnaie locale.

Tenant compte de l'importance de ces actifs sur les états financiers consolidés et le jugement concerné, nous pensons que ce domaine est une question clé de notre audit.

Notre approche du risque de distorsion matérielle dans ce domaine comprenait :

- Vérifier auprès de la Commission du marché des valeurs mobilières si les évaluateurs externes y sont inscrits et à analyser leur indépendance ;
- Analyser l'information sur les biens immeubles, qui figurent sur les évaluations, et à valider cette information avec les pièces documentaires et les registres du Groupe ;
- Évaluer la raisonnable des principales hypothèses utilisées par les experts et à en discuter avec les services du Groupe ;
- Valider la juste valeur inscrite avec les valeurs indiquées dans les évaluations ;
- Validation de la conversion en devise appropriée des justes valeurs des immeubles de placement situés à l'étranger ;
- Revoir si les informations contenues dans les notes sur les états financiers sont conformes à IAS 40 - Immeubles de placement.

**6. Économies hyperinflationnistes**

Comme indiqué dans la note 2.10, en 2018, l'Angola et le Venezuela ont été considérés comme des économies hyperinflationnistes et les états financiers respectifs des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est le kwanza ou le bolivar ont été retraités en unités de mesure actuelles.

Les états financiers des filiales du groupe dont la monnaie fonctionnelle est le Kwanza ont été retraités en appliquant un indice général des prix. Les états financiers ont ensuite été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture pour être inclus dans les états financiers consolidés.

Comme indiqué à la note 48, l'impact de l'adoption de la norme IAS 29 sur les filiales du groupe s'est traduit par une variation positive de 83 106 milliers d'euros d'actifs, 14 316 milliers d'euros de passifs non courants et 68 790 milliers d'euros de capitaux propres.

Compte tenu de la pertinence des incidences sur les états financiers consolidés, nous considérons que la qualification de l'Angola en tant qu'économie hyperinflationniste et les incidences comptables qui en résultent constituent un sujet clé d'audit.

Notre approche vis-à-vis de ce risque consistait à adopter les procédures suivantes :

- Suivi périodique des travaux de validation sur les ajustements résultant de l'application d'IAS 29 et vérification de la documentation justificative pour s'assurer de l'utilisation d'un indice d'inflation approprié ;
  - Vérification que la méthode de retraitement d'IAS 29 a été correctement appliquée aux éléments non monétaires, aux éléments de capitaux propres, aux éléments de l'état des autres éléments du résultat global, en tenant compte séparément des impacts du retraitement comptabilisés dans le compte de résultat et des bénéfices non répartis ;
  - Examen de la conversion correcte des états financiers retraités des entités angolaises et vénézuéliennes dans la monnaie de reporting du Groupe, afin d'évaluer la pertinence des ajustements de consolidation et des jugements de la direction ;
  - Évaluation du caractère approprié de la présentation des incidences du retraitement dans «l'état consolidé des autres éléments du résultat étendu», en tenant compte des méthodes comptables définies ;
  - Vérification de l'adéquation des informations divulguées.
-



### **Responsabilités de l'organe de gestion et de l'organe de surveillance quant aux états financiers consolidés**

L'organe de gestion est tenu :

- de préparer des états financiers consolidés qui présentent de façon sincère et appropriée la situation financière, les résultats financiers et les flux de trésorerie du Groupe, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), comme elles sont adoptées par l'Union européenne ;
- d'élaborer le rapport de gestion, qui comprend le rapport du gouvernement d'entreprise, en application des dispositions légales et réglementaires applicables ;
- de créer et d'entretenir un système de contrôle interne approprié qui permette de préparer des états financiers exempts de distorsion matérielle pour cause de fraude ou d'erreur ;
- d'adopter des méthodes et des critères comptables adéquats dans les circonstances ; et
- d'évaluer la capacité du Groupe de continuer en exercice, en indiquant, le cas échéant, les matières qui pourraient jeter des doutes significatifs sur la continuité des activités.

L'organe de surveillance est responsable de la supervision du processus de préparation et de diffusion de l'information financière du Groupe.

### **Responsabilités de l'auditeur quant à l'audit effectué sur les états financiers consolidés**

Notre responsabilité consiste à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, comme un tout, sont exempts de distorsions matérielles dues à la fraude ou à l'erreur, et émettre un rapport où figure notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé de sécurité, mais ce n'est pas une garantie qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA détectera toujours une distorsion matérielle lorsqu'elle existe. Les distorsions peuvent être produites par une fraude ou une erreur et sont considérées comme matérielles si on peut attendre de façon raisonnable que, individuellement ou ensemble, elles ont une influence sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Comme partie intégrante d'un audit aux normes ISA, nous faisons des jugements professionnels et adoptons le scepticisme professionnel au cours de l'audit, et en outre :

- nous relevons et évaluons les risques de distorsion matérielle des états financiers consolidés, due à la fraude ou à l'erreur, nous concevons et réalisons des procédures d'audit qui correspondent à ces risques, et nous obtenons des éléments probants d'audit qui soient suffisants et appropriés pour constituer le fondement de notre opinion. Le risque de ne pas détecter une distorsion matérielle due à la fraude est plus élevé que le risque de ne pas détecter une distorsion matérielle due à l'erreur, étant donné que la fraude peut impliquer connivence, falsification, omissions intentionnelles, fausses déclarations ou superposition du contrôle interne ;
- nous obtenons une compréhension du contrôle interne importante pour l'audit dans le but de concevoir des procédures d'audit qui soient appropriées dans les circonstances, mais pas pour exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous évaluons l'adéquation des méthodes comptables utilisées et la raisonnable des estimations comptables et l'information qui en est faite par l'organe de gestion ;
- nous concluons sur l'appropriation de l'utilisation par l'organe de gestion de l'hypothèse de la continuité et, à partir des éléments probants de l'audit obtenus, s'il existe une quelconque incertitude matérielle liée à des événements ou des conditions qui pourraient jeter des doutes significatifs sur la capacité du Groupe de continuer ses activités. Si nous concluons qu'il existe une incertitude matérielle, nous devons attirer l'attention dans notre rapport sur les informations afférentes incluses dans les états financiers ou, au cas où ces informations ne seraient pas appropriées, modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants de l'audit obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Toutefois, des événements ou des conditions futures peuvent conduire le Groupe à interrompre ses activités ;



- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu global des états financiers consolidés, y compris les informations fournies, et si ces états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents de façon à atteindre une présentation appropriée ;
- nous obtenons des éléments probants d'audit suffisants et appropriés relatifs à l'information financière des entités ou des activités au sein du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de l'orientation, de la supervision et du bon déroulement de l'audit du Groupe et nous sommes les responsables de fin de de ligne de notre opinion d'audit ;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance, et à l'organe de surveillance, entre autres sujets, le champ d'application et le calendrier planifié de l'audit, et les conclusions significatives de l'audit, y compris une défaillance significative du contrôle interne décelée au cours de l'audit ;
- parmi les questions que nous communiquons aux responsable de la gouvernance, et à l'organe de surveillance, nous établissons celles qui ont revêtu la plus grande importance lors de l'audit des états financiers consolidés de l'année courante et qui sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions clés dans notre rapport, sauf lorsque des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ;
- nous déclarons à l'organe de surveillance que nous nous conformons aux règles éthiques pertinentes relatives à l'indépendance et nous communiquons toutes nos relations et autres questions qui pourraient être perçues comme menaces à notre indépendance et, le cas échéant, leurs sauvegardes.

Notre responsabilité consiste en outre à vérifier si l'information contenue dans le rapport de gestion est concordante avec les états financiers consolidés, et avec les vérifications prévues aux paragraphes 4 et 5 de l'article 451 du Code portugais des sociétés commerciales, ainsi que la vérification que l'état non financier a été présenté.

## **RAPPORT SUR D'AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES**

### **Sur le rapport de gestion**

En application de l'article 451, § 3, e) du Code des sociétés commerciales, nous sommes d'avis que le rapport de gestion a été préparé selon les exigences légales et réglementaires applicables, que l'information y figurant est concordante avec les états financiers consolidés audités et, tenant compte de notre connaissance et appréciation sur le Groupe, nous n'avons décelé aucune incorrection matérielle. Conformément à l'article 451 n.º7 du Code des sociétés, le présent avis ne s'applique pas à la déclaration non financière incluse dans le rapport de gestion.

### **À propos de la déclaration non financière prévue à l'article 508-G du Code des sociétés commerciales.**

Conformément à l'article 451, paragraphe 6 du Code des sociétés commerciales, nous vous informons que l'entité a inclus dans son rapport de gestion le décompte non financier prévu à l'article 508-G du Code des sociétés commerciales.

### **Sur le rapport de gouvernement d'entreprise**

En application de l'article 451, § 4 du Code des sociétés commerciales, nous sommes d'avis que le rapport sur le gouvernement d'entreprise comprend les éléments exigibles à l'Entité en vertu de l'article 245-A du Code des valeurs mobilières, qu'aucune incorrection matérielle n'a été décelée dans l'information qui y figure et qu'il obéit aux dispositions visées aux alinéas c), d), f), h), i) et m) dudit article.

**Sur les éléments supplémentaires prévus à l'article 10 du règlement (UE) n° 537/2014**

En application de l'article 10 du règlement (UE) n° 537/2014 du Parlement européen et du Conseil, du 16 avril 2014, et au-delà des questions clés de l'audit indiquées plus haut, nous informons en outre ce qui suit :

- Nous avons été élus pour la première fois auditeurs de TEIXEIRA DUARTE, S.A. en Assemblée générale d'actionnaires réalisée le 30 mai 2015 pour un mandat compris entre 2015 et 2018.
- L'organe de gestion nous a confirmé qu'il n'a connaissance d'aucune fraude ou soupçon de fraude à effet matériel sur les états financiers. Au cours de la planification et la réalisation de notre audit conforme aux normes ISA, nous avons fait preuve de scepticisme professionnel et nous avons conçu des procédures d'audit pour correspondre à la possibilité de distorsion matérielle des états financiers consolidés due à la fraude. En résultat de notre travail, nous n'avons décelé aucune distorsion matérielle dans les états financiers consolidés due à la fraude.
- Nous confirmons que l'opinion d'audit que nous émettons est cohérente avec le rapport supplémentaire que nous avons préparé et remis ce jour à l'organe de surveillance du Groupe.
- Nous déclarons que nous n'avons pas fourni de services interdits dans le sens de l'article 77, § 8 des statuts de l'ordre des commissaires aux comptes, que nous ne fournissons aucun autre service en plus de l'audit et que nous avons gardé notre indépendance à l'égard du Groupe pendant la réalisation de l'audit.

Fait à Lisbonne, le 24 avril 2019

---

MOORE STEPHENS & ASSOCIADOS, SROC, S.A.  
Cabinet d'audit représenté par António Gonçalves Monteiro



## PORTUGAL

Siège  
Lagoas Park, Edifício 2  
2740-265 Porto Salvo  
Tel.: (+351) 217 912 300  
Fax: (+351) 217 941 120  
E-mail: geral@teixeiraduarte.pt  
Site: www.teixeiraduarte.com

Polo Operacional Teixeira Duarte  
Av. da Indústria, 540  
2870-635 Alto do Estanqueiro - Jardim - Montijo  
Tel.: (+351) 219 948 000  
Fax: (+351) 210 096 888

Rua das Pretas, 4 - 4º Dto.  
9000-049 Funchal - Madeira  
Tel.: (+351) 291 206 930

Edifício Tower Plaza  
Rotunda Engº Edgar Cardoso, nº 23 - Piso 8  
4400-676 Vila Nova de Gaia  
Tel.: (+351) 226 166 180  
Fax: (+351) 226 104 297

## AFRIQUE DU SUD

GLOBAL NET DISTRIBUTORS (PTY) LTD  
Office 08-09 15th Floor Sandton The Forum, Sandton  
Maude Street - Sandton 2196 - Johannesburg  
(+27) 711615033  
(+27) 823760615

## ANGOLA

Avenida Pedro de Castro Van-Dúnem Loy  
Baixo Morro Bento (Maxipark)  
Edifício Teixeira Duarte, 387 - Luanda  
Tel.: (+244) 222 641 500  
Fax: (+244) 222 641 560

Polo Operacional Teixeira Duarte  
Rua S/N, Zona Industrial Polo Operacional  
de Viana - Edifício Central  
Viana - Luanda

## ALGÉRIE

08 Route Ben Aknoun - El Biar  
16030 Alger  
Tel.: +213 (0) 21 92 74 33  
Fax: +213 (0) 21 92 74 36

## BELGIQUE

TDGI, S.A.  
Avenue Jean Monnet, 1  
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE  
Tel.: (+32) 2 318 38 04  
Fax: (+32) 2 318 38 03

## BRÉSIL

Rua Iguatemi, 448 - 10º Andar  
CEP 01451 - 010  
Itaim Bibi - São Paulo  
Tel.: (+55) 112 144 57 00  
Fax: (+55) 112 144 57 04

Rua Vieira de Moraes, 1111 - 6º andar  
Campo Belo - Conj. 601  
CEP 04617-014 São Paulo  
Tel: (+55) 113 073 13 03

EMPA - Serviços de Engenharia, S.A.  
Rua Paraíba, 1000 - 12º Andar-Parte  
Bairro Savassi, CEP 30130-145  
Belo Horizonte - MG  
Tel.: (+55) 313 311 47 88  
Fax: (+55) 313 221 42 56

## CHINE (MACAO)

Avenida Dr. Mário Soares, nº 25  
Edifício Montepio, Ap. 26-28, 3º Andar - Macau  
Tel.: (+853) 28 780 288  
Fax: (+853) 28 780 188

## COLOMBIE

Carrera 11, 94-02 - Oficina 201  
Edifício Centro de Negócios Manhattan  
Bogotá  
Tel.: (+57) 1 6754530

## ÉQUATEUR

Avenida 12 de Octubre, nº 24-660  
Calle Francisco Salazar, Edifício Concorde, Piso 11  
Quito - Equador

## ESPAGNE

Avenida Alberto Alcocer, nº 24 - 7º C  
28036 Madrid  
Tel.: (+34) 915 550 903  
Fax: (+34) 915 972 834

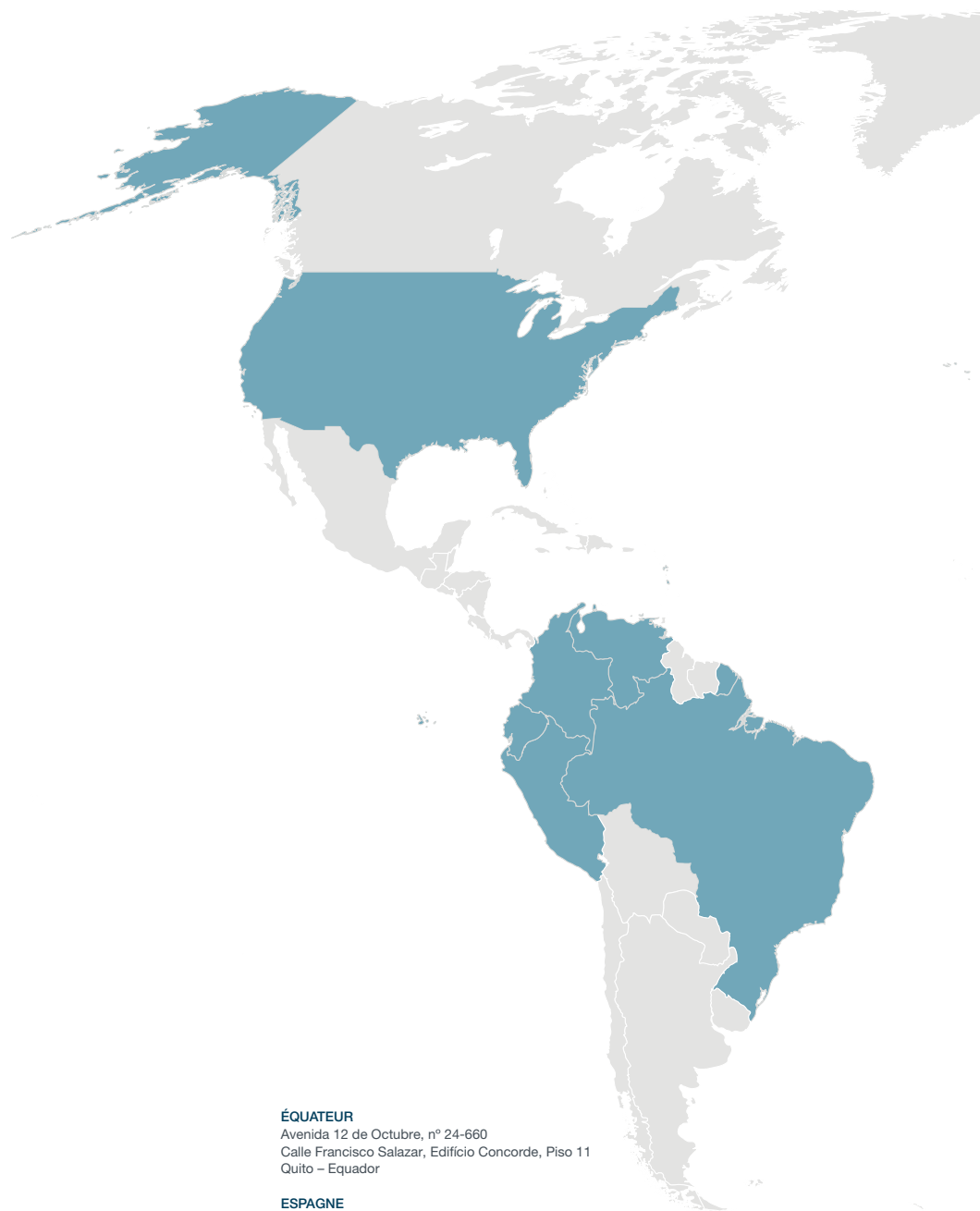
## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

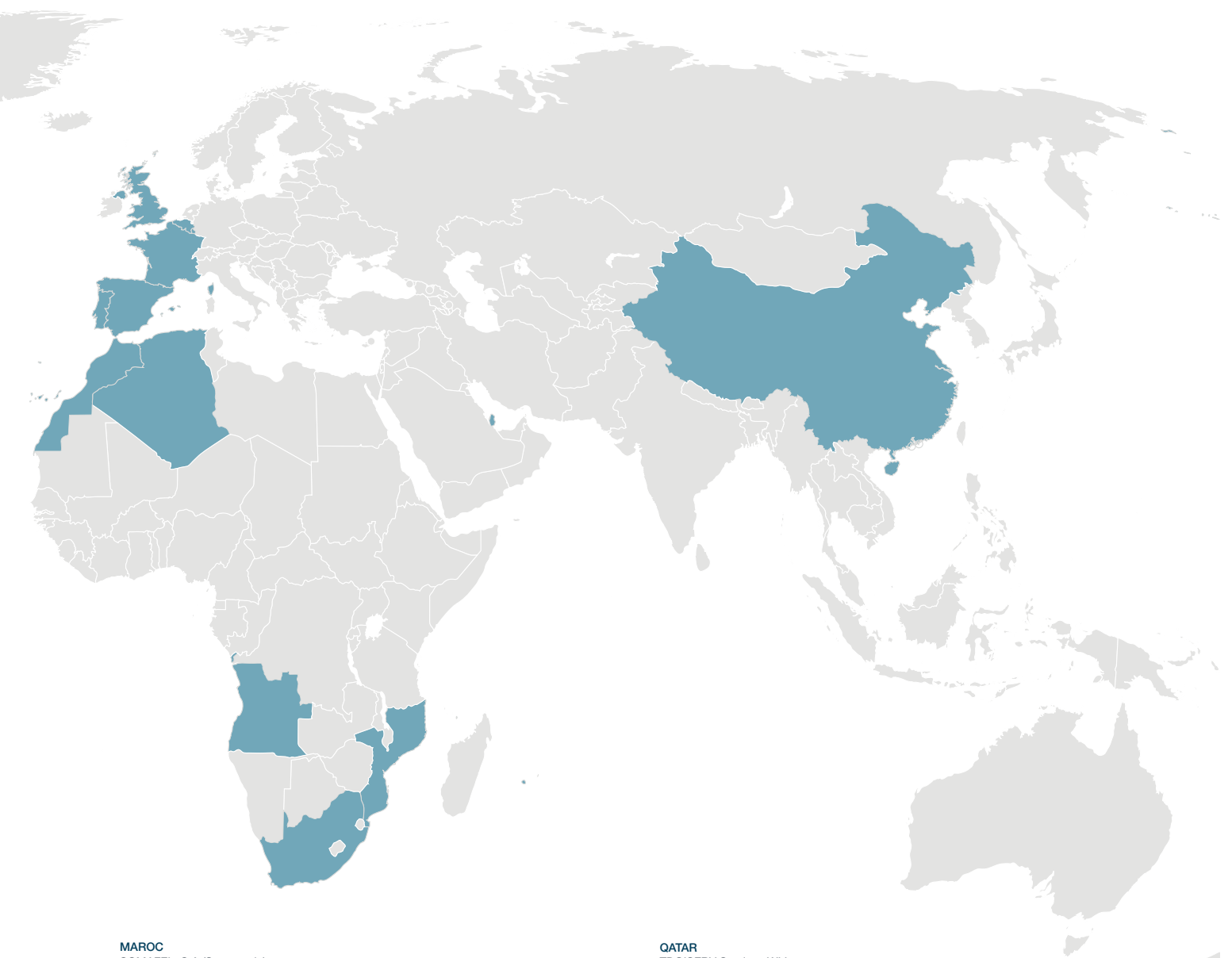
1030 Salem Road  
Union, NJ 07083

TDRE Investments, LLC  
4100 Spring Valley Rd - Suite 310  
Dallas - TX 75244  
Tel: (+1) 214 253 2553

## FRANCE

SOMAFEL, S.A (Succursale)  
11, Bis, Passage Dartois Bidot  
94100 Saint-Maur des Fosses



**MAROC**

SOMAFEL, S.A (Succursale)  
Angle BD Anfa et Rue Clos de Province,  
N° 2, 6ème Étage, N° 6B  
20040 Casablanca  
Tel.: (+212) 223 62 890  
Fax: (+212) 223 62 647

**MOZAMBIQUE**

Avenida Julius Nyerere, 4 - R/C  
Maputo  
Tel.: (+258) 214 914 01  
Fax: (+258) 214 914 00

**PERU**

Avenida Javier Prado Este N° 560  
Int.1601  
San Isidro - Lima

**QATAR**

TDGISERV Services WLL  
Al Mana Plaza, 1st Floor, Office 101  
Qatari Bin Fujaah St., Bin Mahmoud  
PO Box 7098  
Doha – Qatar  
Tel.: (+974) 4498 9556

**ROYAUME-UNI**

SOMAFEL - Railway Construction, S.A.  
Davidson House, Forbury Square  
Reading, RG1 3EU  
Tel. - (+44) 1189 001440

**VENEZUELA**

Av. Venezuela del Rosal, con Calle Mohedano,  
Torre JWM, frente al BOD, piso 5, El Rosal  
1060 Caracas  
Tel.: (+58) 212 951 2012  
Fax: (+58) 212 953 7409



